



DOCUMENT DE REFERENCE 2005



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 18 mai 2006, conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

SOMMAIRE

1.	PERSONNES RESPONSABLES	4
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	4
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	5
4.	FACTEURS DE RISQUES	8
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	11
6.	APERCU DES ACTIVITÉS	13
7.	ORGANIGRAMME	23
8.	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	23
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	23
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	24
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	24
12.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	24
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	28
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	28
15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	33
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	35
17.	SALARIES	37

18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	40
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	41
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	42
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	124
22.	CONTRATS IMPORTANTS	133
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	133
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	133
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	133

ANNEXES

- Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne.
- Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport établi en application de l'article L225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Carrefour, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux.
- Document d'information annuel.
- Informations sur le programme de rachat d'actions.
- Evolution du cours de bourse sur 18 mois.

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Monsieur José Luis Duran, Président du Directoire.

1.2. « J'atteste, après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2005 présentés dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 154 à 156 et 157 à 159 dudit document, qui contiennent des observations relatives à des changements d'estimations ainsi qu'à un changement de méthode comptable.

Les comptes consolidés de l'exercice 2004 présentés dans le document de référence D.05-0203 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 94 dudit document, qui contient des observations relatives à des changements de méthodes comptables. »

Le 17 mai 2006

José Luis Duran
Président du Directoire

Concernant les informations financières historiques, le lecteur est renvoyé aux précédents documents de référence :

- les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003 et le rapport des Commissaires aux comptes y afférent figurent en page 65 du document de référence déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 16 avril 2004 sous le numéro D. 04-513,
- les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004 et le rapport des Commissaires aux comptes y afférent figurent en page 46 du document de référence déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 mars 2005 sous le numéro D. 05-0203.

2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

Deloitte & Associés

185, avenue Charles de Gaulle (92524) Neuilly sur Seine cedex

représenté par MM. Jean-Paul Picard et Frédéric Moulin

Date du premier mandat : AGO du 15/04/2003

Expiration du mandat actuel lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

KPMG Audit

3, cours du Triangle, 92939 Paris la Défense cedex

représenté par M. Jean-Luc Decornoy

Date du premier mandat : AGO du 05/09/1968

Expiration du mandat actuel lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Commissaires aux comptes suppléants

BEAS

7-9, villa Houssay (92524) Neuilly sur Seine Cedex

Date du premier mandat : AGO du 15/04/2003

Expiration du mandat actuel : Mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

M. Alain Feuillet

3, cours du Triangle, 92939 Paris-La Défense Cedex

Date du premier mandat : AGO du 22/05/1985

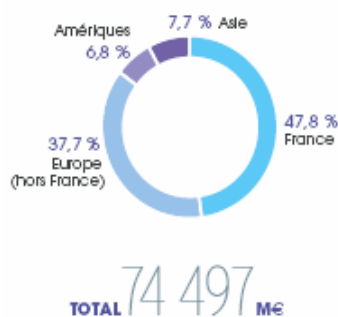
Expiration du mandat actuel : Mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

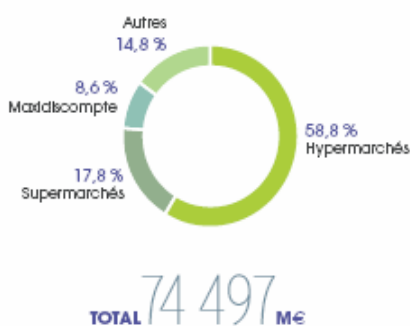
2005 a constitué un nouveau départ pour Carrefour. Le Groupe a adopté une stratégie centrée sur les clients et la croissance et a procédé à des choix difficiles concernant l'évolution de sa structure de management, l'allocation de ses ressources et la définition de sa stratégie commerciale. Le groupe Carrefour a simplifié sa structure de management pour accélérer la prise de décision et l'exécution de sa stratégie. Le Groupe a renforcé son portefeuille d'actifs, en vendant ses activités insuffisamment rentables et en se renforçant sur ses marchés clés : Carrefour a accéléré sa croissance en créant 1,5 million de nouveaux mètres carrés de surface commerciale en 2005, soit 50 % de plus que sa surface créée en 2004. Ces décisions stratégiques de repositionnement du portefeuille ont pesé sur les résultats avec une charge exceptionnelle de 372 millions d'euros. Enfin, Carrefour a maintenu une politique commerciale constante et déterminée, en particulier en France, où, pour la première fois depuis l'année 2000, le Groupe a gagné des parts de marché alimentaire sur une année entière.

Les résultats 2005 sont le reflet des décisions prises. Les ventes hors taxes à périmètre et à changes constants ont augmenté de 4,3 %. L'engagement de Carrefour de maintenir les prix les plus bas, en particulier en France, a conduit à une baisse de la marge commerciale du Groupe de 0,2 %. Bien que cette baisse ait été partiellement compensée par une maîtrise stricte des coûts, le résultat opérationnel avant éléments non récurrents est en baisse de 2,9 %. La forte hausse du résultat opérationnel avant éléments non récurrents à l'international (+ 19 %) a partiellement compensé la baisse en France (- 16 %). En 2005, et pour la première fois dans l'histoire du Groupe, les opérations internationales ont représenté près de la moitié du résultat opérationnel avant éléments non récurrents de Carrefour.

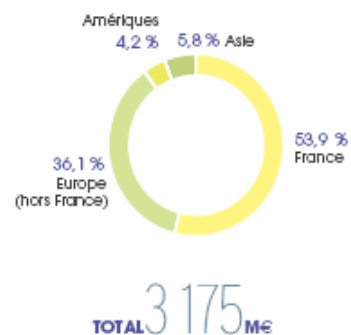
Répartition du chiffre d'affaires HT consolidé par zone géographique



Répartition du chiffre d'affaires HT consolidé par format



Répartition du résultat opérationnel avant éléments non récurrents



Chiffre d'affaires hors taxes consolidé

En 2005, le chiffre d'affaires consolidé progresse de 2,5 %, ce qui représente une hausse de 4,3 %, une fois retraités les impacts de change et les mouvements de périmètre. En 2005, Carrefour a cédé ses activités au Mexique, ses activités de restauration hors foyer Prodirest en France, ses activités de cash & carry espagnoles (Puntocash) et a signé un accord de franchise avec Aeon au Japon. Le Groupe a également pris la décision d'arrêter d'opérer sous l'enseigne Champion en Espagne et au Brésil. Il a par ailleurs procédé à l'acquisition de 12 hypermarchés d'Ahold en Pologne, a acquis Aligros en Italie, Gima et Endi en Turquie, Chris Cash & Carry à Chypre, les activités maxidiscounte du groupe Rewe en France et 11 hypermarchés Sonae au Brésil. Carrefour a également signé un protocole d'accord concernant un échange de ses activités en République tchèque et en Slovaquie contre les actifs de Tesco à Taïwan. Enfin, à la fin de l'année 2005, le Groupe a lancé une OPA simplifiée sur Hyparlo. La réalisation définitive de cette transaction devrait renforcer la position du Groupe en France, avec l'intégration de 12 hypermarchés. Elle devrait permettre également l'accès à un nouveau relais de croissance en Roumanie, où Hyparlo est actuellement leader sur le segment des hypermarchés avec 5 magasins. Au total, l'intégration de Hyparlo devrait contribuer à hauteur d'environ 1 milliard d'euros supplémentaires de chiffre d'affaires TTC en année pleine.

En France, le chiffre d'affaires du Groupe en 2005 est en retrait de 0,4 %. Sur la zone Europe, le chiffre d'affaires progresse de 3,6 % tandis qu'en Amérique latine et en Asie, le chiffre d'affaires progresse respectivement de 7,5 % et de 12,6 %. Le chiffre d'affaires TTC sous enseignes du Groupe s'élève à 93,6 milliards d'euros. Sous enseignes, Carrefour a ouvert en 2005 près d'1,5 million de mètres carrés (ouvertures et acquisitions) correspondant à l'ouverture de près de 1 400 points de vente.

Résultat opérationnel avant éléments non récurrents Groupe

Le résultat opérationnel avant éléments non récurrents Groupe est en baisse de 2,9 %. Cette évolution est pour une large part le reflet de notre décision de baisser les prix sur l'ensemble de nos marchés, notamment en France et de la maîtrise de nos frais généraux.

La forte hausse du résultat opérationnel avant éléments non récurrents à l'international (+ 19%) a partiellement compensé la baisse en France (- 16 %). En 2005, et pour la première fois dans l'histoire du Groupe, les opérations internationales ont représenté près de la moitié du résultat opérationnel avant éléments non récurrents de Carrefour. Le résultat opérationnel avant éléments non récurrents du groupe en pourcentage du chiffre d'affaires s'est élevé à 4,3 %, en léger retrait par rapport à 2004.

Nouveaux agrégats avec l'application des normes IFRS
Comptes 2005 comparés aux comptes 2004 IFRS
publiés retraités des amortissements
sur des constructions sur 40 ans.

Chiffre d'affaires HT consolidé
(en milliards d'euros)



Résultat opérationnel avant éléments non récurrents
(en millions d'euros)



Résultat net des activités poursuivies par action (en euro)



Endettement

L'endettement net s'établit à 6,8 milliards d'euros à la clôture, globalement stable par rapport à 2004. Néanmoins, une fois retraité l'impact de la première application des normes IAS 32 et 39 au 1^{er} janvier 2005, la dette nette se réduit de près de 500 millions d'euros, comme annoncé en début d'année 2005. Au final, le ratio dette nette sur autofinancement s'établit à 53 % en amélioration par rapport à 2004, et ce malgré l'impact négatif de la première application des normes IAS 32 et 39. Les frais financiers sont en baisse de 6 % sur l'année. Ainsi, malgré la diminution du résultat opérationnel avant éléments non récurrents, la couverture des frais financiers s'améliore, en passant de 6,7 x en 2004 à 7 x en 2005.

Résultat opérationnel avant éléments non récurrents avant amortissement et dépréciation
(en millions d'euros)



Résultat net des activités poursuivies (en millions d'euros)



Ratio d'endettement net
(en % des fonds propres)



Résultat net des activités poursuivies

Le résultat net part du Groupe des activités poursuivies a augmenté de 1,2 % compte tenu de la baisse des frais financiers de 6 % et d'un taux d'imposition globalement stable en 2005 à 29,4 %.

Résultat net des activités poursuivies par action

Le résultat net des activités poursuivies par action est de 2,58 euros, soit une progression de 0,9 % par rapport à 2004. Le résultat net part du Groupe par action, après prise en compte des charges liées aux activités cédées ou en cours de cession, s'est élevé à 2,05 euros en 2005 contre 2,44 euros en 2004.

74,5 milliards d'euros
Chiffre d'affaires hors taxes consolidé

3 175 millions d'euros
Résultat opérationnel avant éléments non récurrents Groupe

7 x = résultat opérationnel / résultat financier
Endettement

1 807 millions d'euros
Résultat net des activités poursuivies

2,58 euros
Résultat net des activités poursuivies par action

4. FACTEURS DE RISQUES

Risques financiers

Risque de change

Les activités du Groupe dans le monde sont réalisées par des filiales qui opèrent essentiellement dans leur propre pays (achats et ventes en devises locales). Par conséquent, l'exposition du Groupe au risque de change sur les opérations commerciales est naturellement limitée et concerne essentiellement l'importation. Le risque sur les opérations d'importation fermes est couvert par des achats à terme de devises.

Enfin, les investissements prévus dans des pays étrangers sont parfois couverts par des options.

Les financements locaux sont généralement effectués dans la devise locale.

La maturité des opérations de change est inférieure à 1 an.

La valeur des positions en cours à la clôture est présentée dans la note 27 aux états financiers.

Risque de taux

La gestion du risque de taux est assurée centralement par notre Centre de Coordination à Bruxelles. Ce dernier est soumis à une obligation de reporting de ses opérations et établit une mesure de performance mensuelle permettant d'identifier :

- le résultat sur les actions menées
- l'adéquation des actions entreprises avec la politique des risques du Groupe.

Le contrôle du respect des limites internes de risques et le suivi de la politique du Groupe Carrefour par le Centre de Coordination sont de la responsabilité du comité des Risques. Ce dernier, présidé par le Directeur financier du Groupe, se réunit au minimum tous les deux mois.

Pour mener à bien sa mission, le Centre de Coordination dispose de différents reportings (hebdomadaire, mensuel et annuel).

L'exposition nette du Groupe au risque de variation de taux d'intérêt est réduite par l'utilisation d'instruments financiers constitués de swap et d'options de taux d'intérêt.

La nature des couvertures au 31 décembre 2005 et le montant des capitaux couverts sont présentés dans la note 27 aux états financiers.

Nous avons procédé à un calcul de sensibilité à l'évolution des taux conformément à la recommandation COB de janvier 2003.

Le résultat du calcul (effectué sur la dette à moins d'un an conformément au paragraphe 6.4.2 de la recommandation) est le suivant :

- en cas de baisse des taux de 1%, le résultat financier aurait été amélioré de 12 millions d'euros soit 2,6% du résultat financier,
- en cas de hausse des taux de 1%, le résultat financier aurait été dégradé de moins de 10 millions d'euros, soit 2,2% du résultat financier.

Risque de liquidités

Suite à la renégociation des crédits syndiqués en 2004, le Groupe n'est plus soumis à aucun covenant financier.

La répartition par échéance et par devise des dettes est présentée en note 26 et les engagements reçus des organismes financiers en note 30.

Risque sur actions

Au 31 décembre 2005, le Groupe ne détient plus qu'une seule action d'autocontrôle et n'est donc pas exposé au risque sur actions.

Par ailleurs, les valeurs mobilières et les placements financiers sont essentiellement constitués de placements monétaires sur lesquels l'exposition du Groupe est faible.

Risques juridiques

Les sociétés du Groupe sont engagées dans un certain nombre de procès ou litiges dans le cours normal de leurs activités, dont des contentieux avec les administrations fiscales et sociales. Les charges susceptibles d'être estimées avec une fiabilité suffisante et jugées probables par les sociétés et leurs experts, ont fait l'objet de provisions pour risques et charges.

Le montant des provisions relatives aux services après vente, à des coûts et risques fiscaux, sociaux, et légaux liés à l'activité du Groupe s'élève à 1 591 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Aucun des contentieux en cours dans lesquels les sociétés du Groupe sont impliquées, de l'avis de leurs experts, n'est susceptible d'affecter de manière significative l'activité, les résultats ou la situation financière du Groupe.

Risques industriels et liés à l'environnement

Le Groupe Carrefour a fait de sa responsabilité environnementale, un engagement fort de sa politique.

Compte tenu de notre activité qui ne comprend pas de risque environnemental majeur direct, nous avons identifié les principaux impacts environnementaux sur lesquels le Groupe a mis en place des actions.

- Prévention des risques liés aux des stations services (pollution des sols, hydrocarbures)
- Maîtrise des consommations de fluides réfrigérants
- Pollution automobile (parking)
- Logistique : réduction des émissions atmosphériques et recherche de transports alternatifs moins polluants
- Maîtrise des nuisances pour les riverains (bruit, intégration paysagère)
- Gestion des ressources naturelles (ressources halieutiques, bois...)
- Réduction de l'impact environnemental des emballages (prise en compte de l'environnement dès la conception de l'emballage, réduction des emballages)
- Valorisation des déchets / Recyclage
- Gestion de l'eau, énergie

Les coûts engagés pour prévenir les conséquences de notre activité sur l'environnement correspondent pour partie aux frais de fonctionnement de la Direction Qualité & Développement Durable et de ses relais dans les pays. Cependant, la part la plus importante est la partie opérationnelle correspondant aux montants alloués aux projets spécifiques.

En effet, la politique environnementale et la gestion des risques sont inhérents et gérés par chaque métier et ne sont pas uniquement opérés par la Direction Qualité et Développement Durable.

Assurances – Couverture des risques susceptibles d'être encourus par l'émetteur

Carrefour mène une politique d'assurance qui vise tout d'abord à protéger ses clients, son personnel et ses biens. Par conséquent, le Groupe a négocié des programmes mondiaux transversaux (notamment dommage, responsabilité civile, environnement, construction) qui assurent une uniformité de couverture dans l'ensemble de ses filiales, quels que soient leurs formats et leurs lieux d'implantation, à quelques exceptions près (le Brésil par exemple, qui n'autorise pas ce type de montage).

De plus, le Groupe veille à ce que les nouvelles acquisitions réalisées en cours d'année rejoignent rapidement ses protections transversales, ou le cas échéant bénéficient de ses protections en DIC / DIL.

La politique d'assurance de Carrefour passe par l'identification et l'évaluation des risques existants et émergents, en étroite collaboration avec les opérationnels et la Direction de la Qualité, ainsi que par la mise en place de mesures de prévention au travers d'une politique centralisée, mais aussi locale, grâce à des relais dans chaque pays.

Le Groupe couvre l'ensemble de ses risques transférés au marché de l'assurance auprès d'assureurs internationaux de premiers rangs.

Les méthodes de suivi et de gestion sont l'objet d'un contrôle et d'une attention régulière de la part d'acteurs indépendants : courtiers, assureurs, gestionnaire de la captive de réassurance, Direction des Risques de Carrefour.

Cette méthodologie est donnée à titre indicatif afin d'illustrer les champs d'action de l'année 2005, elle ne saurait être considérée comme représentative d'une situation permanente. En effet, la politique d'assurance du Groupe dépend aussi des conditions du marché, de ses opportunités et de l'appréciation des risques que peut en faire la Direction Générale.

Par ailleurs, afin d'optimiser ses coûts d'assurance, d'avoir une bonne maîtrise de ses risques, Carrefour mène une politique de conservation de ses sinistres de fréquence, *via* sa captive de réassurance et depuis le 1^{er} janvier 2005, *via* sa propre société d'assurance implantée en Irlande : Carrefour Insurance Limited agréée par les autorités Irlandaises.

Cette société d'assurance directe couvre principalement les risques de dommage aux biens et pertes d'exploitation des filiales de la zone Europe, les filiales situées hors de la zone Europe faisant l'objet d'une réassurance par le Groupe. Un stop-loss par sinistre et par année d'assurance a été mis en place afin de protéger les intérêts de la captive et de limiter ses engagements. Au-delà d'une certaine limite, les risques sont transférés au marché de l'assurance.

Cette même stratégie de souscription s'applique pour les risques de responsabilité civile, qui font l'objet d'une réassurance par la captive du Groupe. Les montants d'engagement de la captive sont limités par sinistre et par année d'assurance. Ils sont ensuite transférés au marché traditionnel de l'assurance.

Dommages aux biens et Pertes d'Exploitation

Cette assurance a pour objectif de protéger les actifs de l'entreprise qui sont inscrits à son bilan.

La police en vigueur est une police sous forme "tous sauf" délivrée sur la base des garanties existantes sur le marché de l'assurance. Elle couvre les risques d'incendie, vol, événements naturels et pertes d'exploitation.

Les franchises sont adaptées aux formats des magasins et aux pays. Carrefour pratique pour certains formats une politique de Self Insured Retention.

Le programme mis en place par le Groupe offre une limite de garantie de 200 M € par sinistre en dommages directs et pertes d'exploitations confondus. Ce programme comporte des sous-limitations notamment dans le domaine des événements naturels. Au cours de l'année, certaines sous-limitations ont été revues à la hausse.

Les exclusions en vigueur dans ce contrat sont conformes aux pratiques du marché. Le contrat se renouvelle au 1^{er} janvier de chaque année.

Responsabilité Civile

Il s'agit de couvrir les risques encourus pour les préjudices corporels, matériels et immatériels (dans ce dernier cas sous-limités et selon la législation en vigueur) subis par des tiers dont le Groupe pourrait être à l'origine, tant en cours d'exploitation qu'après livraison.

Carrefour est une société dont la plupart des sites sont classés ERP (Etablissement Recevant du Public) ; de ce fait son exposition aux risques induits par cet accueil doit tout particulièrement être prise en compte et implique une grande vigilance.

Les franchises varient selon les pays. Les exclusions en vigueur dans ce contrat sont conformes aux pratiques du marché, elles concernent en particulier certaines substances reconnues comme toxiques, cancérigènes...

Carrefour est couvert pour les risques d'atteinte à l'environnement dans le cadre de son programme mondial d'assurance de responsabilité civile.

Ces risques font l'objet d'une approche assurance particulière en raison des conditions imposées par les réassureurs lesquels n'offrent pas réellement de possibilité de garantie pour les risques de pollution accidentelle. Néanmoins Carrefour a souscrit une protection pour les risques qui trouveraient leur origine dans une pollution soudaine et accidentelle mais aussi graduelle.

Le montant maximum de couverture est de 15 M€ dans le cadre de la pollution dite graduelle.

Les Risques Spéciaux

Nous entendons ici notamment, les couvertures relatives aux mandataires sociaux. Ces risques font l'objet de couvertures adaptées à l'exposition du Groupe. Compte tenu du caractère sensible de ces informations, les montants de couverture de ces différents contrats demeurent confidentiels.

Les couvertures d'Assurance de Construction

Elles ont pour objet de couvrir les intervenants à l'acte de construire, mais aussi les conséquences de leurs actes qui pourraient en découler.

Les montants de garantie mis en place sont conformes aux pratiques du marché et aux limites disponibles sur le marché de l'assurance pour ce type de risque.

Avantages Sociaux

Conformément à la législation en vigueur, aux conventions collectives et aux accords d'entreprise, des programmes couvrant les risques liés aux accidents du travail, frais médicaux, prévoyance et retraite ont été mis en place dans chaque pays.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1. Histoire et évolution de la société

5.1.1. Carrefour

5.1.2. RCS Paris 652 014 051

5.1.3. La durée de la Société, qui a pris cours le 11 juillet 1959, expirera le 10 juillet 2058, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

5.1.4. Société anonyme de droit français régie par les dispositions du Code de Commerce.

La Société a été transformée en société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance à la suite de la décision de l'Assemblée Générale du 20 avril 2005. Son siège social est sis : 6, avenue Raymond Poincaré - 75016 Paris.

Aux termes des résolutions soumises à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005, les actionnaires ont décidé de transférer le siège social de Paris à Levallois-Perret (92300) 26, Quai Michelet.

5.1.5.

- 1959** Création de la société Carrefour supermarchés par les familles Fournier, Badin et Defforey qui exploitaient à Annecy un supermarché pratiquant des prix discompte.
- 1963** Ouverture du premier hypermarché français à Sainte-Geneviève-des-Bois (Essonne).
- 1970** Cotation en bourse des titres Carrefour.
- 1989** Carrefour prend pied aux Etats-Unis et à Taiwan.
- 1993** Carrefour cède la participation de 28,8 % qu'il possédait dans le capital de Castorama. Carrefour cède la participation de 30 % qu'il possédait dans le capital de But.
- 1994** Carrefour devient majoritaire dans le capital de Picard-Surgelés.
Signature d'une co-entreprise avec un partenaire chinois pour développer à Shanghai et à Pékin des activités commerciales de type supermarchés-hypermarchés.
- 1996** Prise de participation de 42 % dans la société GMB, qui contrôle le groupe Cora.
- 1997** Guyenne et Gascogne, les Coop Atlantique et le groupe Chareton ont signé un accord avec Carrefour : leurs 16 hypermarchés ont pris l'enseigne Carrefour en 1998, mais ces groupes conservent la gestion de leurs magasins.
- 1998** OPA/OPE amicale de Carrefour sur Comptoirs Modernes en octobre.
- 1999** Lancement de l'OPE de Carrefour sur Promodès.
- 2000** La Commission européenne autorise la fusion Carrefour-Promodès, qui donne naissance au 2^{ème} distributeur mondial.
Conséquence de la fusion Carrefour-Promodès : cession en France de 7 hypermarchés et 14 supermarchés fin 2000.
Ouverture du 1^{er} hypermarché Carrefour au Japon.
- 2001** Carrefour cède sa participation (73,89 % du capital) dans Picard Surgelés.
Carrefour prend le management de sa filiale Norte (139 supermarchés) en Argentine.
Carrefour cède sa participation de 42 % détenue dans le capital de Cora.
- 2002** Nombreuses ouvertures de magasins dans le monde pour renouer avec la croissance.
- 2003** Décès, dans un accident d'avion, d'un des fondateurs du groupe Promodès, Paul-Louis Halley.
- 2004** Forte croissance organique : création de 914 magasins dont 793 à l'étranger.
- 2005** Cession des hypermarchés au Mexique et Japon.
Renforcement de la participation dans Hyparlo.
Carrefour acquiert Penny Market de l'allemand Rewe et lui cède sa filiale de restauration collective, Prodirect.

Carrefour a déposé fin décembre 2005 un projet d'offre publique d'achat simplifiée sur la totalité des titres Hyparlo, à un prix de €39,22 par action. Ce projet d'offre intervient après le renforcement des liens entre Carrefour et la famille Arlaud annoncé en janvier 2005. A cette date, Carrefour avait pris une participation de 50% dans Hofidis II qui détient 57,7% de Hyparlo, en complément de sa participation directe dans Hyparlo de 20%, qui est restée inchangée.

En date du 13 septembre 2005, la Cour d'Appel de Paris a décidé qu'un projet d'OPA devait être lancé sur le capital de Hyparlo par Carrefour solidairement avec la famille Arlaud.

Préalablement à l'OPA, Carrefour a acquis, le 20 décembre 2005, la participation dans Hofidis II auprès de la famille Arlaud, qui a renoncé à participer à l'OPA, à un prix ferme de €39,22 pour une action Hyparlo, acquisition approuvée par les Autorités de la Concurrence le 4 mai 2006. Ces deux opérations représentent un investissement maximum de 320 millions d'euros pour Carrefour si tous les titres Hyparlo sont apportés à l'offre initiée par le Groupe.

Tout en confortant sa position de leader en France, avec l'intégration de 12 hypermarchés principalement dans la région Rhône-Alpes, Carrefour acquiert le contrôle d'un nouveau relais de croissance offrant des perspectives de développement attractives avec l'intégration de 5 hypermarchés en Roumanie.

Par ailleurs, Carrefour a cédé Puntocash, sa filiale de Cash & Carry en Espagne au groupe Miquel Alimentacio. Cette opération s'inscrit dans le programme d'optimisation de son portefeuille d'actifs. En Espagne, Puntocash exploite 29 magasins (d'une surface moyenne de 2500 m²) et réalise un chiffre d'affaires HT de 172 millions d'euros en 2004. Classé au 5^{ème} rang seulement du Cash & Carry en Espagne, Puntocash enregistrait des performances financières décevantes.

Enfin, la filiale espagnole de Carrefour en Espagne a annoncé l'acquisition de 4 hypermarchés et 2 stations essence à Caprabo. Cet ensemble totalise une surface de vente de plus de 20 000 m². Ces points de vente sont situés à Madrid, Barcelone, Huelva (Andalousie) et Badajoz (Extremadura). Les stations essence acquises sont adjacentes aux hypermarchés de Huelva et Badajoz.

5.2. Investissements

Cf. la section 20 du présent document de référence.

6. APERCU DES ACTIVITÉS

Premier distributeur européen et deuxième dans le monde, Carrefour est le plus international de tous les groupes de distribution alimentaire. Depuis plus de 40 ans, il est le partenaire de la vie quotidienne de dizaines de millions de clients en Europe, en Asie et en Amérique Latine.

Ces liens avec des consommateurs d'origines et de comportements très variés sont renforcés par la très large diversité de son offre. Une diversité inscrite au cœur même de sa stratégie : Carrefour associe hypermarchés, supermarchés, magasins de proximité et de maxidiscount pour apporter au client la plus grande liberté de choix, avec l'assurance, quel que soit le format, de trouver le meilleur rapport qualité/prix.

Fort de l'engagement de ses 436 000 collaborateurs et de ses franchisés, Carrefour poursuit une politique de croissance soutenue sur ses trois continents, dans la perspective d'un développement durable qui permette à chacun – clients, actionnaires, collaborateurs, partenaires, collectivités publiques – de partager pleinement ses succès.

La force du Groupe repose sur sept valeurs : Liberté, Responsabilité, Partage, Respect, Intégrité, Solidarité, Progrès.

Carrefour en 2005 (chiffre d'affaires TTC sous enseignes)

Répartition du chiffre d'affaires par zone

Europe	: 86,5 %
Amérique Latine	: 6,5 %
Asie	: 7 %

Hypermarchés

59 % du CA Groupe, 926 hypermarchés

Enseigne : Carrefour

Concept : Présenter au client en un seul lieu une offre diversifiée, organisée et compétitive en produits alimentaires et non alimentaires (bazar, biens d'équipements, produits culturels...) et de services. La liberté de choix offerte au client (80 000 références en moyenne) sur une surface de 5 000 à 20 000 m², les nombreux services (carrefour voyages, assurances carrefour, SAV, carrefour spectacles, parking gratuit) font de l'hypermarché un lieu dédié à l'achat plaisir.

En 2005, le Groupe a repris l'initiative sur les prix. Objectifs ? Être le leader ou co-leader en prix sur chaque zone de chalandise en France. Sur l'année 2005, les hypermarchés Carrefour en France ont gagné 0,3% de part de marché sur l'alimentaire.

Pour compléter cette offensive sur les prix, trois actions majeures ont été menées de front pour le client :

Amélioration de l'offre : Carrefour a poursuivi l'adaptation des assortiments aux demandes locales et étendu ses gammes de produits. Ainsi, le nombre de références a augmenté de 6 % en épicerie, 7 % en cosmétique et 8 % en produits frais dans les hypermarchés français.

Renforcement des services : Assurances, services financiers, voyages... voilà quelques exemples de services que nous développons dans nos hypermarchés en France, en Espagne, au Brésil... et que nous souhaitons développer dans d'autres pays.

Dialogue permanent avec les clients : En 2005, Carrefour a développé un marketing plus ciblé. En grande partie grâce à la carte de fidélité et à la richesse de sa base de données. Résultats, les messages ont été clarifiés, de nouveaux programmes de fidélité ont été lancés et des opérations de réduction très ciblées ont été mises en place. En France, lancée en avril 2004, la carte comptait fin 2005 près de 8 millions de clients et 63 % des achats étaient effectués avec elle.

2005 fut aussi l'année de la refonte globale de la gamme en France. Nos équipes ont adapté la gamme aux nouveaux besoins des clients en agissant à la fois sur les prix, la qualité et l'innovation. A la fin 2006, cette gamme comptera 11 000 produits de grande consommation et en bazar. La marque Carrefour est désormais plus visible dans les linéaires. Elle s'est aussi enrichie, avec, par exemple, Carrefour Agir en alimentaire, Carrefour Techno pour le matériel électronique...

Le parc des hypermarchés a été agrandi et rénové. 48 000 m² ont été créés et 22 hypermarchés ont été agrandis en France, comme par exemple Angers Saint-Serge, Villabé et Annecy.

Supermarchés

24 % du CA Groupe, 2 455 supermarchés

Enseignes : Champion, Norte, GS, GB, Globi, Gima

Concept : Répondre aux attentes d'un client qui vient environ tous les cinq jours : praticité de l'aménagement pour faire ses courses sans perte de temps, qualité des produits frais, qualité de la relation et prix compétitifs. Les magasins ont une surface généralement comprise entre 1 000 et 2 000 m² et proposent environ 10 000 références.

93% des supermarchés du Groupe Carrefour sont implantés en Europe, dont 1 024 supermarchés Champion en France. Viennent ensuite l'Italie et la Belgique avec respectivement 452 supermarchés GS et 326 supermarchés GB. Plusieurs acquisitions ont été réalisées, en Turquie, à Chypre, en Italie, et en Grèce. Une preuve de l'intérêt du Groupe pour ce format et sa détermination à optimiser son portefeuille de magasins.

Les supermarchés sont implantés en ville, en zones périurbaine ou rurale. En ville, l'offre est essentiellement alimentaire alors que les magasins ruraux développent une offre plus fournie en produits non-alimentaires comme le textile et le bazar. La fidélisation, via la satisfaction des clients, est l'objectif premier des supermarchés. Environ 10 000 références sont proposées dans ces magasins aux surfaces toujours plus grandes. Selon la taille, 25 à 250 personnes y travaillent. Une taille qui devient aujourd'hui souvent supérieure à 2 000 m².

Champion fête ses 35 ans en France en 2006. L'année 2005 a été marquée par des agrandissements nombreux et un parc de magasins réorganisé et modernisé. L'importante rénovation du parc et son agrandissement vont se poursuivre en 2006. Cette expansion s'est traduite en 2005 par plus de 90 agrandissements et 70 000 m² supplémentaires, 19 nouveaux magasins et l'accueil de nouveaux franchisés. La modernisation a concerné 200 magasins en 2005. Au programme : nouvelle façade, nouvelle signalétique, nouvelle communication, prix compétitifs. La gamme de produits non-alimentaires a également été enrichie et le nombre de catalogues non-alimentaires a doublé depuis 3 ans : une clé de plus pour se différencier.

Produits traiteurs en libre-service, hygiène bébé, diététique, parfumerie, thés,... Champion a décidé d'élargir son offre en marques propres. Objectif : se différencier. En ciblant les familles de produits en forte progression et en passant de 1 550 à 2 400 références.

Par exemple, l'offre du rayon Alimentation pour enfants a été élargie. Soit 100 références de plus. Demain, les efforts porteront sur le bio, la santé, le commerce équitable et le haut de gamme. Cet élargissement de l'offre va permettre de répondre à l'évolution des attentes de nos clients mais aussi de leur offrir davantage de simplicité et de lisibilité.

Maxidiscompte

9 % du CA Groupe, 5 451 magasins de maxidiscompte

Enseignes : Dia, Ed, Minipreço

Concept : Sur une surface de 300 à 800 m², ces magasins proposent un assortiment sélectionné de produits alimentaires, essentiellement de marque distributeur, à bas prix.

Avec près de 5 500 magasins dans le monde et 636 ouvertures en 2005, le maxidiscompte est un puissant moteur de développement pour le Groupe. Ce format propose des produits à prix discompte toute l'année, et garantit une sécurité alimentaire irréprochable. Le maxidiscompte offre un assortiment volontairement optimisé. Principalement alimentaire, l'offre est essentiellement composée de produits à marques Dia. Agrandissement, modernisation... les magasins de maxidiscompte sont régulièrement réaménagés pour évoluer en temps réel avec le marché.

Dia est la marque du maxidiscompte pour le groupe Carrefour. Présent dans huit pays sur les trois continents, les 5 500 magasins Dia ont réalisé 7,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2005.

Il existe aujourd'hui trois déclinaisons de Dia :

- Dia de centre-ville, de petite taille et flexible, est très ancré dans le tissu urbain ;
- Dia périurbain, d'une surface proche de 600 m² et doté d'un parking. Son offre est plus étendue avec des produits frais et en gros conditionnement ;
- MaxiDia, dernier-né, véritable maxidiscompte expérimenté en 2004 et développé en 2005.

Proximité & autres métiers

8 % du CA Groupe, 3 046 magasins de proximité, 150 cash & carry

➤ **Le commerce de proximité**

Enseignes : Shopi, Marché Plus, 8 à Huit, GB Express, Contact GB, 5' Marinopoulos, Di per Di, Smile Market

Concept : Magasins de quartier ou de village offrant une gamme de produits couvrant l'ensemble des besoins alimentaires. Une palette de services vient généralement compléter son offre.

Vieillesse de la population, augmentation du nombre de monoménages, désertification des campagnes... le commerce de proximité est une réponse à une nouvelle réalité économique et sociale. Renforcées par la modernité et l'offre de ses nouveaux concepts, les enseignes de proximité se développent. D'un positionnement de proximité, ce format de magasin évolue vers un positionnement de commodité, de convivialité et de services. L'objectif est d'être plus près des clients. En 2005, 439 nouveaux magasins de proximité ont été ouverts dans le monde. Soit plus de 124 000 m² de surface de vente.

De 50 à 900 m², les enseignes de la proximité répondent avec leurs spécificités aux besoins de leurs clients. Shopi, véritable supermarché de proximité est l'enseigne leader sur son créneau ; Marché Plus permet, en milieu urbain, de faire ses courses facilement et les magasins 8 à Huit offrent un assortiment adapté au cœur des villes. Sur le créneau du négoce, Proxi offre un assortiment de produits et services particulièrement en zones rurales. Plus spécifique, l'enseigne Sherpa exclusivement présente en montagne répond à une clientèle très saisonnière.

Avec plus de 1 600 magasins en France en franchise auxquels s'ajoutent 1 500 magasins de négoce, la Proximité Carrefour en France est le premier acteur du commerce alimentaire de proximité. On retrouve dans tous ces magasins des produits Grand Jury, la marque propre de la proximité.

Carrefour est très implanté en Europe avec ce format de magasin. Essentiellement en Belgique avec Contact GB, GB Express, en Italie avec Di Per Di, et en Grèce avec 5' Marinopoulos. Au total, la proximité est représentée par 206 magasins de proximité en Belgique, 155 en Grèce et 975 en Italie.

➤ **Le cash & carry**

Enseignes : Promocash, Docks Market, Grossiper

Concept : Libre-service de gros et de détail principalement alimentaire destiné aux professionnels.

➤ **Le commerce électronique**

Enseigne : Ooshop

Concept : Cybermarché permettant de faire ses courses sur Internet et de se faire livrer à domicile. Le site propose une large gamme de plus de 6 000 produits dont plus de 1 200 produits frais.

Croissance organique

En 2005, le repositionnement stratégique et le nouveau modèle économique ont commencé à porter leurs fruits. Pour la première fois depuis 2000, les hypermarchés en France ont regagné des parts de marché en alimentaire grâce à des efforts soutenus en matière de compétitivité prix. À l'international, les relais de croissance ont enregistré de belles performances. À taux de changes constants, les ventes hors France ont augmenté de 7,5 % en 2005. Par ailleurs, les investissements ont été importants : ils ont progressé de 38 %. Cette hausse a notamment permis d'ouvrir de nouvelles surfaces. En 2005, 50 % de mètres carrés en plus ont été créés par rapport à 2004.

1,8 milliards d'euros ont été consacrés à l'ouverture et l'agrandissement de magasins en 2005, condition d'une croissance rentable. Ils s'élevaient à 1,3 milliards d'euros en moyenne chaque année sur la période 2001-2004. Résultat : plus d'1 million de mètres carrés de surfaces de vente ont été créées en 2005. Un record depuis 2000. Objectifs de ce volume d'investissements ? Renforcer rapidement et durablement la part de marché du Groupe dans chaque pays et dans chaque zone de chalandise où il est présent. Couplées avec des acquisitions tactiques et ciblées de 425 000 m² en 2005, ces ouvertures doivent renforcer le groupe Carrefour sur chacun de ses marchés. Une condition impérative pour réduire les coûts fixes, optimiser la rentabilité et renforcer l'image des enseignes du Groupe partout où elles se trouvent. Toutes ces créations de surfaces s'inscrivent donc dans une stratégie de long terme.

Le multiformat optimise les chances de rencontrer tous les profils de clients et de répondre à l'ensemble de leurs besoins. Le groupe Carrefour conforte sa position grâce à un maillage étroit des réseaux de magasins. Ces formats s'y renforcent mutuellement. En Espagne, Carrefour est, par exemple, leader en hypermarchés et en magasins de maximidiscount. Autres avantages du multiformat : la mutualisation des achats, l'échange de bonnes pratiques et la répartition des risques.

Côté résultats, le repositionnement stratégique effectué en 2005 a permis de tourner une page. Et cela grâce à une action durable et conjuguée sur la baisse des prix, sur le soutien des investissements et sur la réallocation des ressources.

En 2005, le chiffre d'affaires du Groupe a progressé de 4,3 % à taux de changes constants. Si le résultat opérationnel a baissé en France, la part de marché alimentaire des hypermarchés en France a augmenté de 0,3 % en alimentaire selon Secodip et celle du Groupe de 0,6 %, soit la première hausse en année pleine depuis 2000. La baisse du résultat opérationnel en France est directement liée à la politique de prix agressive. À l'international, les relais de croissance ont enregistré de bonnes performances. Les ventes y ont progressé de 7,5 % et le résultat de 19 %.

Opérations stratégiques

Acquisitions tactiques et cessions des activités les moins rentables se sont intensifiées en 2005. Ces mouvements préfigurent la future carte du Groupe et jettent les bases solides de la croissance de demain. Au total, 425 000 m² ont été acquis en 2005. Si la redistribution du portefeuille des activités s'est poursuivie, l'Europe, l'Amérique latine et l'Asie demeurent toujours les trois grands marchés du Groupe.

Les opérations, effectuées en 2005, ont été guidées par deux principes :

- déployer une approche multiformat, pour créer des synergies et saturer les parts de marché ;
- adopter une attitude pragmatique, pour saisir les opportunités et céder les activités peu rentables ou hors du cadre stratégique. Le Groupe s'est ainsi désengagé du Japon, du Mexique, de Slovaquie et de République tchèque.

Le marché européen a été le théâtre de mouvements importants. Le Groupe a concrétisé d'importantes acquisitions en Pologne, en Turquie, à Chypre, en Italie et en France.

• *N° 2 en Pologne sur le format hypermarché*

La forte expansion du groupe Carrefour en Pologne s'est confirmée en 2005. En février, celui-ci a intégré 12 hypermarchés Hypernova d'Ahold. Avec 32 hypermarchés, Carrefour est le nouveau challenger sur le marché polonais. Ces acquisitions complètent sa présence sur ce marché porteur où il détient 71 supermarchés, gérés sous les enseignes Champion et Globi.

• *En France, Penny Market intègre le Groupe*

L'accord du 21 juillet 2005 entre Carrefour, Rewe et Transgourmet a permis l'acquisition de 101 magasins de maxidiscount Penny Market, et de conforter Ed en France. Basés dans le nord de la France, ces magasins ont généré environ 262 millions d'euros hors taxe de chiffre d'affaires en 2004. Cet accord comprenait la cession par Carrefour de Prodirest à Transgourmet, joint-venture entre Rewe et Coop.

• *Des positions confortées en Italie*

L'accord de partenariat, conclu avec Aligros, place Carrefour en position de co-leader dans la région des Pouilles. Ce partenariat porte sur 70 % des 160 magasins de proximité gérés en direct ou sous franchise. Ils passeront progressivement, et selon leur taille, sous les enseignes du groupe Carrefour.

• *Prise de position à Chypre*

Carrefour Marinopoulos a acquis la totalité du capital de Chris Cash & Carry. La société Chris Cash & Carry est le deuxième distributeur alimentaire à Chypre avec trois hypermarchés et trois supermarchés.

• *Leader en hypermarchés au Brésil*

Le Groupe a profité de l'amélioration de la conjoncture économique en Amérique latine. 10 hypermarchés et 68 magasins de maxidiscount ont ouvert leurs portes sur le continent. Côté acquisitions, 2005 a notamment été marquée par l'achat de 10 hypermarchés au groupe brésilien Sonae, basés à São Paulo et exploités sous enseigne BIG. Avec ce rachat, le groupe Carrefour consolide sa place de leader au Brésil sur le format hypermarché. Cette acquisition est intervenue après la vente des actifs mexicains à Chedraui. Une cession en droite ligne avec la nouvelle stratégie : céder les activités non stratégiques, insuffisamment rentables ou aux parts de marché non significatives et se renforcer sur ses marchés clés.

• *Renforcement en Asie*

Présent dans huit pays asiatiques, le Groupe a renforcé ses positions en 2005. 43 : c'est le nombre de magasins désormais détenus à Taïwan après l'accord conclu avec Tesco en septembre 2005. Cet accord englobe 6 hypermarchés et 2 projets. Dans le même temps, le Groupe a signé un accord avec Tesco pour la cession de ses activités en République tchèque (11 hypermarchés) et en Slovaquie (4 hypermarchés). Au Japon, un accord de franchise a été signé en mars 2005 avec Aeon. Ce dernier a ainsi acquis les 8 hypermarchés Carrefour qui garderont le même nom. Ce partenariat prévoit l'échange de concepts commerciaux et la vente de produits Carrefour par le distributeur japonais.

Croissance

Mettre tout en œuvre pour renforcer l'image prix des magasins du groupe Carrefour en France et sur tous les autres marchés où les enseignes du Groupe sont présentes. Regagner le terrain perdu ces dernières années : telle est l'obsession constante des équipes depuis février 2005.

Objectif affiché pour chaque hypermarché : être le moins cher dans sa zone de chalandise par le biais :

- d'une stratégie prix spécifique à chaque hypermarché du Groupe à partir d'études consommateur précises, rayon par rayon, gamme par gamme.
- d'un abaissement du temps de réaction entre l'étude de prix et l'ajustement de l'affichage des prix en rayon (24 à 72 heures maximum).

En 2005, la part de marché en alimentaire des hypermarchés Carrefour a augmenté de 0,3 % en France. Principal enjeu en 2006 : continuer cette politique de baisse des prix sans altérer la rentabilité du Groupe.

Comment ?

- en développant l'offre de produits non alimentaires pour développer l'attractivité de nos magasins ;
- en continuant la reconstruction de l'offre produit pour être davantage en phase avec les attentes des clients ;
- en élargissant la gamme des services proposés à nos clients pour mieux les satisfaire.

Les dépenses non alimentaires connaissent un fort développement. Il y a, en effet, davantage de tendances nouvelles et d'innovations dans les produits de la téléphonie, de l'électroménager ou même du textile. Les clients sont réceptifs aux nouvelles offres et éprouvent le besoin de renouveler leurs biens régulièrement. Ils consacrent une part croissante de leur budget à ces produits. D'où l'importance pour les hypermarchés Carrefour d'accroître la performance de ces rayons, en proposant une meilleure offre et plus de services.

Orientation clients

Fidéliser les clients pour mieux les connaître

Connaître ses clients, c'est le cœur de la philosophie du groupe Carrefour.

Dans cette optique, les hypermarchés Carrefour ont voulu tisser un lien fort avec eux depuis avril 2004. Ce lien, c'est le "Programme Fidélité Carrefour". Un véritable succès puisque fin décembre 2005, plus de 8 millions d'entre eux étaient adhérents de ce programme en France. Près de 30 % des foyers français sont donc, aujourd'hui, en possession de la carte de fidélité Carrefour.

Les enjeux de ces bases de données générées par la carte sont majeurs :

- affiner l'analyse des besoins et des désirs des clients ;
- gagner en réactivité en adaptant l'offre en permanence ;
- optimiser la communication en ciblant mieux les messages.

Sur la plupart de ses marchés, Carrefour a développé dans de nombreux pays (Belgique, Italie, Grèce, Turquie...) les cartes de fidélité nous permettant de mieux connaître nos clients et de mieux les satisfaire.

Adapter les assortiments aux besoins de nos clients

Mieux répondre aux attentes des clients, c'est aller plus loin qu'offrir une large gamme de produits alimentaires. C'est aussi développer localement des assortiments variés de produits qui répondent précisément à leurs attentes. En textile, en électronique et en électroménager... C'est une des clés pour les fidéliser.

Deux exemples d'actions sont à pérenniser :

- la saisonnalisation et le renouvellement des assortiments et des gammes de produits pour répondre aux besoins de nos clients ;
- l'organisation d'événements spéciaux et d'opérations commerciales de grande ampleur pour drainer régulièrement les clients.

Carrefour, une marque qui s'affirme

La marque la plus vendue dans les hypermarchés Carrefour, c'est... Carrefour. 9 clients sur 10 en remplissent leur caddie. "Signez vos marques ! Montrez que vous en êtes fiers !" Voilà ce qu'ont dit les clients de Carrefour réunis en table ronde en 2005. Ce lien privilégié est à renforcer. Principale évolution de la marque Carrefour dans les hypermarchés en France en 2005 : d'un marketing de masse, elle passe à un marketing ciblé. Les produits Carrefour ne doivent plus seulement être achetés pour ce qu'ils sont, mais pour les valeurs qu'ils véhiculent. Des valeurs qui parlent aux clients. Trois gammes, par ordre de prix croissant : Carrefour (80 % de l'offre), Agir, Sélection. Immédiatement reconnaissable à leur packaging et leur code couleur, chacun des produits de ces trois gammes affiche l'engagement qualité du Groupe : un étiquetage informatif plus complet et le principe "satisfait ou remboursé" plus visible. Une refonte des produits signés Carrefour a également été entreprise en Colombie, au Brésil, en Chine et en Indonésie.

La marque Champion a également initié une refonte complète en France. L'offre a été élargie vers les familles de produits en forte progression. Il s'agit d'anticiper au maximum les attentes clients. Parmi les domaines stratégiques figurent le bio, la santé, le commerce équitable et le haut de gamme.

Crédit personnalisé en Italie et carte de crédit au Brésil

Pour préserver le pouvoir d'achat des clients, Carrefour a développé une palette complète de services financiers en Italie en 2005. Carrefour Service Financier Italie est né de l'alliance du Groupe avec l'organisme de crédit Agos Itafinco S.p.A. Produit vedette : le crédit à la consommation sur mesure. Principal atout pour le client : davantage de flexibilité dans la programmation de ses achats et de son budget. En clair, c'est la possibilité pour le client d'effectuer ses achats, même les plus importants, tout en ayant un budget mensuel limité.

“Self check out” : réduire le temps d’attente aux caisses

Passer moins de temps aux caisses : c’est le souhait d’une très large majorité de clients. D’où la volonté d’expérimenter de nouveaux systèmes pour offrir aux clients la possibilité de scanner eux-mêmes leurs achats, de les payer en caisse automatique et de les conditionner. Les résultats de satisfaction sont très encourageants. Autre avantage : une assistante de caisse est présente pour quatre modules d’encaissement automatique pour guider et conseiller les clients. Conséquence : le personnel habituellement affecté aux caisses peut être réaffecté sur le front de vente pour servir et aider la clientèle. En 2005, le Groupe a testé “le self check out” dans trois magasins en France, mais également en Italie (Turin) et en Belgique (Bruxelles). En 2006, ce processus interactif devrait se poursuivre, sans représenter plus de 20 % des lignes de caisse toutes enseignes confondues afin de préserver le contact humain dans les magasins.

Un Groupe Responsable

Compétences et motivation : piliers des ressources humaines

Partout où il est implanté, le groupe Carrefour est un acteur majeur de l’économie et de l’emploi. Nos magasins sont situés au coeur des populations et exercent une forte attractivité en termes d’emplois. Au travers de toutes ses enseignes (Carrefour, Dia, Ed, Champion, GS, GB...) et de ses formats, le groupe Carrefour est par exemple le premier employeur privé en France et en Grèce, le troisième au Brésil et le cinquième en Colombie. Notre métier de commerçant est d’être au service des clients. Notre réussite, la notoriété de la marque, la fidélité de notre clientèle reposent sur les compétences et la motivation des hommes et des femmes qui travaillent au sein de l’entreprise, sur leur capacité à satisfaire les attentes des clients et à s’adapter à leurs demandes. 90% des salariés sont en contact avec nos clients. Carrefour doit son succès à l’affirmation dès ses origines de cette conviction : “Notre première force est constituée par la motivation des hommes”. Les femmes et les hommes du Groupe partagent sept Valeurs qui sont des repères communs : la liberté, la responsabilité, le partage, le respect, l’intégrité, la solidarité et le progrès.

Une formation déclinée par pays

Depuis toujours le Groupe privilégie le recrutement local. Recrutement local mais aussi formation locale via les centres de formation. En 2005, deux nouveaux centres ont été ouverts en Belgique et en Colombie. Cette année, les formations ont à nouveau abordé des sujets variés selon les sensibilités et les besoins locaux. Avec une forte prédominance néanmoins pour la thématique du client. L’orientation client pour Singapour, la Thaïlande, Taïwan, la Grèce ; la passion de la vente en Turquie ; la sécurité au travail en Italie ; les Valeurs à Taïwan ; l’accueil client en caisses pour les caissières en France et en Belgique ou les nouveaux embauchés en Espagne... Autant de thèmes développés à travers le monde auprès de milliers de collaborateurs.

Des relations soutenues avec les étudiants et les demandeurs d’emploi

En 2005, 80 000 collaborateurs ont été recrutés dans le monde, dont 15 000 en France. Une nouvelle fois, Carrefour est le premier recruteur privé de France. Pour cela, il tisse en permanence des relations avec son environnement. Via son portail « www.carrefourmyjob.com », où plus de 300 métiers sont proposés, mais aussi par des relations régulières avec les écoles et les étudiants. L’opération “1 000 jobs étudiants toute l’année”, lancée à la rentrée 2005, en est un exemple. Tout comme le partenariat réservé aux Bac+ 5, initié par les supermarchés Champion en France avec 15 écoles de commerces avec pour objectif d’identifier les futurs directeurs de magasins. Ce challenge inter-écoles s’est déroulé sur Internet du 3 au 7 décembre 2005. Mais la découverte et la formation des jeunes aux métiers de la distribution moderne passent aussi par l’apprentissage. Le 9 juin 2005, les hypermarchés Carrefour ont signé la charte de l’apprentissage avec l’État français. L’engagement a été pris de recruter 1 500 apprentis en deux ans au sein des hypermarchés français. Cette nouvelle est de bon augure car, en moyenne, 71 % des apprentis intègrent le Groupe. Par ailleurs, le Groupe et l’ANPE ont renforcé leur collaboration début 2005 pour trois ans. À titre d’exemple, les offres d’emploi seront désormais automatiquement transférées du site “recrute.carrefour.fr” vers le site “anpe.fr” et les relations entre chaque magasin et les agences ANPE locales seront renforcées. Cette proximité se traduit aussi dans l’intégration de toutes les composantes de la société. C’est l’engagement pris en France avec la signature de la Charte de la Diversité en octobre 2005.

Signature du troisième accord "Mission Handicap" en France

Avec 6,6 % de collaborateurs handicapés, les hypermarchés Carrefour dépassent l'obligation légale en France. Pourtant, ils ont renouvelé, le 2 mars 2005, leur engagement auprès des handicapés. Pour la troisième fois consécutive, ils ont signé l'accord d'entreprise "Mission Handicap". Les hypermarchés Carrefour prennent aussi la résolution de développer et de renforcer la place des travailleurs handicapés. 250 demandeurs d'emplois handicapés seront recrutés et les structures d'accueil et les équipements seront améliorés. Enfin, une démarche d'amélioration et d'évaluation sera réalisée. 20 nouveaux magasins Carrefour supplémentaires sont concernés par cet accord. Ils ont rejoint les 187 magasins déjà signataires. En 2008, le Groupe comptera 3 000 collaborateurs handicapés. Par ailleurs, les supermarchés Champion ont signé en janvier 2005, un accord sur le développement de l'emploi des handicapés. Dans ce cadre, 250 personnes handicapées seront recrutées d'ici trois ans.

Un engagement multiple et largement reconnu

Des actions initiées dans 30 pays de l'environnement et développement économique et social. Ce sont les trois champs d'action du Groupe en matière de responsabilité sociale. Derrière les mots se cachent des enjeux majeurs à relever... Commerce éthique, intégration des populations fragilisées ou des minorités, traçabilité des produits, aide à l'exportation pour les PME... Dans les 30 pays où le groupe Carrefour est implanté, les actions locales se sont multipliées en 2005. Mise en place de 250 partenariats produits au Brésil, accord de distribution avec des petits producteurs colombiens de café ou de haricots rouges s'engageant à ne plus cultiver de produits illicites, accompagnement des PME françaises à l'exportation en Chine... Ce sont quelques traductions concrètes de l'engagement quotidien en 2005.

Un engagement triplement salué Fin 2005, trois études effectuées par des agences de notation mondialement reconnues ont classé le Groupe dans le peloton de tête des entreprises les plus responsables. Pour AccountAbility, il est au cinquième rang des 100 multinationales les plus responsables au monde. Et, de fait, à la première place mondiale des distributeurs et des entreprises françaises. Une belle reconnaissance obtenue deux années consécutives. Pour Covalence, agence de notation suisse, le Groupe est l'entreprise de distribution la mieux placée depuis cinq ans sur le plan de la réputation éthique. Enfin, le cabinet français Utopies confirme sa place en lui décernant le sixième rang pour la qualité de son reporting social et environnemental. Une triple convergence de points de vue qui souligne la qualité de l'engagement du Groupe.

Un visa PME pour l'Asie

Au printemps 2005, les dirigeants ont accompagné une délégation de 200 représentants de PME françaises en Asie. Objectifs : leur faire découvrir le marché asiatique, tester leur sensibilité et celle de leurs produits à l'export et les mettre en relation avec les acheteurs locaux. Ce voyage de découverte des marchés asiatiques a coïncidé avec les "Semaines Françaises". Organisées par le Groupe pour promouvoir les produits agro-alimentaires français, ces "Semaines" ont eu lieu en Chine, en Thaïlande et en Corée du Sud. 1 100 produits français ont été commercialisés lors de ces "Semaines". Pour cela, ils ont franchi toutes les étapes de sélection, de cotation, d'homologation... prouvant ainsi la formidable capacité d'exportation des PME françaises.

Développement local : Carrefour aide les petits producteurs sud-américains

La culture de la coca est un fléau en Amérique du Sud. En Colombie, tout particulièrement. En accord avec l'ONU, Carrefour aide plusieurs centaines de familles et de petits producteurs à commercialiser leurs récoltes de substitution de cultures illicites. Producteurs de coeurs de palmiers dans les départements de Putumayo et de Bolivar, de haricots rouges à Cofrimayo ou de café à Cozurca... Tous ont pu vendre leurs produits dans des magasins Carrefour.

Le Groupe a été primé par les Nations Unies à Vienne en reconnaissance du rôle joué dans le contrôle de la drogue et la prévention du crime. Au Brésil, où Carrefour est le deuxième distributeur, 250 partenariats Filières Qualité Carrefour ont été mis en place en 2005. Ces partenariats traduisent un engagement durable entre producteurs locaux, industriels, transporteurs et les chefs de rayon Carrefour.

La sécurité alimentaire : une priorité absolue

Croiser expertises et expériences

Les 3 et 4 octobre 2005, le Groupe a organisé les premières Rencontres scientifiques de la sécurité alimentaire à Évian. 16 scientifiques indépendants internationaux et neuf Directeurs Qualité Carrefour ont partagé leurs savoir-faire. Objectif : optimiser la sécurité alimentaire des clients en croisant expertises scientifiques et connaissance du terrain. Une cartographie des risques potentiels et les actions à mettre en oeuvre ont été élaborées et recensées. C'est la garantie pour réagir avec justesse et rapidité lorsque survient une crise alimentaire

Anticiper les risques

Traçabilité des produits et des matières premières, sévérité des contrôles qualité et efficacité des procédures de retrait... Autant de process bien rôdés pour le groupe Carrefour. Et la garantie d'une sécurité alimentaire maximale pour les clients. Pour contrer les risques potentiels de grippe aviaire, le Groupe a bâti un dispositif spécifique. Une cellule de veille permanente recense toutes les informations. En lien avec l'OMS, un réseau de scientifiques et les pouvoirs publics, cette cellule permet une relation continue avec les autorités compétentes et donc de déclencher les dispositifs ad hoc. Carrefour a parallèlement renforcé les contrôles des fournisseurs et des sous-traitants et formé toutes ses équipes de vente pour répondre aux interrogations des clients.

Informers les consommateurs

La santé publique est une préoccupation légitime et croissante des consommateurs. Davantage encore en matière de sécurité alimentaire. C'est pourquoi le Groupe a beaucoup investi en matière d'information pédagogique. C'est le cas notamment de Champion en France avec ses campagnes nutrition. Des numéros spéciaux de "Vivre Champion" ont été consacrés au thème de la nutrition. En avril 2005, Champion a aussi distribué 200 000 kits en magasin sur le thème de la nutrition. Le Groupe est surtout à l'initiative des "Journées de la Nutrition" organisées dans de nombreux pays. Via des animations et de nombreux supports, ces "Journées" contribuent à créer les bons réflexes en nutrition. Enfin, les catalogues promotionnels intègrent de plus en plus souvent cette composante nutrition.

Un packaging totalement repensé

La lutte contre l'obésité, risque de santé publique majeur, est un enjeu important. L'information des consommateurs a été particulièrement renforcée sur les emballages de la marque Carrefour. Au dos de chacun d'entre eux figure désormais une information nutritionnelle complète. Dans un souci de clarté, elle a été mise au point avec les experts du comité scientifique de Carrefour et des associations de consommateurs. Y figurent aussi des conseils nutritionnels pour acquérir de bons réflexes alimentaires. Cet engagement nutrition s'est aussi concrétisé, en France, avec le lancement de la gamme Carrefour Agir Nutrition.

Le Groupe s'engage pour l'environnement

Pêcher "responsable"

Flétan du Groënland, dorade sébaste, limande et loup de mer... Après le cabillaud "Pêche Responsable" en 2004, Carrefour a lancé quatre nouvelles références de poissons surgelés sous marques propres en 2005. Ces références répondent aux critères de pêches respectueuses des écosystèmes. En 2005, 880 tonnes de poissons issues de la "Pêche Responsable" ont été mises en vente en France et en Belgique. Cette filière "responsable" sera prochainement étendue en Suisse et en Espagne.

Une performance aussi électrique

En mai 2005, Carrefour et Schneider Electric ont signé un contrat de performance énergétique. L'objectif de cet accord est de réduire à moyen terme la consommation électrique de 10 à 15 % dans les magasins. Climatization, chauffage, éclairage et surtout chambres froides et rayons surgelés ont déjà été modifiés dans 15 magasins en 2005. La modernisation de l'ensemble du parc des hypermarchés représenterait une économie équivalente à 25 % de la consommation électrique annuelle de la ville de Paris. Ce dispositif sera progressivement déployé dans tous les hypermarchés Carrefour en France.

Rouler plus propre

En dépit de sa nocivité, deux véhicules sur trois utilisent du gazole en France. Depuis juillet 2005, la totalité des 214 stations Carrefour proposent un nouveau gazole doté d'un additif moins polluant, présentant d'excellentes performances mécaniques. Il est vendu au même prix que son prédécesseur. Avec ce nouveau carburant, Carrefour, second distributeur pétrolier français, démontre sa volonté de concilier meilleur prix et responsabilité environnementale tout en répondant aux exigences accrues des motorisations diesel nouvelle génération.

Mieux gérer les déchets

Sacs plastiques, cagettes et cartons... Depuis décembre 2004, Carrefour vend des sacs réutilisables et échangeables. La consommation de sacs jetables gratuits a chuté de 17 % depuis 2004. En 2005, plus de 11 millions de sacs réutilisables ont été vendus par les magasins du groupe Carrefour. Dans le même esprit, ils collectent les piles usagées via des bornes mises à disposition des clients dans les magasins. Fin octobre 2005, 609 tonnes de piles ont été collectées. Enfin, tous ces sites pratiquent un tri systématique des déchets. Le Groupe s'est engagé depuis 1996 à réduire le poids et les volumes de ses emballages. 7 000 tonnes ont ainsi été économisées à ce jour.

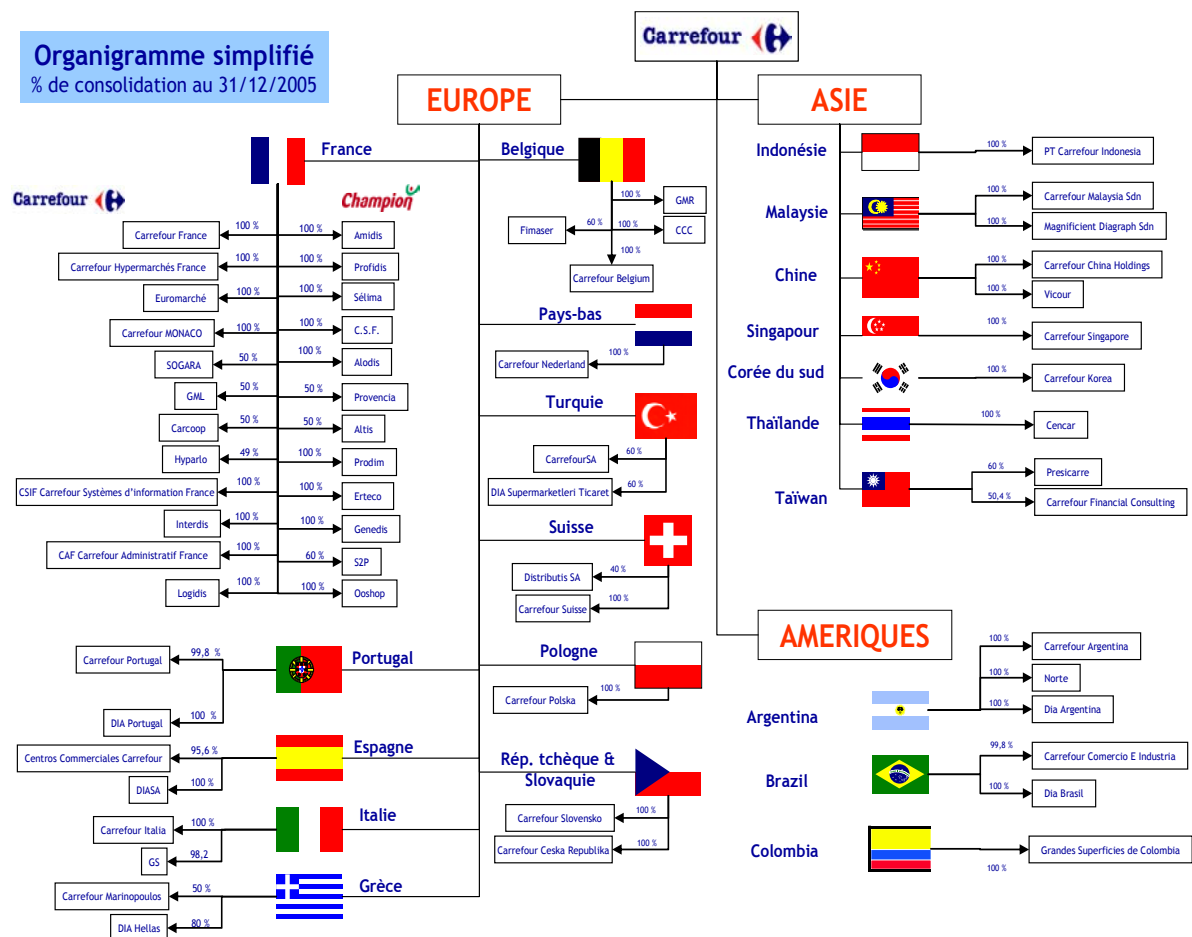
Communiquer pour expliquer et inciter

Le Groupe ne se contente pas de mieux agir pour l'environnement. Il tente de sensibiliser ses clients aux principaux enjeux du développement durable. Journée de l'Environnement, Semaine du Développement Durable... Carrefour organise régulièrement des événements dans ses magasins pour informer ses clients sur ces problématiques. L'opération "Action Eau" lancée par Champion en octobre 2005 a ainsi vocation d'alerter le grand public sur la nécessaire maîtrise de la consommation d'eau. Parallèlement, Carrefour conçoit des supports sur l'environnement à vocation pédagogique destinés aux enfants et des adultes. Le document "La Famille Durable à la Maison", les journaux "Junior" et "Positif" ou encore le partenariat avec Chic Planète en sont quelques vecteurs.

7. ORGANIGRAMME

7.1.

La société Carrefour assume un rôle de holding, gère à ce titre des participations en France et à l'étranger.



7.2. Cf. Section 20 (tableau des filiales consolidées).

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

Néant.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Cf. section 20 du présent document de référence.

10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

Cf. section 20 du présent document de référence.

11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Néant.

12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

FRANCE

	CA T1 2006 (m€)	Mag comp. (%)	Expansion (%)	Total (%)
FRANCE	9 698	2,7	2,4	5,0
Hypermarchés	5 081	2,7	1,6	4,3
Supermarchés	2 073	3,2	2,3	5,5
Hard discount	666	-0,5	15,1	14,5
Autres	1 878	2,9	0,4	3,4

En France, les ventes sont en hausse de 5,0% sur le trimestre. L'impact calendaire sur la période était globalement neutre, en prenant en compte le nombre de jours ouverts ainsi que l'effet négatif du décalage lié à Pâques.

Notre stratégie constante et déterminée sur les prix s'est traduite par une déflation dans tous nos formats. Malgré cela, nous avons pu enregistrer des progressions à magasins comparables et nous avons gagné des parts de marché.

Les ventes des hypermarchés sont en progression de 4,3%, en incluant un mois de consolidation des ventes de Hyparlo. Les ventes à magasins comparables ont augmenté de 2,7% (1,7% hors essence). La forte augmentation des volumes enregistrée en alimentaire a entraîné une hausse du panier moyen de 1,9%. Le nombre des débits est légèrement en baisse, à hauteur de -0,2%.

Les ventes en alimentaire ont augmenté de 3,2% malgré une déflation de 0,7%. Les ventes en non-alimentaire ont baissé de 1,2%.

Les ventes des supermarchés sont en hausse de 5,5% sur le trimestre. La croissance à magasins comparables, essence comprise, est de 3,2%. Hors essence, les ventes à magasins comparables sont en augmentation de 1,4%. Cette croissance est principalement le résultat d'une augmentation du nombre des débits, et a été réalisée malgré une déflation sur les produits de grande consommation de 1,6%. Les supermarchés récemment agrandis ont continué à bien se comporter : les ventes des 61 supermarchés agrandis en 2005 ont progressé en moyenne de 20% sur le premier trimestre 2006.

Les ventes du segment Hard discount ont progressé de 14,5%, en prenant en compte les 105 magasins Penny Market acquis auprès de Rewe. Les ventes à magasins comparables ont diminué de 0,5%, reflet d'une baisse des prix mais également d'une concurrence accrue sur le segment Hard Discount. 62 magasins Penny Market ont désormais été convertis à l'enseigne Ed et enregistrent de bonnes performances, avec des ventes en hausse de près de 15% après conversion.

A magasins comparables, le chiffre d'affaires des magasins de proximité est en baisse de 1,6%. A fin février, la performance était globalement stable, mais s'est détériorée en mars principalement à cause du décalage des vacances de Pâques, typiquement plus significatives pour les magasins de proximité que pour les autres formats.

Au total, le groupe Carrefour a gagné des parts de marché en France sur les trois premiers mois de l'année, en ligne avec les tendances observées en 2005, d'après Sécodip, principalement grâce aux hypermarchés.

EUROPE (ex. France)

		CA T1 2006 (m€)	Mag comp (%)	Expansion (%)	Total à tx de chge const. (%)	Impact des monnaies (%)	Total (%)
EUROPE ex France		7 614	0,0	6,0	6,0	0,1	6,1
Espagne	Total	3 073	2,5	0,2	2,7	0,0	2,7
	Hypermarchés	2 019	2,9	1,8	4,7	0,0	4,7
	Supermarchés	130	3,0	-30,4	-27,4	0,0	-27,4
	Hard discount	722	0,6	3,2	3,8	0,0	3,8
	Autres	202	16,8	-10,1	6,8	0,0	6,8
Italie	Total	1 691	-3,2	7,5	4,3	0,0	4,3
	Hypermarchés	717	-6,9	13,5	6,5	0,0	6,5
	Supermarchés	518	-2,7	-1,8	-4,6	0,0	-4,6
	Autres	455	3,0	9,4	12,5	0,0	12,5
Belgique	Total	1 140	-0,6	1,6	1,0	0,0	1,0
	Hypermarchés	578	-1,6	0,2	-1,4	0,0	-1,4
	Supermarchés	264	-2,3	0,7	-1,6	0,0	-1,6
	Autres	298	3,3	5,2	8,6	0,0	8,6
Autres pays		1 711	-1,1	19,7	18,6	0,7	19,3

Au total, les ventes en Europe hors France enregistrent une croissance de 6,0% sur la période à taux de changes constants. Les ventes à magasins comparables sont stables. Tous nos marchés en Europe ont connu à la fois des faibles volumes et de la déflation, en ligne avec les tendances observées lors du quatrième trimestre 2005.

Les performances en Espagne sont les plus solides de la zone, avec des ventes à magasins comparables en augmentation de 2,5% malgré un début d'année difficile. En T1, nous avons converti 16 magasins Champion sous l'enseigne Carrefour Express. Nous avons également converti 17 Champion au format Maxi Dia. Au total, les ventes sous enseigne Maxi Dia ont augmenté de près de 40% sur la période, quand les ventes de Carrefour Express progressent d'environ 25% à magasins comparables.

Nos marchés les plus difficiles restent l'Italie et la Belgique. En Italie, les ventes à magasins comparables ont chuté de 3,2%. Le contexte économique reste peu favorable, caractérisé par une confiance des consommateurs à un niveau bas et par des pressions déflationnistes. Les ventes non-alimentaires dans les hypermarchés font suite à des bases très élevées en début d'année 2005, qui avait été marqué par de fortes promotions. En Belgique, les ventes à magasins comparables sont en baisse de 0,6%, avec une performance non-alimentaire faible, particulièrement en textile et en bazar. Nous avons cependant observé une amélioration des tendances sur l'Electro-Photo-Ciné-Son (EPCS).

Nous avons également continué à gagner du terrain sur des marchés clés de croissance, tels que la Pologne, la Turquie et la Grèce, grâce à des progressions de 16,3%, 47,7% et 8,0% respectivement à taux de changes constants.

AMERIQUE LATINE

	CA T1 2006 (m€)	Mag Comp. (%)	Expansion (%)	Total à tx de chge const. (%)	Impact des monnaies (%)	Total (%)
AMERIQUE LATINE	1 662	2,0	6,9	8,9	24,8	33,7
Brésil Total	1 098	-3,7	9,1	5,4	34,6	40,0
Argentine Total	378	10,6	0,7	11,3	4,8	16,1
Colombie Total	186	12,9	10,3	23,3	16,6	39,9

Le redressement en Amérique Latine se poursuit. La forte progression du chiffre d'affaires (+8,9% sur le trimestre à taux de changes constants) est le fruit de la contribution des nouveaux m² et de l'augmentation à deux chiffres des ventes à magasins comparables en Argentine et en Colombie.

Au Brésil, le chiffre d'affaires progresse de 5,4% au total, grâce à la contribution des nouveaux m² à hauteur de 9,1% qui compense le recul de 3,7% des ventes à magasins comparables. Ce recul s'explique par l'impact négatif du décalage des fêtes de Pâques (-3%) ainsi que par un changement de notre structure de pricing en hypermarchés, désormais moins promotionnelle. Cette nouvelle stratégie de pricing nous permettra de mieux fidéliser nos clients, mais à court terme elle a entraîné une réduction du nombre de promotions, et donc une baisse des débits.

La croissance à magasins comparables en Argentine et en Colombie a cependant été positive, les deux pays progressant respectivement de 10,6% et de 12,9%. Ces performances traduisent le renforcement de notre modèle commercial sur ces marchés notamment grâce à l'évolution de notre stratégie de « clusterisation ».

ASIE

	CA T1 2006 (m€)	Mag Comp. (%)	Expansion (%)	Total à tx de chge const. (%)	Impact des monnaies (%)	Total (%)
ASIE	1 446	-0,6	10,7	10,1	10,7	20,8
Chine Total	715	3,0	13,4	16,4	14,1	30,5
Taiwan Total	368	-6,4	6,6	0,2	6,3	6,5
Indonésie Total	151	4,0	20,3	24,4	10,3	34,6
Autres pays Total	213	-3,0	4,7	1,7	8,7	10,4

Le chiffre d'affaires en Asie a progressé de 10,1% à changes constants sur la période.

Parmi les pays qui ont enregistré des bonnes performances sur le trimestre : la Chine, l'Indonésie et la Malaisie. La progression du chiffre d'affaires à magasins comparables est de 3,0% en Chine, quand l'Indonésie et la Malaisie progressent respectivement de 4,0% et 8,3% (à magasins comparables).

Malgré ces performances, le chiffre d'affaires de la zone recule de 0,6% à magasins comparables, principalement à cause de deux pays : la Thaïlande et Taiwan.

Le chiffre d'affaires à magasins comparables en Thaïlande a baissé de 9,1%, conséquence de l'impact de la crise politique actuelle sur la confiance des consommateurs mais aussi de la décision du groupe d'arrêter les ventes en gros dans nos magasins. Le chiffre d'affaires à magasins comparables pour Taïwan (-6,4%) est le résultat du resserrement du crédit à la consommation, qui a impacté l'ensemble du marché. Cependant, notre part de marché à Taiwan est restée stable sur le trimestre.

Les ventes TTC T1 2005 pro forma ont été ajustées de manière à refléter la déconsolidation dès le 1^{er} janvier 2005 des activités en République tchèque, en Slovaquie, de Prodirrest, de Puntocash, et d'un certain nombre de supermarchés en Espagne et au Brésil. Les ventes 2005 publiées en mars 2006 ont déjà pris en compte ces éléments.

Après notre décision de céder nos actifs en Corée, annoncée le 4 avril 2006, nous avons déconsolidé la Corée de manière rétroactive à partir du 1^{er} janvier 2006, et retraité le chiffre d'affaires T1 2005, en ligne avec l'application de la norme IFRS 5.

Hyparlot a été consolidé à partir du 1^{er} mars 2006, après la clôture de l'offre publique lancée sur les actions Hyparlot le 10 février. A la suite de l'offre, Carrefour détient, directement et indirectement via Hofidis II, 14 788 064 actions Hyparlot représentant 93,9% du capital et au moins 96,9% des droits de vote.

13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

Néant.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

Par décision de l'Assemblée Générale du 20 avril 2005, la Société a adopté la forme de société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Le Directoire

La Société est dirigée par un Directoire composé de deux membres au moins et de sept membres au plus, personnes physiques, pouvant être choisis en dehors des actionnaires. Aucun membre en exercice du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire. L'âge limite pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire est fixé à soixante cinq ans. Le Directoire est nommé pour deux ans ; ses membres sont désignés ou renouvelés par le Conseil de Surveillance. Les membres du Directoire peuvent être révoqués par le Conseil de Surveillance ou par l'Assemblée Générale. Le Conseil de Surveillance détermine le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire. Il détermine également le nombre et le prix des options de souscription ou d'achat d'actions de la société consentis aux membres du Directoire ainsi que, le cas échéant, le nombre d'actions de la société qui leurs sont attribuées gratuitement.

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, dans les cas prévus par la loi et pour l'examen de toutes opérations qui exigent l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance. Le Directoire présente tous les trois mois au Conseil de Surveillance un rapport qui retrace les principaux actes ou faits intervenus dans la gestion de la société. Il doit contenir tous les renseignements propres à éclairer ledit conseil sur la marche des affaires. A tout moment, le Directoire peut présenter au Conseil de Surveillance un rapport particulier sur toute opération exceptionnelle, l'appréciation de ce caractère exceptionnel étant faite par le Directoire sous sa responsabilité.

Le Directoire est convoqué par son président ou, à défaut, par tout autre membre du Directoire. Il se réunit au lieu indiqué dans la convocation. Pour la validité des délibérations du Directoire, la présence effective de la moitié au moins de ses membres en exercice, dont le Président, est nécessaire et suffisante.

Toutes les décisions du Directoire doivent être prises à la majorité des membres présents et représentés. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société ; il les exerce dans la limite de l'objet social, sous le contrôle du Conseil de Surveillance et sous réserve de ceux expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil de Surveillance par la loi ou les présents statuts. Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de président du Directoire, pour la durée de son mandat. Le président du Directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Aux termes des délibérations du Conseil de Surveillance réuni le 20 avril 2005, ont été nommés en qualité de Membres du Directoire : Monsieur José Luis DURAN (Président du Directoire), Monsieur Jacques BEAUCHET, Monsieur Javier CAMPO, Monsieur José Maria FOLACHE et Monsieur Guy YRAETA.

Aucun des membres du Directoire n'exerce de fonctions ou d'activité en dehors du Groupe formé de l'Emetteur et de ses filiales.

José Luis DURAN
Président du Directoire
41 ans.

Après des études d'économie, José Luis Duran a commencé sa carrière en 1987 chez Arthur Andersen. Entré chez Pryca (filiale de Carrefour) en 1991, il y exerce successivement les fonctions de contrôleur de gestion (1991-1994), contrôleur de gestion Europe du Sud (1994-1996), puis contrôleur de gestion Amériques jusqu'en 1997. Après avoir été Directeur Financier de Pryca, il devient Directeur Financier de Carrefour Espagne en 1999. En avril 2001, il est nommé Directeur Général Finances & Gestion et Organisation & Systèmes de Carrefour et rejoint le Comité Exécutif du Groupe. Le 3 février 2005, José Luis Duran est nommé Directeur Général du Groupe. Le 20 avril 2005, il est nommé Président du Directoire.

Jacques BEAUCHET
Directeur Général Ressources Humaines,
Communication et Secrétariat Général
54 ans.

Après des études à l'École Supérieure de Commerce de Paris (ESCP), Jacques Beauchet commence sa carrière au contrôle de gestion de Shell en 1977 où il reste près de 9 ans. En 1986, il rejoint Codex où il est Directeur du contrôle de gestion jusqu'en 1989, puis Secrétaire Général. Fin 1990, il est nommé Directeur Financier délégué de Promodès. En 1993, il devient Conseiller du Président, fonction qu'il cumule dès 1995 avec celle de Directeur de la communication. En 1999, il devient Directeur des Ressources Humaines de Carrefour. Depuis le 3 février 2005, Jacques Beauchet est nommé Directeur Général Ressources Humaines, Communication et Secrétariat Général.

Javier CAMPO
Directeur Général Dia
50 ans.

Après des études d'ingénieur à l'école Politecnica de Madrid, Javier Campo a notamment été Directeur Général de Tycesa avant de rejoindre le Groupe en 1985 en tant que Directeur Marchandises de Dia. En 1986, il est nommé Directeur Général de Dia International.

José Maria FOLACHE
Directeur Général Europe - hors France
45 ans.

Après une licence en Droit et un MBA à l'IESE Barcelona, José Maria Folache a rejoint Continente en 1986 en tant que Sous-directeur Achats PGC au sein de la Direction Marchandises Espagne où il devient en 1989 Directeur Bazar, en charge des achats et du marketing. En 1991, il est Directeur d'un hypermarché pendant un an. Il retourne à la Direction Marchandises Espagne en tant que Directeur Commercial. En 1993, il est nommé Directeur Régional en charge de la Région Sud. Il devient Directeur de la Centrale Internationale d'Achats Non-Alimentaire au sein de la Direction Marchandises Groupe en 1994. En 1998, il est nommé Directeur Général des Hypermarchés Promodès en Italie. En 2000, il occupe d'abord le poste de Directeur Général Adjoint Carrefour Espagne puis celui de Directeur Général Espagne. Depuis le 3 février 2005, José Maria Folache est Directeur Général Europe hors France.

Guy YRAETA

Directeur Général Hypermarchés France

53 ans.

Après des études d'ingénieur à l'Institut Supérieur d'Agriculture de Rhône-Alpes, Guy Yraeta entre chez Carrefour en 1976 en tant que Chef de rayon textile et devient 5 ans plus tard Chef de Secteur Non-Alimentaire. En 1985, il passe Chef de Caisse, puis en 1987, Chef de Secteur Épicerie. En 1988, il est nommé Directeur de magasin. Deux ans plus tard, il occupe le poste de Directeur Épicerie France. En 1994, il devient Directeur Régional dans le bassin Nord Est Centre. En 1995, il occupe la fonction de Directeur Exécutif Italie pendant 4 ans. Il est nommé Directeur Exécutif Pologne en 1999, poste qu'il occupe jusqu'en 2003 quand il devient Directeur Zone Autres Pays d'Europe (APE). En 2004, il rejoint les Hypermarchés français en tant que Directeur Exécutif. Depuis le 3 février 2005, Guy Yraeta est Directeur Général Hypermarchés France.

Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de surveillance est composé de sept membres : Monsieur Luc VANDEVELDE (Président), Monsieur Amaury de SEZE (Vice-président), Madame Anne-Claire TAITTINGER, Monsieur René ABATE, Monsieur René BRILLET, Monsieur Jose Luis LEAL MALDONADO et la société COMET BV (représentée par Monsieur Robert HALLEY).

Le Conseil s'est attaché à apprécier l'indépendance de chaque membre du Conseil par rapport à la direction générale exercée par le Directoire. Au regard des critères préconisés par le rapport Bouton sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées et par la recommandation de la Commission Européenne, le Conseil de surveillance estime que parmi ses membres, cinq peuvent être considérés comme des personnalités indépendantes qui n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

Ainsi, Madame Anne-Claire TAITTINGER et Messieurs René ABATE, José Luis LEAL MALDONADO et Amaury de SEZE sont des membres indépendants. La qualité d'ancien salarié de Monsieur René BRILLET ne s'oppose pas à ce que ce dernier soit qualifié de membre indépendant dans la mesure où Monsieur BRILLET, aujourd'hui retraité, n'entretient à ce jour plus aucune relation avec la société Carrefour qui serait susceptible de générer un conflit d'intérêt et de porter atteinte à sa capacité de jugement ;

Chaque administrateur doit être propriétaire pendant la durée de son mandat d'un minimum de mille actions. La durée du mandat est de quatre ans.

Luc VANDEVELDE

55 ans

Président du Conseil de Surveillance

Luc Vandeveldé débute sa carrière en 1971 pour le Groupe Kraft à Bruxelles. Après avoir occupé les fonctions de Directeur Financier de Kraft à Madrid, de Vice-Président Développement et Planification de Kraft Europe à Lausanne, de Directeur Finances et Gestion de Kraft GMBH en Allemagne, il est nommé Vice-Président Finances et Administration de Kraft International en 1988 aux USA puis Vice-Président Administration et Développement de Kraft Général Foods International en 1989. Il revient en Europe en 1990 en tant que Président Directeur Général France, puis France et Italie, de Kraft Jacobs Suchard. En 1995, il rejoint Promodès en tant que Directeur Général. En 1999, suite à la fusion avec Carrefour, il est nommé Vice-Président-Directeur Général de Carrefour. En 2000, il rejoint le Groupe Marks & Spencer en tant que Président. En janvier 2003 il crée Change Capital Partners à Londres et rejoint le groupe Familial Halley en avril 2003. Il est nommé Administrateur de Carrefour en mars 2004. Puis il quitte Marks & Spencer en mai 2004. Le 20 avril 2005, il est nommé Président du Conseil de Surveillance.

Autres mandats :

Administrateur et Président du Comité des Rémunérations de VODAFONE, Administrateur de Comet BV, Citra SA., Finiper et Société Générale, Gérant de Change Capital Partners.

COMET BV représentée par Robert HALLEY

70 ans

Représentant du Groupe familial Halley, actionnaire de référence de Carrefour, Robert Halley est entré en fonction au sein de la société Promodès en 1961. Il est nommé Directeur Général du Directoire en 1972 et Vice-Président-Directeur Général en 1987.

José Luis LEAL MALDONADO

66 ans

José Luis Leal-Maldonado est nommé Directeur Général de la Politique Economique de l'Espagne en 1977, poste qu'il occupe jusqu'en février 1978, date à laquelle il devient secrétaire d'Etat à la coordination et à la programmation économique. Il est nommé ministre de l'Economie en avril 1979, fonction qu'il remplit jusqu'en septembre 1980. De 1981 à 1990, il travaille comme Conseiller économique du Banco de Vizcaya et comme Adjoint au Président de la Banco Bilbao Vizcaya. De 1990 à 2006 il a présidé l'Association Espagnole des Banques.

Autres mandats :

Administrateur de Saint-Gobain, de Saint-Gobain Cristaleria Espanola, de CEPSA et de Renault Espagne. Président de « Dialogo », association d'amitié hispano-française et de Accion Contra el Hambre, Vice-Président de la Fundacion Abril Martorell et membre du Real Patronato del Museo del Prado et de la Fundacion Duques de Soria.

René BRILLET

65 ans

Ancien Directeur Général Asie de Carrefour, René Brillet débute sa carrière comme officier radio dans la marine marchande en 1968. Il rentre en 1972 chez Carrefour et occupe successivement les postes de chef comptable en Italie et au Brésil, puis de directeur de magasin et directeur Organisation et Méthodes toujours au Brésil. En 1981, il rejoint l'Argentine comme Directeur Exécutif, puis dirige l'Espagne de 1982 à 1985 et la France de 1986 à 1995. En 1996, il est nommé Directeur Général Europe, puis Directeur Général Asie en 1998, poste qu'il occupe jusqu'au 28 février 2004.

Anne-Claire TAITTINGER

55 ans

Au 31 décembre 2005 : Membre du Directoire du Groupe Taittinger, Directeur Général de la Société du Louvre, Vice-Président de Baccarat,

Anne-Claire Taittinger, diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris, titulaire d'une maîtrise en sociologie urbaine, diplômée d'études supérieures spécialisées d'urbanisme et du Centre de perfectionnement aux affaires, démarre sa carrière en 1976 dans le Groupe Caisse des Dépôts et Consignations comme responsable d'opérations d'urbanisme à la Société centrale d'équipement du territoire. Elle intègre le Groupe du Louvre en 1979 au poste de Secrétaire Général puis devient Président-Directeur Général de la Compagnie Financière Deville. Elle sera successivement Président-Directeur Général de la Compagnie Financière Leblanc, de ELM-LEBLANC, Vice-Président-Directeur Général du pôle industriel DEVILLE, Président-Directeur Général des Parfums Annick Goutal France USA, puis de BACCARAT. Elle devient Directeur Général puis Président du Directoire de la Société du Louvre en 1997, puis en 2002, Président du Directoire de Groupe Taittinger ainsi que Directeur Général de sa filiale Groupe du Louvre dans le cadre d'une dissociation des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général.

Autre mandat :

Administrateur de Dexia.

René ABATE

57 ans

Consultant

René Abate est diplômé de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées et de la Harvard Business School. Il commence sa carrière comme ingénieur au Port of New York Authority en 1970 puis intègre le BCG en 1974 où il conseille, dans les domaines de la stratégie et de l'organisation, des grandes entreprises de secteurs variés notamment dans les biens de grande consommation et dans la distribution alimentaire et spécialisée. Il a été successivement Senior Vice President, responsable de l'activité du cabinet en France, Chairman du Groupe pour l'Europe et membre du Comité Exécutif Monde, fonctions auxquelles il a renoncé en 2006.

Autres mandats :

Membre du Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées.

Membre du Conseil d'Administration et Vice-Président de l'association L'ENVOL pour les enfants européens.

Amaury de SEZE

59 ans

Président de PAI partners,

Amaury de Seze démarre sa carrière en 1968 chez Bull General Electric. En 1978, il rejoint le groupe Volvo où il occupe successivement les postes de Directeur Général, Président-Directeur Général de Volvo France, Président de Volvo Corporate Europe, membre du Comité Exécutif du Groupe Volvo et membre du Comité Stratégique Renault Volvo. Il rejoint le groupe Paribas en 1993 en tant que Membre du Directoire de la Compagnie Financière de Paribas et de la Banque Paribas, en charge des participations et des affaires industrielles puis comme responsable du pôle Participations de la Banque BNP-Paribas. Il est Président de PAI partners depuis 1998.

Autres mandats :

Administrateur de Eiffage, Groupe Bruxelles Lambert, Publicis, Gras Savoye, Groupe industriel Marcel-Dassault, Power Corporation du Canada, Pargesa Holding S.A.

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Directoire et ceux du Conseil de Surveillance sont domiciliés au siège social de l'Emetteur.

Il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de l'Emetteur.

A la connaissance de l'Emetteur et au jour de l'établissement du présent document de référence, aucun des mandataires sociaux (membres du Directoire et du Conseil de Surveillance) n'a, au cours des cinq dernières années :

- été condamné pour fraude,
- été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire,
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

A la connaissance de l'Emetteur et au jour de l'établissement du présent document de référence, aucun conflit d'intérêt n'est identifié entre les devoirs de chacun des mandataires sociaux (membres du Directoire et du Conseil de Surveillance) à l'égard de l'Emetteur et leurs intérêts privé ou autres devoirs.

A la connaissance de l'Emetteur et au jour de l'établissement du présent document de référence, il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'un des mandataires sociaux (membres du Directoire et du Conseil de Surveillance) aurait été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale.

15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

Membre du Conseil de Surveillance

➤ **Luc Vandevelde**

Au titre de ses fonctions de Président du Conseil de Surveillance, Luc Vandevelde perçoit une rémunération d'un montant de 600 000 euros (la moitié ayant été versée sur l'exercice 2005, l'autre devant l'être au cours de l'exercice 2006).

Membres du Directoire

La rémunération des membres du Directoire a été décidée par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 20 avril 2005 (sur la base des recommandations faites par le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance d'Entreprise du 8 mars 2005).

La rémunération du Président du Directoire comprend une part fixe et une part variable, qui pourra atteindre 80 % de la rémunération fixe si les objectifs prévus au budget sont réalisés et davantage en cas de dépassement, mais avec un butoir à 160 %. La part variable est fonction de deux objectifs : le Chiffre d'Affaires Groupe et l'Activity Contribution.

La rémunération de l'ensemble des membres du Directoire comprend une partie fixe (composée de 75 000 € au titre du mandat social et le solde en rémunération des responsabilités opérationnelles ou fonctionnelles propres à chacun) et une part variable de 60 % de la rémunération fixe, si les objectifs de budget sont réalisés, et davantage en cas de dépassement, avec un butoir à 120 %. Les modalités de calcul suivent celles recommandées pour la part variable du Président, les objectifs à atteindre étant adaptés à la responsabilité spécifique de chaque dirigeant.

Les membres du Directoire ont été bénéficiaires d'un plan d'attribution d'actions gratuites dont les conditions étaient les suivantes :

- Pas de condition préalable d'investissement additionnel personnel d'actions Carrefour ;
- Conditions de réalisation de performance de la Société pour la période des deux exercices 2005/2006 :
 - évolution du chiffre d'affaires cumulé de 12 % à change et périmètre constants,
 - croissance du résultat net part du Groupe (retraité pour tenir compte des normes IFRS) de 15 % à change et périmètre constants,
 - si les deux critères sont satisfaits : attribution du nombre d'actions gratuites indiqué ci-dessous,
 - si aucun critère n'est satisfait : aucune attribution d'actions gratuites.
- Date d'attribution des actions gratuites : 2 mai 2007 ;
- Durée de conservation des actions gratuites : deux ans, jusqu'au 2 mai 2009 minimum.

Les membres du Directoire ont été bénéficiaires d'un plan d'attribution d'options d'achat d'actions dont les conditions étaient les suivantes :

- durée du plan : 7 ans (du 20 avril 2005 au 19 avril 2012)
- prix : 40,81 euros correspondant à la moyenne des premiers cours cotés des 20 séances de bourse précédant le 20 avril 2005,
- durée d'indisponibilité et d'incessibilité : 4 ans,
- Conditions d'exercice : être lié au Groupe par un contrat de travail ou par un mandat social le jour de la levée des options.

Les membres du Directoire bénéficient tous d'avantages en nature consistant dans l'usage d'une voiture de fonction.

Clause de départ

Les membres du Directoire bénéficient d'une clause de départ dont les conditions sont les suivantes :

- une indemnité de 24 mois de rémunération en cas de révocation du mandat social, portée à 30 mois en cas de révocation suite à changement de contrôle du Groupe et maintien des droits sur les stock options attribuées ; cette indemnité s'ajoutera aux indemnités légales et conventionnelles dues au titre du contrat de travail mais se substituera à toute transaction.
- l'abandon de l'obligation de non-concurrence ;
- aucune indemnité en cas de démission.

Les rémunérations perçues au titre de l'exercice 2005 ont donc été les suivantes :

	José Luis Duran	Jacques Beauchet	Javier Campo	José Maria Folache	Guy Yraeta
Rémunération fixe	1 150 200 €	525 000 €	650 000 €	600 000 €	575 000 €
Bonus 2005 (versé en 2006)	354 342 €	126 838 €	116 793 €	194 936 €	172 500 €
Actions gratuites	60 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Options d'achat d'actions	120 000	75 000	75 000	75 000	75 000

José Maria Folache bénéficie d'un avantage en nature consistant dans la mise à disposition d'un logement pour un coût estimé à 70 000 € par an.

- Jetons de présence alloués aux Membres du Conseil de Surveillance de la Société

Conformément à la décision du Conseil de Surveillance du 7 juillet 2005, les jetons de présence sont calculés mensuellement et versés en deux fois (octobre 2005 et avril 2006).

Au cours de l'exercice 2005, les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance ont été les suivants :

- Luc Vandeveldé 75 000 €
- Carlos March 42 500 €
- Robert Halley 37 500 €
- José Luis Leal Maldonado 30 000 €
- René Abate 25 000 €
- René Brillet 25 000 €
- Anne-Claire Taittinger 25 000 €
- Amaury de Sèze 25 000 €

L'Emetteur ayant changé son mode de gouvernance le 20 avril 2005, aucun historique n'est donné sur les rémunérations, faute de données comparables.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

- 16.1. Les membres du Conseil de Surveillance ont été nommés par l'Assemblée Générale du 20 avril 2005 pour une durée de 4 exercices prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Les membres du Directoire ont été nommés par le Conseil de Surveillance, réuni le 20 avril 2005, pour une durée de 2 ans à compter de celui-ci, soit jusqu'au 20 avril 2007.

- 16.2. Les contrats de service liant les membres du Directoire (à l'exception du Président) à l'Emetteur ou à l'une quelconque de ses filiales ne prévoient pas l'octroi d'avantages aux termes de leurs dispositions
- 16.3. Le Groupe possède deux Comités spécialisés. Ils ont été créés en 2005 par le Conseil de Surveillance et leurs membres ont été choisis parmi ses membres. Ces comités ont pour objectif d'approfondir certaines questions spécifiques et de faire des propositions au Conseil de Surveillance.

Le Comité d'audit

Les attributions du Comité d'Audit concernent :

- Les comptes annuels et semestriels pour lesquels:
 - il examine les comptes sociaux et consolidés avant leur présentation au Conseil de Surveillance,
 - il s'assure de la pertinence et de permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux,
 - il analyse les résultats intermédiaires et préliminaires, ainsi que les commentaires y afférents avant leur annonce publique,
 - il vérifie que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent l'application des méthodes comptables susvisées,
 - il étudie les changements et adaptations des principes et règles comptables retenus pour l'établissement des comptes.
- La réglementation boursière pour laquelle :
 - il veille à la qualité des procédures et des informations afférentes à la réglementation boursière (document de référence).
- Le contrôle interne et externe de la société et de ses principales filiales pour lesquels :
 - il évalue les propositions de nomination ou de renouvellement des Commissaires aux comptes de la société et leur rémunération,
 - il évalue, avec les responsables du contrôle interne, les systèmes de contrôle interne du Groupe.
- Les risques qu'il examine régulièrement avec le Directoire, qu'ils soient financiers, stratégiques ou opérationnels.

Le Comité peut bénéficier des informations disponibles auprès du Directeur Finances et Gestion du Groupe. Une fois par an, il peut entendre les Commissaires aux Comptes dans les conditions qu'il détermine.

Le Comité est composé de quatre membres désignés par le Conseil de Surveillance parmi ses membres, dont une majorité de personnalités indépendantes. Le Président du Comité est désigné par le Conseil de Surveillance.

Au cours de l'exercice 2005, la composition du Comité a été la suivante :

Président : Robert Halley
Membres : René Abate (Personnalité indépendante)
René Brilllet (Personnalité indépendante)
Amaury de Sèze (Personnalité indépendante)

Le Comité se réunit au moins trois fois par an. Deux réunions sont programmées avant la présentation des comptes annuels et semestriels. Pour délibérer valablement la moitié au moins de ses membres doit être présente. Un membre du Comité ne peut pas se faire représenter.

Au cours de l'exercice 2005, le Comité (réuni 3 fois avec un taux de présence de 100%) a procédé, entre autres, à l'examen du retraitement des comptes 2004 selon les normes IFRS, des méthodes de consolidation et du bilan du Groupe, des faits marquants et des principales options, des éléments de synthèse du compte de résultat, des éléments de synthèse du bilan, à la trésorerie et au financement et à la clôture 2005.

Le Comité d'Audit lors de chacune de ses réunions se livre à l'analyse de la synthèse des travaux effectués par l'audit interne. Le Comité veille au respect de l'indépendance de l'audit interne et s'assure de l'adéquation des moyens qui lui sont alloués avec la mission qui lui est dévolue.

Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance d'Entreprise

Le Comité intervient dans les domaines suivants :

- propositions au Conseil de Surveillance pour la nomination de ses membres et des membres du Directoire,
- propositions de rémunération des mandataires sociaux et de répartition des jetons de présence,
- évaluation de l'enveloppe globale de stock-options,
- information sur la nomination et la rémunération des membres du Comité Exécutif et des principaux dirigeants du Groupe,
- vérification de la qualité de la circulation de l'information entre le Directoire et le Conseil de Surveillance.

Le Comité est composé de trois membres désignés par le Conseil de Surveillance parmi ses membres, dont une majorité de personnalités indépendantes. Le président du Comité est désigné par le Conseil de Surveillance.

Au cours de l'exercice 2005, la composition du Comité a été la suivante :

Président : José Luis Leal Maldonado (Personnalité indépendante)
Membres : Anne-Claire Taittinger (Personnalité indépendante)
Carlos March (Personnalité indépendante).

Le Comité se réunit au moins une fois par an. Il peut se réunir à la demande du Président du Conseil de Surveillance ou de deux membres du Comité. Pour délibérer valablement la moitié au moins de ses membres doit être présente. Un membre du Comité ne peut se faire représenter.

Au cours de l'exercice 2005, le Comité (réuni 2 fois avec un taux de présence de 83%) a défini et proposé au Conseil de Surveillance les conditions dans lesquelles pourraient être octroyés un plan d'option d'achat sur actions ainsi qu'un plan de « performance shares » (actions gratuites). Il a déterminé le montant de la rémunération des mandataires sociaux ainsi que la quotité variable de la dite rémunération et jeté les bases de la politique de rémunération qui pourrait être menée au sein du Groupe dans les années à venir.

Par lettre du 30 janvier 2006, Monsieur Carlos March a présenté sa démission de son mandat de membre du Conseil de Surveillance avec effet du même jour.

Le Conseil de Surveillance réuni le 7 mars 2006 a pris acte de cette démission et a nommé Monsieur Amaury de Sèze en qualité de Vice-président. Le Conseil a également décidé de réorganiser ses Comités de la manière suivante :

Comité d'Audit :

Président : Robert Halley
Membres : René Brillet (Personnalité indépendante)
Amaury de Sèze (Personnalité indépendante)

Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance d'Entreprise :

Président : José Luis Leal Maldonado (Personnalité indépendante)
Membres : Anne-Claire Taittinger (Personnalité indépendante)
René Abate (Personnalité indépendante).

16.4. L'Emetteur se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

17. SALARIES

17.1. Au 31 décembre 2005, le nombre total de salariés du Groupe s'élevait à 436 474, répartis de la manière suivante :

• Catégories :	Cadres dirigeants	0,1%
	Directeurs	0,4%
	Autres cadres	11,4%
	Employés	71,7%
	Hôtes de caisse	16,4%
• Zones géographiques	Europe	292 680
	Amérique Latine	72 912
	Asie	70 882
• Formats	Hypermarchés	273 239
	Supermarchés	84 047
	Hard discount	41 550
	Proximité, Autres et sièges	37 638

17.2. Participations et stock options

Options consenties durant l'exercice à chaque mandataire social	Nombre d'options attribuées	Prix	Date d'échéance	Plan
José-Luis DURAN	120 000	40,81 EUR	20/04/2012	20/04/2005
Jacques BEAUCHET	75 000	40,81 EUR	20/04/2012	20/04/2005
Javier CAMPO	75 000	40,81 EUR	20/04/2012	20/04/2005
José-Maria FOLACHE	75 000	40,81 EUR	20/04/2012	20/04/2005
Guy YRAETA	75 000	40,81 EUR	20/04/2012	20/04/2005
Somme des dix premiers bénéficiaires	375 000	40,81 EUR	20/04/2012	20/04/2005

Synthèse des plans d'options en vigueur

Date du CA ou du directoire	16/04/1999	01/10/1999	02/12/1999	26/04/2001	POS 21/03/2003 (lié à une condition de performance)	POA 21/03/2003	28/04/2004	20/04/2005
Point de départ d'exercice des options	16/04/2002 *	01/10/2002 *	02/12/2002 *	26/04/2005	21/03/2007	21/03/2007	28/04/2008	20/04/2009
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par :	120 000	2 326 300	125 240	5 348 360	1 576 000	7 051 100	1 559 500	4 617 800
Mandataires sociaux	MS	MS Daniel BERNARD 400 000 Joel SAVEUSE 200 000 Hervé DEFFOREY 200 000	MS	MS Daniel BERNARD 280 000 Joel SAVEUSE 90 000	MS Daniel BERNARD 322 000 Joel SAVEUSE 100 000	MS Daniel BERNARD 322 000 Joel SAVEUSE 100 000	MS Daniel BERNARD 300 000 Joel SAVEUSE 100 000	MS José-Luis DURAN 120 000 Jacques BEAUCHET 75 000 Javier CAMPO 75 000 José-Maria FOLACHE 75 000 Guy YRAETA 75 000
Somme des dix premiers bénéficiaires	120 000	401 000	57 400	485 000	570 000	570 000	560 000	375 000
Date d'expiration des options	16/04/2006	01/10/2006	02/12/2006	27/04/2008	20/03/2010	22/03/2010	28/04/2011	20/04/2012
Prix de souscription ou d'achat	57,89 EUR	71,86 EUR	85,28 EUR	62,00 EUR	37,55 EUR	37,55 EUR	43,67 EUR	40,81 EUR
Nbre d'actions souscrites	0	0	0	0	0	9 500	0	0
Options de souscription ou d'achats annulées durant l'exercice	0	554 400	27 300	1 190 700	47 000	1 019 800	32 000	115 500
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	120 000	1 771 900	97 940	4 157 660	1 529 000	6 021 800	1 527 500	4 502 300

* 3 ans d'indisponibilité au cours desquels les actions ne peuvent être souscrites, puis 2 ans de non cessibilité au cours desquels les actions souscrites ne peuvent être cédées ou converties au porteur

17.3. Le personnel du groupe bénéficie des règles légales en matière de participation et d'intéressement.

L'accord de participation groupe est entré en vigueur le 28 juin 2002. Les salariés des sociétés désignées dans l'accord de participation de groupe en bénéficient à partir du troisième mois d'ancienneté. Il est dérogatoire, car plus favorable que les règles de droit commun, tant sur le périmètre que sur la formule de calcul.

Le montant de la réserve spéciale de participation s'élevait pour les cinq dernières années à :

- 2001 : 165 846 327 €
- 2002 : 189 722 929 €
- 2003 : 187 362 925 €
- 2004 : 158 344 218 €
- 2005 : 144 111 000 €

Pour 2001, c'est-à-dire avant la signature de l'accord groupe, il s'agit d'un montant reconstitué à partir des montants versés par les différentes sociétés parties à l'accord groupe.

En matière d'intéressement, chaque entité du groupe a son propre accord qui peut être d'entreprise ou d'établissement. Le montant de l'intéressement est calculé en fonction des objectifs particuliers à chaque entreprise ou établissement. La consolidation des montants versés n'a dès lors pas pu être faite.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Le capital social au 31 décembre 2005 s'élève à 1 762 256 790 euros divisé en 704 902 716 actions chacune de 2,5 euros de nominal, entièrement libérées et toutes de même catégorie. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. La Société est autorisée à procéder à l'identification des titres au porteur.

Lors du dernier relevé TPI effectué au mois de décembre 2005, le nombre d'actionnaires répertoriés s'élevait à près de 461 000 actionnaires (dont 2 786 inscrits au nominatif et près de 459 000 inscrits au porteur). Le nombre de droit de vote, au 31 décembre 2005, ressortait à 842 933 417.

Répartition du capital

La répartition au 31 décembre 2005 de la structure de l'actionariat est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	En % du capital	Droits de vote AGO	En %	Droits de vote AGE	En %
Groupe familial Halley	91 871 063	13,03	171 484 335	20,34	171 484 335	20,34
Auto détention	1	0,00	0	0,00	0	0,00
Auto contrôle	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Salariés	15 482 998	2,20	30 178 621	3,58	30 178 621	3,58
Public	597 548 654	84,77	641 270 461	76,08	641 270 461	76,08
TOTAL	704 902 716	100,00	842 933 417	100,00	842 933 417	100,00

Quatre actionnaires ont informé la Société qu'ils détenaient plus de 1% du capital et des droits de vote au 31 décembre 2005.

Pacte d'actionnaires de Carrefour

Par courrier du 9 décembre 2005 adressé à l'AMF, complété par un courrier du 12 décembre, le groupe familial Halley a déclaré ne plus agir de concert avec le groupe March vis-à-vis de la société Carrefour, à compter du 7 décembre 2005, par suite de l'expiration anticipée, le même jour, de l'accord conclu le 25 juin 2004.

L'action Carrefour est cotée au SRD Eurolist (Service de Règlement différé, code ISIN FR 0000120172).

Elle fait partie des indices CAC 40, Dj Euro Stoxx 50 et Dj Stoxx 50.

Au 30 décembre 2005, l'action se situait en 9^e position dans l'indice CAC 40 en termes de capitalisation boursière, avec un poids de 2,89%.

(en euros)		2000	2001	2002	2003	2004	2005
Cours :	plus haut	91,8	69,4	58,15	46,34	44,11	41,75
	plus bas	62,5	46,3	38,07	29,35	33,7	35,36
	au 31 décembre	66,9	58,4	42,43	43,52	35,04	39,58
Nombre d'actions au 31 décembre		711 143 440	711 155 854	716 141 771	716 142 383	705 119 550	704 902 716
Capitalisation boursière au 31 décembre (en milliards d'euros)		47,6	41,5	30,4	31,2	24,7	27,9
Moyenne des volumes quotidiens		1 704 163	1 934 055	2 567 064	2 513 291	3 028 232	2 613 756
Résultat net des activités poursuivies par action		-	-	-	-	2,56	2,58
Dividende net		0,50	0,56	0,64	0,74	0,94	1*
Rendement		0,74 %	0,95 %	1,50 %	1,70 %	2,70 %	2,53 %

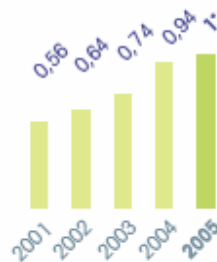
* Sous réserve de l'approbation des actionnaires en Assemblée Générale le 2 mai 2006.

Évolution du cours de l'action en 2005 comparé à l'indice CAC 40 (base 100) comparé à l'indice BEFOODR* (base 100)



* Composition de l'indice Befoodr : Carrefour, Casino, Colruyt, Delhaize, Sainsbury, Ahold, Metro AG, Wm Morrison et Tesco.

Dividende net par action (en €)



* Sous réserve de l'approbation des actionnaires en Assemblée Générale le 2 mai 2006.

Les dividendes sont prescrits après 5 ans au profit de l'État.

19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Cf. la note 32 aux comptes consolidés dans la section 20 du présent document de référence.

20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés du groupe Carrefour au titre de l'exercice 2005 sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS.

Les comptes comparables sont les comptes 2004 retraités aux normes IFRS qui ont fait l'objet d'une présentation dans le document d'actualisation du document de référence 2004 en date du 24 août 2005.

Les principes comptables appliqués en 2005 sont comparables à ceux appliqués dans les comptes 2004 retraités aux normes IFRS, à l'exception des deux points suivants :

- le Groupe a décidé de procéder, en 2005, à un changement d'estimation sur la durée d'amortissement de ses constructions, la portant de 20 à 40 ans. Une information retraitée, prenant en compte un amortissement des constructions sur 40 ans, est donc présentée au titre de 2004.
- enfin, l'application anticipée des normes relatives aux instruments financiers (IAS32 et 39) n'ayant pas été retenue dès le 1er janvier 2004, ces dernières sont appliquées pour la première fois en 2005 sans comparatif 2004.

A des fins de comparaison, les agrégats commentés ci-dessous sont basés sur les comptes 2004 retraités aux normes IFRS et prenant en compte un amortissement des constructions sur 40 ans.

ACTIVITE – RESULTATS

Carrefour s'était donné pour 2005 les 4 priorités suivantes :

- **Améliorer la compétitivité prix des hypermarchés en France** : poursuivre les investissements prix en les ciblant davantage pour améliorer la compétitivité prix.
- **Gagner des parts de marché en France.**
- **Améliorer la rentabilité et le retour sur capitaux employés (ROCE) des activités à l'international** : Consolider les fortes positions de marché en Europe, Asie et Amérique Latine. Ceci passera par la rationalisation et l'optimisation du portefeuille d'actifs.
- **Etablir les fondations d'une croissance rentable accélérée à partir de 2006** en garantissant la création de 1 million de m² en 2005 et en préparant les bases du programme d'accélération des ouvertures à partir de 2006.

Ainsi, en 2005 :

- Carrefour a maintenu une politique commerciale constante et déterminée, en particulier en France, où pour la première fois depuis 2000, le groupe a gagné des parts de marchés alimentaires sur une année entière
- L'engagement de Carrefour de maintenir des prix bas, en particulier en France, se reflète en partie dans l'évolution du taux de marge commerciale du Groupe, qui baisse de 0,2points.
- Carrefour a poursuivi son programme de cession d'actifs insuffisamment rentables ou non stratégiques (cession du Japon, cession du Mexique, cession de de l'activité Restauration Hors Foyers en France (Prodiest), cession de la République Tchèque de de la Slovaquie, fermetures ou cessions de supermarchés en Espagne et Brésil, cession de Puntocash en Espagne). Dans le même temps, le Groupe s'est renforcé sur

des marchés clés grâce à des acquisitions tactiques (Grèce, Pologne, Turquie) et des accords de franchise (France, Italie).

- Le niveau de résultat opérationnel sur le chiffre d'affaires de nos pays progresse grâce à une meilleure performance opérationnelle et à la cession des activités insuffisamment rentables : en 2005, aucun pays n'est déficitaire et 8 pays sur 19 ont enregistré une rentabilité supérieure à 4 % du chiffre d'affaires.
- La préparation d'une croissance accélérée par la création de nouveaux m² s'est traduite par la création de près de 1,5 millions de m² de surface supplémentaire, tant par des ouvertures de magasins et des agrandissements que par des acquisitions.

Chiffres annuels

<i>En millions d'euros</i>	Décembre 2005	Décembre 2004 retraité Amt/40 ans	Variation 2005/2004 retraité Amt/40 ans
Chiffre d'affaires hors taxes	74 497	72 668	2,5%
Résultat opérationnel avant éléments non courants	3 175	3 271	(2,9%)
Résultat net des activités poursuivies -Part du Groupe	1 807	1 786	1,2%
Résultat net des activités abandonnées - Part du Groupe	(371)	(85)	
Résultat net - Part du Groupe	1 436	1 701	(15,6%)

Chiffre d'affaires

En Millions d'Euros	Décembre 2005	Décembre 2004 retraité Amt/40 ans	Prog. en %	Prog. en % à change constant
France	35 577	35 723	(0,4%)	(0,4%)
Europe (hors France)	28 102	27 123	3,6%	2,4%
Amériques	5 075	4 721	7,5%	(6,4%)
Asie	5 743	5 101	12,6%	9,1%
Total	74 497	72 668	2,5%	0,9%

Le chiffre d'affaires hors taxes s'élève à 74 497 millions d'euros, en progression de 0,9% par rapport au chiffre d'affaires 2004 à taux de change constants publié. Après impact positif des taux de change, le chiffre d'affaires progresse de 2,5%.

Hors cessions, du Japon, du Mexique, de la République Tchèque, de la Slovaquie, de l'activité Restauration Hors Foyers en France (Prodirect), des supermarchés en Espagne et au Brésil, et de Puntocash en Espagne, le chiffre d'affaires aurait progressé de 6,0%, et de 4.3% à taux de change constants.

Répartition du chiffre d'affaires HT par activité

	2005	2004	2003
Hypermarchés	59 %	58 %	61 %
Supermarchés	18 %	18 %	23 %
Maxidiscomptes	9 %	8 %	8 %
Autres	14 %	16 %	8 %
Total	100%	100%	100%

Répartition du chiffre d'affaires HT par zone géographique

	2005	2004	2003
France	48%	49%	51%
Europe	38%	37%	36%
Amériques	7%	7%	7%
Asie	7%	7%	6%
Total	100%	100%	100%

Résultat opérationnel avant éléments non courants

Le résultat opérationnel avant éléments non courants s'élève à 3 175 millions d'euros et représente 4,2% de notre chiffre d'affaires contre 4,4% en 2004 (résultat retraité du changement des durées d'amortissement des constructions sur 40 ans). Il recule de 2,9% par rapport à 2004.

En Millions d'Euros	Décembre 2005	Décembre 2004 retraité Amt/40 ans	Prog. en %	Prog. en % à change constant
France	1 713	2 039	(16,0%)	(16,0%)
Europe (hors France)	1 145	996	15,0%	14,2%
Amériques	133	90	47,8%	22,2%
Asie	184	146	26,0%	24,2%
Total	3 175	3 271	(2,9%)	(4,0%)

Répartition du résultat opérationnel avant éléments non courants par zone géographique

	2005	2004
France	54%	63%
Europe	36%	30%
Amériques	4%	3%
Asie	6%	4%
Total	100%	100%

Amortissements et provisions

Les amortissements et provisions sont de 1 474 millions d'euros. Ils représentent 2,0% du chiffre d'affaires.

Produits et charges non courants

Les produits et charges non courants sont une charge nette de 21 millions d'euros. Ils comprennent :

- des coûts de restructuration ou de fermeture de sites pour 204 millions d'euros ;
- une charge relative aux stocks options à hauteur de 31 millions d'euros
- des plus ou moins values de cessions représentant un produit de 188 millions d'euros (provenant essentiellement de cessions de galeries marchande en France, Italie, Turquie, Grèce).
- d'autres éléments non récurrents pour 27 millions d'euros

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'élève à 3 154 millions d'euros et représente 4,2% de notre chiffre d'affaires contre 4,4% en 2004 (résultat retraité du changement des durées d'amortissement des constructions sur 40 ans). Il recule de 1,3% par rapport à 2004.

Résultat opérationnel par zone géographique

	2005	2004
France	4,8%	5,7%
Europe	4,1%	3,7%
Amériques	2,6%	1,9%
Asie	3,2%	2,9%
Total	4.3%	4.5%

Résultat financier

Le résultat financier est une charge nette 455 millions d'euros, en amélioration de 6,2% par rapport à 2004 et représente 0,6% du chiffre d'affaires en 2005 contre 0,7% en 2004.

Cette amélioration du résultat financier est essentiellement liée à la comptabilisation d'un produit non récurrent sur le débouclage d'un financement, ainsi qu'à une légère amélioration des frais financiers.

Ainsi, malgré la diminution du résultat opérationnel avant éléments non courants, la couverture des frais financiers passe de 6,7 x en 2004 à 7 x en 2005.

Impôts

La charge effective d'impôt est de 794 millions d'euros en 2005. Celle-ci représente 29,4% du résultat avant impôts contre 29,7% en 2004.

Cette légère diminution du taux effectif d'impôt s'explique par la légère baisse des taux d'imposition en France et en Italie, tandis que le Groupe a également bénéficié de crédits d'impôts non activés dans des pays qui, historiquement, réalisaient des pertes, comme la Turquie ou la Belgique.

Mises en équivalence

Les résultats des mises en équivalence sont en légère augmentation à 51 millions d'euros, soit de 10 millions supérieur à 2004. Cette évolution est essentiellement la conséquence de l'augmentation du pourcentage de détention dans Hyparlo (de 20% à 49%) d'une part, et de l'augmentation du résultat de Hyparlo, suite à des produits non récurrents, d'autre part.

Intérêts minoritaires

La quote-part des intérêts minoritaires dans le résultat passe de 8,2% en 2004, à 7,6% en 2005 (résultat des activités abandonnés non inclus). Cette diminution s'explique principalement par l'effet combiné d'une dégradation du résultat de la Grèce, le résultat 2004 comprenant un produit d'impôt non récurrent, et d'une augmentation du résultat global de la Turquie.

Résultat net des activités poursuivies - part du Groupe

Celui-ci s'élève à 1 808 millions d'euros, en progression de 1,2% par rapport au résultat net des activités poursuivies-part du Groupe 2004, qui s'établissait à 1 786 millions d'euros.

Résultat net des activités abandonnées – part du Groupe

Celui-ci représente une charge de 372 millions d'euros dans le compte de résultat 2005 et se décompose comme suit :

En millions d'euros	
Restructuration des supermarchés au Brésil	(196,0)
Restructuration des supermarchés en Espagne	(61,0)
Résultat de cession Mexique	(29,0)
Résultat de cession Prodirest	(22,0)
Résultat 2005 République Tchèque / Slovaquie	(63,0)
Résultat de cession Japon	1,0
Résultat 2005 Cash&Carry Espagne	(2,0)
Total	(372,0)

Le principal élément de ce poste concerne le désengagement des supermarchés au Brésil, dont la moitié est liée à un amortissement exceptionnel de survaleurs.

Malgré les différentes restructurations du réseau effectuées jusqu'en octobre 2005 et la fermeture de 35 points de vente, les résultats n'étaient toujours pas conformes aux attentes du Groupe. La décision a donc été prise d'abandonner l'enseigne Champion au Brésil en fermant ou cédant 26 autres points de ventes, les 34 magasins restants étant transformés en une adaptation locale du concept Carrefour Express.

En Espagne, il a également été décidé de restructurer 176 supermarchés Champion qui affichaient des pertes récurrentes.

26 magasins ont déjà été transférés à l'enseigne Dia, et 10 en « Carrefour Express ».

En 2006, sur les 140 magasins restants, 7 seront fermés, 37 cédés à des tiers, 26 transformés à l'enseigne Dia, 70 en Carrefour Express.

Autofinancement et investissements

L'autofinancement s'établit à 3 582 millions d'euros, en progression de 3% par rapport à 2004. Il représente 52,7% de l'endettement net 2005 contre 45,5% en 2004 (en appliquant les normes IAS 32/39 à la dette nette de clôture 2004).

Les investissements nets de l'année s'élèvent à 2 554 millions d'euros, contre 2069 millions d'euros en 2004.

Les investissements corporels et incorporels du Groupe se sont élevés à 3 026 millions d'euros.

Les investissements financiers représentent pour 2005, 826 millions d'euros.

Les désinvestissements ayant impacté notre trésorerie en 2005 s'élèvent à 1 299 millions d'euros.

Situation nette

Celle-ci s'élève à 9 386 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre 7 876 millions d'euros l'année précédente.

Endettement net

A principes comptables équivalents (en appliquant les normes IAS 32/39 à la dette de clôture 2004), l'endettement net du Groupe est passé de 7 546 millions d'euros à fin 2004 à 6 790 millions d'euros à fin 2005. L'endettement net représente 72% de la situation nette avant répartition à fin 2005 contre 101% à fin 2004 (à principes comptables équivalents).

Analyse par zone

(en millions d'euros)

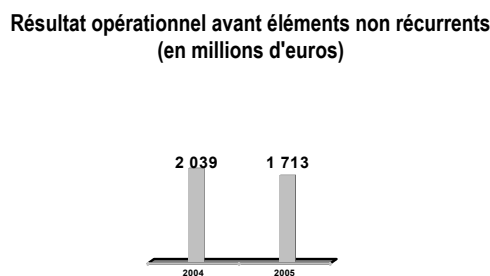
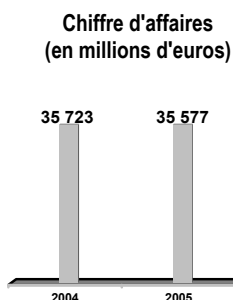
	France		Europe		Amériques		Asie		Total	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Chiffre d'affaires hors taxes	35 577	35 723	28 102	27 123	5 075	4 721	5 744	5 101	74 497	72 668
Résultat opérationnel avant éléments non courants	1 713	2 039	1 145	995	133	90	185	146	3 175	3 271

FRANCE

Le parc de magasins intégrés en France au 31 décembre 2005 s'établit comme suit :

Hypermarchés	Supermarchés	Maxidiscomptes	Autres magasins	Total
179	595	782	108	1 664

En 2005, le parc a augmenté de 7 supermarchés, et de 152 maxidiscomptes, et diminué de 26 entrepôts (cession de Prodirect).



Le chiffre d'affaires, en France est en légère baisse, enregistrant une diminution de 0.4%. Cette diminution est la conséquence des baisses significatives de prix opérées dans tous nos formats afin de regagner des parts de marché. Le résultat opérationnel avant éléments non récurrents passe de 5.7% du chiffre d'affaires en 2004 à 4.8% du chiffre d'affaires en 2005 et s'établit à 1 713 millions d'euros.

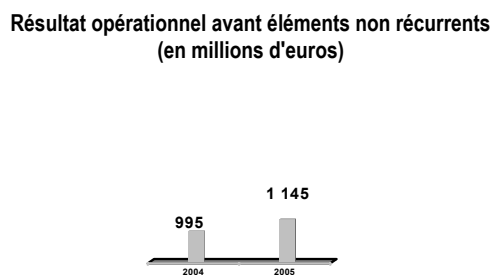
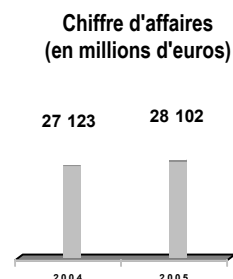
Les investissements opérationnels en France s'élèvent à 791 millions d'euros. Ils représentent 2.2% du chiffre d'affaires.

EUROPE (hors France)

Le parc de magasins intégrés en Europe au 31 décembre 2005 s'établit comme suit :

Hypermarchés	Supermarchés	Maxidiscomptes	Autres magasins	Total
321	765	2 789	223	4 098

Le parc intégré s'est accru cette année de 33 hypermarchés, 75 supermarchés, 133 maxidiscomptes.



Le chiffre d'affaires en Europe progresse de 3.6%, grâce aux très bonnes performances enregistrées dans les principaux pays d'Europe. Le résultat opérationnel avant éléments non récurrents s'établit à 4.1% du chiffre d'affaires au 31 décembre 2005 contre 3.7% en 2004.

Les investissements opérationnels en Europe s'élèvent à 1 192 millions d'euros. Ils représentent 4.2% du chiffre d'affaires.

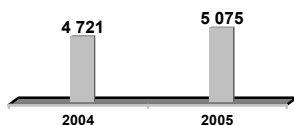
AMERIQUES

Le parc de magasins intégrés dans la zone Amériques au 31 décembre 2005 s'établit comme suit :

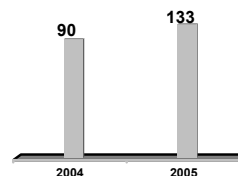
Hypermarchés 148	Supermarchés 149	Maxidiscomptes 520	Autres magasins -	Total 817
---------------------	---------------------	-----------------------	----------------------	--------------

Le parc s'est accru en 2005 de 32 maxidiscomptes, tandis que le nombre d'hypermarchés a diminué de 9 magasins et que le nombre de supermarchés a diminué de 62 magasins, du fait notamment de la décision de se désengager des supermarchés au Brésil.

Chiffre d'affaires
(en millions d'euros)



Résultat opérationnel avant éléments non récurrents
(en millions d'euros)



Le chiffre d'affaires progresse de 7.5% de 2004 à 2005, fortement impacté par des effets de change. A taux de change constants, le chiffre d'affaires a diminué de 6.4%. Cette diminution est essentiellement imputable au désengagement des supermarchés au Brésil.

Le résultat opérationnel avant éléments non récurrents passe de 1.9% du chiffre d'affaires en 2004 à 2.6% du chiffre d'affaires en 2005 et s'établit à 133 millions d'euros.

Les investissements opérationnels s'élèvent à 248 millions d'euros. Ils représentent 4.9% du chiffre d'affaires.

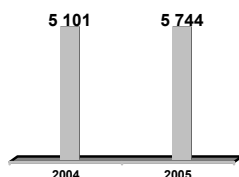
ASIE

Le parc de magasins intégrés dans la zone Asie au 31 décembre 2005 s'établit comme suit :

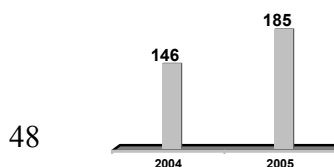
Hypermarchés 191	Supermarchés 8	Maxidiscomptes 225	Autres magasins -	Total 424
---------------------	-------------------	-----------------------	----------------------	--------------

Le parc s'est accru en 2005 de 21 hypermarchés, 2 supermarchés et 61 maxidiscomptes.

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)



Résultat opérationnel avant éléments non récurrents
(en millions d'euros)



48

Le chiffre d'affaires en Asie progresse de 12.6%. A taux de change constants, la progression du chiffre d'affaires est de 9.1%. Le résultat opérationnel avant éléments non récurrents passe de 2.9% du chiffre d'affaires en 2004 à 3.2% du chiffre d'affaires en 2005 et s'établit à 185 millions d'euros.

Les investissements opérationnels en Asie s'élèvent à 381 millions d'euros. Ils représentent 6.6% du chiffre d'affaires.

EVOLUTIONS RECENTES

Hyparlo

Au cours du premier trimestre 2005, Carrefour s'est renforcé dans le capital d'Hyparlo, moyennant l'apport des titres de Bearbull (Roumanie) ainsi que le paiement d'une soulte complémentaire.

A l'issue de l'opération, en 2005, Carrefour détenait au total 49% des titres d'Hyparlo, contre 20% à fin 2004.

Carrefour n'ayant pas, au 31 décembre 2005, le contrôle exclusif d'Hofidis II, la participation du Groupe est consolidée par mise en équivalence.

Le 13 septembre 2005, la Cour d'Appel de Paris a déclaré qu'une « prise de contrôle conjointe » de Hofidis II était intervenue le 14 janvier 2005 et qu'en conséquence un projet d'offre publique sur les actions Hyparlo devait être déposé par Carrefour et la famille Arlaud avant le 21 décembre 2005.

Le Groupe et la famille Arlaud ont conclu, le 20 décembre 2005, un avenant à leur protocole d'accord du 24 décembre 2004 au terme duquel, la famille Arlaud cède à l'issue de l'OPA la totalité de sa participation dans la société Hofidis II à Carrefour sur la base d'un prix par transparence de 39,22 € par action Hyparlo.

La réalisation de cette cession a été approuvée par les autorités communautaires du contrôle des concentrations le 4 mai 2006.

Cette modification du protocole d'accord du 24 décembre 2004 met fin à l'action de concert entre les membres du groupe familial Arlaud et le Groupe.

Les membres de la famille Arlaud ayant décidé d'anticiper leur sortie d'Hofidis II, le Groupe a présenté seul une OPA aux actionnaires de la société Hyparlo au prix de 39,22€ par titre.

M. Gilles Pardi a présenté sa démission de ses fonctions de Président de Hofidis II, avec effet le 14 mars 2006. Cette démission aura pour effet, en application des statuts d'Hofidis II, de conférer des droits de vote double au Groupe.

En conséquence, à la date de règlement-livraison de l'offre publique, Carrefour détiendra la majorité absolue en droits de vote au sein d'Hofidis II lui conférant ainsi le contrôle majoritaire d'Hyparlo, indépendamment de la réalisation de la cession conclue avec les membres de la famille Arlaud.

Les activités d'Hyparlo seront donc consolidées par intégration globale à compter de mi-mars 2006.

Cession de la République Tchèque et de la Slovaquie

Le 30 septembre 2005, Carrefour a annoncé son intention d'acquérir Tesco Taiwan et de céder ses activités à Tesco en République Tchèque et Slovaquie. Par cet accord, Carrefour souhaite vendre à Tesco ses 11 hypermarchés en République Tchèque et ses 4 hypermarchés en Slovaquie.

La réalisation de cette transaction est soumise à l'approbation des autorités de la concurrence. Le 21 janvier 2006, l'Union Européenne a approuvé la transaction en République Tchèque mais a en revanche renvoyé la décision relative à la Slovaquie aux autorités slovaques. Nous sommes toujours dans l'attente de la décision de ces dernières.

Comptes consolidés

Compte de résultat

Préambule :

Sont présentés au titre des périodes antérieures :

- 1) le compte de résultat 31/12/2004 IFRS publié retraité de l'amortissement des constructions sur 40 ans à des fins de comparaison (cf note 1 et tableau de passage note 33),
- 2) le compte de résultat publié dans le document d'Actualisation du document de référence en date du 24 août 2005,
- 3) conformément à la norme IFRS5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », le compte de résultat 2004 a été retraité des activités abandonnées en 2005.

NOTE : COMPTE DE RESULTAT

Convention de signe (- charges + produits)

EN MILLIONS D'EUROS	Notes	31/12/05	% Prog.	31/12/04 publié retraité Amt / 40 ans (1)	31/12/2004 publié (2)	31/12/2004 IFRS (3)
Chiffre d'affaires hors taxes	4	74 496,8	2,5%	72 668,0	72 668,0	70 284,2
Autres Revenus	5	1 011,3	(2,6%)	1 038,6	1 038,6	996,5
Revenus Totaux		75 508,1	2,4%	73 706,6	73 706,6	71 280,7
Prix de revient des ventes		(58 626,5)	2,8%	(57 052,8)	(57 052,8)	(55 192,7)
Marge des Activités courantes	6	16 881,6	1,4%	16 653,8	16 653,8	16 088,0
Frais généraux	7	(12 232,7)	2,9%	(11 888,2)	(11 888,2)	(11 343,4)
Amortissements et provisions	8	(1 474,2)	(1,4%)	(1 494,7)	(1 652,3)	(1 552,9)
Résultat opérationnel avant éléments non courants	3	3 174,7	(2,9%)	3 270,9	3 113,3	3 191,6
Produits non courants		264,6	15,3%	229,5	229,5	220,7
Charges non courantes	9	(285,0)	(6,7%)	(305,5)	(305,5)	(305,6)
Résultat opérationnel	3	3 154,2	(1,3%)	3 194,9	3 037,3	3 106,8
Résultat financier	10	(454,6)	(6,2%)	(484,5)	(484,5)	(478,2)
Coût de l'endettement net		(395,9)	(1,5%)	(401,9)	(401,9)	(395,6)
Autres charges et produits financiers		(58,7)	(28,9%)	(82,6)	(82,6)	(82,6)
Résultat avant Impôts		2 699,6	(0,4%)	2 710,4	2 552,8	2 628,5
Impôts sur les résultats	11	(793,9)	(1,5%)	(805,9)	(762,7)	(780,6)
Résultat net des activités poursuivies des sociétés intégrées		1 905,7	0,1%	1 904,6	1 790,2	1 848,0
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence		50,6	24,4%	40,7	40,7	40,7
Résultat net des activités poursuivies		1 956,3	0,6%	1 945,3	1 830,9	1 888,7
Résultat net des activités abandonnées	12	(374,2)	ns	(85,5)	(85,5)	(143,3)
Résultat net total		1 582,1	(14,9%)	1 859,8	1 745,4	1 745,4
dont Résultat net - part du Groupe		1 436,0	(15,6%)	1 701,5	1 591,1	1 591,1
dont Résultat des activités poursuivies -part du groupe		1 807,5	1,2%	1 786,3	1 676,0	1 733,8
dont Résultat des activités abandonnées - part du groupe		(371,5)	ns	(84,8)	(84,8)	(142,6)
dont Résultat net -part des minoritaires		146,1	(7,6%)	158,2	154,2	154,2

	31/12/05	31/12/04 publié retraité Amt / 40 ans	31/12/04 publié	31/12/04 IFRS
--	----------	---	-----------------	---------------

Résultat net des activités poursuivies par action (avant dilution)	2,58	2,56	2,40	2,49
Résultat net des activités poursuivies par action (après dilution)	2,58	2,56	2,40	2,49

Comptes consolidés

Bilan

NOTE : BILAN ACTIF

(En millions d'euros)

Actif	Notes	31/12/2005(*)	31/12/04 retraité Amt/40 ans	31/12/2004 publié
Goodwill	14	10 235	9 329	9 329
Autres immobilisations incorporelles	14	862	730	730
Immobilisations corporelles	15	13 401	12 775	12 617
Actifs financiers	16	1 175	1 141	1 141
Titres mis en équivalence	16	467	247	247
Impôts différés actifs	17	1 029	1 066	1 066
Immeubles de placement	18	463	481	481
Encours clients des sociétés financières		1 398	1 594	1 594
Actifs non courants		29 030	27 363	27 205
Stocks	19	6 110	5 621	5 621
Créances commerciales	20	3 451	3 147	3 147
Encours clients des sociétés financières part à moins d'un an		2 357	1 627	1 627
Actifs d'impôts exigibles		598	423	423
Autres actifs	21	813	900	900
Trésorerie et équivalent de trésorerie	22	3 733	3 203	3 203
Actifs détenus en vue de la vente (1)		158		
Actifs courants		17 220	14 921	14 921
Total de l'actif		46 250	42 284	42 126

NOTE : BILAN PASSIF

(En millions d'euros)

Passif	Notes	31/12/2005(*)	31/12/04 retraité Amt/40 ans	31/12/2004 publié
Capitaux propres-part du Groupe	23	8 385	7 057	6 947
Capitaux propres hors groupe		1 001	933	929
Capitaux propres		9 386	7 990	7 876
Emprunts	26	7 628	7 340	7 340
Provisions	24	2 325	1 954	1 954
Impôts différés passifs		226	397	353
Refinancement encours clients		264	255	255
Passifs non courants		19 830	17 936	17 778
Emprunts - Part à moins d'un an	26	2 895	2 632	2 632
Fournisseurs		16 025	14 721	14 721
Refinancement encours clients- Part à moins d'un an		3 199	2 654	2 654
Passifs d'impôts exigibles		1 241	1 388	1 388
Autres passifs	25	3 022	2 952	2 952
Passifs détenus en vue de la vente (1)		38		
Passifs courants		26 420	24 347	24 347
Total passif		46 250	42 284	42 126

(1) Les actifs et passifs détenus en vue de la vente correspondent aux actifs et passifs de l'activité cash & carry de l'Espagne (cf note 2), de la République Tchèque et de la Slovaquie.

(*) Les normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers ont été appliquées à compter du 1er janvier 2005. Seuls les états financiers au 31 décembre 2005 sont impactés par l'application de ces normes.

Comptes consolidés

Flux de trésorerie

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

<i>En millions d'euros</i>	31/12/05	31/12/04 Publié retraité Amts sur 40 ans	31/12/04 Publié *
Résultat avant impôts (1)	2 700	2 711	2 553
Opérations d'exploitation			
Impôts	(757)	(830)	(830)
Dotations aux amortissements	1 564	1 781	1 939
Plus et moins-values sur cessions d'actifs	(160)	(56)	(56)
Variation des provisions	300	(127)	(127)
Dividendes des sociétés mises en équivalence	6	(47)	(47)
Impact des activités abandonnées	(71)	0	0
Autofinancement	3 582	3 432	3 432
Variation du besoin en fonds de roulement	175	875	875
Impact des activités abandonnées	19	0	0
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation (hors sociétés financières)	3 775	4 307	4 307
Variation des encours sur crédit à la consommation	(27)	(5)	(5)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation totale	3 748	4 302	4 302
Opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(3 026)	(2 570)	(2 570)
Acquisitions d'actifs financiers	(51)	(123)	(123)
Acquisitions de filiales	(775)	(315)	(315)
Cessions de filiales	565	19	19
Cessions d'immobilisations	707	546	546
Cessions de titres de participation	26	375	375
Sous Total Investissements nets de Désinvestissements	(2 554)	(2 068)	(2 068)
Autres emplois	(126)	(80)	(80)
Impact des activités abandonnées	63	0	0
Variation de la trésorerie issue des investissements	(2 617)	(2 148)	(2 148)
Opérations de financement			
Augmentation de capital en numéraire	88	(368)	(368)
Dividendes versés par Carrefour (société mère)	(656)	(525)	(525)
et par les sociétés consolidées aux intérêts hors Groupe	(102)	(152)	(152)
Variation de l'endettement	128	(1 596)	(1 596)
Variation de la trésorerie issue du financement	(542)	(2 641)	(2 641)
Variation nette de la trésorerie avant effet change	590	(487)	(487)
Incidence des variations de change	(59)	(27)	(27)
Variation nette de la trésorerie après effet change	531	(514)	(514)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	3 202	3 717	3 717
Trésorerie à la clôture de l'exercice	3 733	3 202	3 202

(1) dont intérêts financiers pour 573 millions d'euros.

(*) Retraitées des activités abandonnées en 2005, les variations de trésorerie des opérations d'exploitation, d'investissement et de financement restent inchangées pour 2004.

Les flux de trésorerie associés sont non significatifs.

Comptes consolidés

Capitaux propres

Variation des capitaux propres consolidés avant répartition des résultats :

En millions d'euros	Capital	Réserves liées à la variation d'actions propres	Ecart de conversion part du groupe	Réserves liées à la variation de juste valeur des instruments financiers	Autres réserves et résultats	Capitaux Propres part du Groupe	Intérêts hors Groupe	Total capitaux propres
Capitaux propres au 01/01/2004 avant répartition	1 790	0	0	0	4 408	6 198	1 036	7 234
Résultat 2004					1 591	1 591	154	1 745
Dividendes au titre de l'exercice 2003					(525)	(525)	(103)	(628)
Variation de capital et primes (1)	(28)				(353)	(381)	8	(373)
Variation de l'écart de conversion			66		66	66	1	67
Effets des variations de périmètre et autres mouvements (2)					(3)	(3)	(167)	(170)
Capitaux propres au 31/12/04 avant répartition	1 762	0	66	0	5 185	6 947	929	7 876
Impact IAS 32/39		(257)		(48)		(305)	(79)	(384)
Capitaux propres au 01/01/05 après impacts IAS 32/39	1 762	(257)	66	(48)	5 185	6 642	850	7 492
Variation de l'écart de conversion			697			697	60	757
Variation de la juste valeur des instruments financiers		221		41		262	(3)	259
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		221	697	41	0	959	57	1 016
Résultat 2005					1 436	1 436	146	1 582
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période		221	697	41	1 436	2 395	203	2 598
Dividendes au titre de l'exercice 2004					(656)	(656)	(101)	(758)
Variation de capital et primes					31	31	75	106
Effet des variations de périmètre et autres mouvements					(27)	(27)	(26)	(52)
Capitaux propres au 31/12/05 avant répartition	1 762	(36)	763	(7)	5 968	8 385	1 001	9 386

(1) La variation de capital et primes en 2004 provient de l'annulation des titres d'autocontrôle. L'écart entre le capital social dans les comptes sociaux et dans les comptes consolidés s'explique par 216 000 titres classés en titres en vue d'annulation dans les comptes sociaux et annulés dans les comptes consolidés.

(2) La diminution des réserves consolidées en 2004 provient notamment du rachat de la part de certains minoritaires, principalement en Espagne, au Brésil et en France.

Comptes consolidés

Notes sur les comptes consolidés

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe Carrefour au titre de l'exercice 2005, sont établis pour la première fois conformément aux normes comptables internationales IFRS applicables à compter du 1^{er} janvier 2005 telles qu'approuvées par l'Union européenne.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certains actifs et passifs traités conformément aux normes IFRS. Les catégories d'actifs et passifs concernés sont décrits, le cas échéant, dans les notes correspondantes ci-après.

Les actifs et groupe d'actifs non courants détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La préparation des états financiers consolidés implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par la direction du Groupe qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes. La direction du Groupe revoit ses estimations et hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels et goodwill, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite ou des impôts différés.

Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers.

Les règles spécifiques à une première adoption, telles que définies dans IFRS1 « Première adoption des normes internationales d'information financière » ont été appliquées. L'option de présenter le compte de résultat par nature a été retenue. Les autres options retenues le cas échéant sont indiquées dans les chapitres suivants.

Les normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers ont été appliquées à compter du 1^{er} janvier 2005.

La norme IFRS 5 relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées a été appliquée par anticipation à partir du 1^{er} janvier 2004.

En vue de la publication de ses états financiers comparatifs pour l'exercice 2005 et conformément à la recommandation de l'AMF relative à la communication financière pendant la période de transition, le groupe Carrefour a publié des informations financières 2004 sur la transition aux normes IAS/IFRS présentant à titre d'information préliminaire l'impact chiffré du passage aux IFRS sur les comptes 2004 dans le document d'Actualisation du document de référence en date du 24 août 2005.

Ces informations ont fait l'objet d'un examen par le Comité d'audit, le Directoire et le Conseil de Surveillance et de diligences d'audit par les commissaires aux comptes qui ont émis une opinion sans réserve sur leur établissement dans leur rapport d'audit spécifique.

De plus, les impacts chiffrés du passage aux normes IFRS sur les comptes de décembre 2004 sont présentés dans la note 33 et les impacts de la première application des normes IAS 32 et 39 dans la note 2.

Changement d'estimation

Le Groupe a pris la décision de procéder, en 2005, à un changement d'estimation sur la durée d'amortissement de ses constructions, la portant de 20 à 40 ans.

Le changement d'amortissement, qui se traduit par un changement de durée d'amortissement de manière prospective au 1^{er} janvier 2005 est justifié par le fait que les valeurs d'apport des magasins, déterminées par des experts, dans le cadre du projet de création de la société foncière européenne, Carrefour Property, ont démontré, en 2005, que les constructions ont encore une valeur de marché significative après 20 ans. Suite à la création de Carrefour Property, le Groupe a engagé une réflexion d'ensemble sur la durée de vie économique de ses immobilisations. L'AFREXIM (association d'experts immobiliers) a ainsi entrepris une étude sectorielle sur la durée de vie économique d'une construction. Le rapport d'expert immobilier conclut, en 2005, que dans le Groupe, la durée économique d'une construction est de 40 ans.

[Un compte de résultat et un bilan retraités de ce changement d'estimation sont communiqués à des fins de comparaison au titre de 2004](#)

Cette information a été préparée sur la base des comptes IFRS établis au 31 décembre 2004 publiés.

Périmètre / Méthode de consolidation

Sont consolidées par intégration globale les sociétés dans lesquelles Carrefour exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de

Comptes consolidés

Notes sur les comptes consolidés

l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération. Par ailleurs, sont consolidées par mise en équivalence les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint.

Lorsque Carrefour n'a pas une influence notable sur les décisions opérationnelles ou financières de sociétés dont le Groupe détient les titres, ceux-ci sont conservés en Actifs Financiers. Ces titres font, le cas échéant, l'objet d'une provision pour dépréciation. La méthode de dépréciation est exposée dans le paragraphe « Actifs financiers ».

Information sectorielle

Le Groupe Carrefour est organisé par zone géographique (France, Europe hors France, Asie et Amériques), puis autour des formats suivants : Hypermarchés, Supermarchés, Hard discount et Autres activités (Proximité, Cash & Carry, Sociétés Financières...).

Les principes comptables retenus pour l'information sectorielle sont identiques à ceux appliqués pour l'établissement des comptes consolidés.

Regroupements d'entreprises

Le groupe a choisi de retenir l'option offerte par la norme IFRS 1 qui consiste à ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004 selon la norme IFRS 3.

A compter du 1^{er} janvier 2004, tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition. La différence entre le coût d'acquisition, qui inclut les frais directement attribuables à l'acquisition, et la juste valeur des actifs acquis, nets des passifs et passifs éventuels assumés dans le cadre du regroupement, est comptabilisée en goodwill.

Le goodwill négatif résultant de l'acquisition est immédiatement comptabilisé en résultat.

En ce qui concerne les sociétés acquises en cours d'exercice et les augmentations de participation, les résultats de la seule période postérieure à la date d'acquisition sont retenus dans le compte de résultat consolidé. Pour les sociétés cédées en cours d'exercice et les dilutions, seuls les résultats de la période antérieure à la date de la cession sont retenus dans le compte de résultat consolidé.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Pour les sociétés implantées dans les pays à forte inflation, en l'occurrence jusqu'à cette année en Turquie :

- les immobilisations, les titres de participation, les capitaux propres et les autres postes non monétaires sont réévalués en fonction de la diminution du pouvoir d'achat général de la monnaie locale au cours de l'exercice ;
- l'ensemble des postes du bilan, à l'exception des capitaux propres revenant au Groupe, est ensuite converti en euros sur la base du cours en vigueur en fin d'exercice ;
- en ce qui concerne les capitaux propres revenant au Groupe, le solde d'ouverture est repris pour la valeur en euros de la fin de l'exercice précédent ; les autres mouvements sont convertis aux taux réels des transactions. L'écart en euros ainsi créé entre l'actif et le passif du bilan est enregistré dans un compte Ecart de conversion inclus dans les capitaux propres - Part du Groupe;
- le compte de résultat en monnaie locale est ajusté des effets de l'inflation entre la date des transactions et la fin de l'exercice. L'ensemble des postes est ensuite converti sur la base des taux en vigueur en fin d'exercice.

Pour les autres sociétés :

- les postes du bilan sont convertis au taux de clôture;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'année lorsque celui-ci n'est pas matériellement différent du cours en vigueur à la date des transactions.

Ecart de conversion sur entités étrangères

Le Groupe a choisi, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, de reclasser en « réserves consolidées » les écarts de conversion cumulés au 1er janvier 2004. Cette option n'a pas d'incidence sur le total des capitaux propres du Groupe, il s'agit d'un reclassement au sein des capitaux propres du poste « Ecart de conversion » vers le poste « Autres réserves » pour un montant de 3 236 millions d'euros.

Comptes consolidés

Notes sur les comptes consolidés

Immobilisations

1) Tests de dépréciation

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si la valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celles-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

2) Goodwill

Conformément à la norme IFRS 3, les goodwill ne sont plus amortis depuis le 1er janvier 2004. En contrepartie les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation annuel, qui est réalisé au cours du second semestre.

IAS 36, « Dépréciation d'actifs », prescrit que ce test de dépréciation soit réalisé, soit au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie « UGT » à laquelle le goodwill a été affecté, soit au niveau de regroupement au sein d'un secteur d'activité ou du secteur géographique auquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions.

Le niveau d'analyse auquel Carrefour apprécie la valeur actuelle des goodwill correspond en général aux pays ou aux activités par pays.

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable des actifs et passifs des UGT ou regroupement d'UGT et leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est estimée par actualisation de flux de trésorerie futurs sur une période de 4 ans avec détermination d'une valeur terminale calculée à partir de l'actualisation des données de la quatrième année au taux de croissance perpétuel à l'infini et l'utilisation d'un taux d'actualisation spécifique par pays.

Le taux d'actualisation spécifique par pays prend en compte le risque spécifique au pays qui est déterminé par une grille de notation comprenant les cinq indicateurs pondérés suivants :

- risque monétaire
- situation politique et réglementaire
- concurrence
- courbe d'expérience de Carrefour dans le pays
- potentiel de croissance du marché.

Ces taux d'actualisation font l'objet d'une validation par le Directoire du Groupe et s'élèvent entre 5,7% et 11,6% sur l'exercice 2005 en fonction des pays.

La valeur de marché est appréciée au regard de transactions récentes ou de pratiques professionnelles.

3) Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement aux logiciels qui sont amortis sur des durées allant d'un an à cinq ans.

4) Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « immobilisations corporelles », les terrains, les constructions et les équipements sont évalués à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient moins les amortissements et les pertes de valeur.

Le coût des emprunts n'est pas incorporé dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les immobilisations corporelles en cours de construction sont comptabilisées au coût diminué de toute perte de valeur identifiée.

L'amortissement de ces actifs commence lorsque ces actifs sont prêts à être utilisés.

Comptes consolidés

Notes sur les comptes consolidés

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement en fonction des durées de vie moyennes suivantes :

- Constructions :	
bâtiments	40 ans
sols	10 ans
parkings	6 ans 2/3
- Matériel, agencements et installations	6 ans 2/3 à 8 ans
- Autres immobilisations	4 ans à 10 ans

Les acquisitions d'immobilisations réalisées au moyen d'un contrat de location financement, c'est-à-dire un contrat qui a pour effet de transférer substantiellement les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien au preneur, sont comptabilisées de la façon suivante :

- les actifs sont immobilisés pour la juste valeur du bien loué ou si elle est inférieure pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Ces actifs sont amortis selon les mêmes durées que les immobilisations corporelles dont le Groupe est propriétaire ou sur la durée du contrat si elle est inférieure à la durée d'utilité du bien.
- la dette correspondante est inscrite au passif du bilan
- les redevances payées au titre de la location sont ventilées entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette.

Conformément à la norme IAS 36, les immobilisations corporelles qui présentent des signes tangibles de perte de valeur, (soit un résultat opérationnel négatif avant éléments non courants), font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité. Le niveau d'analyse auquel Carrefour apprécie la valeur actuelle des immobilisations corporelles correspond à chaque hypermarché et aux regroupements géographiques des supermarchés et des magasins Hard-Discout.

La valeur d'utilité est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs sur une période de 10 ans plus une valeur résiduelle, et la valeur de marché est appréciée au regard de transactions récentes ou de pratiques professionnelles.

Actifs financiers

En application d'IAS 39, les actifs financiers sont classés suivant l'une des quatre catégories suivantes :

Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;

Les dérivés ;

Les prêts et créances ;

Les actifs détenus jusqu'à échéance ;

Les actifs disponibles à la vente.

La classification détermine le traitement comptable de ces instruments. Elle est déterminée par le Groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction de l'objectif suivant lequel ces actifs ont été acquis. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le Groupe est engagé dans l'achat ou la vente de l'actif.

1) Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Il s'agit d'actifs financiers détenus par le Groupe à des fins de réalisation d'un profit de cession à court terme, ou encore d'actifs financiers volontairement classés dans cette catégorie.

Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat.

Classés en actifs courants dans les équivalents de trésorerie, ces instruments financiers comprennent notamment les parts d'OPCVM de trésorerie.

2) Les prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni disponibles à la vente.

Ces actifs sont évalués initialement à la juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur est assimilée au montant de la facture d'origine sauf si le taux d'intérêt effectif a un impact significatif.

Ces actifs font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales sont inclus dans cette catégorie. Ils figurent en actifs financiers et en créances commerciales.

Comptes consolidés

Notes sur les comptes consolidés

3) Les actifs détenus jusqu'à échéance

Les actifs détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers, autres que les prêts et créances, ayant une échéance fixée, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, et que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à cette échéance. Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ils font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Les actifs détenus jusqu'à échéance sont présentés en actifs financiers.

4) Les actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente sont des actifs financiers qui ne font pas partie des catégories précitées. Ils sont évalués à la juste valeur. Les plus ou moins-values latentes constatées sont comptabilisées dans les capitaux propres jusqu'à leur cession. Cependant lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation d'un actif disponible à la vente, la perte cumulée est comptabilisée en résultat. Les dépréciations constatées sur les titres à revenus variables ne peuvent pas être reprises lors d'un arrêté ultérieur.

La juste valeur correspond, pour les titres cotés, à un prix de marché. Pour les titres non cotés, elle est déterminée par référence à des transactions récentes ou par des techniques de valorisation qui intègrent des données de marché fiables et observables. Toutefois, lorsqu'il est impossible d'estimer raisonnablement la juste valeur d'un titre, ce dernier est évalué au coût historique. Ces actifs font alors l'objet de tests de dépréciation afin d'en apprécier le caractère recouvrable.

Cette catégorie comprend principalement les titres de participation non consolidés et les valeurs mobilières qui ne répondent pas aux autres définitions d'actifs financiers. Ils sont présentés en actifs financiers.

Immeubles de placement

Au regard de la norme IAS 40, les immeubles de placement sont des éléments d'actif corporel (constructions ou terrains) détenus pour la location ou la valorisation du capital. Au regard des critères attachés à cette norme, ces actifs qui ne sont pas utilisés pour l'exploitation correspondent au sein du Groupe aux galeries marchandes.

Le Groupe considère que les galeries marchandes (ensemble de commerces et de services implanté derrière les lignes de caisses des magasins), en pleine propriété ou co-propriété sont des immeubles de placement.

Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur valeur historique et amortis sur la même période que les immobilisations corporelles de même nature.

Une évaluation de la juste valeur des immeubles de placement a également été réalisée. Cette évaluation a été obtenue en appliquant aux loyers bruts annualisés générés par chaque immeuble de placement, un multiple, fonction de la rentabilité calculée sur chacune des galeries marchandes, et un taux de capitalisation fonction du pays.

Stocks

Conformément à la norme IAS2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et leur valeur nette de réalisation. Les stocks de marchandises sont valorisés au dernier prix d'achat majoré des frais accessoires, méthode adaptée à la rotation rapide des stocks et qui ne génère pas d'écart significatif avec la méthode du FIFO. Le coût de revient inclut l'ensemble des coûts constitutifs du coût d'achat des marchandises vendues (à l'exception des pertes et gains de change) et prend également en compte la totalité des conditions obtenues à l'achat et des prestations fournisseurs.

Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation comprennent principalement les créances à recevoir des fournisseurs, des franchisés et les loyers à recevoir des galeries marchandes.

Encours clients / Refinancement des sociétés financières

Les encours clients des sociétés financières sont essentiellement constitués des crédits à la consommation alloués aux clients des sociétés appartenant au périmètre de consolidation du Groupe. Ces prêts ainsi que les encours de refinancement qui leur sont adossés sont considérés comme des actifs et passifs détenus jusqu'à échéance et sont classés en fonction de leur échéance en actifs et passifs courants et non courants.

Comptes consolidés

Notes sur les comptes consolidés

Trésorerie et Equivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.
La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue.

Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions sont comptabilisées lorsqu'à la date de clôture, le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables. Les montants sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif.

Avantages au personnel

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme (congrés payés, congés maladie, participation aux bénéfices), d'avantages à long terme (médaille du travail, prime d'ancienneté....) et d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations/prestations définies (indemnité de fin de carrière).

a) Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de base de la Sécurité Sociale, régimes complémentaires de retraite, fonds de pension à cotisations définies).

b) Régimes à prestations définies et avantages à long terme

Le Groupe Carrefour provisionne les différents avantages à prestations définies conditionnés par l'accumulation d'années de service au sein du Groupe et non entièrement pré financés.

Cet engagement est calculé annuellement selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que, augmentation des salaires, âge de départ, mortalité, rotation du personnel et taux d'actualisation.

Le Groupe a pris la décision d'appliquer la méthode du « corridor », à savoir l'absence de reconnaissance en résultat de l'effet des variations des hypothèses actuarielles tant que ces dernières restent comprises dans une fourchette de 10%. Ainsi les écarts actuariels excédant 10% du plus haut entre la valeur de l'engagement et la valeur des actifs de couverture sont étalés en résultat sur la durée de vie active moyenne des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Conformément à l'option offerte par IFRS 1, le Groupe a choisi de comptabiliser la totalité des pertes et gains actuariels sur engagements de retraite non encore reconnus dans les comptes français au 31 décembre 2003 directement par contrepartie des capitaux propres au 1er janvier 2004.

c) Paiements fondés sur des actions

Conformément à l'option offerte par IFRS 1, le groupe a décidé de limiter l'application d'IFRS 2 aux plans de stocks options réglés en actions attribués postérieurement au 7 novembre 2002 dont les droits ne sont pas encore acquis au 1er janvier 2004. Cette application n'a pas d'impact sur le total des capitaux propres au 1er janvier 2004.

Trois plans octroyés entre 2003 et 2005 entrent dans le périmètre de la norme IFRS2 « Paiement fondé sur des actions ». Il s'agit d'options de souscription ou d'achat réservées au personnel sans condition particulière d'acquisition excepté une présence effective au terme de la période d'acquisition des droits.

Les avantages accordés qui sont rémunérés par ces plans sont comptabilisés en charge, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période d'acquisition des droits. La charge comptabilisée au titre de chaque période correspond à la juste valeur des biens et des services reçus évaluée selon la formule de « Black & Scholes » à la date d'octroi et étalée sur la période d'acquisition des droits.

Comptes consolidés

Notes sur les comptes consolidés

Les plans d'attribution d'actions gratuites accordés par le groupe donne lieu également à la constatation d'une charge étalée sur la période d'acquisition des droits. Les plans octroyés en 2004 et 2005 sont conditionnés à l'atteinte d'objectifs hors marché. L'atteinte de ces objectifs étant jugée peu probable, aucune charge n'a été constatée au titre de l'attribution d'actions gratuites en 2005.

Le détail des plans d'attribution est donné dans le rapport de gestion.

Impôts sur les résultats

Les impôts différés sont calculés au taux d'impôt en vigueur à l'ouverture de l'exercice suivant, selon la méthode du report variable.

La charge d'impôt de l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

Un impôt différé est calculé selon la méthode bilantielle du report variable pour toutes les différences temporelles existant entre la valeur comptable inscrite au bilan consolidé et la valeur fiscale des actifs et passifs. L'évaluation des impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs en utilisant le taux d'impôt adopté à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

Un impôt différé actif est comptabilisé sur les différences temporelles déductibles et pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt dans la mesure où leur réalisation future paraît probable.

Dette financière et instruments financiers

La dette financière comprend :

- Les emprunts obligataires ;
- Les intérêts courus non échus ;
- Les encours liés aux contrats de locations financements ;
- Les emprunts et concours bancaires ;
- Les prêts subordonnés à durée indéterminée (PSDI) ;
- Les créances titrisées pour lesquelles le groupe supporte le risque de crédit;
- Les engagements de rachat de titres de minoritaires.

a) Principe de comptabilisation

Les dettes financières sont comptabilisées selon le principe du coût amorti. A l'origine elles sont comptabilisées à la valeur de marché minorée des frais de transactions et primes directement imputables à leur émission.

Les instruments dérivés destinés à couvrir l'exposition au risque de taux, sont comptabilisés à la valeur de marché et sont utilisés comme des instruments de couverture de juste valeur ou des instruments de couverture de flux financier.

Couverture du flux financier : Les instruments dérivés dont l'objectif est de couvrir le taux flottant de la dette sont considérés comme des instruments de couverture de flux financier. La portion de gain ou de perte liée aux variations de juste valeur réputée efficace est comptabilisée au niveau des capitaux propres et ce jusqu'au moment où la transaction couverte est elle-même reconnue dans les états financiers du Groupe. La portion réputée inefficace est directement comptabilisée au niveau du résultat financier.

Couverture de juste valeur : Les swaps d'émission adossés à des obligations à taux fixe sont considérés comme des instruments de couverture de juste valeur. Les passifs financiers couverts par ces swaps sont réévalués à la juste valeur de l'emprunt liée à l'évolution des taux d'intérêt. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat et sont compensées par les variations symétriques des swaps de taux pour la partie efficace.

Les autres instruments dérivés: Ils sont comptabilisés à la valeur de marché, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Comptes consolidés

Notes sur les comptes consolidés

b) La juste valeur

Les valeurs de marché des instruments de change et de taux sont déterminées sur la base de modèles d'évaluation reconnus sur le marché, ou par recours aux cotations établies par les établissements financiers tiers.

Les valeurs estimées par des modèles de valorisation sont basées sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus. Ces modèles utilisent des paramètres calibrés à partir de données de marché (courbes de taux, taux de change) obtenus sur Reuters.

La juste valeur de la dette à long terme est estimée à partir de la valeur boursière des emprunts obligataires, ou à partir de la valeur de tous les flux futurs actualisés sur la base de taux d'intérêt de marché sur un instrument similaire (en terme de devise, échéance, type d'intérêt et autres facteurs).

c) Prêts subordonnés à durée indéterminée

Les PSDI contractés par le Groupe en 1991 et 1992 remplissent la fonction d'instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 dans la mesure où les trois caractéristiques suivantes sont simultanément remplies :

- la valeur du PSDI varie en fonction de l'évolution des taux d'intérêt
- le montant de l'investissement net initial est faible par rapport à l'émission de la dette
- le règlement intervient à une date future.

Par conséquent, suivant la norme IAS 39, les PSDI émis par Carrefour sont classés parmi les instruments dérivés et valorisés à leur juste valeur. Les variations de valeur sont comptabilisées dans le résultat de la période.

d) Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe a contracté en décembre 2002 un programme de titrisation de créances.. Ce programme ne transfère que partiellement les risques et avantages attachés à la variation de la valeur actualisés des flux de trésorerie futurs de ces créances. De ce fait, une partie de ces créances titrisées ont été reconnues en dette financière.

e) Engagements de rachats de titres de minoritaires

Le Groupe a consenti aux actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Ces engagements de rachat correspondent pour le Groupe à des engagements optionnels (ventes d'options de vente). Le prix d'exercice de ces opérations peut être fixe ou établi selon une formule de calcul prédéfinie ; en outre ces opérations peuvent être exercées à tout moment ou à une date définie.

Dans l'attente d'une position définitive de l'IFRIC, le traitement comptable retenu est le suivant :

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 32, le Groupe enregistre un passif financier au titre des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires des entités concernées ;

- Le passif est comptabilisé initialement pour la valeur actuelle du prix d'exercice puis lors des arrêtés ultérieurs sur la base de la juste valeur des actions potentiellement achetées si le prix d'exercice est fondé sur la juste valeur ;
- La contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des intérêts minoritaires et pour le solde en goodwill. L'obligation d'enregistrer un passif alors même que la vente d'options de vente n'est pas exercée conduit, par cohérence, à retenir initialement pour ces opérations le même traitement que celui appliqué aux augmentations de pourcentage d'intérêts dans les sociétés contrôlées ;
- La variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée par ajustement du montant du goodwill (hors effet d'actualisation).
- Le résultat part du Groupe reste calculé sur la base du pourcentage de détention détenu dans la filiale, sans tenir compte du pourcentage d'intérêt attaché aux ventes d'options de vente.

Les principes comptables décrits ci-dessus pourraient être revus en fonction des conclusions des travaux en cours de l'IFRIC.

Comptes consolidés

Notes sur les comptes consolidés

Instruments financiers de couverture de change

Le Groupe utilise des instruments financiers de couverture de change (essentiellement des contrats à terme de devises) pour gérer et réduire son exposition face aux variations des cours de devises. Ces instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, les variations de juste valeur de ces instruments sont traitées comme suit :

- Lorsque l'instrument est qualifié d'instrument de couverture de flux futurs, les variations de juste valeur correspondant à la partie efficace sont directement comptabilisées en capitaux propres, les variations correspondant à la partie inefficace sont comptabilisées en résultat ;
- Lorsque l'instrument est qualifié d'instrument de couverture de juste valeur, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat où elles compensent les variations de juste valeur du sous-jacent pour la partie efficace.

Titres d'auto-contrôle

Les titres d'auto-contrôle sont inscrits en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cession éventuels d'actions d'auto-contrôle (ainsi que les effets d'impôts correspondants) sont directement imputés en capitaux propres et ne contribuent pas au résultat net de l'exercice.

Actifs et groupes d'actifs détenus pour être cédés et activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante d'une entité dont l'entité s'est séparée ou bien qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte,
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte ou
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

Chiffre d'affaires hors taxes

Le chiffre d'affaires hors taxes intègre uniquement le chiffre d'affaires réalisé dans les magasins et les entrepôts.

Autres revenus

Les autres revenus (services financiers, voyages, revenus locatifs, redevances franchisés...) sont comptabilisés sur une ligne distincte, appelée « autres revenus » et classée sous la ligne « chiffre d'affaires hors taxes » au compte de résultat.

Certains coûts, comme les coûts du règlement effectué par les clients en plusieurs échéances, les coûts des programmes de fidélité non financés par les fournisseurs sont comptabilisés en diminution des autres revenus.

Ce poste intègre les commissions perçues par les sociétés financières au titre des cotisations carte bleue, de dossiers de crédit classique ou de crédit revolving. Les commissions sont étalées sur la durée du contrat.

NOTE 2 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Première application des normes IAS 32/39 relatives aux instruments financiers :

Rappel : Les normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers ont été appliquées à compter du 1er janvier 2005. Seuls les états financiers 2005 sont impactés par l'application de ces normes.

Tous les instruments financiers ont été valorisés au bilan et inscrits à leur juste valeur. En normes françaises, les instruments dérivés apparaissaient en engagements hors bilan.

Sont présentés ci-dessous les impacts détaillés de l'application des normes IAS 32 et 39 sur le bilan au 1er janvier 2005:

Comptes consolidés

Notes sur les comptes consolidés

Actif	31/12/2004 IFRS	Actions propres (*)	Dérivés de taux (*)	PSDI (*)	Dérivés de change (*)	Sociétés financières (**)	Titrisation (*)	Options de vente accordées aux minoritaires (*)	Intérêts courus (***)	Autres	31/12/2004 retraité IAS 32/39
Goodwill	9 329							96			9 425
Autres immobilisations incorporelles	730										730
Immobilisations corporelles	12 617										12 617
Actifs financiers	1 141										1 141
Titres mis en équivalence	247										247
Impôts différés actifs	1 066				5	10					1 081
Immuebles de placement	481										481
Actifs non courants	25 611	0	0	0	5	10	0	96	0	0	25 722
Stocks	5 621				(5)						5 616
Créances commerciales	3 147						113				3 260
Encours clients des sociétés financières	3 221					(32)					3 189
Actifs d'impôts exigibles	423										423
Autres actifs	900										900
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3 203	(257)	(126)	(63)	(21)					(3)	2 733
Actifs courants	16 515	(257)	(126)	(63)	(26)	(32)	113	0	0	(3)	16 121
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées											
Total de l'actif	42 126	(257)	(126)	(63)	(21)	(22)	113	96	0	(3)	41 843

Passif	31/12/2004 IFRS	Actions propres (*)	Dérivés de taux (*)	PSDI (*)	Dérivés de change (*)	Sociétés financières (**)	Titrisation (*)	Options de vente accordées aux minoritaires (*)	Intérêts courus (***)	Autres	31/12/2004 retraité IAS 32/39
Capitaux propres-part du Groupe	6 947			(4)	(3)	(12)				(3)	6 663
Capitaux propres hors groupe	929	(257)	(5)	(4)	(3)	(10)		(69)			850
Capitaux propres recyclables			(3)		(18)						(21)
Capitaux propres recyclables minoritaires											0
Capitaux propres	7 876	(257)	(8)	(4)	(21)	(22)	0	(69)	0	(3)	7 492
Emprunts	7 340		(118)	(59)			113	165	224		7 665
Provisions	1 954										1 954
Impôts différés passifs	353										353
Passifs non courants	17 523	(257)	(126)	(63)	(21)	(22)	113	96	224	(3)	17 464
Emprunts - Part à moins d'un an	2 632										2 632
Fournisseurs	14 721										14 721
Refinancement encours clients	2 909										2 909
Passifs d'impôts exigibles	1 388										1 388
Autres passifs	2 952								(224)		2 728
Passifs courants	24 603	0	0	0	0	0	0	0	(224)	0	24 379
Passifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées											
Total passif	42 126	(257)	(126)	(63)	(21)	(22)	113	96	0	(3)	41 843

(*) Voir note 1.

(**) Selon les normes IAS 32 et 39, la dépréciation des encours des sociétés financières correspond à la différence entre valeur comptable de l'encours et valeur actualisée des Cash Flow futurs relatifs à cet encours.

(***) En normes IFRS, les intérêts courus sont considérés comme des dettes financières.

Acquisitions de l'exercice :

Hyparolo

Dans l'optique de renforcer ses liens avec la famille Arlaud, Carrefour a le 20 janvier 2005, pris une participation de 50% dans la société holding de contrôle du groupe Hyparolo. Dans le même temps, et pour équilibrer cette prise de participation, Hyparolo prenait 100% des parts de sa filiale en Roumanie, détenue auparavant à 50/50 avec Carrefour.

La Cour d'Appel de Paris a déclaré le 13 septembre 2005, qu'une prise de contrôle conjointe de Hofidis 2 était intervenue le 14 janvier 2005 et qu'en conséquence un projet d'offre publique sur les actions Hyparolo devait être déposé avant le 21 décembre 2005.

Le Groupe et la famille Arlaud ont conclu, le 20 décembre 2005, un avenant à leur protocole d'accord du 24 décembre 2004 au terme duquel, la famille Arlaud cède, à l'issue de l'OPA, la totalité de sa participation dans la société Hofidis 2 à Carrefour.

La réalisation de cette cession a été approuvée par les autorités communautaires du contrôle des concentrations le 4 mai 2006.

Acquisition Aligros

Un protocole d'accord de partenariat a été signé le 13 Avril 2005, avec le Groupe Aligros, un acteur majeur de la grande distribution de la région des Pouilles en Italie.

Comptes consolidés

Notes sur les comptes consolidés

Cet accord concerne 162 points de vente, pour l'essentiel des magasins de proximité qui opèrent actuellement, en direct (61 magasins) ou en franchise (101 magasins) sous enseignes Gulliper, Gulliver, Gully and Bondi. Le chiffre d'affaires toutes taxes comprises sous enseignes 2004 était d'environ 160 millions d'euros.

Cet accord entre Carrefour et Aligros S.p.a a été approuvé par les autorités de la concurrence italienne le 12 mai 2005.

Cette société est consolidée par intégration globale depuis le 1^{er} juillet 2005.

Acquisition d'Hypernova

Le 30 novembre 2004, Carrefour a signé un accord irrévocable avec Ahold en vue d'acquérir 12 hypermarchés Hypernova en Pologne.

La validation définitive de la transaction a été obtenue le 7 février 2005 suite à l'approbation des Autorités de la Concurrence Polonaises.

Cette acquisition est consolidée par intégration globale depuis le 1^{er} mars 2005.

L'exploitation des actifs a débuté sous enseigne Carrefour début avril 2005.

Grâce à cette acquisition, Carrefour devient le deuxième opérateur polonais en hypermarchés avec 29 hypermarchés et plus de 70 supermarchés gérés sous les enseignes Champion et Globi.

Acquisition Gima-Endi

En mai 2005, Carrefour a signé un accord en vue d'acquérir auprès de la société holding FIBA, 60,2% du capital de GIMA et de 55,2% du capital de ENDI, puis a lancé en Septembre 2005 une OPA sur le capital de GIMA. A l'issue de l'OPA, Carrefour Turquie détient directement et indirectement 65,3% de GIMA et 77,6% de ENDI.

GIMA, 3ème chaîne de supermarchés en Turquie, exploite 81 magasins, d'une surface moyenne de 1 138 m², à travers le pays et est cotée à la Bourse d'Istanbul.

ENDI est la 4ème chaîne de magasins hard discount en Turquie et exploite 45 magasins d'une surface moyenne de 286 m². GIMA et ENDI ont réalisé en 2004 un chiffre d'affaires hors taxes consolidé d'environ 384 millions d'euros.

Cette acquisition a fait l'objet d'une approbation de la part des autorités turques et est consolidée par intégration globale depuis le 1^{er} juillet 2005.

Acquisition Chris Cash&Carry

Le 19 mai 2005, un accord de joint venture a été signé entre Carrefour Marinopoulos et Andreas Andreou, Président et actionnaire majoritaire à 67,8% de Chris Cash & Carry (CCC) à Chypre, afin d'en prendre le contrôle.

CCC est le deuxième distributeur alimentaire à Chypre avec un chiffre d'affaires 2004 d'environ 94,5 millions d'euros. La société exploite actuellement 3 hypermarchés et 4 supermarchés.

CCC est consolidée par intégration globale depuis le 1^{er} juillet 2005.

Cessions de l'exercice :

Cession de l'activité Restauration Hors Foyers en France et acquisition de Pennymarket

Le 21 juillet 2005, le Groupe a cédé sa filiale Prodirest aux groupes Rewe et Transgourmet en contrepartie de l'acquisition de Pennymarket. La transaction consiste en la reprise des magasins Penny et de la société foncière qui détient les murs de 55 magasins. Penny Market exploite 101 magasins de discount dans le nord de la France. Cette société est intégrée globalement depuis le 1^{er} décembre 2005. S'agissant d'une cession d'activité, le résultat de cession de Prodirest a été constaté en « résultat des activités abandonnées » conformément à la norme IFRS 5.

Cession du Japon

En date du 10 mars 2005, Carrefour SA a cédé l'ensemble du capital de Carrefour Japan à Aeon pour un montant de 72 millions d'euros. S'agissant d'une cession d'un pays, le résultat de cession a été constaté en « résultat des activités abandonnées » conformément à la norme IFRS 5.

Comptes consolidés

Notes sur les comptes consolidés

Cession du Mexique

En date du 9 mars 2005, Carrefour a cédé l'ensemble du capital de Carrefour Mexique à Chedraoui pour un montant de 390 millions d'euros.

S'agissant d'une cession d'un pays, le résultat de cession a été constaté en « résultat des activités abandonnées » conformément à la norme IFRS 5.

Cession de Punto Cash (Espagne)

Le 22 décembre 2005, le groupe Carrefour a annoncé la cession de sa filiale de Cash & Carry en Espagne au groupe Miquel Alimentacio.

L'autorisation des autorités de la concurrence est attendue au cours du premier semestre 2006. L'opération est comptabilisée au 31 décembre 2005 selon IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Cession de la République Tchèque et de la Slovaquie

Le 30 septembre 2005, le groupe Carrefour a annoncé son intention d'acquérir Tesco Taiwan et de céder ses activités à Tesco en République Tchèque et Slovaquie. Par cet accord, Carrefour souhaite vendre à Tesco ses 11 hypermarchés en République Tchèque et ses 4 hypermarchés en Slovaquie. La réalisation définitive de cette transaction est soumise à l'approbation des autorités réglementaires compétentes dont les autorités de la concurrence. Le 21 janvier 2006, l'Union Européenne a approuvé la transaction sur la République Tchèque. Elle a en revanche renvoyé la décision relative à la Slovaquie aux autorités slovaques. La conclusion de l'opération n'est pas attendue avant le 30 avril 2006. L'opération est comptabilisée au 31 décembre 2005 selon IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Restructuration des supermarchés en Espagne

En 2005, le groupe a décidé de restructurer l'ensemble des supermarchés :

- fermeture de 7 supermarchés,
- vente à des tiers de 37 supermarchés,
- conversion de 52 magasins en Dia ou Maxi Dia,
- 80 magasins transformés en Carrefour Express,

En application de la norme IFRS5, les coûts liés à cette restructuration, ainsi que le résultat des supermarchés vendus ou fermés ont été comptabilisés en « Résultat des activités abandonnées »

Restructuration des supermarchés au Brésil

En 2005, le Groupe a décidé d'arrêter l'exploitation de l'enseigne Champion en fermant 61 supermarchés et en transformant les 34 magasins restant en un nouveau format comparable aux Carrefour Express, lancés en Espagne.

En application de la norme IFRS5, les coûts liés à cette restructuration, ainsi que le résultat des supermarchés fermés ont été comptabilisés en « Résultat des activités abandonnées »

Autres faits marquants de l'exercice:

Finiper

Le partenariat créé en 1997 avec Monsieur Marco Brunelli, principal actionnaire de la Société Finiper (dont le Groupe détient 20%) a été renforcé par de nouveaux accords signés le 21 janvier 2005.

Cela se traduit par une option d'achat pour Carrefour et une option de vente pour Monsieur Marco Brunelli des 80 % du capital de Finiper.

Les options seront exercées ultérieurement sur la base d'une valorisation multicritères.

Cette opération s'inscrit dans la stratégie de Carrefour de consolider ses parts de marché en Italie.

Au 31 décembre 2005, le Groupe Finiper est consolidé pour la première fois selon la méthode de la mise en équivalence.

Comptes consolidés

Notes sur les comptes consolidés

NOTE 3 : INFORMATIONS SECTORIELLES

INFORMATIONS SECTORIELLES PAR ZONE

Investissements :

En Millions d'Euros	31/12/05	31/12/04 publié retraité Amts/40 ans	31/12/04 IFRS
France	1 025	1 201	1 201
Europe (hors France)	1 293	824	824
Amériques	310	200	200
Asie	399	345	345
Total	3 026	2 570	2 570

Chiffre d'affaires :

En Millions d'Euros	31/12/05	31/12/04 publié retraité des Amts / 40 ans	Prog. en %	31/12/04 IFRS
France	35 576,6	35 723,4	(0,4%)	35 168,0
Europe (hors France)	28 102,0	27 122,9	3,6%	26 403,9
Amériques	5 074,6	4 721,0	7,5%	3 937,7
Asie	5 743,6	5 100,7	12,6%	4 774,6
Total	74 496,8	72 668,0	2,5%	70 284,2

Autres revenus :

En Millions d'Euros	31/12/05	31/12/04 publié retraité des Amts / 40 ans	Prog. en %	31/12/04 IFRS
France	337,7	431,7	(21,8%)	429,7
Europe (hors France)	313,8	338,3	(7,2%)	335,1
Amériques	200,9	116,9	71,8%	101,0
Asie	158,9	151,7	4,7%	130,8
Total	1 011,3	1 038,6	(2,6%)	996,5

L'augmentation du poste « Autres revenus » en Amérique s'explique essentiellement par un effet de change.

Amortissements :

En Millions d'Euros	31/12/05	31/12/04 publié retraité des Amts / 40 ans	Prog. en %	31/12/04 Publié	31/12/04 IFRS
France	563,3	552,9	1,9%	610,1	607,2
Europe (hors France)	614,9	603,9	1,8%	675,4	637,5
Amériques	126,2	136,2	(7,4%)	150,5	116,2
Asie	181,7	181,0	0,4%	195,6	170,7
	1 486,1	1 474,0	0,8%	1 631,6	1 531,6

Comptes consolidés

Notes sur les comptes consolidés

Résultat opérationnel avant éléments non courants, amortissements et provisions :

En Millions d'Euros	31/12/05	31/12/04 publié retraité Amt / 40 ans	Prog. en % (2005 vs 2004 Retraité)	31/12/04 IFRS
France	2 269	2 596	(14,4%)	2 576
Europe (hors France)	1 760	1 607	8,7%	1 613
Amériques	259	235	9,2%	213
Asie	360	327	9,2%	343
Total	4 650	4 766	(2,5%)	4 744

Résultat opérationnel avant éléments non courants :

En Millions d'Euros	31/12/05	31/12/04 publié retraité Amt / 40 ans	Prog. en % (2005 vs 2004 Retraité)	31/12/04 IFRS
France	1 713	2 039	(16,0%)	1 964
Europe (hors France)	1 145	996	15,0%	968
Amériques	133	90	ns	88
Asie	185	146	26,4%	172
Total	3 175	3 271	(2,9%)	3 192

Résultat des sociétés mises en équivalence :

En Millions d'Euros	31/12/05	31/12/04 IFRS
France	48	26
Europe (hors France)	5	16
Amériques	(2)	(1)
Asie	0	
Total	50,6	40,7

Résultat des activités abandonnées :

En Millions d'Euros	31/12/05	31/12/04 publié retraité Amt / 40 ans	31/12/04 IFRS
France	(22,0)	0,0	11,2
Europe (hors France)	(128,2)	4,5	(43,4)
Amériques	(225,0)	0,0	8,9
Asie	1,0	(90,0)	(120,0)
Total	(374,2)	(85,5)	(143,3)

Immobilisations incorporelles nettes :

En millions d'euros	31/12/05	31/12/2004 Publié
France	3 910	3 553
Europe (hors France)	6 447	5 902
Asie	50	34
Ameriques	690	570
Total	11 097	10 059

Comptes consolidés

Notes sur les comptes consolidés

Immobilisations corporelles nettes :

En millions d'euros	31/12/05	31/12/04 retraité Amt/40 ans	31/12/2004 Publié
France	3 979	3 648	3 591
Europe	6 002	5 894	5 822
Asie	1 888	1 768	1 753
Ameriques	1 531	1 465	1 451
Total	13 401	12 775	12 617

Immeubles de placement nets :

En millions d'euros	31/12/05	31/12/2004 Publié
France	18	25
Europe	272	343
Asie	154	86
Ameriques	20	26
Total	463	481

Total du bilan :

En millions d'euros	31/12/05	31/12/04 retraité Amt/40 ans	31/12/2004 publié
France	17 545	16 631	16 574
Europe (hors de France)	20 806	19 032	18 961
Amériques	4 394	3 754	3 740
Asie	3 505	2 866	2 851
Total	46 250	42 284	42 126

INFORMATIONS SECTORIELLES PAR FORMAT

Investissements :

En Millions d'Euros	31/12/05	31/12/04 retraité Amts/40 ans	31/12/04 publié
Hypermarchés	1 451	1 307	1 307
Supermarchés	730	654	654
Hard Discount	317	251	251
Autres activités	528	358	358
Total	3 026	2 570	2 570

Comptes consolidés

Notes sur les comptes consolidés

Chiffre d'affaires :

En Millions d'Euros	31/12/05	31/12/04 retraité des Amts / 40 ans	Prog. en %	31/12/04 Publié
Hypermarchés	43 802	42 147	3,9%	40 899
Supermarchés	13 239	13 080	1,2%	12 672
Hard Discount	6 441	5 813	10,8%	5 813
Autres activités	11 015	11 627	(5,3%)	10 899
Total	74 497	72 668	2,5%	70 284

Le poste « Autres activités » comprend principalement les magasins de proximité et Cash and Carry.

Immobilisations corporelles et incorporelles nettes :

En millions d'euros	31/12/05	31/12/04 retraité Amt/40 ans	31/12/2004 Publié
Hypermarchés	14 310	13 298	13 169
Supermarchés	7 290	7 016	6 994
Hard Discount	1 749	1 417	1 412
Autres activités	1 149	1 102	1 100
Total	24 497	22 834	22 676

CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES PAR PAYS

En millions d'euros	déc-05	dec 2004 publié	dec 2004 IFRS	(En millions d'euros)	déc-05	dec 2004 publié	dec 2004 IFRS
France	35 577	35 723	35 168	Amériques	5 075	4 721	3 938
				Brésil	3 248	2 712	2 453
				Argentine	1 231	1 068	1 063
Europe (hors France)	28 102	27 123	26 404	Mexique	0	519	0
Espagne	11 945	11 736	11 420	Colombie	596	422	422
Italie	6 008	5 878	5 878				
Belgique	4 262	4 250	4 250	Asie	5 744	5 101	4 775
Grèce	2 039	1 828	1 828	Taiwan	1 295	1 123	1 123
Portugal	1 130	1 092	1 092	Corée	1 427	1 168	1 168
Pologne	1 027	750	750	Chine	1 776	1 391	1 391
Suisse	488	484	484	Thaïlande	456	421	421
Turquie	1 203	702	702	Malaisie	226	204	204
République Tchèque et Slovaquie	0	402	0	Indonésie	472	382	382
				Japon	0	326	0
				Singapour	92	86	86

NOTE 4 : CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXE

En Millions d'Euros	31/12/05	31/12/04 IFRS publié retraité des	Prog. en %	31/12/04 IFRS
Chiffre d'affaires	74 496,8	72 668,0	2,5%	70 284,2

A taux de change constants, le chiffre d'affaires aurait été de 73 325 millions d'euros.

L'impact de la variation des taux de change représente 1 172 millions d'euros au 31 décembre 2005, dont 655 millions d'euros sur la zone Amériques, 339 millions d'euros sur la zone Europe (essentiellement la Turquie et la Pologne) et 178 millions d'euros sur la zone Asie.

Hors cession du Japon, de la République Tchèque, de la Slovaquie, du Mexique, de Prodiest, des supermarchés au Brésil et en Espagne et de PuntoCash, le chiffre d'affaires aurait progressé de 6% à change courant et de 4,3% à change constant.

Comptes consolidés

Notes sur les comptes consolidés

NOTE 5 : AUTRES REVENUS PAR NATURE

En Millions d'Euros	31/12/05	31/12/04 publié retraité des Amts / 40 ans	Prog. en %	31/12/04 IFRS
Revenus de location	263,4	244,7	7,7%	224,9
Revenus de sous location	94,4	90,9	3,9%	76,3
Revenus divers	653,5	703,0	(7,0%)	695,3
Total	1 011,3	1 038,6	(2,6%)	996,5

Les « revenus divers » sont essentiellement composés du coût des coupons non financés par les fournisseurs ainsi que de produits annexes, de redevances de franchisés et du revenu des sociétés financières.

NOTE 6 : PRIX DE REVIENT DES VENTES

Le prix de revient des ventes intègre outre les achats et variations de stock, d'autres coûts essentiellement composés des coûts des produits vendus par les sociétés financières, des produits liés à l'escompte ainsi que des écarts de change générés par les achats de marchandises.

NOTE 7 : FRAIS GENERAUX

En Millions d'Euros	31/12/05	31/12/04 publié retraité des Amts / 40 ans	Prog. en %	31/12/04 IFRS
Frais de personnel	7 115,1	6 877,2	3,5%	6 579,5
Locations immobilières	779,4	695,9	12,0%	657,6
Entretien et réparation	687,7	658,9	4,4%	629,7
Honoraires	492,3	611,1	(19,4%)	585,0
Publicité	1 095,8	1 105,6	(0,9%)	1 061,4
Taxes	520,8	469,9	10,8%	460,0
Consommables	540,5	520,0	3,9%	493,8
Autres frais généraux	1 001,0	949,6	5,4%	876,4
Total	12 232,7	11 888,2	2,9%	11 343,5

Les frais de personnel représentent en 2005 9,6 % du chiffre d'affaires hors taxes, contre 9,5% au 31 décembre 2004 publié retraité des amortissements sur 40 ans.

La part des frais généraux dans le chiffre d'affaires s'établit, comme en 2004, à 16,4%.

Comptes consolidés

Notes sur les comptes consolidés

NOTE 8 : AMORTISSEMENTS ET DOTATIONS AUX PROVISIONS

Le Groupe a pris la décision de procéder, en 2005, à un changement d'estimation sur la durée d'amortissement de ses constructions, la portant de 20 à 40 ans.

En Millions d'Euros	31/12/05	31/12/04 publié retraité Amt / 40 ans	Prog. en % (2005 vs 2004 Retraité)	31/12/04 IFRS
Amortissements des immobilisations corporelles	1 285,8	1 234,4	4,2%	1 306,5
Amortissements des immobilisations incorporelles	155,2	159,8	(2,9%)	156,7
Amortissements des contrats de location financement	27,5	49,6	(44,4%)	48,7
Amortissements des immeubles de placement	17,6	30,2	(41,8%)	24,5
Dotations et reprises de prov	(11,9)	20,7	ns	16,5
Total	1 474,2	1 494,7	(1,4%)	1 552,9

NOTE 9 : PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS

En Millions d'Euros	31/12/05	31/12/04 IFRS publié retraité des Amts / 40 ans	Prog. en %	31/12/04 IFRS
Dépréciations d'actifs	-	(107,0)	ns	(107,0)
Coûts de restructuration	(204,0)	(100,0)	104,0%	(100,0)
Stocks Options	(31,1)	(30,6)	1,6%	(30,6)
Autres produits non courants	264,6	229,5	15,3%	220,7
Autres charges non courante	(49,9)	(67,9)	(26,5%)	(67,9)
Total	(20,4)	(76,0)	(73,2%)	(84,9)

Sont comptabilisés en autres produits non courants et en autres charges non courantes certains éléments à caractère inhabituel de par leur nature et leur fréquence.

Les autres produits non courants comprennent essentiellement les plus-values de cession.

NOTE 10 : RESULTAT FINANCIER

En Millions d'Euros	31/12/05	31/12/04 publié retraité des Amts / 40	31/12/04 IFRS
Autres charges et produits financiers	(58,7)	(82,6)	(82,6)
Coût de l'endettement net	(395,9)	(401,9)	(395,6)
Produits de trésorerie et d'équivalents de t	34,3	37,6	37,6
Charges d'intérêt	(398,4)	(404,8)	(398,5)
Charges d'intérêt sur location financement	(31,8)	(34,7)	(34,7)
TOTAL	(454,6)	(484,5)	(478,2)

Les autres charges et produits financiers comprennent le coût de l'actualisation des provisions pour indemnités de départ à la retraite, 33,3 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 34,7 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Le détail de l'endettement du Groupe est présenté dans la note 26 sur les emprunts.

Comptes consolidés

Notes sur les comptes consolidés

NOTE 11 : IMPOTS SUR LES RESULTATS

En Millions d'Euros	31/12/05	31/12/04 publié retraité Amt / 40 ans	31/12/04 IFRS
Impôts sur les résultats	795,4	824,9	792,0
Impôts différés	(1,5)	(19,1)	(11,5)
Total impôts	793,9	805,9	780,6
Taux Réel d'impôt (Base : résultat avant impôt)	29,4%	29,7%	29,7%

En Millions d'Euros	31/12/05
Résultat courant avant impôts	2699,6
Taux normatif	33,3%
Surtaxes	1,6%
Impôt théorique	942,2
Effet impôts différences permanentes	(127,8)
Effet impôts: résultat non taxé ou taxé à un taux différent	(60,7)
Autres	40,2
Impôt effectif	793,9
Taux impôt effectif	29,4%

NOTE 12 : RESULTAT DES ACTIVITES ABANDONNEES

En Millions d'Euros	31/12/05	31/12/04 publié retraité Amt / 40 ans	31/12/04 IFRS
Activités abandonnées part du Groupe	(371,5)	(84,8)	(154,9)
Activités abandonnées part des minoritaires	(2,7)	(0,7)	11,6
Total	(374,2)	(85,5)	(143,3)

Le résultat des activités abandonnées provient en décembre 2005 :

- de l'impact de la cession du Japon pour 1 million d'euros, une provision pour dépréciation de 90 millions d'euros ayant été comptabilisée au 31 décembre 2004 ;
- de l'impact de la cession du Mexique pour (29) millions d'euros, correspondant essentiellement à la moins value, le résultat de la période étant non significatif;
- du résultat de la période, et du résultat de cession de l'activité Restauration Hors Foyers en France pour (22) millions d'euros.
- de la perte de l'année de la République Tchèque et de la Slovaquie pour (63) millions d'euros,
- de la perte de l'année de l'activité cash & Carry en Espagne (PuntoCash) pour (2) millions d'euros,
- de l'impact de la fermeture des supermarchés brésiliens en 2005 pour (196) millions d'euros,
- de l'impact de la fermeture des supermarchés espagnols en 2005 pour (63) millions d'euros.

- Le chiffre d'affaires de l'activité Restauration Hors Foyers en France au 01 octobre 2005 (date de cession) aurait été de 545 millions d'euros contre 557 au 31 décembre 2004.

Les flux de trésorerie de cette activité au 31 décembre 2005 sont non significatifs, respectivement de +14,8 millions d'euros issus de l'exploitation, (0,5) million d'euros issu des opérations d'investissement et (14,4) millions d'euros issus des opérations de financement.

Comptes consolidés

Notes sur les comptes consolidés

- Le chiffre d'affaires de la République Tchèque au 31 décembre 2005 aurait été de 331 millions d'euros contre 291 au 31 décembre 2004.

Les flux de trésorerie de cette activité au 31 décembre 2005 sont, respectivement de (7.6) millions d'euros issus de l'exploitation, 29 millions d'euros issus des opérations d'investissement.

Les actifs de la République Tchèque avant élimination des opérations intercompagnies se décomposent ainsi au 31 décembre 2005 : 213 millions d'euros d'actifs non courants et 156 millions d'euros d'actifs courants contre respectivement 275 millions d'euros et 91 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Les passifs de la République Tchèque avant élimination des opérations intercompagnies sont constitués de 11 millions d'euros de passifs non courants et de 85 millions de passifs courants, contre respectivement 10 millions et 88 millions d'euros au 31 décembre 2004.

- Le chiffre d'affaires de la Slovaquie au 31 décembre 2005 est de 109 millions d'euros contre 111 au 31 décembre 2004.

Les flux de trésorerie de cette activité au 31 décembre 2005 sont, respectivement de (1) million d'euros issu de l'exploitation, 34 millions d'euros issus des opérations d'investissement et 1 million d'euros issus des opérations de financement.

Les actifs de la Slovaquie avant élimination des opérations intercompagnies se décomposent ainsi au 31 décembre 2005 : 15 millions d'euros d'actifs non courants et 19 millions d'euros d'actifs courants contre respectivement 59 millions d'euros et 28 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Les passifs de la Slovaquie avant élimination des opérations intercompagnies sont constitués essentiellement de 15 millions d'euros de passifs courants, contre 20 millions d'euros au 31 décembre 2004.

- Le chiffre d'affaires de l'activité Cash & Carry en Espagne (PuntoCash) au 31 décembre 2005 est de 176 millions d'euros contre 172 au 31 décembre 2004.

Les flux de trésorerie de cette activité au 31 décembre 2005 sont, respectivement de 1,7 million d'euros issus de l'exploitation, (6,3) millions d'euros issus des opérations d'investissement et 10,5 millions d'euros issus des opérations de financement.

Les actifs de Punto Cash avant élimination des opérations intercompagnies se décomposent ainsi au 31 décembre 2005 : 26 millions d'euros d'actifs non courants et 26 millions d'euros d'actifs courants contre respectivement 27 millions d'euros et 45 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Les passifs de Punto Cash avant élimination des opérations intercompagnies sont constitués essentiellement de 10,7 millions d'euros de passifs courants et 1,4 millions de passifs non courants, contre respectivement 12,6 et 1,4 millions d'euros au 31 décembre 2004.

- Le chiffre d'affaires des supermarchés espagnols fermés en 2005 ou en cours de cession au 31 décembre 2005 est de 105 millions d'euros contre 118 au 31 décembre 2004.
- Le chiffre d'affaires des supermarchés brésiliens fermés en 2005 ou en cours de cession au 31 décembre 2005 aurait été de 253 millions d'euros contre 264 au 31 décembre 2004.

Le résultat des activités abandonnées provenait en décembre 2004 (comptes publiés) :

- de la moins-value latente au Japon pour 90 millions d'euros,
- des plus-values de cession de titres (Modelo Continente, activité Optique en République Tchèque) pour 10,6 millions d'euros
- d'autres éléments pour une charge nette de 5,4 millions d'euros.

Comptes consolidés

Notes sur les comptes consolidés

NOTE 13 : RESULTAT PAR ACTION

	31/12/2005	31/12/2004	
	IFRS	IFRS publié retraité Amts / 40 ans	IFRS
Résultat net courant par action avant dilution			
Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe (en millions d'euros)	1 807,5	1 786,3	1 733,8
Résultat net des activités abandonnées, part du Groupe (en millions d'euros)	(371,5)	(84,8)	(142,6)
Résultat net, part du Groupe	1 436,0	1 701,5	1 591,1
Nombre d'actions moyen pondéré	699 470 384	697 160 633	697 160 633
Résultat net, activités poursuivies par action (en euros)	2,58	2,56	2,49
Résultat net, activités abandonnées par action (en euros)	(0,53)	(0,12)	(0,20)
Résultat net, part du Groupe par action (en euros)	2,05	2,44	2,28

	31/12/2005	31/12/2004	
	IFRS	IFRS publié retraité Amts / 40 ans	IFRS
Résultat net courant par action après dilution			
Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe (en millions d'euros)	1 807,5	1 786,3	1 733,8
Résultat net des activités abandonnées, part du Groupe (en millions d'euros)	(371,5)	(84,8)	(142,6)
Résultat net, part du Groupe	1 436,0	1 701,5	1 591,1
Nombre moyen pondéré d'actions	699 470 384	697 160 633	697 160 633
Actions à créer en provenance de :			
Nombre d'actions retraité	699 470 384	697 160 633	697 160 633
Résultat net, activités poursuivies par action (en euros)	2,58	2,56	2,49
Résultat net, activités abandonnées par action (en euros)	(0,53)	(0,12)	(0,20)
Résultat net, part du Groupe par action après dilution (en euros)	2,05	2,44	2,28

Au 31 décembre 2005, aucune action n'est potentiellement dilutive.

Comptes consolidés

Notes sur les comptes consolidés

NOTE 14 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En millions d'euros	31/12/05	31/12/2004 Publié
Goodwill nets	10 235	9 329
Autres immobilisations incorporelles brutes	1 774	1 581
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	(953)	(814)
Impairment des autres immobilisations incorporelles	(163)	(144)
Autres immobilisations incorporelles nettes	657	623
Immobilisations incorporelles en cours	205	106
Immobilisations incorporelles nettes	11 097	10 059

Goodwill fin décembre 2005 :

M€	Goodwill nets fin 2004 IFRS	Acquisitions 2005	Cessions 2005	Impairments 2005	Ecarts de conversion 2005	Goodwill nets fin 2005
France	3 340	281				3 621
Italie	2 971	140				3 111
Belgique	925	3				928
Espagne	1 213	9		(4)		1 218
Bresil	273	53		(92)	85	319
Argentine	184				25	209
Autres pays	423	390			17	830
Total	9 329	876	0	(96)	127	10 235

Au 31 décembre 2005, les goodwill concernent essentiellement pour la France Comptoirs Modernes et Euromarché, pour l'Italie GS, pour la Belgique GB, pour l'Espagne Continente et le rachat des minoritaires de Centros Comerciales Carrefour, pour le Brésil les magasins Sonae et pour l'Argentine exclusivement Norte.

Les principales acquisitions de l'exercice concernent Hyparlo et Penny Market en France, le rachat de 2% de GS Spa en Italie, l'acquisition de 10 hypermarchés Sonae au Brésil et pour les autres pays du groupe Hypernova (Pologne), Gima et Endi (Turquie).

Un impairment a été comptabilisé au Brésil sur les supermarchés abandonnés en 2005.

Variation des immobilisations incorporelles

En millions d'euros	Brut	Amortissement	Net
Au 1er janvier 2005	13 719	(3 660)	10 059
Acquisitions	428	(251)	177
Cessions	(21)		(21)
Variation de Change	103	51	154
Variation de périmètre et transfert	867	(140)	727
Au 31 décembre 2005	15 097	(4 000)	11 097

Comptes consolidés

Notes sur les comptes consolidés

NOTE 15 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En millions d'euros	31/12/05	31/12/04 retraité Amt/40 ans	31/12/2004 Publié
Terrains	3 110	3 117	3 117
Constructions	8 031	7 330	7 330
Matériel, agencements et installations	12 064	10 987	10 987
Autres immobilisations	1 108	1 077	1 077
Immobilisations en cours	1 055	844	844
Terrains en location financement	144	145	145
Constructions en location financement	1 268	1 217	1 217
Matériel, agencements et installations en location financement	134	99	99
Autres immobilisations en location financement	32	1	1
Immobilisations corporelles brutes	26 947	24 816	24 816
Amortissements	(12 319)	(10 974)	(11 132)
Amortissements des immobilisations en location financement	(944)	(843)	(843)
Impairment	(283)	(223)	(223)
Immobilisations corporelles nettes	13 401	12 775	12 617

Immobilisations en location financement

Le Groupe Carrefour a effectué une revue de l'ensemble de ses contrats de location immobilière. Les contrats qualifiés de location financement ont été capitalisés dans le bilan d'ouverture, les autres contrats considérés comme des contrats de location simple

en millions d'euros	Total	à moins d'un an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Contrats de location financement				
Loyers minimaux à payer	805	52	196	557
Valeur actualisée	372	34	123	215
Total des revenus de sous location à recevoir	13			
Loyers minimaux acquittés lors de l'exercice	171	n/a	n/a	n/a
Loyers conditionnels	n/a	n/a	n/a	n/a
Revenus de sous location	3			

Contrats de location simple	Total	à moins d'un an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Loyers minimaux à payer	5 202	751	1 780	2 670
Total des revenus minimum de sous location à recevoir	77	n/a	n/a	n/a
Loyaux minimaux acquittés lors de l'exercice	860	n/a	n/a	n/a
Loyers conditionnels	31	n/a	n/a	n/a

Comptes consolidés

Notes sur les comptes consolidés

Variation des immobilisations corporelles :

En millions d'euros	Brut	Amortissements et provisions	Net
Au 1er janvier 2005	24 816	(12 198)	12 617
Acquisitions	2 562		2 562
Cessions	(796)	345	(451)
Amortissement		(1 313)	(1 313)
Depreciation			0
Variation de Change	871	(362)	509
Variation de périmètre et transfert	(506)	(18)	(524)
Au 31 décembre 2005	26 947	(13 546)	13 400

NOTE 16 : ACTIFS FINANCIERS

En millions d'euros	31/12/05	31/12/2004 Publié
Titres de sociétés mises en équivalence (1)	467	247
Titres de participation (2)	283	538
Prêts à plus d'un an	6	12
Autres (3)	886	590
Total	1 642	1 388

(1) Ce poste correspond principalement aux titres des sociétés de distribution détenus en France.

Le résultat des sociétés mises en équivalence est de 50,6 millions d'euros au 31 décembre 2005, les goodwill correspondant de 176 millions d'euros et les réserves cumulées de 125,4 millions d'euros.

(2) En 2004, ce poste correspondait principalement aux titres Finiper (Italie), dorénavant consolidés par mise en équivalence.

(3) Ce poste comprend principalement les dépôts et cautionnements et les autres créances immobilisées.

NOTE 17 : IMPOTS DIFFERES

En millions d'euros	31/12/05	31/12/04 retraité Amt/40 ans	31/12/2004 Publié
Impôts différés actifs	1 029	1 066	1 066
Impôts différés passifs	(226)	(397)	(353)
Total	803	669	714

La nature des impôts différés est décrite dans la note 1. Ces derniers correspondent à des différences temporelles entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et des passifs.

Comptes consolidés

Notes sur les comptes consolidés

Actifs d'impôts différés non activés

En M€	Stock Impôts différés actifs non reconnu au 31/12/2005	
	Sur différences temporaires	Sur déficits reportables
TOTAL	303	634

En millions d'euros	2 005
Echéance entre 2006 et 2015	144
Echéance supérieure à 2016	793
Total	937

Le montant des impôts différés actifs non comptabilisés au 31 décembre 2005 s'élève à 937 millions d'euros. Ces derniers correspondent essentiellement à des déficits fiscaux reportables non activés du fait de leur récupération jugée peu probable.

NOTE 18 : IMMEUBLES DE PLACEMENT

En millions d'euros	31/12/05	31/12/2004 Publié
Immeubles de placement en valeur brute	561	628
Dépréciation	(98)	(147)
Total	463	481

Variation des immeubles de placement :

Leur variation s'explique comme suit :

Solde d'ouverture (31/12/04)	481
Dotations aux amortissements de la période	(18)
Effet Change	55
Investissements de la période	38
Principales cessions de la période	(155)
Japon	(44)
Mexique	(13)
Turquie	(98)
Autres mouvements	63
Solde de clôture (31/12/05)	463

Les produits locatifs générés par ces immeubles de placement et comptabilisés en résultat en 2005 s'élèvent à 71,3 millions d'euros. Les charges opérationnelles directes occasionnées par ces immeubles de placement, comptabilisées en résultat au titre de 2005 s'élèvent à 20,2 millions d'euros. Leur juste valeur au 31 décembre 2005 a été estimée comme étant comprise entre 660 millions d'euros et 690 millions d'euros.

Comptes consolidés

Notes sur les comptes consolidés

NOTE 19 : STOCKS

En millions d'euros	31/12/05	31/12/2004 Publié
Stocks en valeur brute	6 365	5 947
Dépréciation	(255)	(326)
Stocks en valeur nette	6 110	5 621

NOTE 20 : CREANCES COMMERCIALES

En millions d'euros	31/12/05	31/12/2004 Publié
Créances sur clients	1 246	1 286
Depréciation des créances douteuses	(143)	(150)
Créances nettes sur clients	1 103	1 137
Fournisseurs débiteurs	2 348	2 011
TOTAL	3 451	3 147

Les créances sur clients sont essentiellement des créances dues par les franchisés du Groupe.
Les créances fournisseurs correspondent à des ristournes et à des coopérations commerciales à recevoir des fournisseurs du Groupe.

NOTE 21 : AUTRES ACTIFS

En millions d'euros	31/12/05	31/12/04 Publié
Créances envers le personnel	16	15
Prêts à moins d'un an	8	20
Créances sur cession d'immobilisation incorporelles, corporelles et financières	30	128
Charges constatées d'avance	192	149
Autres créances d'exploitation nettes	568	588
Total	813	900

NOTE 22 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

En millions d'euros	31/12/05	31/12/2004 Publié
Equivalents de trésorerie	1 976	2 101
Trésorerie	1 756	1 102
Total	3 733	3 203

Comptes consolidés

Notes sur les comptes consolidés

NOTE 23 : ECART DE CONVERSION PART DU GROUPE

Décomposition de l'écart de conversion part du Groupe par zone

En millions d'euros	31/12/05	31/12/2004 Publié
France	-	-
Europe (hors de France)	182	98
Amériques	355	(25)
Asie	227	(6)
Total	763	66

Le Groupe a choisi, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, de reclasser en « réserves consolidées » les écarts de conversion cumulés au 1^{er} janvier 2004. Cette option n'a pas d'incidence sur les capitaux propres du Groupe, il s'agit d'un reclassement au 1^{er} janvier 2004 au sein des capitaux propres du poste « Ecart de conversion » vers le poste « Autres réserves » pour un montant de 3236 millions d'euros.

NOTE 24: PROVISIONS

en M€	31/12/2004 IFRS	Effet de change	Dotations	Actualisation	Reprises sans utilisation	Reprises avec utilisation	31/12/2005
Engagements de départ à la retraite	732	3	68	31	(40)	(61)	734
Autres provisions	1 222	109	659		(134)	(266)	1 591
Total	1 954	112	727	31	(174)	(327)	2 325

Le coût des indemnités de départ en retraite est déterminé à la clôture de chaque exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires et d'âge de départ en retraite. L'engagement du Groupe est intégralement couvert par la provision ainsi que par la prise en charge par des organismes extérieurs.

Les autres provisions sont composées pour moitié d'éléments relatifs à des risques fiscaux et légaux, le solde couvrant des risques directement liés à l'activité de l'entreprise (litiges SAV, risques sociaux...).

Les sociétés du Groupe sont engagées dans un certain nombre de procès ou litiges dans le cours normal de leurs activités, dont des contentieux avec les administrations fiscales et sociales. Les charges susceptibles d'être estimées avec une fiabilité suffisante et jugées probables par les sociétés et leurs experts, ont fait l'objet d'une comptabilisation de provisions pour risques et charges.

Synthèse de la situation financière des régimes à prestations définies dans les trois principaux pays du groupe (France, Italie, Belgique) :

en M€	
Defined Benefits Obligations (DBO)	990
Juste valeur des actifs des régimes	299
Obligation Nette	691
Ecart actuariel non reconnu	(34)
Valeur nette au bilan	656
Taux de rendement attendu des actifs	4%

Comptes consolidés

Notes sur les comptes consolidés

Les paramètres sont les suivants :

Age de départ à la retraite	60-65 ans
Evolution des salaires	2 à 3%
Taux de charges salariales	14% à 40%
Taux d'actualisation	2,41% à 4,25%

NOTE 25 : AUTRES PASSIFS

En millions d'euros	31/12/05	31/12/2004 Publié
Dettes fournisseurs d'immobilisations	749	623
Dettes envers le personnel	1 519	1 417
Produits constatés d'avance	103	61
Autres dettes	651	851
Total	3 022	2 952

NOTE 26 : EMPRUNTS

Détail de la dette nette :

<i>En millions d'euros</i>	31/12/05	31/12/04 publié
Emprunts obligataires	7 737	7 280
Dérivés- Passif	294	-
Autres emprunts	1 329	1 459
Autres dettes long terme	188	186
Billets de trésorerie	520	577
Emprunts crédit-baux	455	470
Total des emprunts	10 523	9 972
Total retraité des emprunts (1)	10 497	9 972
Valeurs mobilières	1 976	2 101
Trésorerie	1 756	1 102
Total des placements	3 733	3 203
Dettes nettes	6 790	6 770

1) Montant des emprunts retraités des dérivés présentés à l'actif du bilan.

(*)Les normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers ont été appliquées à compter du 1er janvier 2005. Seuls les états financiers au 31 décembre 2005 sont impactés par l'application de ces normes, ce qui explique que la juste valeur des dérivés au bilan soit nulle au 31 décembre 2004.

A principes comptables équivalents (en appliquant les normes IAS 32/39 aux comptes 2004), l'endettement net du Groupe aurait été de 7 546 millions d'euros à fin 2004.

Comptes consolidés

Notes sur les comptes consolidés

Détail des emprunts par nature de taux :

<i>En millions d'euros</i>	31/12/05	31/12/04
Dettes à taux fixe	7 677	5 877
Dettes à taux flottant ⁽¹⁾	2 820	4 095
Total	10 497	9 972

(1) La dette à taux flottant correspond soit à la dette à taux flottant à l'émission, soit à la dette à taux fixe swappée à taux variable à l'émission.

Détail des emprunts par devise :

Les emprunts sont présentés par devise après effet de couverture.

<i>En millions d'euros</i>	31/12/05	31/12/04
Euro	10 041	8 317
Yen japonais	0	170
Couronne Norvégienne		
Real brésilien	7	1
Yuan chinois	32	10
Lire turque	48	7
Won coréen	125	120
Dollar taiwanais	35	16
Ringgit malaisien	2	10
Peso argentin	43	145
Livre sterling	0	796
Franc suisse	114	362
Peso colombien	21	11
Zloty Polonais	8	1
Autres	21	5
Total	10 497	9 972

La dette en euros représente 85.5 % du total en décembre 2005, contre 83% en décembre 2004. Après swap, la dette en euros représente 95.6% du total de la dette en décembre 2005.

Comptes consolidés

Notes sur les comptes consolidés

Détail des emprunts obligataires :

EMPRUNTS OBLIGATAIRES

(en millions d'euros)	Échéance	Montant
Détail des emprunts Obligataires		7 737
Emissions Publiques :		6 478
Emprunt Obligataire Euro MTN, GBP, 10 ans, 5,375%	2012	796
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 8 ans, 4.375%	2011	1 100
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 2,5 ans, 6,125%	2010	1 000
Emprunt Obligataire, FRF, 10 ans, 4.50%	2009	1 000
Emprunt Obligataire domestique, FRF, 10 ans, 5.30 %	2008	305
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 4 ans, 3,265%	2008	500
Emprunt Obligataire Euro MTN, CHF, 8 ans, 3.50%	2007	162
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 5 ans, 5.125%	2006	500
Emprunt Obligataire, EUR, 7 ans, 4.50%	2006	266
Euro Bond Fixed rate, EUR, 8 ans, 3,625%	2013	750
Euro Bond Fixed rate, EUR, 10 ans, 3,825%	2015	50
Euro Bond Fixed rate, EUR, 10 ans, 3,85%	2015	50
Emissions Privées :		1 258

(*) Les justes valeurs actives et passives des dérivés ont été incorporées dans les emprunts obligataires (26 millions de dérivés actifs et 320 millions de dérivés passifs).

Détail des emprunts et dettes financières :

(en millions d'euros)	Montant
Détail des emprunts Obligataires	7 737
Autres dettes financières:	649
Emprunts et dettes financières	8 385

Comptes consolidés

Notes sur les comptes consolidés

Détail des emprunts par échéance :

<i>Échéances en millions d'euros</i>	31/12/05	31/12/04 Publié
1 an	2 895	2 632
2 ans	1 008	1 071
3 à 5 ans	3 191	2 787
Au-delà de 5 ans	3 130	3 221
Indéterminée	273	261
Total	10 497	9 972

Covenants bancaires :

Le groupe au 31 décembre 2005 n'a pas de covenants bancaires.

NOTE 27 : INSTRUMENTS FINANCIERS :

Le principe de définition de la juste valeur est indiqué en note 1.

Valeur de marché des actifs et passifs financiers :

	31/12/2005			31/12/2004 publié		
	Valeur nominale	Valeur nette comptable	Fair Value	Valeur nominale	Valeur nette comptable	Fair Value
Titres de participations	283	283	283	538	538	538
Autres immobilisations financières long terme (essentiellement dépôts et cautionnements)	892	892	892	603	603	603
Encours clients des sociétés financières	3 755	3 755	3 755	3 221	3 221	3 221
Créances d'exploitation	5 021	5 021	5 021	4 471	4 471	4 471
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	3 733	3 733	3 733	3 203	3 203	3 203
Instruments dérivés de change		14	14		(20)	(20)
<u>Emprunts</u>	<u>8 385</u>	<u>8 484</u>	<u>8 717</u>	<u>9 661</u>	<u>9 972</u>	<u>10 221</u>
<i>Dont</i>						
<i>Dettes couvertes en juste valeur</i>	<i>1 031</i>	<i>1 082</i>	<i>1 082</i>	<i>1 344</i>	<i>1 466</i>	<i>1 466</i>
<i>Dettes couvertes en flux de trésorerie</i>	<i>825</i>	<i>825</i>	<i>825</i>	<i>1 455</i>	<i>1 455</i>	<i>1 455</i>
<i>Dettes non couvertes</i>	<i>6 530</i>	<i>6 530</i>	<i>6 762</i>	<i>6 862</i>	<i>6 862</i>	<i>7 111</i>
<i>Instruments dérivés de taux</i>		<i>48</i>	<i>48</i>		<i>189</i>	<i>189</i>

Comptes consolidés

Notes sur les comptes consolidés

Valeur de marché des instruments dérivés :

En millions d'€	31/12/2005		31/12/2004 publié	
	Fair value	Notionnel	Fair value	Notionnel
<u>Instruments de couverture de flux de trésorerie</u>				
<u>Risque de taux</u>				
Swaps	1,6	550,0	(3,2)	1 730,0
Options	0,0	0,0	0,0	0,0
<u>Instruments de change</u>				
Swaps de change			0,0	0,0
Contrats à terme	(4,1)	155,8	(11,0)	94,0
options			0,0	0,0
autres			0,0	0,0
<u>Instruments de couverture de juste valeur</u>				
Swaps	(51,5)	1 530,6	(131,2)	2 663,8
Options	0,0	0,0		
<u>Instruments de change</u>				
Swaps de change			0,0	0,0
Contrats à terme	(9,5)	59,4	(9,6)	78,8
options			0,0	0,0
autres			0,0	0,0
<u>Instruments détenus à des fins de transaction</u>				
Dérivés de change				
Dérivés de taux	2,3	13 741,6	(54,8)	10 449,0
Autres				

NOTE 28 : EVENEMENTS POST CLOTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la date de clôture de nature à altérer la pertinence des informations présentées ci-avant.

NOTE 29 : PASSIFS EVENTUELS

Dans le cadre de la gestion courante de ses activités, le Groupe est sujet à divers litiges ou contentieux dont il estime qu'ils n'entraîneront aucun coût significatif ou n'auront pas d'incidence significative sur sa situation financière, son activité et/ou son résultat.

Comptes consolidés

Notes sur les comptes consolidés

NOTE 30 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements donnés et reçus par le Groupe et non comptabilisés au bilan correspondent à des obligations contractuelles non encore réalisées et subordonnées à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures à l'exercice en cours. Ces engagements sont de trois ordres : ceux liés à la trésorerie, ceux liés à l'exploitation des points de ventes et ceux liés aux acquisitions de titres. En outre, le Groupe a des contrats de location (loyers payables principalement sur les points de vente loués, et loyers recevables principalement sur les boutiques de galeries marchandes) qui représentent également des engagements futurs, donnés ou reçus.

1. Les engagements hors bilan liés à la trésorerie sont composés :

- de lignes de crédits mobilisables représentant les lignes de crédit confirmées mises à la disposition du Groupe et non utilisées à la date de clôture ;
- de cautions et hypothèques données ou reçues principalement dans le cadre de l'activité immobilière du Groupe;
- des engagements de crédit donnés par les sociétés financières du Groupe à leur clientèle dans le cadre de leurs activités opérationnelles, ainsi que d'engagements bancaires reçus.

2. Les engagements hors bilan liés à l'exploitation sont composés :

- d'engagements d'achats de terrains dans le cadre des programmes d'expansion du Groupe ;
- de dépendances diverses issues de contrats commerciaux ;
- d'engagements donnés pour l'accomplissement de travaux dans le cadre des programmes d'expansion du Groupe ;
- de garanties locatives et de garanties sur opérateurs de galeries marchandes ;
- de créances garanties ;
- ainsi que d'autres engagements donnés ou reçus.

3. Les engagements liés aux acquisitions de titres sont composés d'engagements fermes reçus d'achat et de vente de titres - majoritairement en France, dans le cadre de l'activité de Franchise du Groupe - ainsi que d'options d'achat de titres et de garanties de passifs. Les garanties de passif reçues ne sont pas valorisées.

4. Les engagements liés aux contrats de location

A fin décembre 2005, le Groupe détient en pleine propriété 505 hypermarchés sur 839 hypermarchés intégrés, 649 supermarchés sur 1517 supermarchés intégrés et 396 maxidiscomptes sur 4316 maxidiscomptes intégrés. Les magasins non détenus en pleine propriété font l'objet de contrats de location ayant représenté une charge de 779,4 millions d'euros sur l'année 2005 (cf note 7). 15% de ces contrats sont à échéance de moins de 1 an, 34% à échéance de 1 à 5 ans et 51% à échéance de plus de 5 ans. Le montant brut des loyers futurs, déterminé en fonction de l'engagement maximal futur pris par le Groupe, aussi bien en terme de durée que de montant pour chacun des contrats de location immobilière existant à ce jour, s'élève à 5 311 millions d'euros. L'actualisation de ces loyers futurs correspond à un engagement donné de 4 055 millions d'euros.

Le groupe détient par ailleurs des galeries commerciales, principalement autour des hypermarchés et supermarchés, données en location et ayant représenté sur l'année 2005 un produit de 264 millions d'euros. Le montant brut des loyers futurs à recevoir, déterminé en fonction de l'engagement futur pris par les locataires, aussi bien en terme de durée que de montant pour chacun des contrats de location immobilière existant à ce jour, s'élève à 509 2 millions d'euros. L'actualisation de ces loyers futurs correspond à un engagement reçu de 454 millions d'euros.

Comptes consolidés

Notes sur les comptes consolidés

Engagements donnés :

En millions d'euros	déc-05	Détail par échéance		
		- d'un an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Liés à la trésorerie	5 465	2 243	2 816	405
Cautions hypothèques et nantissements	1 106	271	436	398
Effets escomptés et titrisation	185	185		
Lignes de crédit non utilisées	4 111	1 732	2 379	
Autres	63	55	1	7
Liés à l'exploitation/immobilier/expansion...	1 368	688	591	89
Terrains	748	488	251	9
Achats à terme (marchandises)	232	79	144	10
Autres	388	121	197	71
Liés aux acquisitions de titres	2 302	1 054	920	328
Engagement d'achat de titres	1 936	1 054	882	
Garanties de passif	366		38	328
Liés aux locations	5 311	801	1 827	2 684
TOTAL	14 446	4 785	6 154	3 506

Engagements reçus :

En millions d'euros	déc-05	Détail par échéance		
		- d'un an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Liés à la trésorerie	6 964	2 297	2 988	1 679
Lignes de crédit non utilisées	5 695	1 906	2 127	1 663
Cautions hypothèques et nantissements	174	71	88	15
Lignes de crédit des sociétés financières	1 094	320	773	1
Liés à l'exploitation/immobilier/expansion...	1 269	362	746	161
Liés aux acquisitions de titres	118	118	-	
Options d'achat de titres	118	118		
Liés aux locations	509	143	282	85
Total	8 859	2 920	4 015	1 924

NOTE 31 : EFFECTIFS

	déc-05	2004	2003
Effectif moyen du Groupe	417 258	409 964	402 256
Effectif fin de période du Groupe (*)	440 479	430 695	419 040

(*) hors Prodirect

L'effectif fin de période, hors Prodirect, République Tchèque et Slovaquie est de 436 474.

Comptes consolidés

Notes sur les comptes consolidés

NOTE 32 : PARTIES LIEES

La rémunération au titre de l'année 2005 des membres du comité exécutif groupe s'est élevée à 6 895 321 euros. La rémunération des mandataires sociaux est détaillée dans le rapport de gestion du Directoire.

Les transactions entre la société mère et les sociétés mises en équivalence sont résumées ci-dessous :

En millions d'euros	Nature de la transaction	Montant des transactions		Créances sur les entreprises liées		Dettes envers les entreprises liées		Provisions sur créances		Engagements hors bilan	
		2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004
	Ventes de marchandises	365	354	50	54						
	Engagements donnés: engagements fermes d'achat de titres									1 379	
	Engagements reçus: engagements fermes d'achat de titres									87	
	Autres	36	27	9	11	2	1			96	116

NOTE 33 : PASSAGE DES PRINCIPES COMPTABLES FRANÇAIS AUX PRINCIPES COMPTABLES IFRS

Rappel : En vue de la publication de ces états financiers comparatifs pour l'exercice 2005 et conformément à la recommandation de l'AMF relative à la communication financière pendant la période de transition, le groupe Carrefour a publié des informations financières 2004 sur la transition aux normes IAS/IFRS présentant à titre d'information préliminaire l'impact chiffré du passage aux IFRS sur les comptes 2004 dans le document d'Actualisation du document de référence en date du 24 août 2005.

La majorité des retraitements IFRS est sans impact sur les flux de trésorerie du groupe. Le seul retraitement ayant un impact sur la trésorerie concerne la consolidation des sociétés financières par intégration globale (vs. mise en équivalence dans les comptes publiés en normes françaises), leur situation de trésorerie étant dorénavant intégrée à celle du groupe.

Comptes consolidés

Notes sur les comptes consolidés

Réconciliation du compte de résultat 31 décembre 2004 en normes françaises avec le 31 décembre 2004 en normes IFRS :

	31.12.2004 en normes Françaises	Ajustements	Reclassements	31.12.2004 publié	Amort/40 ans	31.12.2004 publié retraité Amt/40 ans
Chiffres d'affaires hors taxes	72 668,0			72 668,0		72 668,0
Autres revenus			1 038,6	1 038,6		1 038,6
Revenus totaux	72 668,0		1 038,6	73 706,6		73 706,6
Prix de revient des ventes	(56 554,2)	(84,2)	(414,4)	(57 052,8)		(57 052,8)
Marge des activités courantes	16 113,8	(84,2)	624,2	16 653,8		16 653,8
Frais généraux	(11 792,9)	(6,3)	(89,0)	(11 888,2)		(11 888,2)
Autres produits et charges	596,2	13,8	(610,0)			
Amortissements et provisions	(1 683,4)	0,4	30,7	(1 652,3)	157,6	(1 494,7)
Résultat opérationnel avant éléments non courants		(76,3)	(44,1)	3 113,3	157,6	3 270,9
Produits et charges non courants		(37,9)	(38,1)	(76,0)		(76,0)
Résultat opérationnel	3 233,8	(114,2)	(82,2)	3 037,3	157,6	3 194,9
Résultat financier	(424,1)	(48,7)	(11,7)	(484,5)		(484,5)
Résultat avant impôts	2 809,7	(162,9)	(93,9)	2 552,8	157,6	2 710,4
Impôt sur les résultats	(836,4)	39,8	33,9	(762,7)	(43,2)	(805,9)
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	101,4	0,0	(60,7)	40,7		40,7
Résultat net des activités poursuivies	2 074,7	(123,1)	(120,7)	1 830,9	114,4	1 945,3
Résultat net des activités poursuivies part du groupe	1 981,1	(109,7)	(195,4)	1 676,0	110,3	1 786,3
Amortissement des goodwill	(319,3)	319,3	0,0	0,0		
Résultat net des activités poursuivies part du groupe après goodwill	1 661,8	209,6	(195,4)	1 676,0	110,3	1 786,3
Résultat exceptionnel	(246,2)	0,0	246,2			0
Impact des activités abandonnées part du groupe		(5,8)	(79,0)	(84,8)		(84,8)
Impact des activités abandonnées total		(6,5)	(79,0)	(85,5)		(85,5)
Résultat Net Total	1 509,2	190,4	45,8	1 745,4	114,4	1 859,8
Résultat net, part du Groupe	1 386,8	204,3	0,0	1 591,1	110,3	1 701,5

Principaux ajustements du compte de résultat 31 décembre 2004 en normes françaises avec le 31 décembre 2004 en normes IFRS :

	Ajustements	Arrêt de l'amortissement des goodwills	Locations financement (IAS 17)	Avantages au personnel (IAS 19)	Valorisation des stocks (IAS 2)	Stock-options (IFRS 2)	Autres ajustements
Chiffres d'affaires hors taxes							
Autres revenus							
Revenus totaux							
Prix de revient des ventes	(84,2)				(84,2)		
Marge des activités courantes	(84,2)				(84,2)		
Frais généraux	(6,3)		18,5	(9,0)	(0,5)		(15,3)
Autres produits et charges	13,8			13,8			
Amortissements et provisions	0,4		(11,2)				11,6
Résultat opérationnel avant éléments non courants	(76,3)		7,3	4,8	(84,7)		(3,7)
Produits et charges non courants	(37,9)					(30,6)	(7,3)
Résultat opérationnel	(114,2)		7,3	4,8	(84,7)	(30,6)	(11,0)
Résultat financier	(48,7)		(14,1)	(32,7)	(0,6)		(1,3)
Résultat avant impôts	(162,9)		(6,8)	(27,9)	(85,3)	(30,6)	(12,3)
Impôt sur les résultats	39,8		1,9	2,8	25,2	10,7	(0,8)
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence							
Résultat net des activités poursuivies	(123,1)		(4,9)	(25,1)	(60,1)	(19,9)	
Résultat net des activités poursuivies part du groupe	(109,7)		(3,9)	(25,1)	(55,1)	(19,9)	(5,7)
Amortissement des goodwill	319,3	319,3					
Résultat net des activités poursuivies part du groupe après goodwill	209,6	319,3	(3,9)	(25,1)	(55,1)	(19,9)	(5,7)
Résultat exceptionnel							
Impact des activités abandonnées part du groupe	(5,8)						(5,8)
Impact des activités abandonnées total	(6,5)						(6,5)
Résultat Net Total	190,4	319,3	(4,9)	(25,1)	(60,1)	(19,9)	(18,9)
Résultat net, part du Groupe	203,8	319,3	(3,9)	(25,1)	(55,1)	(19,9)	(11,5)

Comptes consolidés

Notes sur les comptes consolidés

Principaux reclassements du compte de résultat 31 décembre 2004 en normes françaises avec le 31 décembre 2004 en normes IFRS :

	Reclassements	Intégration des sociétés financières	Reclassement de l'exceptionnel	Autres reclassements
Chiffres d'affaires hors taxes				
Autres revenus	1 038,6	496,0	(2,4)	545,0
Revenus totaux	1 038,6	496,0	(2,4)	545,0
Prix de revient des ventes	(414,4)	(168,2)	(9,4)	(236,8)
Marge des activités courantes	624,2	327,8	(11,8)	308,2
Frais généraux	(89,0)	(160,8)	(2,7)	74,5
Autres produits et charges	(610,0)			(610,0)
Amortissements et provisions	30,7	(11,3)		42,0
Résultat opérationnel avant éléments non courants	(44,1)	155,7	(14,5)	(185,3)
Produits et charges non courants	(38,1)	(0,7)	(236,7)	199,3
Résultat opérationnel	(82,2)	155,0	(251,2)	14,0
Résultat financier	(11,7)	2,3		(14,0)
Résultat avant impôts	(93,9)	157,3	(251,2)	
Impôt sur les résultats	33,9	(51,4)	85,3	
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	(60,7)	(60,7)		
Résultat net des activités poursuivies	(120,7)	45,2	(165,9)	
Résultat net des activités poursuivies part du groupe	(195,4)		(195,4)	
Amortissement des goodwill				
Résultat net des activités poursuivies part du groupe après goodwill	(195,4)		(195,4)	
Résultat exceptionnel	246,2		246,2	
Impact des activités abandonnées part du groupe	(79,0)		(79,0)	
Impact des activités abandonnées total	(79)		(79)	
Résultat Net Total	45,8	45,8		
Résultat net, part du Groupe				

Comptes consolidés

Notes sur les comptes consolidés

Réconciliation du bilan 31 décembre 2004 en normes françaises avec le 31 décembre 2004 en normes IFRS :

Actif	31.12.2004 en normes françaises	Total ajustements	Total reclassements	31.12.2004 publié	Amort / 40 ans	31.12.2004 retraité Amt/40 ans
Goodwill	8 851	319	159	9 329		9 329
Autres immobilisations incorporelles	1 046	(10)	(306)	730		730
Immobilisations corporelles	12 897	193	(473)	12 617	158	12 775
Actifs financiers	1 014	18	109	1 141		1 141
Titres mis en équivalence	551	(304)		247		247
Impôts différés actifs	1 049	(112)	131	1 066		1 066
Immeubles de placement			481	481		481
Encours clients des sociétés financières		1 594		1 594		1 594
Actifs non courants	25 406	1 698	101	27 205	158	27 363
Stocks	6 243	(635)	13	5 621		5 621
Créances commerciales	3 059	0	89	3 147		3 147
Encours clients des sociétés financières						
Part à moins d'un an		1 617	10	1 627		1 627
Actifs d'impôts exigibles	411	0	12	423		423
Autres actifs	928	31	(59)	900		900
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 930	306	(34)	3 203		3 203
Actifs courants	13 571	1 319	31	14 921	0	14 921
Total de l'actif	38 977	3 017	132	42 126	158	42 284

En M€

Passif	31.12.2004 en normes françaises	Total ajustements	Total reclassements	31.12.2004 publié	Amort / 40 ans	31.12.2004 retraité Amt/40 ans
Capitaux propres part du groupe	7 549	(602)		6 947	110	7 057
Capitaux propres hors groupe	780	149		929	4	933
Capitaux Propres	8 329	(453)	0	7 876	114	7 990
Emprunts			7 340	7 340		7 340
Provisions	1 274	612	68	1 954		1 954
Impôts différés passifs	471	(181)	63	353	44	397
Refinancement encours client		255		255		255
Passifs non courants	10 074	233	7 471	17 778	158	17 936
Emprunts- Part à moins d'un an	9 724	245	(7 337)	2 632		2 632
Fournisseurs	14 362		359	14 721		14 721
Refinancement encours client- Part à moins d'un an		2 654		2 654		2 654
Passifs d'impôts exigibles	1 368		20	1 388		1 388
Autres passifs	3 448	(115)	(380)	2 952		2 952
Passifs courants	28 903	2 784	(7 338)	24 347	0	24 347
Total du passif	38 977	3 017	132	42 126	158	42 284

Comptes consolidés

Notes sur les comptes consolidés

Principaux ajustements du bilan 31 décembre 2004 en normes françaises avec le 31 décembre 2004 en normes IFRS :

Actif	Intégration des sociétés financières / (IAS 27)	Arrêt de l'amortissement du Goodwill	Avantages au personnel / (IAS 19)	Locations financement (IAS 17)	Stocks (IAS 2)	Pre-peopenings costs and rebates
Goodwill		319				
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	3			226		
Actifs financiers	19			(3)		
Titres mis en équivalence	(304)					
Impôts différés actifs				(16)		
Immeubles de placement						
Encours clients des sociétés financières	1 594					
Actifs non courants	1 312	319		207	0	
Stocks					(635)	
Créances commerciales						
Encours clients des sociétés financières- Part à moins d'un an	1 617					
Actifs d'impôts exigibles						
Autres actifs	57					(26)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	306					
Actifs courants	1 980				(635)	(26)
Total de l'actif	3 292	319		207	(635)	(26)

En millions d'euros

Passif	Intégration des sociétés financières / (IAS 27)	Arrêt de l'amortissement du Goodwill	Avantages au personnel / (IAS 19)	Locations financement (IAS 17)	Stocks (IAS 2)	Pre-peopenings costs and rebates
Capitaux propres part du groupe	2	319	(318)	(37)	(418)	(22)
Capitaux propres hors groupe	209		(2)	(6)	(36)	(4)
Capitaux Propres	211	319	(320)	(43)	(454)	(26)
Emprunts						
Provisions	81		531			
Impôts différés passifs					(181)	
Refinancement encours client	255					
Passifs non courants	547	319	211	(43)	(635)	(26)
Emprunts- Part à moins d'un an				245		
Fournisseurs						
Refinancement encours client- Part à moins d'un an	2 654					
Passifs d'impôts exigibles						
Autres passifs	91		(211)	5		
Passifs courants	2 745	0	(211)	250	0	0
Total du passif et des capitaux propres	3 292	319	0	207	(635)	(26)

Comptes consolidés

Notes sur les comptes consolidés

Actif	Impôts différés (IAS 12)	Autres ajustements	Total ajustements
Goodwill			319
Autres immobilisations incorporelles		(10)	(10)
Immobilisations corporelles		(36)	193
Actifs financiers	2		18
Titres mis en équivalence			(304)
Impôts différés actifs	(96)		(112)
Immeubles de placement			0
Encours clients des sociétés financières			1 594
Actifs non courants	(94)	(46)	1 698
Stocks			(635)
Créances commerciales			0
Encours clients des sociétés financières- Part à moins d'un an			1 617
Actifs d'impôts exigibles			0
Autres actifs			31
Trésorerie et équivalents de trésorerie			306
Actifs courants			1 319
Total de l'actif	(94)	(46)	3 017

En M€

Passif	Impôts différés (IAS 12)	Autres ajustements	Total ajustements
Capitaux propres part du groupe	(90)	(38)	(602)
Capitaux propres hors groupe	(4)	(8)	149
Capitaux Propres	(94)	(46)	(453)
Emprunts			0
Provisions			612
Impôts différés passifs			(181)
Refinancement encours client			255
Passifs non courants	(94)	(46)	233
Emprunts- Part à moins d'un an			245
Fournisseurs			0
Refinancement encours client- Part à moins d'un an			2 654
Passifs d'impôts exigibles			0
Autres passifs			(115)
Passifs courants			2 784
Total du passif et des capitaux propres	(94)	(46)	3 017

Comptes consolidés

Notes sur les comptes consolidés

Principaux reclassements du bilan 31 décembre 2004 en normes françaises avec le 31 décembre 2004 en normes IFRS :

Actif	Immeubles de placement / (IAS 40)	Reclassement loyers prépayés	Reclassements autres	Total reclassements
Goodwill			159	159
Autres immobilisations incorporelles		(75)	(231)	(306)
Immobilisations corporelles	(481)		8	(473)
Actifs financiers		84	25	109
Titres mis en équivalence				0
Impôts différés actifs			131	131
Immeubles de placement	481			481
Encours clients des sociétés financières				
Actifs non courants	0	9	(67)	(58)
Stocks			13	13
Créances commerciales			89	89
Encours clients des sociétés financières- Part à moins d'un an			10	10
Actifs d'impôts exigibles			12	12
Autres actifs		(9)	(50)	(59)
Trésorerie et équivalents de trésorerie			(34)	(34)
Actif courants	0	(9)	40	31
Total de l'actif	0	0	132	132

En M€

Passif	Immeubles de placement	Reclassement loyers prépayés	Reclassements autres	Total reclassements
Capitaux propres part du groupe				0
Capitaux propres hors groupe				0
Capitaux Propres	0	0	0	0
Emprunts			7 340	7 340
Provisions			148	148
Impôts différés passifs			(17)	(17)
Refinancement encours client				
Passifs non courants	0	0	7 471	7 471
Emprunts- Part à moins d'un an			(7 337)	(7 337)
Fournisseurs			359	359
Refinancement encours client- Part à moins d'un an				0
Passifs d'impôts exigibles			20	20
Autres passifs			(380)	(380)
Passifs courants	0	0	(7 338)	(7 338)
Total du passif et des capitaux propres	0	0	132	132

Comptes consolidés

Notes sur les comptes consolidés

Principaux ajustements sur les capitaux propres 31 décembre 2004 en normes françaises vs 31 décembre 2004 en normes IFRS :

En millions d'euros	Capital	Total réserves non distribuées	Capitaux Propres part du Groupe	Intérêts hors Groupe	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2004 en normes Françaises avant répartition	1 762	5 787	7 549	780	8 329
Arrêt de l'amortissement des goodwill		319	319		319
IAS 17: contrats de location financement		(37)	(37)	(6)	(43)
IAS 2: stocks		(418)	(418)	(36)	(454)
IAS 27: sociétés financières		2	2	209	211
IAS 19: avantages au personnel		(318)	(318)	(2)	(320)
Coûts de préouverture		(22)	(22)	(4)	(26)
IAS 12 : impôts différés		(90)	(90)	(4)	(94)
Autres ajustements		(38)	(38)	(8)	(46)
Capitaux propres au 31/12/2004 en normes IFRS avant répartition	1 762	5 186	6 947	929	7 876
Amortissements sur 40 ans		110	110	4	114
Capitaux propres au 31/12/2004 en normes IFRS avant répartition retraités des amortissements sur 40 ans	1 762	5 296	7 057	933	7 990

Comptes consolidés

Sociétés consolidées au 31 décembre 2005

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE AU 31 DECEMBRE 2005

	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation	Numéro de Registre du Commerce
FRANCE		
@ CARREFOUR B2C MANAGEMENT	100,0	430 472 092
ACTIS	100,0	345 274 310
ALIMENTAIRE SCORE	100,0	333 708 014
ALODIS	100,0	345 130 306
ANDELYSIENNE DE DISTRIBUTION	100,0	384 418 331
ANDRENA	100,0	339 363 095
ANNONAY DISTRIBUTION	100,0	310 380 621
ARDAN	100,0	408 857 142
ASPHALTE	100,0	430 365 445
AUCEMA	99,9	398 656 660
AUREJAN	100,0	409 581 154
BCG	100,0	347 514 895
BDD	100,0	380 060 210
BIGOURDANE DE DISTRIBUTION	100,0	334 570 298
BOEDIM	100,0	379 874 571
BRIMONT	100,0	423 291 731
BRUMAT	100,0	337 730 683
CAMARSYL	100,0	443 499 041
CARAUTOROUTES	100,0	433 970 944
CARBAS	100,0	440 590 222
CARCOOP	50,0	317 599 231
CARCOOP FRANCE	50,0	333 955 912
CARFUEL	100,0	306 094 194
CARMA	50,0	330 598 616
CARMA VIE	50,0	428 798 136
CARMIN	100,0	392 312 898
CARREFOUR ADMINISTRATIF FRANCE	100,0	428 240 352
CARREFOUR EUROPE	100,0	420 265 845
CARREFOUR FORMATION HYPERMARCHES FRANCE (CFHF)	100,0	433 970 811
CARREFOUR FRANCE	100,0	672 050 085
CARREFOUR HYPERMARCHES FRANCE	100,0	428 767 859
CARREFOUR IMPORT SAS (EX CRFP2)	100,0	434 212 130
CARREFOUR MANAGEMENT	100,0	403 245 061
CARREFOUR MARCHANDISES INTERNATIONALES	100,0	385 171 582
CARREFOUR MOBILIER HYPERMARCHES FRANCE	100,0	433 970 886
CARREFOUR MONACO	100,0	92 502 820
CARREFOUR PROPERTY	100,0	775 632 169
CARREFOUR SA	100,0	652 014 051
CARREFOUR SERVICES CLIENTS	100,0	423 697 523
CARREFOUR SYSTEMES D'INFORMATIONS FRANCE	100,0	433 929 114
CARREFOUR TRESO	100,0	428 240 337
CARREFOUR VACANCES	100,0	379 601 974
CASCH	100,0	444 531 180
CASMF	100,0	444 531 388
CDA	100,0	342 416 005
CDM	100,0	379 959 257
CENTRALE INTERNATIONALE DE MARCHANDISES - CIM -	100,0	784 380 586
CHAMNORD	63,6	303 543 128
CHAMPION SUPERMARCHES FRANCE (C.S.F)	100,0	440 283 752
CHESHUNT FRANCE	100,0	391 027 448

Comptes consolidés

Sociétés consolidées au 31 décembre 2005

CHRISTHALIE	100,0	344 389 820
CHRISTING	100,0	330 305 558
CLEMADIS	100,0	439 872 979
CM SUPERMARCHES SUD EST CMSSE	100,0	421 063 256
CODIMON	100,0	412 653 990
COJADIS	100,0	445 018 633
COMPAGNIE D'ACTIVITE ET DE COMMERCE INTERNATIONAL -CACI-	100,0	352 860 084
COMPTOIRS MODERNES SAS (CMSAS)	100,0	575 450 317
CONTINENT 2001	100,0	430 209 650
CONTINENT FRANCE	100,0	430 209 288
COVICAR 2	100,0	440 274 454
CRFP1	100,0	434 210 985
CRFP10	100,0	444 531 628
CRFP11	100,0	444 531 719
CRFP12	100,0	444 531 750
CRFP4	75,0	440 160 570
CROIX DAMPIERRE	91,6	780 680 781
CSD	74,0	326 220 654
CSD TRANSPORTS	74,0	433 859 154
CUBZADIS	100,0	353 125 255
DALCINE	100,0	384 776 902
DARTAGNAN	99,9	339 211 450
DAUPHINOISE DE PARTICIPATIONS	100,0	337 748 552
DEFENSE ORLEANAISE	50,0	085 580 728
DISANIS	100,0	418 544 516
DISTRABAUD	100,0	402 068 456
DISTRAL AYZAC	100,0	381 342 831
DISTRIVAL	100,0	383 257 938
DOP 4	100,0	345 130 520
ED FONCIERE REGION NORD	100,0	444 525 992
ED FRANCHISE SAS	100,0	434 193 454
ED SAS	100,0	381 548 791
ERTECO	100,0	303 477 038
ESQUIEZIENNE DE SUPERMARCHES (S.E.S)	100,0	332 136 050
ETS CATTEAU	100,0	576 280 101
EUROMARCHE	100,0	780 060 414
FINIFAC	100,0	409 468 857
FORGES LES EAUX	100,0	419 532 916
FORUM DEVELOPPEMENT	100,0	381 485 176
GEDEL	100,0	395 104 243
GENEDIS	100,0	345 130 512
GILVER	100,0	382 944 684
GML - GRANDS MAGASINS LABRUYERE	50,0	314 832 387
GML FRANCE	50,0	397 894 296
GOUDY	100,0	353 898 125
GUALEX	100,0	398 334 649
GUIROVI	100,0	381 618 461
HALLDIS	100,0	391 982 980
HAUTS DE ROYA	100,0	428 470 900
HERVAU	100,0	353 869 662
IMMO NORD	100,0	413 674 037
IMMOBILIERE CARREFOUR	100,0	323 439 786
IMMOBILIERE ERTECO SNC	100,0	389 526 617
IMMODIS	100,0	950 340 927
INTERDIS	100,0	421 437 591
JAPIERRE	100,0	325 774 338
JULIEME	100,0	392 746 194
KERISPER	100,0	323 635 367
KERRIS	100,0	340 382 548
LA CIOTAT DISTRIBUTION SNC	100,0	451 625 354
LA LAUFA	100,0	347 465 528

Comptes consolidés

Sociétés consolidées au 31 décembre 2005

LALAUDIS	99,0	339 176 885
LAMBIN	100,0	341 092 609
LAPALUS & FILS (ETABS)	100,0	795 920 172
LE GANELON	100,0	332 864 883
LEDAYE	99,9	333 585 354
LES REMPARTS	100,0	389 347 063
LOGIDIS	100,0	303 010 789
LOGIDIS COMPTOIRS MODERNES	100,0	428 240 287
LORDIS	100,0	430 160 010
MAISON JOHANES BOUBEE	100,0	775 583 248
MANDY	100,0	319 449 708
MANOLY	100,0	331 171 223
MAPILO	100,0	327 788 105
MARJORIE	99,9	347 619 645
MATEDIS	100,0	383 230 703
MIBILCO	100,0	347 737 157
MONDEVILLE 1	100,0	422 382 051
MONTEL DISTRIBUTION	100,0	398 834 226
MONTEL HOLDING	100,0	007 050 107
MONTVERT	100,0	379 843 139
NEUVYDIS	100,0	351 715 537
NOISY DISTRIBUTION	100,0	350 498 416
OGALIM	100,0	348 302 613
ONA	100,0	303 657 084
OOSHOP	95,0	420 153 538
P.R.M.	100,0	352 442 826
PARADICE	100,0	349 246 280
PARIDIS 75	100,0	451 321 376
PERPIGNAN DISTRIBUTION SNC	100,0	451 603 070
PHILEVE	100,0	347 970 592
PLOUHADIS	100,0	385 254 370
POLE	100,0	341 455 855
PONTORSON DISTRIBUTION	100,0	352 725 808
PRINTANIA	100,0	321 276 065
PRODIM	100,0	345 130 488
PROFIDIS	100,0	323 514 406
PROFIDIS & CIE	99,0	327 753 372
PROPO	100,0	410 690 101
PROVIDANGE	100,0	352 367 239
PYRENNENNE DE SUPERMARCHES (S.P.S)	100,0	331 140 707
RIOMOISE DE DISTRIBUTION SA	100,0	318 623 790
RIOMOISE DE DISTRIBUTION SNC	100,0	329 678 338
ROCHEDIS	100,0	352 057 046
S 2M I	100,0	440 272 789
S.D.O	100,0	487 280 307
S.L.M. DISTRIBUTION	100,0	480 062 223
S.T.D.	100,0	417 597 549
S2P - SOCIETE DES PAIEMENTS PASS	60,0	313 811 515
SAB	100,0	419 278 270
SADAP	100,0	351 546 734
SAINT ROMAIN DISTRIBUTION	100,0	403 730 112
SAPER	100,0	348 841 305
SARL DE SAINT HERMENTAIRE	100,0	384 235 602
SARL ERTECO EST	100,0	401 636 550
SAUDIS	100,0	338 625 759
SCI POUR LE COMMERCE	100,0	378 384 002
SCI SOGARA MERIGNAC	50,0	307 048 975
SDAG	100,0	006 150 163
SEGODIS	100,0	311 510 432
SELIMA	100,0	411 495 369

Comptes consolidés

Sociétés consolidées au 31 décembre 2005

SET	100,0	433964202
SHF	100,0	387 520 711
SIMADIS	100,0	430 287 730
SISP	100,0	349 146 878
SMSM	100,0	329 275 978
SNC ED EST	100,0	402 628 283
SNE & CIE - SOCIETE NOUVELLE D'EXPLOITATION	100,0	388 182 388
SOCAMAG	100,0	423 938 042
SOCIETE DE DISTRIBUTION PLOEUCOISE - SODIP	100,0	325 517 464
SOCIETE DES HYPERMARCHES DE LA VEZERE	50,0	382 824 761
SOCIETE D'EXPLOITATION AMIDIS & Cie	100,0	319 730 339
SOCIETE FECAMPOISE DE SUPERMARCHES	100,0	305 490 039
SOCIETE NOUVELLE DES MAGASINS ED	100,0	352 730 816
SOCIETE NOUVELLE SOGARA	50,0	441 037 405
SOCODIS	100,0	405 005 307
SODIALP	100,0	324 766 047
SODIGIR	100,0	389 504 291
SODISCAF	100,0	398 008 565
SODISOR	100,0	788 358 588
SOECUDIS	100,0	389 551 508
SOFEDIS	100,0	317 516 441
SOFIDIM	100,0	673 820 601
SOFINEDIS	100,0	304 515 380
SOFRED	100,0	342 213 253
SOGADIS	100,0	321 357 543
SOGARA	50,0	662 720 341
SOGARA FRANCE	50,0	397 509 647
SOVAL	100,0	847 250 503
STOC SUD EST - STOC S.E.	100,0	398 155 606
STROFI	100,0	421 892 134
SUESCUN	100,0	340 023 936
TAVERDIS	100,0	350 621 652
TERRADIS	100,0	331 015 958
THOMAS DISTRIBUTION	100,0	394 183 040
TILLY DISTRIBUTION	100,0	350 553 517
TOURANGELLE DE PARTICIPATIONS	100,0	339 487 787
VALDIS	100,0	347 381 196
VEZERE DISTRIBUTION	100,0	478 502 651
VLS DISTRIBUTION (SUPERMARCHE SCHALLER)	100,0	340 468 321

Comptes consolidés

Sociétés consolidées au 31 décembre 2005

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE AU 31 DECEMBRE 2005

Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation

ALLEMAGNE

ERTECO DEUTSCHLAND GMBH	100,0
PROMOHYPERMARKT AG & CO. KG	100,0
PROMOHYPERMARKT AG (PHS)	100,0
PROMOHYPERMARKT INTERNATIONAL	100,0

ARGENTINE

BANCO CETELEM ARGENTINA SA	40,0
BANCO DE SERVICIOS FINANCIEROS SA	60,0
CARREFOUR AMERICAS	100,0
CARREFOUR ARGENTINA SA	100,0
DIA ARGENTINA SA	100,0
SUPERMERCADOS NORTE	100,0

BELGIQUE

BIGG'S SA	100,0
CARGOVIL (EX OUTEX)	100,0
CARREFOUR BELGIUM	100,0
CENTRE DE COORDINATION CARREFOUR	100,0
CUSTOMER LOYALTY PROGRAM BELGIUM - CLPB	97,1
ECLAIR	100,0
EXTENSION BEL-TEX	100,0
FILMAR	100,0
FILUNIC	100,0
FIMASER	60,0
FOURCAR BELGIUM SA	100,0
FRESHFOOD	100,0
GB RETAIL ASSOCIATES SA	100,0
GIB MANAGEMENT SERVICES	100,0
GMR	100,0
MABE	100,0
R&D FOOD	100,0
ROB	100,0
ROTHIDI	100,0
SERCAR	100,0
SOCIETE RELAIS	100,0
SOUTH MED INVESTMENTS	100,0
STIGAM	100,0
SUPERTRANSPORT	100,0
TECHNICAL MAINTENANCE SERVICE - TMS	100,0

BRESIL

BREPA COMERCIO PARTICIPACAO LTDA	100,0
CARREFOUR ADMINISTRADORA DE CARTOES DE CREDITO, COMERCIO E PARTICIPACOES LTDA	60,0
CARREFOUR AMERICAS LTDA	100,0
CARREFOUR COMMERCIO E INDUSTRIA LTDA	100,0
CARREFOUR GALERIAS COMERCIAIS LTDA	100,0
CARREFOUR PARTICIPACOES E ADMINISTRACAO SA	100,0
CARREFOUR PARTICIPACOES SA	100,0
CARREFOUR REVENDEDORA DE COMBUSTIVEIS LTDA.	100,0
CARREFOUR VIAGENS E TURISMO LTDA.	100,0
CONSENSUS COMERCIO VAREJISTA DE PRODUTOS ALIMENTÍCIOS LTDA.	100,0
DIA BRASIL	100,0
ELDORADO	100,0
FARO TRADING SA	100,0
IMOPAR PARTICIPACOES E ADMINISTRACAO IMOBILIARIA LTDA	100,0
LOJIPART PARTICIPACOES SA	100,0
MAPAR PARTICIPACOES LTDA.	100,0
MAUA PARTICIPACOES	100,0
NOVA GAULE COMERCIO E PARTICIPACOES S.A.	100,0
NTC TRADING S/A	100,0
RDC FACCOR FACTORING FOMENTO COMERCIAL LTDA.	100,0

CHINE

BEIJING CARREFOUR COMMERCIAL CO., LTD.	55,0
BEIJING CHAMPION SHOULIAN SUPERMARKET Co. Ltd	78,8
BEIJING DIA-SHOULIAN COMMERCIAL RETAIL CO. LTD	82,2
CARREFOUR (CHINA) MANAGEMENT & CONSULTING SERVICES CO.	100,0
CHANGSHA CARREFOUR HYPERMARKET	87,0
CHENGDU CARREFOUR HYPERMARKET CHAINSTORE COMPANY	92,5
CHENGDU YUSHENG INDUSTRIAL DEVELOPMENT CO LTD	100,0
CHONGQING CARREFOUR HYPERMARKET CHAIN STORE	55,0
DALIAN CARREFOUR COMMERCIAL CO., LTD.	65,0
DIA TIAN TIAN (SHANGHAI) MANAGEMENT CONSULTING SERVICE CO. LTD	100,0
DONGGUAN DONESHENG SUPERMARKET CO	100,0
FUZHOU CARREFOUR COMMERCIAL CO LTD	65,0
GUANGZHOU JIAGUANG HYPERMARKET CO	55,0
HANGZHOU CARREFOUR HYPERMARKET CO., LTD	65,0
HARBIN CARREFOUR HYPERMARKET CO., LTD	65,0
HEFEI CARREFOUR	65,0
HUARONG CARREFOUR COMMERCIAL CO., LTD	55,0
JINAN CARREFOUR COMMERCIAL CO., LTD	100,0
KUNMING CARREFOUR HYPERMARKET CO., LTD	100,0
NANJING YUEJIA SUPERMARKET CO LTD	65,0
NINGBO CARREFOUR COMMERCIAL	60,0
NINGBO LEFU INDUSTRIAL MANAGEMENT CO. LTD	100,0
QINGDAO CARREFOUR COMMERCIAL	97,7
SHANGAI CARHUA SUPERMARKET LTD	55,0
SHANGHAI DIA-LIAN HUA RETAIL CO. LTD	55,0
SHENYANG CARREFOUR HYPERMARKET CO LTD	65,0
SHENZHEN CARREFOUR COMMERCIAL	100,0
SHENZHEN LERONG SUPERMARKET CO LTD	100,0
SUZHOU YUEJIA HYPERMARKET CO., LTD	55,0
THE CARREFOUR (CHINA) FOUNDATION	100,0
TIANJIN FUYE HYPERMARKET CO.	55,0
TIANJIN QUANYE CARREFOUR HYPERMARKET CO., LTD	65,0
WUHAN HANFU CHAIN SUPERMARKET CO LTD	100,0
WUXI YUEFU SUPERMARKET Co.	60,0
XIAMEN CARREFOUR COMMERCIAL CO LTD	65,0
XIAN CARREFOUR HYPERMARKET CO LTD	100,0
XINJIANG CARREFOUR HYPERMARKET	100,0
XUZHOU YUEJIA COMMERCIAL CO LTD	60,0
ZHENGZHOU YUEJIA	60,0
ZHUHAI LETIN HYPERMARKET CO. LTD	100,0

COLOMBIE

GSC SA - GRANDES SUPERFICIES DE COLOMBIA	100,0
--	-------

COREE

CARREFOUR KOREA LTD	100,0
---------------------	-------

ESPAGNE

CARREFOUR CANARIAS, S.A.	95,6
CARREFOUR NAVARRA, S.L.	95,6
CARREFOUR NORTE, S.L.	95,6
CARREFOURONLINE S.L (SUBMARINO HISPANIA)	95,6
CENTROS COMERCIALES CARREFOUR, S.A.	95,6
DISTRIBUIDORA INTERNACIONAL DE ALIMENTACION (DIASA)	100,0
E-CARREFOUR SA	95,6
FINANDIA E.F.C.	100,0
GROUP SUPECO MAXOR	95,6
IMMOBILIARIA CARREFOUR	66,9
INVERSIONES PRYCA, S.A.	100,0
NORFIN HOLDER S.L	100,0
PUNTOCASH, S.A.	100,0
SERVICIOS FINANCIEROS CARREFOUR EF.C. (FINANCIERA PRYCA)	57,5
SIDAMSA CONTINENTE HIPERMERCADOS, S.A.	100,0
SOCIEDAD DE COMPRAS MODERNAS, S.A. (SOCOMO)	95,6
SUPERMERCADOS CHAMPION, S.A.	95,6
VIAJES CARREFOUR, S.L.UNIPERSONAL	95,6

Comptes consolidés

Sociétés consolidées au 31 décembre 2005

GRECE

CARREFOUR MARINOPOULOS	50,0
CITYGATE	50,0
DIA HELLAS	80,0
GUEDO Holding Ltd.	50,1
XYNOS SA	50,0

HONG KONG

CARREFOUR GLOBAL SOURCING ASIA	100,0
CARREFOUR TRADING ASIA LTD (CTA)	100,0
CARREFOUR ASIA LTD	100,0
VICOUR LIMITED	100,0

INDONESIE

PT CARREFOUR INDONESIA (EX CONTIMAS)	100,0
--------------------------------------	-------

IRELAND

CARREFOUR INSURANCE	100,0
---------------------	-------

ITALIE

ASTRA SPA	99,8
CARREFOUR ITALIA	100,0
CARREFOUR ITALIA IMMOBILIARE	99,8
CARREFOUR SERVIZI FINANZIARI SPA	60,0
CONSORZIO CARREFOUR	99,8
DEMETER ITALIA SPA (ex HYPERMARKET HOLDING)	99,8
DI PER DI SRL	99,8
ERTECO ITALIA SRL	99,8
ETNASTORE SPA	59,9
FINMAR SPA	99,8
FMM SRL	99,8
GALLERIA COMMERCIALE LIMBIATE SRL	99,8
GALLERIA COMMERCIALE SIRACUSA SRL	99,8
GRANDI MERCATI SRL	99,8
GS SpA (EX ATENA)	99,8
LOGIDIS ITALIA SRL	99,8
MIRTO 92	99,8
S.L.I.D.I. SRL	99,8
SOCIETA SVILUPPO COMMERCIALE	99,8
SVILUPPO ALIMENTARE SRL	99,8

LUXEMBOURG

CARIGES SA	100,0
------------	-------

MALAISIE

CARREFOUR MALAYSIA SDN BHD	100,0
MAGNIFICENT DIAGRAPH SDN-BHD	100,0

PAYS-BAS

ALCYON BV	93,2
CADAM BV	100,0
CARREFOUR CHINA HOLDINGS BV	100,0
CARREFOUR INTERNATIONAL SERVICES BV (HYPER GERMANY HOLDING BV)	100,0
CARREFOUR NEDERLAND BV	100,0
CARRETSTRAAT BV	100,0
FOURCAR BV	100,0
FOURET BV	100,0
FRANCOFIN BV	100,0
HYPER GERMANY BV	100,0
HYPER INVEST BV	100,0
INTERCROSSROADS BV	100,0
KRUISDAM BV	100,0
MILDEW BV	100,0
ONESIA BV	100,0
SOCA BV	100,0

POLOGNE

CARREFOUR POLSKA	100,0
CPP	100,0

PORTUGAL

CARREFOUR (PORTUGAL)	99,9
DIA PORTUGAL SUPERMERCADOS	100,0
LISPETROLEOS	99,9

REPUBLIQUE TCHEQUE

ALFA SHOPPING CENTER	100,0
CARREFOUR CESKA REPUBLIKA	100,0
EDEN DEVELOPMENT	100,0
SHOPPING CENTRE KRALOVO POLE	100,0
USTI NAD LABEM SHOPPING CENTER	100,0

SINGAPOUR

CARREFOUR SINGAPOUR PTE LTD	100,0
CARREFOUR SOUTH EAST ASIA	100,0

SLOVAQUIE

ATERAITA	100,0
CARREFOUR SLOVENSKO	100,0

SUISSE

CARREFOUR SUISSE	100,0
CARREFOUR WORLD TRADE	100,0
DISTRIBUTIS SA	40,0
HYPERDEMA (PHS)	100,0

TAIWAN

PRESICARRE	60,0
CARREFOUR FINANCIAL CONSULTING	50,4

THAILANDE

CENCAR LTD	100,0
NAVA NAKARINTR LTD	100,0
SSCP THAILAND LTD	100,0

TURQUIE

CARREFOUR SABANCI TICARET MERKEZI AS CARREFOURSA	60,0
DIA SABANCI SUPERMARKETLERI TICARET ANONIM SIRKETI	60,0
ENDI TUKETIM MALLARI TICARET VE SANAYI A.S.	46,5
GIMA GIDA VE ITHIYAC MADDELERI TICARET A.S.	39,2

Comptes consolidés

Sociétés consolidées au 31 décembre 2005

SOCIETES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE AU 31 DECEMBRE 2005

	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation	Numéro de Registre du Commerce
FRANCE		
ALTIS	50,0	310 710 223
DISTRIMAG	50,0	301 970 471
HAMON INVEST	50,0	431.586.502
HOFIDIS II	50,0	423 143 718
HYPARLO	48,9	779 636 174
HYPERMARCHES DES 2 MERS - H2M	50,0	393 248 554
PROVENCIA SA	50,0	326 521 002
SA BLADIS	33,3	401 298 583
SCI LATOUR	60,0	333 337 053
SOCIETE RESEAU FRANCE BILLET	45,0	414 948 638
SOCIETE SUPERMARCHE DU BASSIN - SSB	50,0	324 754 894

SOCIETES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE AU 31 DECEMBRE 2005

	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
ARGENTINE	
HIPERBROKER	65,0
BRESIL	
AGROPECUARIA LABRUNIER LTDA	100,0
AGROPECUARIA ORGANICA DO VALE	82,5
AGROPECUARIA VALE DAS UVAS SARL	100,0
FAZENDA SAO MARCELO SA	100,0
ESPAGNE	
CORREDURIA DE SEGUROS CARREFOUR	71,7
COSTASOL DE HIPERMERCADOS, S.L.	32,5
DIAGONAL PARKING, S.C.	55,0
FEU VERT IBÉRICA, S.A.	47,8
GLORIAS PARKING S.A.	47,8
ILITURGITANA DE HIPERMERCADOS, S.L.	32,5
INTERING SA	47,8
SICIONE, S.A.	33,0
ITALIE	
FINIPER SPA	20,0
IL BOSCO SRL	39,9
IPER ORIO SPA	49,9
IPER PESCARA SPA	49,9
PEGASO SPA	48,9
SUISSE	
DISTRIBUTIS MONCOR SA	20,0

Parc de magasins

Parc de magasins intégrés (consolidés)

FRANCE	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Hypermarchés	117	117	117	179	179	175	178	178	179	179
Supermarchés			398	530	539	534	547	566	588	595
Maxidiscomptes	356	367	384	418	424	459	487	578	630	782
Autres formats	288	321	357	576	584	127	126	126	129	108
Total	761	805	1256	1703	1726	1295	1338	1448	1526	1664
EUROPE hors										
France	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Hypermarchés	62	68	73	142	187	253	268	281	288	321
Supermarchés				181	480	548	650	651	690	765
Maxidiscomptes				1965	2099	2210	2325	2464	2606	2789
Autres formats				76	263	173	130	210	240	223
Total	62	68	73	2364	3029	3184	3373	3606	3824	4098
BELGIQUE										
Hypermarchés						57	57	56	56	56
Supermarchés						72	73	73	77	79
Autres formats						1	1	1	1	
Total						130	131	130	134	135
ESPAGNE										
Hypermarchés	53	56	58	112	116	108	115	119	121	136
Supermarchés				175	187	167	174	200	190	143
Maxidiscomptes				1541	1609	1649	1700	1778	1836	1891
Autres formats				30	27	28	31	32	32	
Total	53	56	58	1858	1939	1952	2020	2129	2179	2170
GRECE										
Hypermarchés				4	11	11	13	13	16	19
Supermarchés					85	82	142	101	120	148
Maxidiscomptes				142	181	199	212	221	251	267
Autres formats					46	46		47	60	52
Total				146	323	338	367	382	447	486
ITALIE										
Hypermarchés	6	6	6	6	31	34	34	39	38	50
Supermarchés					192	173	203	205	226	238
Autres formats				46	190	98	98	130	147	171
Total	6	6	6	52	413	305	335	374	411	459
POLOGNE										
Hypermarchés		1	3	7	8	9	13	15	17	32
Supermarchés				6	15	51	55	67	70	71
Total		1	3	13	23	60	68	82	87	103
PORTUGAL										
Hypermarchés	2	3	4	5	5	5	6	7	7	7
Maxidiscomptes				273	272	276	281	283	286	292
Total	2	3	4	278	277	281	287	290	293	299
REPUBLIQUE TCHEQUE										
Hypermarchés (*)				3	6	7	8	9	10	
Total				3	6	7	8	9	10	
SLOVAQUIE										
Hypermarchés (*)					2	4	4	4	4	
Total					2	4	4	4	4	
SUISSE										
Hypermarchés						8	8	8	8	9
Total						8	8	8	8	9
TURQUIE										
Hypermarchés	1	2	2	5	8	10	10	11	11	12
Supermarchés					1	3	3	5	7	86
Maxidiscomptes				9	37	86	132	182	233	339
Total	1	2	2	14	46	99	145	198	251	437

(*) Au 31 décembre 2005, le parc de magasins de la République Tchèque et de la Slovaquie représente respectivement 11 et 4 hypermarchés.

Parc de magasins

Surface de vente par format (magasins intégrés)

<i>En milliers de m²</i>	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Hypermarchés	2 727	3 075	3 489	4 580	5 256	5 674	6 180	6 510	6 885	7 087
Supermarchés				1 195	1 968	2 117	2 132	2 277	2 321	2 319
Hard discount			232	794	906	997	1 093	1 255	1 466	1 674

Surface de vente par pays (magasins intégrés)

<i>En milliers de m²</i>	Hypermarchés	Supermarchés	Maxidiscomptes	Total *
France	1 729	1 052	465	3 246
Europe hors France	2 591	1 010	995	4 596
Espagne	1 268	205	740	2 213
Italie	350	287		637
Belgique	351	142		493
Grèce	128	183	86	397
Pologne	261	87		348
Turquie	114	106	81	301
Portugal	66		88	154
Suisse	54			54
Amériques	1 216	247	158	1 621
Argentine	235	189	92	516
Brésil	822	58	66	946
Colombie	159			159
Asie	1 551	10	56	1 617
Chine	569	10	56	635
Indonésie	136			136
Corée	280			280
Malaisie	77			77
Singapour	14			14
Thaïlande	204			204
Taiwan	271			271
Groupe	7 087	2 319	1 674	11 080

*Le total n'intègre pas les surfaces des autres formats du Groupe tels que les magasins de proximité

Activité des hypermarchés intégrés	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Ventes par m ² (CA annuel HT en euros)	8 660	7 930	7 410	7 410	8 110	7 214	6 594	6 319	6 109	6 201
Ventes par magasin (CA annuel HT en millions d'euros)	86	79	74	66	67	65	58	55	53	52
Nombre annuel de passages en caisse (en millions)	677	733	818	974	1 115	1 206	1 264	1 355	1 466	1 487

CA TTC 2005 par zone et par format	Hypermarchés	Supermarchés	Maxidiscomptes	Autres formats	Total
<i>En millions d'euros</i>					
France	21 124	8 347	2 412	8 019	39 901
Europe	17 463	5 556	4 068	4 183	31 271
Amériques	4 797	839	451	27	6 114
Asie	6 197	12	71		6 280
Groupe	49 580	14 754	7 001	12 230	83 565

Informations sur le parc de magasins sous enseignes

Tous formats	France	Europe	Amériques	Asie	Groupe
CA TTC commercial (en millions d'euros)	44 468	36 472	6 127	6 547	93 614
Variation 2005/2004 (en %)	-0,6	5,0	8,3	17,9	3,2
% du CA TTC commercial total	47,5	39,0	6,5	7,0	100,0
Nombre de magasins	3831	6880	885	432	12028
Surface de vente (en m ²)	5 021 471	6 162 529	1 635 914	1 693 160	14 513 074
Hypermarchés					
CA TTC commercial (en millions d'euros)	23 670	20 278	4 797	6 464	55 210
Variation 2005/2004 (en %)	1,2	6,3	11,5	17,4	5,6
% du CA TTC commercial total	25,3	21,7	5,1	6,9	59,0
Nombre de magasins	216	363	148	199	926
Surface de vente (en m ²)	1 952 214	2 912 754	1 215 712	1 626 822	7 707 501
CA TTC/m ² (en euros)	12 125	6 962	3 946	3 974	7 163
Supermarchés					
CA TTC commercial (en millions d'euros)	13 371	8 473	839	12	22 695
Variation 2005/2004 (en %)	0,0	2,3	-19,0		0,0
% du CA TTC commercial total	14,3	9,1	0,9	0,0	24,2
Nombre de magasins	1024	1274	149	8	2455
Surface de vente (en m ²)	1 719 863	1 543 262	247 208	10 405	3 520 738
CA TTC/m ² (en euros)	7 774	5 490	3 394	1 142	6 446
Maxidiscount					
CA TTC commercial (en millions d'euros)	2 474	5 248	492	71	8 250
Variation 2005/2004 (en %)	6,1	8,8	53,3	72,6	9,7
% du CA TTC commercial total	2,6	5,6	0,5	0,1	8,8
Nombre de magasins	804	3834	588	225	5451
Surface de vente (en m ²)	481 279	1 246 897	172 995	55 933	1 941 896
CA TTC/m ² (en euros)	514	421	284	126	425
Autres					
CA TTC commercial (en millions d'euros)	4 954	2 472			7 460
Variation 2005/2004 (en %)	-12,1	-3,1			-8,9
% du CA TTC commercial total	5,3	2,6			8,0
Nombre de magasins	1787	1409			3196

COMPTES SOCIAUX

Bilan au 31 décembre

ACTIF	Notes	2005			2004	2003
		Brut	Amortissements & provisions	Net	Net	Net
(en millions d'euros)						
Immobilisations incorporelles		16 795	2 222	14 573	14 572	14 972
Immobilisations corporelles						
Terrains		2	-	2	4	5
Constructions		2	-	2	4	9
Autres immobilisations corporelles		16	11	5	3	5
Immobilisations financières						
Participations et créances rattachées		19 128	570	18 558	18 400	16 739
Prêts et autres immobilisations financières		677	-	677	974	1 077
Actif immobilisé	3	36 620	2 803	33 817	33 957	32 807
Créances		541	70	471	400	2 623
Valeurs mobilières de placement	5	1 143	8	1 135	1 397	1 587
Disponibilités		136	-	136	18	2
Comptes de régularisation		4	-	4	183	5
Actif circulant	4	1 824	78	1 746	1 998	4 217
Total actif		38 444	2 881	35 563	35 955	37 024

Bilan au 31 décembre

PASSIF	Notes	Avant répartition			Après répartition		
		2005	2004	2003	2005	2004	2003
(en millions d'euros)							
Capital social	6	1 762	1 763	1 790	1 762	1 763	1 790
Primes d'émission et de fusion		15 953	15 908	16 254	15 953	15 908	16 254
Ecart de réévaluation		-	-	-	-	-	-
Réserve légale		179	179	120	179	179	179
Réserves réglementées		378	578	578	378	578	578
Autres réserves		187	-	-	187	-	-
Report à nouveau		557	1 539	55	597	544	1 539
Résultat de l'exercice		745	< 332 >	2 073	Affecté	Affecté	Affecté
Provisions réglementées	7	15	5	4	15	5	4
Capitaux propres		19 776	19 640	20 874	19 071	18 977	20 344
Provisions pour risques et charges	7	345	337	172	345	337	172
Dettes financières							
Emprunts obligataires		7 969	7 144	8 327	7 969	7 144	8 327
Emprunts auprès des établissements de crédits		6 518	1 960	2 279	6 518	1 960	2 279
Emprunts et dettes financières divers		43	129	2	43	129	2
Dettes d'exploitation							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		206	140	88	206	140	88
Dettes fiscales et sociales		221	268	606	221	268	606
Autres dettes d'exploitation		1	19	1	1	19	1
Dettes diverses							
Autres dettes diverses		478	6 318	4 673	1 183	6 981	5 203
Comptes de régularisation		6	-	2	6	-	2
Dettes	8	15 442	15 978	15 978	16 147	16 641	16 508
Total passif		35 563	35 955	37 024	35 563	35 955	37 024

Compte de résultat

(en millions d'euros)	2005	2004	2003
Reprises sur amortissements et transferts de charges	7	1	1
Autres produits	394	391	244
Total produits d'exploitation	401	392	245
Autres achats et charges externes	< 393 >	< 330 >	< 179 >
Traitements et salaires, charges sociales	< 26 >	< 23 >	< 40 >
Dotations d'exploitation aux amortissements et provisions	< 51 >	< 106 >	< 53 >
Impôts, taxes et autres charges d'exploitation	< 8 >	< 9 >	1
Total charges d'exploitation	< 478 >	< 468 >	< 271 >
Résultat d'exploitation	< 77 >	< 76 >	< 26 >
Quote part sur opérations faites en commun	< 1 >	< 28 >	115
Produits de participations	1 230	608	997
Autres intérêts et produits assimilés, produits de cession de VMP	128	412	254
Reprises sur provisions	500	20	236
Total produits financiers	1 858	1 040	1 487
Dotations aux provisions	< 187 >	< 717 >	< 146 >
Intérêts et charges assimilées	< 988 >	< 783 >	< 782 >
Total charges financières	< 1 175 >	< 1 500 >	< 928 >
Résultat financier	683	< 460 >	559
Résultat courant avant impôts	605	< 564 >	648
Résultat exceptionnel sur opération de gestion	< 10 >	-	13
Résultat exceptionnel sur opération en capital	< 181 >	260	1 473
Dotations et reprises d'amortissements et de provisions	< 23 >	< 365 >	< 457 >
Résultat exceptionnel	< 214 >	< 105 >	1 029
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	354	337	396
Résultat net	745	< 332 >	2 073

TABLEAU DE TRESORERIE

(en millions d'euros)	2005	2004	2003
Résultat net	745	< 332 >	2 073
Dotations aux amortissements	51	432	441
Dotations (nettes) aux provisions	< 297 >	726	< 18 >
Plus et moins values sur cessions d'immobilisations	179	< 261 >	< 1 451 >
Autres variations	-	-	< 129 >
Tésorerie brute issue des opérations	678	564	916
Variation des autres créances et dettes	< 124 >	136	< 49 >
Autres mouvements	-	-	-
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation	554	700	867
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	< 30 >	< 22 >	< 16 >
Acquisitions des titres de participation	< 160 >	< 2 114 >	< 256 >
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	4	0	-
Cession de titres de participations	132	372	200
Variation des autres immobilisations financières	25	< 71 >	< 586 >
Autres	-	-	-
Variation de la trésorerie issue des opérations d'investissement	< 29 >	< 1 835 >	< 658 >
Augmentation et réduction des capitaux propres (1)	43	< 373 >	-
Dividendes versés	< 655 >	< 525 >	< 454 >
Augmentation nette de l'endettement	343	< 1 375 >	861
Variation des créances et dettes intragroupe	< 392 >	3 233	48
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement	< 661 >	960	455
Variation nette de la trésorerie	< 136 >	< 174 >	664
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 415	1 589	925
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 279	1 415	1 589
Variation nette de la trésorerie au bilan	< 136 >	< 174 >	664

(1) dont réduction de capital (8 M€), prime de fusion Paroma 51M€

Annexe aux comptes sociaux

Note 1

Principes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le règlement 99-03 du Comité de Réglementation Comptable, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base suivantes:

- . continuité de l'exploitation
- . indépendance des exercices
- . permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des deux points suivants :
 - Les règles concernant la comptabilisation et l'évaluation des actifs ont été modifiées par le règlement CRC n° 2004-06 du 23 novembre 2004 et applicable depuis le 1er janvier 2005. L'application de ce nouveau règlement a conduit la société à annuler ses charges à étaler ainsi que les frais d'enregistrement de marques par capitaux propres à hauteur de 7,7 millions d'euros

Dans le cadre de l'évolution des textes comptables français, et notamment suite à la parution du règlement du CRC n° 2004-01 sur les fusions, qui précise que le mali de fusion est un actif incorporel à durée de vie indéfinie, la société Carrefour a reconsidéré le caractère amortissable du mali de fusion né du rapprochement Carrefour-Promodès. Suite à ce changement d'estimation, la société a cessé, à compter du 1/01/2005, d'amortir sur 40 ans ce mali de fusion. Un test de dépréciation de ce mali, qui correspond essentiellement à une valeur de fonds de commerce, a été mis en œuvre au 31 décembre 2005 et sera renouvelé à chaque clôture afin de vérifier que sa valeur nette comptable n'excède pas sa valeur recouvrable, conformément aux dispositions du règlement du CRC n° 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs.

La règle d'évaluation utilisée pour établir ces comptes est celle des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Immobilisations

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement des logiciels évalués à leur coût d'acquisition, de fonds de commerce évalués à leur valeur d'apport et d'un mali de fusion lié au rapprochement de Carrefour et Promodès.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie économique prévue du bien :

Constructions

Logiciels	3 à 5 ans
Matériels informatiques	3 ans
Agencements et aménagements des constructions	8 ans

Autres

3 à 10 ans

Les actifs corporels et incorporels, dont les perspectives de rentabilité future ne permettent plus de recouvrer leur valeur nette comptable font l'objet d'une dépréciation. Celle-ci est déterminée par comparaison de la valeur nette comptable de l'actif avec le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la valeur de marché.

Participations et créances rattachées

Leurs valeurs brutes sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Ces actifs sont dépréciés au regard de leur valeur de marché ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est estimée sur la base de prévisions raisonnables d'exploitation.

Prêts et autres immobilisations financières - Créances

Les prêts et autres immobilisations financières ainsi que les créances figurent à l'actif pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire, compte tenu des perspectives de recouvrement, est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement comprennent principalement des fonds communs de placement et des certificats de dépôt

qui sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure à ce coût.

Le détail au 31 décembre est présenté en note 5.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice, à l'exception de celles ayant fait l'objet de couverture. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est, le cas échéant, portée au bilan en "Comptes de régularisation".

Indemnités de départ à la retraite

Une indemnité de départ est versée aux personnes travaillant dans la société jusqu'à leur retraite. La totalité des droits acquis par les personnes concernées est prise en charge.

Impôt sur les bénéfices

Carrefour est la société tête de groupe du périmètre d'intégration fiscale.

Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.

L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par Carrefour.

Instruments financiers

Les couvertures de risque de taux d'intérêt utilisées par Carrefour visent à limiter les effets des fluctuations des taux d'intérêt sur l'endettement à taux variable.

Ces couvertures sont réalisées au moyen d'instruments financiers de gré à gré avec des contreparties bancaires de premier rang. Les instruments financiers utilisés sont principalement des Swaps et des options de taux, ainsi que des achats et ventes à terme de devises.

Les résultats dégagés sur ces instruments sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats sur les éléments couverts. Dans le cas d'opérations non adossées à des transactions certaines, les pertes latentes lors de l'arrêt des comptes sont provisionnées.

Les instruments utilisés au 31 décembre sont présentés en note 10.

Provisions

Conformément au règlement 2000-06 du Comité de Réglementation Comptable relatif aux passifs, toute obligation de la société à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à sortie probable de ressource sans contrepartie fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Note 2

Événements significatifs

Résultat financier

Le résultat financier 2005 est en augmentation de 1 143 millions d'euros par rapport à l'année 2004, en raison :

- d'une hausse des dividendes versés par les filiales : 622 millions d'euros
- d'une diminution des dotations nettes (hors écarts de change) : 549 millions d'euros
- d'une moins value sur cession d'actions d'autodétention : (39) millions d'euros
- des autres variations : 11 millions d'euros

Résultat Exceptionnel

En 2005, le résultat exceptionnel sur opérations en capital s'élève à (181) millions d'euros. Il est constitué essentiellement de la moins value sur cession des titres Carrefour Japon pour (177) millions d'euros

En 2005, aucune charge d'amortissement du mali de fusion Carrefour-Promodès n'a été comptabilisée (voir note ci-dessus sur les immobilisations incorporelles). La charge d'amortissement comptabilisée en 2004 s'est élevée à 393 M€.

Note 3

Actif immobilisé (hors provisions détaillées dans la note 7)

(en millions d'euros)		Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Immobilisations brutes					
Au 1er janvier		16 769	24	20 140	36 933
Acquisitions		33	5	1 145	1 183
Autres mouvements		< 7 >		82	75
Sorties de l'actif		-	< 9 >	< 1 562 >	< 1 571 >
TOTAL au 31 décembre	A	16 795	20	19 805	36 620
Amortissements					
Au 1er janvier		2 181	13	-	2 194
Dotations de l'exercice		32	3	-	34
Autres mouvements (dont fusions)		< 1 >		-	< 1 >
Diminutions sur sorties de l'actif			< 5 >	-	< 5 >
TOTAL au 31 décembre	B	2 212	11	-	2 223
TOTAL NET	A - B	14 583	9	19 805	34 397

Note 4

Actif circulant

Etat des échéances des créances

(en millions d'euros)	Montant brut	Moins d'un an
Créances de l'actif circulant	541	541
Comptes de régularisation	4	4
	545	545

Note 5

Valeurs mobilières de placement

Ce poste comprend :

- des primes versées sur des options d'achats d'actions Carrefour pour 44 millions d'euros, dans le cadre de plans d'options d'achats d'actions non levées au 31/12/2005. La valeur de ces primes est provisionnée pour un montant de 8 millions d'euros au 31/12/2005.
- des fonds communs de placement monétaires et des certificats de dépôt pour 983 millions d'euros.
- des bons de capitalisation pour 114 millions d'euros.
- d'autres éléments pour 2 millions d'euros.

Disponibilités

- des comptes bancaires pour 136 millions d'euros.

Note 6

Capitaux propres

Capital social

Le capital social est constitué par 704 902 716 actions d'une valeur nominale de 2.50 €.

Participation de l'émetteur à un groupe d'entreprises

L'émetteur ne participe pas à un groupe d'entreprises. Par ailleurs, l'Émetteur ne subit aucune dépendance à l'égard de brevet et licences ou de contrats quelle qu'en soit la nature (commerciale, industrielle...).

Proposition d'affectation du résultat (les dividendes sont prescrits dans les conditions légales).

(en millions d'euros)

Origine	
Report à nouveau	557
Résultat de l'exercice	745
	1302
Affectation	
Dividendes	705
Report à nouveau	597
	1302

Répartition des bénéfices

(article 36 des statuts)

Sur les bénéfices nets établis à chaque inventaire, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

- 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cessera d'être obligatoire lorsque ledit fonds aura atteint le dixième du capital, mais reprendra son cours si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte ;

- et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable sur lequel sont prélevées :

- la somme nécessaire pour servir aux actionnaires, à titre de premier dividende, un intérêt de 6 % l'an sur le montant libéré et non remboursé de leurs actions, sans qu'en cas d'insuffisance des bénéfices d'un exercice pour effectuer ce paiement, il puisse être fait un prélèvement sur les résultats des exercices ultérieurs;

- les sommes que l'assemblée, sur la proposition du directoire, décide d'affecter à tous comptes de réserve ou de prévoyance et même à un compte d'amortissement du capital ou de reporter à nouveau.

L'excédent est réparti entre toutes les actions.

Les réserves dont l'assemblée a la disposition pourront être employées, sur sa décision, pour payer un dividende aux actions. En ce cas, la décision indiquera expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice aura la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut, au moyen de bénéfices ou de réserves autres que la réserve légale, décider l'amortissement intégral ou partiel des actions qui perdront, à due concurrence, le droit au premier dividende et au remboursement de leur valeur nominale.

Les actions intégralement amorties sont dites actions de jouissance.

L'Assemblée Générale des actionnaires peut aussi, dans les conditions fixées par la loi, décider la conversion en actions de capital des actions intégralement ou partiellement amorties.

Les comptes de réserve et d'amortissement ne produisent aucun intérêt, sauf décision contraire de l'assemblée annuelle.

Tableau de variation des capitaux propres

	M€
Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2004 avant affectation des résultats	19 640
Affectation du résultat par l'AGO	< 663 >
Capitaux propres après affectation de résultat	18 977
<u>Variation au cours de l'exercice</u>	
Variation du capital social	< 1 >
Variation des primes, réserves report à nouveau	45
Variation des provisions règlementées	10
Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2005 avant Assemblée Générale	19 031
Résultat de l'exercice 2005	745
Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2005 avant répartition	19 776

FAITS MARQUANTS

Annulation d'actions

Carrefour a procédé à l'annulation de 216 000 actions. Les impacts sur la situation nette sont les suivants :

- une diminution du capital social de 1 million d'Euros
- une diminution des primes d'émission de 7 millions d'euros

Fusion avec la société Paroma

La fusion avec la société Paroma s'est traduite par une augmentation des primes de fusion de 51 millions d'euros.

Autres

Le dividende 2005 non versé sur les actions d'auto détention soit 7 millions d'euros est comptabilisé en report à nouveau.

Note 7

Provisions

(en millions d'euros)	Au 1er janvier	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Au 31 décembre
Provisions réglementées				
Provision pour investissement et amortissements dérogatoires	5	12	< 2 >	15
Provisions pour risques et charges				
Perte de change	177	-	< 177 >	-
Engagement de retraite	23	-	< 5 >	18
Autres	137	197	< 7 >	327
Provisions pour dépréciation				
Sur immobilisations incorp. et financières	782	19	< 221 >	580
Créances	58	12	-	70
Autres (VMP)	116	6	< 114 >	8
Total	1 298	246	< 526 >	1 018
Analyse				
Exploitation	88	17	< 7 >	98
Financier	1 063	187	< 500 >	750
Exceptionnel	147	42	< 19 >	170
Total	1 298	246	< 526 >	1 018

Note 8

Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice avant répartition

Nature des dettes (en millions d'euros)	Montant	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	7 969	1 249	3 954	2 766
Emprunts auprès des établissements de crédits	6 518	5 614	904	-
Emprunts et dettes financières diverses	43	43	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	206	206	-	-
Dettes fiscales et sociales	221	221	-	-
Autres dettes d'exploitation	1	1	-	-
Autres dettes diverses	478	478	-	-
TOTAL	15 436	7 812	4 859	2 766

Note 9**Détail des comptes concernant les entreprises liées**

Actif		Passif	
Immobilisations financières	18 986	Dettes financières	5 763
Créances	174	Dettes d'exploitation	291
		Dettes diverses	359
Total actif	19 160	Total passif	6 413

Charges		Produits	
Charges d'exploitation	< 212 >	Produits d'exploitation	391
Quote part sur opérations faites en commun	< 1 >		
Charges financières	< 240 >	Produits financiers	1 228
		Impôts sur les bénéfices	549
Total charges	< 453 >	Total produits	2 168

Note 10

(en millions d'euros)	Montant de la garantie	dont entreprises liées
Engagements donnés		
Avais, cautions et garanties	1 427	
Reversement des déficits fiscaux liés à l'intégration fiscale	137	137
TOTAL	1 564	137
Engagements reçus		
Facilités à options multiples	3 000	
Autres	93	81
TOTAL	3 093	81

Instruments financiers (en millions d'euros)

ENCOURS MOYEN PAR ANNEE DES INSTRUMENTS DERIVES AU 31/12/2005						
(EUR millions)	2006	2007	2008	2009	2010	> 5 years
Carrefour paie fixe (swap de taux d'intérêt)						
Euribor / taux fixe trimestriel E/360	902	258	7			
taux moyen pondéré	3,65%	2,88%	2,96%			
Carrefour paie fixe (forward rate agreement)						
Euribor / taux fixe trimestriel E/360						
taux moyen pondéré						
Carrefour paie variable (swap de taux d'intérêt)						
Euribor / taux fixe	858	780	780	780	436	
Variable / variable (swap de taux d'intérêt)						
Euribor / Euribor	268	49	20	20	20	20
Swap de devises						
Carrefour paie Euribor / CHF fixe	162	37				
Carrefour paie Euribor / GBP fixe	796	796	796	796	796	796
Carrefour paie Euribor / NOK fixe						
Carrefour paie Euribor / JPY fixe	50	50	49			
Achats de caps						
encours moyen	4 047	2 830	917			
Prix d'exercice	3,03%	3,02%	3,25%			
prime moyenne pondérée*	25	25	25			
Achats de floors						
encours moyen	3 208					
Prix d'exercice	2,88%					
prime moyenne pondérée*	25					

* en point de base

ENCOURS NOTIONNEL D'INSTRUMENTS DERIVES A LA CLOTURE CLASSES PAR MATURITE

(EUR millions)

	31-12-05	< 1Y	1Y to 5Y	> 5Y	31-12-04	< 1Y	1Y to 5Y	> 5Y
Carrefour paie fixe (swap de taux d'intérêt)								
Euribor / taux fixe trimestriel E/360 taux moyen pondéré	1 830	750	1 080		2 036	1 536	500	
Carrefour paie fixe (forward rate agreement)								
Euribor / taux fixe trimestriel E/360 taux moyen pondéré					1 500	1 500		
Carrefour paie variable (swap d'émission)								
Euribor / taux fixe	1 174	394			1 468	452	1 016	
Variable / variable (swap d'émission)								
Euribor / Euribor	343	200	123	20	20			20
Swap de devises								
Carrefour paie Euribor / CHF fixe	162		162		323	161	162	
Carrefour paie Euribor / GBP fixe	796			796	796			796
Carrefour paie Euribor / NOK fixe					61	61		
Carrefour paie Euribor / JPY fixe	100		100		50		50	
Achats de caps								
encours moyen	8 638	4 642	3 996		6 246	3 000	3 246	
Prix d'exercice prime moyenne pondérée								
Achats de floors								
encours moyen	4 000	2 000	2 000		2 000	1 000	1 000	
Prix d'exercice prime moyenne pondérée								

Note 11

Effectif

Effectif moyen

Cadres	11
Agents de maîtrise et techniciens	0
Employés	0
	11

Les membres du personnel de Carrefour bénéficient d'un accord de participation ainsi que d'un accord d'intéressement.

Les accords de participation et d'intéressement s'adressent à tous les salariés ayant au moins trois mois d'ancienneté au sein du groupe Carrefour.

Les montants d'intéressement et de participation sont les suivants

(en euros)

	2005	2004	2003	2002	2001
Intéressement payé et placé au titre de l'année N-1	0	79 541	120 376	49 359	76 094
Participation placée au titre de l'année N-1	117 822	139 992	122 838	209 983	232 592

Note 12
Impot

Carrefour a opté pour le régime d'intégration fiscale avec ses filiales:

BOEDIM, CACI, CARREFOUR EUROPE, CARREFOUR IMPORT, CARREFOUR MANAGEMENT, CARREFOUR MARCHANDISES INTERNATIONALES, CIM, COMPTOIRS MODERNES, CRFP10, CRFP11, CRFP7, CRFP5, CRFP4, DAUPHINOISE DE PARTICIPATION, PRM, TOURANGELLE DE PARTICIPATION, ERTECO, ACTIS, ALODIS, AMIDIS ET CIE, ANNONAY DISTRIBUTION, BATKIDIS, CARAUTOROUTES, CARFUEL, CARREFOUR ADMINISTRATIF FRANCE, CARREFOUR B2C MANAGEMENT, CARREFOUR FORMATION HYPERMARCHES FCE, CARREFOUR FRANCE, CARREFOUR HYPERMARCHES FRANCE, CARREFOUR MOBILIER HYPERMARCHES FCE, CARREFOUR PROPERTY, CARREFOUR SERVICE CLIENTS, CARREFOUR SYSTEMES D'INFORMATION, CARREFOUR TRESO, CARREFOUR VACANCES, CASCH, CASMF, CATTEAU, CHESHUNT FRANCE, CHRISTING, CLADEL NORD, CM SUPERMARCHES SUD EST, CONTINENT 2001, CONTINENT FRANCE, COVIAM 6, COVICAR 2, COVICAR 5, COVICAR 6, COVILOG 2, COVIMMO, COVIPRODIM 2, COVIPRODIM 3, COVIRO 3, COVIRO 4, COVOBA, CSF, CV LOGISTIQUE, EUROMARCHE, FINIFAC, FORUM DEVELOPPEMENT, GENEDIS, IMMOBILIERE CARREFOUR, IMMODIS, IMMO-INVEST, INTERDIS, JAPIERRE, LA CIOTAT DISTRIBUTION, LOGIDIS, LOGIDIS COMPTOIRS MODERNES, MAISON JOHANES BOUBEE, OGALIM, OOSHOP, PERPIGNAN DISTRIBUTION, PRODIM, PROFIDIS, PROVIDANGE, S2MI (Ex COVICAR 1), SODISOR, SOFINEDIS, SOVAL, SET, SISP, SND PARTICIPATION, SNE, SOCIETE FECAMPOISE DE SUPERMARCHES, STOC SUD EST, SUESCUN, VLS DISTRIBUTION,

Information sur la situation fiscale différée ou latente

Variation des impôts différés ou latents						
Décalages certains ou éventuels	31/12/2004		Variations		31/12/2004	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
1- Provisions réglementées						
- Amortissement dérogatoires		2		3		5
2- Charges non déductibles temporairement						
- Provisions pour retraite	8		< 2 >		6	
- Provisions pour dépréciation des créances	64		< 60 >		4	
- Provisions pour dépréciation des titres			15		15	
- Provisions pour risques et charges			2		2	
- Autres	7		< 1 >		6	
3- Produits non taxables temporairement						
- Plus value de fusion et d'apport différés		701		< 278 >		423
TOTAL	79	703	< 46 >	< 275 >	33	428

(en millions d'euros)	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat avant éléments exceptionnels et participation	605	196	801
Résultat exceptionnel	< 214 >	79	< 135 >
Participation des salariés			-
Economie d'impôt liée à l'intégration fiscale		79	79
Résultat comptable	391	354	745

Note 13

Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices

(en millions d'euros)	2005	2004	2003	2002	2001
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 762	1 763	1 790	1 790	1 778
Primes d'émission et de fusion	15 953	15 909	16 254	16 254	16 322
Nombre d'actions ordinaires existantes	704 902 716	705 119 550	716 142 383	716 141 771	711 155 854
II - Opérations et résultats de l'exercice					
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotation nette aux amortissements et provisions	145	498	2 096	746	875
Impôt sur les bénéfices	354	337	396	274	222
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, participation des salariés et dotation nette aux amortissements et provisions	745	332	2 073	528	508
Résultat distribué - 1 -	705	663	525	454	398
III - Résultat par action					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant dotation nette aux amortissements et provisions - 2 -	0,71	1,18	3,48	1,42	1,54
Résultat après impôt, participation des salariés, et dotation nette aux amortissements et provisions	1,06	0,47	2,89	0,74	0,71
Dividende net attribué à chaque action - 1 -	1,00	0,94	0,74	0,64	0,56
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	11	16	16	16	20
Montant de la masse salariale de l'exercice	19	20	22	22	23
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, Œuvre Sociales)	7	14	19	18	16

- 1 - Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

- 2 - Ajusté pour tenir compte des attributions d'actions.

Note 14

Filiales et participations

Information financière

Certaines informations n'ont pas été fournies en raison du préjudice grave pouvant résulter de leur divulgation

(en millions d'euros)

	Capital	Capitaux propres hors capital	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres Brute	Valeur comptable des titres Nette	Résultat du dernier exercice clos	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'Affaires HT	Dividendes reçus	Observations
A- Renseignements détaillés											
1. Filiales (>50)											
France											
COMPTOIRS MODERNES	100,21	2313,51	100,00	2990,34	2990,34	78,72					
CARREFOUR France	1166,85	2155,22	98,28	1529,15	1529,15	700,83			292,57	1036,93	
PRM	137,41	-91,84	100,00	137,81	45,63	-0,04					
ERTECO	3,14	831,58	100,00	87,69	87,69	17,28			14,76		
BOEDIM	61,05	-40,91	100,00	62,05	20,20	-0,04					
S2P	92,22	262,28	59,99	85,45	85,45	51,29			293,32	28,23	
CRFP 4	20,17	1,34	100,00	20,52	20,52	2,03					
ALODIS	16,78	14,37	100,00	17,69	17,69	9,50			3,03	114,40	
TOTAL				4930,70	4796,66	859,57			603,68	1179,57	
Etranger											
CARREFOUR ASIA	18,44		100,00	22,95							
CARREFOUR NEDERLAND	2259,08	5631,26	100,00	5347,80	5347,80						
CARREFOUR Italie	780,00		95,00	1274,37	1274,37		1752,00				
PT CARREFOUR INDONESIA	84,22	26,79	66,72	100,40	100,40						
NORFIN HOLDER	1,35	2326,75	83,16	1904,50	1904,50						
TOTAL				8650,03	8627,08						
2. Participations (10<=%<50)											
France											
CARREFOUR PROPERTY	456,79	2203,95	13,63	704,72	363,83				118,14		
HYPARLO	31,50		20,00	27,57	27,57					1,26	
HOFIDIS II	16,56	115,30	50,00	185,25	185,25				2,91	2,91	
TOTAL				917,54	576,65				121,05	4,17	
Etranger											
CARREFOUR BELGIUM	1063,58	-14,40	40,62	940,80	940,80						
CARREFOUR KOREA	755,08	160,37	20,55	156,68	156,68						
CARREFOUR MARINOPOULOS	288,35	83,85	21,44	34,58	34,58						
GMR	7064,80	60,41	28,24	2154,94	2154,94						
TOTAL				3287,00	3287,00						
B- Renseignements globaux											
1. Autres filiales											
France											
				50,91	41,69					6,15	
Etranger											
				36,11	33,96						
2. Autres Participations											
France											
				20,95	16,65					14,08	
Etranger											
				74,72	17,80					0,99	
C- Renseignements globaux sur les titres											
Filiales françaises (ensemble)											
				4981,61	4838,35					1185,71	
Filiales étrangères (ensemble)											
				8686,13	8661,04						
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)											
				938,49	593,30					18,24	
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)											
				3361,72	3304,80					0,99	
TOTAL GENERAL				17967,96	17397,49					1204,95	

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1. *Capital social*

21.1.1. Le capital social au 31 décembre 2005 s'élève à 1 762 256 790 euros divisé en 704 902 716 actions chacune de 2,5 euros de nominal, entièrement libérées et toutes de même catégorie. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. La Société est autorisée à procéder à l'identification des titres au porteur.

Au 31 décembre 2004, le nombre d'action s'élevait à 705 119 550 actions.

21.1.2. Néant

21.1.3. Au 31 décembre 2005, l'Emetteur détenait une action propre de 2,5 euros de valeur nominale. Aucune des filiales de l'Emetteur ne détenait d'action de la société Carrefour.

21.1.4. Néant

21.1.5. Néant

21.1.6. Néant

21.1.7. Tableau d'évolution du capital

Evènement	Variation du nombre d'actions	Montant du capital (en Euros)
Situation au 30 juin 1999	233 069 544	582 673 860,00
Augmentation de capital en rémunération de l'OPE initiée sur les titres de Promodès	109 427 940	
Augmentations de capital à la suite de l'exercice d'options de souscription d'actions	4 866	
Situation au 31 décembre 1999	342 502 350	856 255 875,00
Augmentation de capital en rémunération de la fusion par absorption de Promodès	6 387 126	
Annulation de 15 000 CDV reçus dans le cadre de la fusion précitée	-15 000	
Attribution d'actions gratuites (à raison de une action nouvelle pour une action ancienne)	348 874 476	
Augmentations de capital à la suite de l'exercice d'options de souscription d'actions	6 600	
Augmentations de capital à la suite de l'exercice de bons de souscription d'actions	8 412	
Augmentations de capital à la suite de la conversion d'obligations	1 062 032	
Augmentation de capital réservée aux salariés	12 317 444	
Situation au 31 décembre 2000	711 143 440	1 777 858 600,00
Augmentations de capital à la suite de l'exercice d'options de souscription d'actions	12 300	
Augmentation de capital à la suite de l'exercice de bons de souscription d'actions	84	
Augmentation de capital à la suite de la conversion d'obligations	30	
Situation au 31 décembre 2001	711 155 854	1 777 889 635,00
Augmentations de capital à la suite de l'exercice d'options de souscription d'actions	9 000	
Augmentation de capital à la suite de la conversion d'obligations	72	
Augmentation de capital en rémunération de la fusion par absorption de Bontemps	4 535 604	
Annulation des actions reçues dans le cadre de la fusion précitée	-4 535 604	
Augmentation de capital en rémunération de l'OPE initiée sur les titres de Centros Comerciales Carrefour (Espagne)	4 976 845	
Situation au 31 décembre 2002	716 141 771	1 790 354 427,50
Augmentation de capital à la suite de l'exercice de bons de souscription d'actions	612	
Situation au 31 décembre 2003	716 142 383	1 790 355 957,50
Réduction de capital par annulation d'actions	-11 022 833	
Situation au 31 décembre 2004	705 119 550	1 762 798 875,00
Augmentation de capital en rémunération de la fusion par absorption de Paroma	79 158 600	
Annulation des actions reçues dans le cadre de la fusion précitée	-79 159 434	
Situation au 20 avril 2005	705 118 716	1 762 796 790,00
Réduction de capital par annulation d'actions	-216 000	
Situation au 31 décembre 2005	704 902 716	1 762 256 790,00

21.2. Acte constitutif et statuts

21.2.1. Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet :

- la création, l'acquisition et l'exploitation, en France et à l'étranger, de magasins pour la vente de tous articles, produits, denrées ou marchandises et, accessoirement, la prestation, dans le cadre de ces magasins, de tous services susceptibles d'intéresser la clientèle;

- l'achat, la fabrication, la vente, la représentation, le conditionnement et l'emballage de ces produits, denrées et marchandises ;
- et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou d'en assurer le développement.

La Société pourra agir, directement ou indirectement et faire toutes ces opérations en tous pays, pour son compte propre ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en participation, association, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés, et les réaliser et exécuter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra également prendre tous intérêts et participations dans toutes sociétés ou entreprises françaises et étrangères, quel qu'en soit l'objet.

- 21.2.2. Par décision de l'Assemblée Générale du 20 avril 2005, la Société a adopté la forme de société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Le Directoire (Statuts articles 14, 15, 16 et 17)

La Société est dirigée par un Directoire composé de deux membres au moins et de sept membres au plus, personnes physiques, pouvant être choisis en dehors des actionnaires. Aucun membre en exercice du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire. L'âge limite pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire est fixé à soixante cinq ans. Le Directoire est nommé pour deux ans ; ses membres sont désignés ou renouvelés par le Conseil de Surveillance. Les membres du Directoire peuvent être révoqués par le Conseil de Surveillance ou par l'assemblée générale. Le Conseil de Surveillance détermine le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire. Il détermine également le nombre et le prix des options de souscription ou d'achat d'actions de la société consentis aux membres du Directoire ainsi que, le cas échéant, le nombre d'actions de la société qui leurs sont attribuées gratuitement.

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, dans les cas prévus par la loi et pour l'examen de toutes opérations qui exigent l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance. Le Directoire présente tous les trois mois au Conseil de Surveillance un rapport qui retrace les principaux actes ou faits intervenus dans la gestion de la société. Il doit contenir tous les renseignements propres à éclairer ledit conseil sur la marche des affaires. A tout moment, le Directoire peut présenter au Conseil de Surveillance un rapport particulier sur toute opération exceptionnelle, l'appréciation de ce caractère exceptionnel étant faite par le Directoire sous sa responsabilité.

Le Directoire est convoqué par son président ou, à défaut, par tout autre membre du Directoire. Il se réunit au lieu indiqué dans la convocation. Pour la validité des délibérations du Directoire, la présence effective de la moitié au moins de ses membres en exercice, dont le Président, est nécessaire et suffisante.

Toutes les décisions du Directoire doivent être prises à la majorité des membres présents et représentés. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société ; il les exerce dans la limite de l'objet social, sous le contrôle du Conseil de Surveillance et sous réserve de ceux expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et au Conseil de Surveillance par la loi ou les présents statuts. Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de président du Directoire, pour la durée de son mandat. Le président du Directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil de Surveillance (Statuts articles 18, 19, 20, 21, 22 et 23)

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sauf l'effet des dispositions légales en cas de fusion. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'assemblée générale ordinaire.

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire de 1 000 actions au moins pendant toute la durée de son mandat

Les personnes morales de toute forme, actionnaires, peuvent faire partie du Conseil de Surveillance. Lors de leur nomination, elles sont tenues de désigner, pour participer aux délibérations du conseil et, généralement, pour exercer ce mandat, un représentant permanent pour la durée du mandat de la personne morale membre du Conseil de Surveillance, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était membre du Conseil de Surveillance en son nom propre. En cas de décès, démission ou révocation de son représentant permanent, la personne morale membre du Conseil de Surveillance est tenue de notifier sans délai à la société, par lettre recommandée, l'identité de son nouveau représentant permanent.

La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de quatre années ; elle prend fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles.

Le Conseil de Surveillance nomme parmi ses membres un président et un vice-président (personnes physiques) qui sont chargés de convoquer le conseil et d'en diriger les débats.

Le président et le vice-président sont rééligibles.

Le conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins une fois par trimestre pour l'examen du rapport trimestriel du Directoire et toutes les fois qu'il le juge convenable, au lieu indiqué dans la convocation.

Pour la validité des délibérations du conseil, la présence effective de la moitié au moins de ses membres en exercice est nécessaire et suffisante.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés. En cas de partage, la voix du Président du Conseil de Surveillance est prépondérante.

Le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion de la société assurée par le Directoire.

A toute époque de l'année, le Conseil de Surveillance opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil de Surveillance présente à l'assemblée générale ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice.

Conformément à la loi, les opérations suivantes ne pourront être passées par le Directoire qu'après avoir recueilli l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance :

- engagements de cautions, d'avals ou de garanties au nom de la société, le Conseil de Surveillance pouvant fixer annuellement un montant global ou par engagement en deçà duquel son autorisation n'est pas requise ;
- les cessions d'immeubles par nature, les cessions totales ou partielles de participations, les constitutions de sûretés sur les biens sociaux, le Conseil de Surveillance pouvant fixer pour chaque opération un montant en deçà duquel son autorisation n'est pas requise.

En outre, sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, les décisions suivantes du Directoire :

- les décisions d'implantation à l'étranger, directement, par création d'établissement, de filiale directe ou indirecte, ou par prise de participation, ou les décisions de retrait de ces implantations,
- toute opération de fusion, scission et apport d'actifs,
- l'acquisition, sous quelque forme que ce soit, notamment par voie d'investissement, de souscription à une augmentation de capital ou d'emprunts, d'actifs immobilisés portant sur des montants supérieurs à des valeurs déterminées par le Conseil de Surveillance et que ce dernier pourra réactualiser,
- la cession, sous quelque forme que ce soit, d'actifs immobilisés portant sur des montants supérieurs à des valeurs déterminées par le Conseil de Surveillance et que ce dernier pourra réactualiser,
- la proposition à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de résolutions visant à modifier les statuts de la société,
- la proposition à l'assemblée générale des actionnaires de résolutions donnant pouvoir au Directoire d'émettre des titres donnant accès directement, potentiellement ou à titre différé au capital social,
- l'utilisation par le Directoire des autorisations qui lui ont été conférées en vertu de l'alinéa ci-dessus,
- la proposition à l'assemblée générale des actionnaires de résolutions visant la nomination de membres du Conseil de Surveillance, celle des Commissaires aux Comptes ainsi que l'affectation du résultat (en ce compris le montant du dividende qui serait versé aux actionnaires),
- toute décision d'emprunt ou d'émission obligataire au-delà d'un seuil fixé par le Conseil de Surveillance et que ce dernier pourra réactualiser,
- la mise en place de tous plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou de plans d'attributions gratuites d'actions.

21.2.3. (article 29 des statuts) Un droit de vote double est conféré dans les conditions légales aux actions justifiant d'une inscription nominative depuis deux années au moins au nom du même actionnaire. *(Assemblée Générale du 30 octobre 1969)*

21.2.4. L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour modifier les droits des actionnaires, conformément aux dispositions légales.

21.2.5. Assemblées générales (Statuts Articles 25 à 32)

L'assemblée se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, sous réserve de la déchéance encourue pour défaut de libération des versements exigibles dans le délai prescrit. L'assemblée générale, régulièrement convoquée et constituée, représente l'universalité des actionnaires ; ses décisions sont obligatoires pour tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions légales et réglementaires ou se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire en vertu d'un pouvoir dont la forme est déterminée par le Directoire dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur.

Lors de la convocation de l'assemblée générale, le Directoire ou le convoquant peut autoriser la participation des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunication, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Les mineurs et les incapables seront représentés par leurs tuteurs et administrateurs, sans que ces derniers aient besoin d'être personnellement actionnaires. Une personne morale est valablement représentée par une personne ayant qualité ou valablement déléguée à cet effet.

Le droit de participer aux assemblées pourra être subordonné:

- pour les titulaires d'actions nominatives à leur inscription aux comptes de leurs propriétaires tenus par la société ou par mandataire désigné par la société,
- pour les titulaires d'actions au porteur, au dépôt, au siège social ou en tout autre lieu désigné par la convocation, des certificats constatant l'inscription en compte et l'immobilisation des actions par tout intermédiaire financier agréé.

Ces formalités doivent être accomplies avant une date fixée par la convocation et qui ne peut être antérieure de plus de deux jours à celle de la réunion de l'assemblée.

Sous réserve des pouvoirs attribués par la loi au Directoire, spécialement dans le cas d'augmentation de capital intervenant à la suite du paiement du dividende en actions, de la levée d'options de souscription ou de la conversion des valeurs mobilières en actions, l'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

Toutes les décisions autres que celles visées à l'alinéa précédent sont prises par l'assemblée générale ordinaire.

Outre l'assemblée ordinaire annuelle qui sera tenue chaque année dans les six mois qui suivront la clôture de l'exercice social (sauf prolongation de ce délai par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce sur requête du Directoire), des assemblées générales ordinaires peuvent être convoquées à toutes époques de l'année.

Sauf exception prévue par la loi, l'assemblée générale est convoquée par le Directoire ou, le cas échéant, par le Conseil de Surveillance.

La convocation est faite au moyen d'un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social, quinze jours au moins à l'avance sur première convocation et six jours au moins à l'avance sur convocations suivantes ; en outre, les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de cet avis sont convoqués à toute assemblée par lettre ordinaire.

Toutefois, s'il n'y a pas d'actions au porteur en circulation, la convocation pourra être faite par lettre recommandée adressée au dernier domicile connu de chaque actionnaire.

Les assemblées sont tenues dans la ville du siège social ou dans toute autre ville ou localité en France, suivant la décision prise à ce sujet par le convoquant et au lieu indiqué dans les convocations.

L'ordre du jour de chaque assemblée générale est arrêté par le convoquant ; sauf exceptions légales, il n'y est porté que les propositions émanant soit du Directoire, soit du Conseil de Surveillance, soit des commissaires aux comptes si ceux-ci ont pris l'initiative de la convocation, soit d'un ou plusieurs actionnaires dans les conditions et délais fixés par la loi.

L'assemblée générale est présidée par le président du Conseil de Surveillance ou, à son défaut, par le vice-président. En cas d'absence simultanée du président et du vice-président, l'assemblée est présidée par un membre du conseil par ce dernier ou par une personne choisie par l'assemblée.

En cas de convocation par les commissaires ou par un mandataire désigné en justice, l'assemblée est présidée par celui qui l'a convoquée ou par l'un de ceux qui l'ont convoquée.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres présents disposant du plus grand nombre de voix et, sur leur refus, par ceux qui viennent après eux jusqu'à acceptation.

Le bureau ainsi composé désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

A chaque assemblée est tenue une feuille de présence établie dans les formes légales.

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans aucune limitation, à la seule exception des cas prévus par la loi.

Toutefois, un droit de vote double est conféré dans les conditions légales aux actions justifiant d'une inscription nominative depuis deux années au moins au nom du même actionnaire.

Il est également conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication du mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Directoire, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.

Les votes sont exprimés à mains levées ou par voie électronique, à moins que le scrutin secret ne soit demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième du capital représenté à l'assemblée.

Il est tenu compte, dans les conditions légales, des formulaires retournés par les actionnaires désirant faire usage du droit de vote par correspondance ou à distance. Ces formulaires devront parvenir à la société au plus tard deux jours avant l'assemblée ou, en cas de vote électronique à distance, lorsqu'il a été prévu, jusqu'à la veille de la réunion de l'assemblée générale au plus tard 15 heures, heures de Paris. Il ne sera pas tenu compte desdits formulaires présentés ou remis après ces dates.

L'assemblée ordinaire réunie annuellement:

- statue sur les rapports présentés par le Directoire, le Conseil de Surveillance et les commissaires;
- discute, approuve ou rejette le bilan et les comptes ou en opère le redressement ;
- détermine l'emploi des bénéfices et fixe les dividendes en se conformant à l'article 36 ci-après, avec, éventuellement, offre de paiement du dividende en actions, dans les conditions fixées aux articles 232-18 à 232-20 du Code de Commerce ;
- nomme les membres du Conseil de Surveillance, ratifie ou rejette les nominations faites par le conseil pendant l'exercice social ;
- peut révoquer les membres du Conseil de Surveillance pour des causes dont elle est seule juge ;
- peut révoquer les membres du Directoire ;
- fixe les jetons de présence du Conseil de Surveillance ;
- désigne le ou les commissaires aux comptes.

Elle est également compétente pour:

- ratifier le transfert du siège social dans le même département ou un département limitrophe lorsqu'il a été décidé par le Conseil de Surveillance;
- et, généralement, statuer sur toutes questions qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée extraordinaire.

Toute autre assemblée ordinaire peut statuer sur les objets prévus au paragraphe ci-dessus, à la seule exception des questions relatives aux comptes de l'exercice écoulé.

L'assemblée ordinaire est régulièrement constituée et délibère valablement lorsqu'elle réunit le quorum prévu par la loi. Si ce quorum n'est pas atteint, il est procédé à une nouvelle assemblée qui délibère valablement quelle que soit la fraction du capital représentée, mais qui ne peut statuer que sur l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations de l'assemblée ordinaire sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance.

L'assemblée générale extraordinaire peut apporter aux statuts, dans toutes leurs dispositions, les modifications quelles qu'elles soient, autorisées par la loi en vigueur.

Elle peut, notamment, sans que l'énumération qui va suivre puisse être considérée comme limitative:

- augmenter ou réduire le capital, dans les conditions prévues aux articles 7 et 8;
- décider l'amortissement du capital dans les conditions légales ;
- voter la diminution du nombre des titres par leur réunion, même entraînant des mutations obligatoires de titres ;
- décider l'émission de valeurs mobilières convertibles ou échangeables contre des actions ou donnant droit à la souscription d'actions, ou encore d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote ;

- apporter toutes restrictions à la libre transmissibilité des actions et décider la suppression des titres au porteur ;
- décider la fusion de la société avec toutes autres sociétés, ainsi que tous apports ou aliénations comportant la dissolution de la société ou la restriction de l'objet social recevoir en représentation, pour la totalité ou pour partie, soit des espèces, soit des actions, soit d'autres titres, valeurs ou parts quelconques ;
- décider la prorogation de la société ; décider également sa dissolution, même en l'absence de toute perte et pour des causes dont l'assemblée appréciera souverainement l'importance et l'opportunité ;
- modifier l'objet social ; changer la dénomination de la société ;
- apporter tous changements au mode de direction et d'administration de la société ;
- modifier le mode prévu ci-après à l'article 36 pour l'emploi et la répartition des bénéfices ;
- décider le transfert du siège social dans le cas prévu à l'article 4 ci-dessus ;
- soumettre la société à toute disposition législative nouvelle non applicable de plein droit ;
- décider la transformation de la société.

L'assemblée extraordinaire est régulièrement constituée et délibère valablement lorsqu'elle réunit la quorum prévu par la loi.

L'assemblée extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance.

Les assemblées extraordinaires appelées à décider ou autoriser une augmentation de capital exclusivement par incorporation de réserves, bénéfices ou prime d'émission, délibèrent aux conditions de quorum et de majorité fixées par l'article 31.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux qui sont, ainsi que les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs, établis et signés conformément à la loi.

21.2.6. Néant.

21.2.7. Aux termes des dispositions de l'article 10 des Statuts, il ressort qu'outre le respect de l'obligation légale d'informer la société de la détention de certaines fractions du capital et des droits de vote qui y sont attachés, toute personne, physique ou morale, qui, seule ou indirectement au sens de l'article L. 233-7 du Code de Commerce ou encore de concert avec d'autres personnes physiques ou morales au sens de l'article L. 233-10 du Code de Commerce, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à un pour cent (1 %) des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage doit, au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, informer la société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle détient, seule ou indirectement ou encore de concert, du nombre de titres qu'elle détient de la même manière et qui donnent accès à terme au capital, ainsi que du nombre de droits de vote qui y sont attachés.

A l'appui de cette information, l'actionnaire doit communiquer à la société toutes pièces utiles justifiant du franchissement de chaque seuil de 1 %.

En cas de non respect de cette obligation et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital, les droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée ne peuvent être exercés à compter de ladite assemblée et pour toute assemblée qui se réunirait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

21.2.8. Néant.

22. CONTRATS IMPORTANTS

Néant.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Néant.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les documents relatifs à la Société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Directoire, le Conseil de Surveillance et les Commissaires aux Comptes peuvent être consultés au siège social, dont l'adresse figure ci-dessus paragraphe 5.1.4.

Ces documents sont également consultables sur le site www.carrefour.com ou sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Cf. la section 20 du présent document de référence.

ANNEXES

- Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne.
- Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport établi en application de l'article L225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Carrefour, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux.
- Document d'information annuel.
- Informations sur le programme de rachat d'actions.
- Evolution du cours de bourse sur 18 mois.

CARREFOUR

Société anonyme au capital de 1 762 256 790 euros
Siège social : 6, avenue Raymond Poincaré
75016 Paris

Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne

En application des dispositions de l'article L225-68 du Code de commerce, le présent rapport rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance au cours de l'année 2005, ainsi que des procédures de contrôle interne mis en place dans le Groupe Carrefour.

1. Le Gouvernement d'entreprise

Par décision de l'Assemblée Générale du 20 avril 2005, la Société a adopté la forme de société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Ce dernier a eu communication du présent rapport lors de sa séance du 7 mars 2006.

1.1. Le Directoire et le Conseil de Surveillance

1.1.1 Le Directoire

La Société est dirigée par un Directoire composé de deux membres au moins et de sept membres au plus, personnes physiques, pouvant être choisis en dehors des actionnaires. Aucun membre en exercice du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire. L'âge limite pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire est fixé à soixante cinq ans. Le Directoire est nommé pour deux ans ; ses membres sont désignés ou renouvelés par le Conseil de Surveillance. Les membres du Directoire peuvent être révoqués par le Conseil de Surveillance ou par l'assemblée générale. Le Conseil de Surveillance détermine le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire. Il détermine également le nombre et le prix des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société consentis aux membres du Directoire ainsi que, le cas échéant, le nombre d'actions de la Société qui leurs sont attribuées gratuitement.

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, dans les cas prévus par la loi et pour l'examen de toutes opérations qui exigent l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance. Le Directoire présente tous les trois mois au Conseil de Surveillance un rapport qui retrace les principaux actes ou faits intervenus dans la gestion de la société. Il doit contenir tous les renseignements propres à éclairer ledit conseil sur la marche des affaires. A tout moment, le Directoire peut présenter au Conseil de Surveillance un rapport particulier sur toute opération exceptionnelle, l'appréciation de ce caractère exceptionnel étant faite par le Directoire sous sa responsabilité.

Le Directoire est convoqué par son président ou, à défaut, par tout autre membre du Directoire. Il se réunit au lieu indiqué dans la convocation. Pour la validité des délibérations du Directoire, la présence effective de la moitié au moins de ses membres en exercice, dont le Président, est nécessaire et suffisante.

Toutes les décisions du Directoire doivent être prises à la majorité des membres présents et représentés. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société ; il les exerce dans la limite de l'objet social, sous le contrôle du Conseil de Surveillance et sous réserve de ceux expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et au Conseil de Surveillance par la loi ou les présents statuts. Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président du Directoire, pour la durée de son mandat. Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Aux termes des délibérations du Conseil de Surveillance réuni le 20 avril 2005, ont été nommés en qualité de Membres du Directoire : Monsieur José Luis Duran (Président du Directoire), Monsieur Jacques Beauchet, Monsieur Javier Campo, Monsieur José Maria Folache et Monsieur Guy Yraeta.

Au cours de l'exercice 2005, le Directoire s'est réuni 8 fois, le taux de présence moyen s'élevant à 95%.

- La première réunion a été consacrée à l'adoption du règlement intérieur du Directoire ainsi qu'à la définition des modalités d'un plan d'options d'achat d'actions et des modalités d'attribution d'actions gratuites conformément aux recommandations faites par le Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance d'entreprise.
- La seconde réunion, a eu pour objet de préparer le séminaire de réflexion réunissant le Directoire et le Conseil de Surveillance.
- La troisième réunion a eu pour objet l'arrêté du bilan d'ouverture pro forma au 1^{er} janvier 2004 et des comptes consolidés pro forma 2004 retraités selon les normes IFRS ainsi que la préparation de la communication faite à la communauté financière.
- La quatrième réunion a été consacrée à l'analyse de l'activité et la stratégie de la société (plan stratégique et étude d'opérations d'acquisitions tactiques ou de restructuration du portefeuille d'activités, ci-après « opérations M & A »).
- L'examen des comptes semestriels, au 30 juin, et la communication financière y afférente a fait l'objet de la cinquième réunion.
- La sixième réunion a été principalement consacrée aux conséquences à tirer de la décision de la Cour d'Appel de Paris rendue dans le cadre de l'affaire Hyparlo ainsi qu'au suivi des dossiers M & A.
- La septième réunion a servi de cadre à la préparation du plan stratégique et à l'étude de projets M & A.
- Enfin, les débats de la dernière réunion ont porté sur l'étude du projet de Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences, l'examen du plan stratégique et le suivi des opérations M& A.

1.1.2 Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de surveillance est composé de huit membres : Monsieur Luc Vandavelde (Président), Monsieur Carlos March (Vice-président), Madame Anne-Claire Taittinger, Monsieur René Abate, Monsieur René Brillet, Monsieur Jose Luis Leal Maldonado, Monsieur Amaury de Sèze et la société COMET BV (représentée par Monsieur Robert Halley).

Le Conseil s'est attaché à apprécier l'indépendance de chaque membre du Conseil par rapport à la direction générale exercée par le Directoire. Au regard des critères préconisés par le rapport Bouton sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées et par la recommandation de la Commission Européenne, le Conseil de surveillance estime que parmi ses membres, six peuvent être considérés comme des personnalités indépendantes qui n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

Ainsi, Madame Anne-Claire Taittinger et Messieurs René Abate, José Luis Leal Maldonado et de Sèze sont des membres indépendants. La qualité d'ancien salarié de Monsieur René Brillet ne s'oppose pas à ce que ce dernier soit qualifié de membre indépendant dans la mesure où Monsieur Brillet, aujourd'hui retraité, n'entretient à ce jour plus aucune relation avec la société Carrefour qui serait susceptible de générer un conflit d'intérêt et de porter atteinte à sa capacité de jugement ; Monsieur Carlos March est un membre indépendant : sa qualité d'actionnaire ne faisant pas obstacle à cette qualification dès lors que, conformément au rapport Bouton, il dispose de moins de 10% du capital et des droits de vote de la société Carrefour et qu'il ne peut être considéré comme participant au contrôle de la Société.

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire pendant la durée de son mandat d'un minimum de mille actions. La durée du mandat est de quatre ans.

Au cours de l'exercice 2005, le Conseil de Surveillance s'est réuni 8 fois, le taux de présence moyen s'élevant à 92%.

- La première réunion a été principalement consacrée à la nomination du Président et du Vice-président, à l'adoption des règlements intérieurs du Conseil de Surveillance, à la composition des Comités du Conseil, à la nomination des membres du Directoire et de leur Président ainsi qu'à la définition des modalités d'un plan d'options d'achat d'actions et des modalités d'attribution d'actions gratuites conformément aux recommandations faites par le Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance d'entreprise.
- L'étude d'un projet d'expansion en Turquie a fait l'objet de la seconde réunion.
- La troisième réunion, tenue sous forme d'un séminaire de deux jours avec le Directoire, a été consacrée à la présentation par ce dernier de l'activité et de la stratégie de la Société ainsi qu'à l'analyse du budget 2005 établi selon les normes IFRS.
- La réunion suivante a eu pour objet la présentation des comptes 2004 retraités selon les normes IFRS ainsi que celle du rapport du Comité d'Audit et de la synthèse de leurs travaux par les Commissaires aux comptes.
- Le Directoire a présenté les dossiers M & A en cours lors de la cinquième réunion.
- L'examen des comptes semestriels a fait l'objet de la sixième réunion, au cours de laquelle ont également été présentées les conclusions du Comité d'Audit et la synthèse de leurs travaux par les Commissaires aux comptes.
- La septième réunion a été l'occasion pour le Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance d'entreprise de présenter ses travaux, le dossier Hyparlo ayant fait ensuite l'objet d'une présentation détaillée par le Directoire.
- Enfin, les débats de la dernière réunion ont porté sur la suite de la présentation des ses recommandations par le Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance d'entreprise et sur celle du plan stratégique.

1.2 Les Comités du Conseil de Surveillance

Le Groupe possède deux Comités spécialisés. Ils ont été créés en 2005 par le Conseil de Surveillance et leurs membres ont été choisis parmi ses membres. Ces comités ont pour objectif d'approfondir certaines questions spécifiques et de faire des propositions au Conseil de Surveillance.

1.2.1 Le Comité d'audit

1.2.1.1 Missions du Comité

Les attributions du Comité d'Audit concernent :

Les comptes annuels et semestriels pour lesquels:

- il examine les comptes sociaux et consolidés avant leur présentation au Conseil de Surveillance,
- il s'assure de la pertinence et de permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux,
- il analyse les résultats intermédiaires et préliminaires, ainsi que les commentaires y afférents avant leur annonce publique,
- il vérifie que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent l'application des méthodes comptables susvisées,
- il étudie les changements et adaptations des principes et règles comptables retenus pour l'établissement des comptes.

La réglementation boursière pour laquelle :

- il veille à la qualité des procédures et des informations afférentes à la réglementation boursière (document de référence).

Le contrôle interne et externe de la société et de ses principales filiales pour lesquels :

- il évalue les propositions de nomination ou de renouvellement des Commissaires aux comptes de la société et leur rémunération,
- il évalue, avec les responsables du contrôle interne, les systèmes de contrôle interne du Groupe.

Les risques qu'il examine régulièrement avec le Directoire, qu'ils soient financiers, stratégiques ou opérationnels.

Le Comité peut bénéficier des informations disponibles auprès du Directeur Finances et Gestion du Groupe. Une fois par an, il peut entendre les Commissaires aux Comptes dans les conditions qu'il détermine.

1.2.1.2 Composition du Comité

Le Comité est composé de quatre membres désignés par le Conseil de Surveillance parmi ses membres, dont une majorité de personnalités indépendantes. Le Président du Comité est désigné par le Conseil de Surveillance.

Au cours de l'exercice 2005, la composition du Comité a été la suivante :

Président : Robert Halley
Membres : René Abate (Personnalité indépendante)
René Brillet (Personnalité indépendante)
Amaury de Sèze (Personnalité indépendante)

Le Comité se réunit au moins trois fois par an. Deux réunions sont programmées avant la présentation des comptes annuels et semestriels. Pour délibérer valablement la moitié au moins de ses membres doit être présente. Un membre du Comité ne peut pas se faire représenter.

Au cours de l'exercice 2005, le Comité a procédé, entre autres, à l'examen du retraitement des comptes 2004 selon les normes IFRS, des méthodes de consolidation et du bilan du Groupe, des faits marquants et des principales options, des éléments de synthèse du compte de résultat, des éléments de synthèse du bilan, à la trésorerie et au financement et à la clôture 2005.

Le Comité d'Audit lors de chacune de ses réunions se livre à l'analyse de la synthèse des travaux effectués par l'audit interne. Le Comité veille au respect de l'indépendance de l'audit interne et s'assure de l'adéquation des moyens qui lui sont alloués avec la mission qui lui est dévolue.

1.2.2 Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance d'Entreprise.

1.2.2.1 Missions du Comité

Le Comité intervient dans les domaines suivants :

- propositions au Conseil de Surveillance pour la nomination de ses membres et des membres du Directoire,
- propositions de rémunération des mandataires sociaux et de répartition des jetons de présence,
- évaluation de l'enveloppe globale de stock-options,
- information sur la nomination et la rémunération des membres du Comité Exécutif et des principaux dirigeants du Groupe,
- vérification de la qualité de la circulation de l'information entre le Directoire et le Conseil de Surveillance.

1.2.2.2 Composition du Comité

Le Comité est composé de trois membres désignés par le Conseil de Surveillance parmi ses membres, dont une majorité de personnalités indépendantes. Le président du Comité est désigné par le Conseil de Surveillance.

Au cours de l'exercice 2005, la composition du Comité a été la suivante :

Président : José Luis Leal Maldonado (Personnalité indépendante)
Membres : Anne-Claire Taittinger (Personnalité indépendante)
Carlos March (Personnalité indépendante).

Le Comité se réunit au moins une fois par an. Il peut se réunir à la demande du Président du Conseil de Surveillance ou de deux membres du Comité. Pour délibérer valablement la moitié au moins de ses membres doit être présente. Un membre du Comité ne peut se faire représenter.

Au cours de l'exercice 2005, le Comité a défini et proposé au Conseil de Surveillance les conditions dans lesquelles pourraient être octroyés un plan d'option d'achat sur actions ainsi qu'un plan de « performance shares » (actions gratuites). Il a déterminé le montant de la rémunération des mandataires sociaux ainsi que la quotité variable de la dite rémunération et jeté les bases de la politique de rémunération qui pourrait être menée au sein du Groupe dans les années à venir.

Par lettre du 30 janvier 2006, Monsieur Carlos March a présenté sa démission des son mandat de membre du Conseil de Surveillance avec effet du même jour.

Le Conseil de Surveillance réuni le 7 mars 2006 a pris acte de cette démission et a nommé Monsieur Amaury de Sèze en qualité de Vice-président. Le Conseil a également décidé de réorganiser ses Comités de la manière suivante :

Comité d'Audit :

Président : Robert Halley
Membres : René Brillet (Personnalité indépendante)
Amaury de Sèze (Personnalité indépendante)

Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance d'Entreprise :

Président : José Luis Leal Maldonado (Personnalité indépendante)
Membres : Anne-Claire Taittinger (Personnalité indépendante)
René Abate (Personnalité indépendante).

2. Les Procédures de contrôle interne

2.1 Définition du contrôle interne

Le processus de contrôle interne mis en œuvre dans le Groupe Carrefour, formalisé à l'occasion de l'application de la loi de sécurité financière, s'inspire du référentiel international COSO Report. Ce dernier a été publié en France en 1994.

Le contrôle interne se définit comme un processus conduit par la direction générale sous le contrôle du Directoire. Il est mis en œuvre par les dirigeants et le personnel de l'entreprise et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations,
- la fiabilité des informations financières,
- et la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

La partie du rapport qui suit s'attache à décrire le processus de contrôle interne dans le Groupe, notamment celui relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Le périmètre du Groupe couvert par le rapport s'entend de l'ensemble des filiales consolidées par intégration globale, c'est-à-dire les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence prépondérante.

2.2 L'environnement de contrôle interne

2.2.1 L'organisation du Groupe

L'organisation du Groupe est d'abord territoriale de manière à permettre la prise en compte des spécificités locales. Les pays sont alors regroupés en zones et sont représentés au sein du Comité Exécutif du Groupe (Comex) par des dirigeants de zones (Amérique latine, Asie et Europe hors France). Le Comex, organe de management exécutif du Groupe, comprend également le dirigeant des hypermarchés français et le dirigeant des supermarchés français en raison du poids de ces deux activités dans celle du Groupe. L'activité maxidiscount dont l'organisation verticale est plus adaptée à son activité est également représentée au sein du Comex. Enfin, les directions fonctionnelles participant directement au Comex comprennent les ressources humaines, les marchandises, l'organisation et systèmes d'information et les finances et gestion.

Le Comex définit la stratégie et en assure le pilotage. Il définit les priorités avec des objectifs par pays et les grands projets fonctionnels. Il développe les synergies mondiales, les visions et l'expertise du futur.

Le Groupe est décentralisé dans la mesure où chaque direction de pays gère directement les aspects opérationnels liés à son activité. Celle-ci est répartie en « business units » qui correspondent à l'ensemble des magasins d'un format donné (par exemple hypermarché, supermarché, ...) dans un pays donné. Chaque « business unit » est dirigé par une équipe de direction qui comprend des responsables opérationnels, le plus souvent les responsables régionaux, et des responsables fonctionnels nécessaires à l'exercice de l'activité.

Le Groupe privilégie la ligne hiérarchique opérationnelle qui est pleinement responsable du développement rentable des « business units ». De plus, la ligne hiérarchique opérationnelle est maître d'œuvre des interventions des lignes fonctionnelles.

Les lignes fonctionnelles sont garantes et moteur du progrès. Leur mission consiste à concevoir et réaliser des outils et rapports prêts à l'emploi pour les opérationnels, à identifier des synergies et proposer des innovations. Elles ont un rôle de garant et d'alerte sur les méthodes et les pratiques. Si elles identifient des risques, elles proposent un plan d'action à la ligne hiérarchique en vue de les maîtriser. Elles sont organisées en réseaux fonctionnels (ou « files »), c'est-à-dire qu'au sein d'une même direction fonctionnelle, les pays désignent des interlocuteurs pour fonctionner en réseau avec d'autres pays ou au niveau groupe, pour travailler sur des projets, échanger sur des bonnes pratiques ou proposer des actions dans leur domaine d'expertise.

Le suivi de l'activité et des projets est assuré dans le cadre de revues de performance mensuelles qui ont lieu systématiquement tant pour la ligne opérationnelle que pour les lignes fonctionnelles.

2.2.2 Le système de valeurs

Afin de développer une culture commune, Carrefour a défini un cadre permettant à chaque collaborateur de remplir sa mission et contribuer à la pérennité et à la croissance du groupe. Ce cadre, fondement de l'action individuel et collective, comprend les valeurs, une ambition et des politiques.

Les valeurs sont : la liberté, la responsabilité, le partage, le respect, l'intégrité, la solidarité et le progrès. L'ambition fait état des objectifs vis-à-vis des différentes parties prenantes à la vie de l'entreprise. Les politiques définissent les conditions de mise en œuvre de la stratégie et fournissent des règles de comportement et de gestion opérationnelle. Elles servent de repère aux décisions décentralisées.

La diffusion de ce cadre et sa mise en œuvre passe dans un premier temps par des formations, mais aussi par son imbrication dans les rouages de l'entreprise. Par exemple, les valeurs ont été intégrées dans le système d'évaluation des cadres dirigeants. Il définit un environnement de travail qui sert également de cadre de référence en matière de contrôle interne. Par exemple, l'objectif de la règle de décision à deux niveaux est d'assurer que les actions inhabituelles font l'objet d'approbation par la hiérarchie.

2.2.3 La politique de ressources humaines

La politique de ressources humaines contribue à enrichir l'environnement du contrôle interne notamment par l'existence de description de fonction, d'un système d'évaluation des collaborateurs et des investissements en formation.

Des descriptions de fonctions, qu'il s'agisse d'employés ou de managers, d'opérationnels ou de fonctionnels, existent dans les principales « business units ». Ces descriptions font référence aux contrôles nécessaires à la supervision de l'activité et servent de cadre au système d'évaluation individuelle.

Les formations, inscrites dans les plans annuels, sont orientées vers une maîtrise progressive des métiers alliant le savoir-faire spécifique et le management. Elles sont dispensées successivement à la prise de poste, pour améliorer la maîtrise du poste ou pour assurer le développement individuel.

2.3 Le management des risques

Les principaux risques financiers et juridiques sont dans le Chapitre IV du document de référence. La politique de prévention, de gestion des risques et d'assurance y est également décrite. En matière de contrôle interne, une démarche spécifique a été entreprise à la suite de la promulgation de la Loi de sécurité financière en date du 2 août 2003.

2.3.1 L'établissement d'une cartographie des risques

Une cartographie des risques a été réalisée courant 2003. Elle s'est attachée à identifier les risques potentiels, internes et externes, en mesurer l'importance relative et la probabilité de survenance. L'appréciation de ces risques par les dirigeants des pays et du Groupe et de leur impact sur les comptes ont permis de sélectionner les processus prioritaires pour mener une revue du contrôle interne sur la base de questionnaire d'autoévaluation.

2.3.2 L'affectation de propriété : les délégations

Les cadres du Groupe, à tous les niveaux, exercent leurs responsabilités dans les limites de fonctions définies. Chaque responsable est juge de ce qu'il doit faire pour atteindre les objectifs convenus en s'adaptant aux circonstances. La liberté d'initiative que suppose cette conception de la responsabilité requiert l'observation de règles de délégations de pouvoirs, notamment concernant les engagements vis-à-vis des tiers. Ces délégations sont en place, aujourd'hui, pour les principaux managers opérationnels et fonctionnels. Elles sont déclinées par le biais de subdélégations formalisées dans la plupart des entités du Groupe, la totalité du périmètre devant être couverte au cours de l'exercice 2006.

2.3.3 La maîtrise de l'exposition aux risques

Dans la pratique, la maîtrise de l'exposition aux risques décentralisés suppose que les responsables soient conscients des risques liés aux activités qu'ils exercent ou supervisent. Le plan de remédiation résultant des questionnaires d'autoévaluation et la documentation des procédures de contrôle interne sont orientés en ce sens.

2.4 Les autres domaines de contrôle

2.4.1 La qualité

Dans le cadre de la gestion de la qualité et du développement durable, le Groupe a poursuivi le déploiement de son organisation avec les responsables de la qualité des différentes « business units », animée par la direction qualité de la direction générale. Au cours de l'année 2005, le regroupement des fonctions de Qualité, Responsabilité et Risque management au niveau Groupe a permis d'approfondir les actions entreprises.

- Un travail plus étroit entre ces domaines et d'étendre la notion de Qualité à la notion de Responsabilité de l'entreprise face à ses parties prenantes a conduit à renforcer la politique de prévention en matière de sécurité et de sûreté tant au niveau des produits que des actifs et des hommes.
- Une optimisation des équipes, par le biais d'un benchmark entre les directions Qualité des 5 plus grands pays européens du Groupe a donné lieu à une optimisation des équipes au niveau France et au partage des bonnes pratiques entre les pays.

- Un kit de développement de produits contrôlés, c'est-à-dire des produits à nos marques et des produits d'entrée de gamme, permet de mieux se conformer aux préconisations de la politique du Groupe en la matière. Il a été mis à disposition des « business units » comme ce fut le cas du kit de gestion de crise. Les méthodes de développement des Filières Qualités Carrefour ainsi que le pack Hygiène pour les magasins y sont aujourd'hui inclus.
- Le déploiement d'un « ticket minimum » Qualité et gestion de crise pour chaque pays, permet d'uniformiser les pratiques et de s'assurer de la bonne gestion de la qualité des produits contrôlés sur l'ensemble des pays. Dans ce cadre un réseau d'experts scientifiques indépendants a été mis en place dans chacune des zones pour nous aider dans la prévention comme dans la gestion des crises et une première rencontre mondiale des experts a été organisée en 2005.
- Un tableau de bord « qualité des produits contrôlés », dont le déploiement international est actuellement en cours, collecte une information homogène pour l'ensemble des pays du Groupe. Ce tableau de bord permet d'anticiper les crises et de gérer les risques en suivant les produits à tous les stades de leur commercialisation. Une formation spécifique est mise en place par l'équipe Qualité internationale pour l'ensemble des responsables dans les pays.
- Une révision des cahiers des charges a été lancée afin d'optimiser le travail de nos fournisseurs et des équipes avec la mise en place d'un système informatique en ligne qui permet une gestion collaborative des cahiers des charges entre les fournisseurs et Carrefour. Ceci doit s'étendre aux autres pays dans l'avenir. Ce système doit permettre un retrait plus rapide en cas de crise sur les produits contrôlés.

Pour préciser les principes qui doivent guider au quotidien l'action des collaborateurs et de lutter contre la corruption, le Groupe a élaboré un Code éthique et lancé le déploiement de Carrefour Attitude qui rappelle les obligations envers les clients, les fournisseurs, les partenaires et les actionnaires et permet à chaque « business unit » de faire un diagnostic.

Par ailleurs les engagements du Groupe dans le développement durable sont suivis par des indicateurs, dont le système de reporting permet aux pays d'en faire un véritable suivi opérationnel et qui font l'objet d'un contrôle annuel par l'audit interne dans la plupart des pays.

En matière sociale, la charte élaborée sur la base des droits fondamentaux énoncés par l'OIT, renforcée en 2000 avec la création de l'association Infans en partenariat avec la FIDH, vise à s'assurer que les fournisseurs du groupe appliquent ces principes. En 2005, 474 audits ont été réalisés chez nos fournisseurs, soit plus du double qu'en 2004, dont 106 chez des fournisseurs ayant déjà fait l'objet d'un audit antérieur.

Enfin, des critères environnementaux ont été rajoutés aux grilles d'audit des cahiers des charges des produits contrôlés. Dans ce cadre, les hypermarchés en France ont fait réaliser un audit complet de chacun des magasins suivant des critères environnementaux entraînant la mise en place de plan d'actions. Les supermarchés ont, pour leur part, intégré dès 2004 des critères environnementaux dans leurs référentiels qualité et leurs grilles d'audits magasins.

Pour faire l'état des lieux des pratiques de Carrefour en matière de responsabilité sociale et environnementale, le Groupe participe aux enquêtes des agences de notation et fonds éthiques. Dans ce cadre, Carrefour est repris en 2005 dans l'ensemble des principaux indices ISR.

2.4.2 Les conditions d'hygiène et sécurité

Les procédures de contrôle des conditions d'hygiène et de sécurité dans le cadre desquels s'exerce le travail des collaborateurs respectent les lois et règlements en vigueur dans les pays où le groupe est implanté. Les comités ad hoc contribuent à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail.

L'Espagne, l'Italie et la Pologne ont entrepris de développer des formations du personnel à la gestion des situations difficiles, ou conflictuelles sur le lieu de travail (notamment aux caisses entre la clientèle et le personnel) dans la lignée du travail qui avait été réalisé en 2004 par la Direction des Hypermarchés en France.

2.5 L'information et la communication

Afin de permettre à chacun, dans le Groupe, de prendre la mesure de sa contribution chiffrée et de l'importance de sa responsabilité en matière de contrôle interne, le Groupe s'appuie sur deux leviers.

2.5.1 Le processus budgétaire

Les objectifs sont fixés annuellement dans le cadre du processus budgétaire. Ce processus est organisé autour de la remontée de données budgétaires à partir des niveaux de responsabilité appropriés : rayon en hypermarché et supermarchés et magasin pour le hard discount. Cette remontée s'effectue avec différentes étapes de validation dont une des principales se situe au niveau de la « business unit » (cf supra 2.2.1). Le budget d'activité de la « business unit » s'inscrit dans le cadre de la planification stratégique pluriannuelle. La responsabilisation des managers jusqu'au niveau le plus fin (c'est-à-dire des responsables d'un compte de résultat d'activité ou de l'animation d'équipes), sur des objectifs budgétaires discutés et approuvés est une composante essentielle de l'efficacité du pilotage par le management.

Le budget est actualisé pour tenir compte des résultats définitifs de l'année précédente et mensualisé pour que chacun, à chaque niveau, puisse suivre sa performance tout au long de l'année. Il comprend des éléments commerciaux et financiers ainsi que des indicateurs de performance adaptés. Au cours de l'année, les investissements prévus au budget font l'objet d'études de rentabilité actualisées et d'autorisations spécifiques. Chaque mois les performances réalisées sont comparées aux performances prévues dans le budget et à celles réalisées l'année précédente.

Une synthèse des performances du Groupe et de chaque pays est présentée au Comité Exécutif du Groupe. Le Conseil de Surveillance reçoit une synthèse de l'évolution du chiffre d'affaires et du tableau de bord tous les mois.

Le contrôle de gestion est présent pour assister les managers dans l'élaboration et le suivi des budgets, participer aux phases de validation, proposer les plans d'action rendus nécessaires par les écarts constatés dans son exécution et d'une manière générale être garant de la fiabilité de l'ensemble du processus et des données financières qui en sont issues.

2.5.2 Les questionnaires d'autoévaluation

Les questionnaires d'autoévaluation sur le contrôle interne, bâtis à partir des bonnes pratiques de maîtrise des risques, ont été adressés aux responsables des processus sélectionnés, sur un périmètre géographique couvrant l'essentiel de l'activité du Groupe. Ces questionnaires permettent de mesurer l'existence et la bonne application du contrôle interne sur une base déclarative. En cas d'absence de formalisation ou d'inefficacité des contrôles, un plan de remédiation est mis en œuvre avec l'envoi d'un plan d'action à chaque responsable concerné afin de lui permettre de compléter le dispositif de contrôle interne. La documentation du contrôle interne issue de ces questionnaires, diffusées à tous les responsables de « business unit », permet d'homogénéiser le niveau de contrôle interne dans l'ensemble du groupe et de faire bénéficier toutes les activités des meilleures pratiques.

En 2005, les questionnaires ont été adressés aux responsables de la supervision des activités stratégiques, opérationnelles ou de support, sélectionnés à partir des priorités fixées lors de l'établissement de la cartographie des risques, sur la base d'un échantillon de 19 « business units » dans 10 pays. Un plan de remédiation a été lancé pour formaliser les contrôles, là où ils le sont insuffisamment et pour compléter les dispositifs de contrôle interne. Un suivi du plan d'action de remédiation élaboré début 2005 a également été réalisé en 2005.

2.6 Le pilotage du contrôle interne

2.6.1 L'audit interne

Le département d'audit interne évalue, dans le cadre de son plan d'audit, de manière indépendante la qualité des systèmes de contrôle interne mis en place par le management dans différents domaines et ce, sur l'ensemble du Groupe. Cette évaluation s'effectue selon un modèle de contrôle standardisé et examine tant l'efficacité des processus opérationnels que l'exactitude des différents reportings ou encore l'intégrité des systèmes d'information. Ces travaux se font en conformité avec les normes définies par la pratique professionnelle de l'audit interne. Outre cette mission première, l'audit interne est un organe de conseil et d'alerte pour la direction sur des problématiques sensibles et stratégiques visant à améliorer le fonctionnement du Groupe.

2.6.1.1 Organisation

La fonction d'audit est exercée à plein temps dans les pays, ou dans les directions régionale ou générale par des auditeurs dont le professionnalisme est attesté par la formation et l'expérience.

Les pays sont dotés d'auditeurs dès que leur taille et leur profil de risque le justifient. Les pays sans auditeurs sont audités par les auditeurs des pays proches ou le cas échéant par les équipes centrales.

Les responsables de l'audit dans les pays sont rattachés hiérarchiquement au directeur de l'audit groupe, ce dernier étant lui-même rattaché au président du Directoire et reportant au Comité d'Audit. Parallèlement, les responsables de l'audit sont placés au niveau local sous la responsabilité fonctionnelle du directeur exécutif du pays.

Une telle organisation a pour but de garantir l'indépendance des auditeurs en facilitant leur accès à l'information et en dotant les pays d'une capacité de réaction qui est le pendant de leur capacité de détection.

Concrètement une telle organisation signifie que, partout, le dimensionnement des équipes d'audit, leur recrutement et leur évaluation sont réalisés par la direction de l'audit groupe après consultation des responsables locaux concernés. La définition des travaux à réaliser est établie de façon conjointe au travers du plan d'audit. Le budget du service dans son ensemble est à la charge du Groupe.

Le département est également composé d'une équipe d'auditeurs centraux dont la mission est d'effectuer des missions spécifiques à la demande de la direction générale, d'intervenir en renfort des équipes d'audit des pays, d'intervenir dans les pays où il n'y a pas d'auditeur et enfin de développer des outils communs tels que l'approche d'audit, les programmes de travail ou encore les bases informatiques *ad hoc*.

2.6.1.2 Missions

Les missions que peut effectuer l'audit interne concernent l'ensemble du périmètre contrôlé par le Groupe et sont, de quatre ordres :

- missions récurrentes,
- missions de clôture,
- missions de suivi,
- autres missions.

Les missions récurrentes ont pour but l'évaluation du contrôle interne sur tous les processus de l'entreprise, qu'ils soient de nature opérationnelle ou financière, qu'ils concernent les magasins, les entrepôts ou les sièges, l'activité de distribution ou celle de services (services financiers, assurances...).

Les missions de clôture correspondent à tous les travaux pouvant être menés à l'occasion des arrêtés de comptes annuels ou semestriels.

Les missions de suivi sont celles au cours desquelles l'audit interne s'assurera que les recommandations antérieures ont bien été mises en place, ces suivis devant en priorité porter sur les risques majeurs.

2.6.1.3 Plan d'audit

Le plan d'audit interne est une prévision d'activité en face de laquelle sont budgétés des moyens avec les coûts correspondants. Sur la base d'une approche par les risques, les plans d'audit des pays sont bâtis par ces derniers en tenant compte des demandes des directions générale et régionale et de leurs propres besoins. Le plan d'audit une fois arrêté est approuvé par le Comité d'Audit.

Le plan d'audit des pays constitue un engagement vis-à-vis de la direction générale, et toute annulation d'une mission planifiée doit être préalablement avalisée par la file audit. Sous cette réserve, il est bien entendu possible de réaliser des audits inopinés, que ce soit à la demande des pays ou de la direction générale.

2.6.1.4 Rapports et synthèses

A l'issue de chaque mission, l'auditeur présente aux responsables du ou des domaines audités les constats et recommandations. Les accords ou désaccords des audités sur les recommandations proposées seront inclus dans le rapport final qui, en cas d'accord, précise le plan d'action éventuel, les responsabilités et les délais de mise en œuvre.

La mise en place des recommandations relève de la responsabilité des opérationnels concernés. La vérification de leur mise en place est du ressort de l'audit.

Cette vérification est effectuée grâce à des audits spécifiques de suivi ou au cours d'audits portant sur le même sujet que celui sur lequel la recommandation a été émise. Un suivi exhaustif personnalisé est, en outre, effectué en s'appuyant sur les bases informatiques dans lesquelles les audités indiquent l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action.

Les synthèses, comprenant un point sur le respect du plan d'audit, les observations majeures du trimestre et le suivi des anciennes recommandations, sont établies de manière trimestrielle et présentées au directeur exécutif pays, pour ce qui le concerne. De même, le directeur de l'audit groupe élabore une synthèse qui est présentée trimestriellement au Directoire et au Comité d'Audit.

Fin décembre 2005, le Groupe Carrefour comptait 89 auditeurs ayant effectué 16 308 jours d'audit dans l'année dont 16% au titre de missions récurrentes sur les magasins, 70% au titre de missions récurrentes sur les processus hors magasins, et 14% au titre des autres missions.

2.6.2 Le pilotage managérial

Le pilotage du contrôle interne par le management s'effectue au quotidien dans la mesure où l'activité commerciale requiert une vigilance de tous les instants, notamment sur les surfaces de vente en magasin. Les employés et leur encadrement disposent, respectivement, de définition de tâches et de fonctions et de liste de points de contrôle permettant de maintenir un degré d'exigence compatible avec les engagements des enseignes. Ces standards, établis pour chaque métier, sont disponibles sur un support électronique, en ligne, pour toute personne autorisée.

Par ailleurs, des spécialistes métiers contribuent à orienter les équipes opérationnelles sur les préconisations en matière de concept de vente, d'organisation et de respect des assortiments. Ces spécialistes servent de support technique aux opérationnels en magasin, diffusent les bonnes pratiques, déploient les projets, vérifient les points de contrôle et procèdent à des audits périodiques avec des diagnostics et des plans d'actions.

3. Les procédures de contrôle interne à finalité comptable et financière

3.1 L'organisation de la fonction comptable et de gestion

La fonction comptable est assurée par des équipes centralisées au niveau de chaque pays. Pour les hypermarchés la mise en place d'un outil comptable unique au niveau mondial a été réalisée ces dernières années. Cet outil comptable est en voie de généralisation à l'activité supermarché. Il a notamment permis de mettre en place un modèle d'organisation avec la constitution de centres partagés spécialisés (traitement et paiement des factures de marchandises, immobilisations, frais généraux, paye) homogénéisant et documentant les procédures dans les différents pays et assurant une séparation des tâches appropriée. Le mode opératoire de l'outil comptable unique est communiqué par une aide en ligne permettant à chaque opérateur de se piloter.

La fonction de contrôle de gestion est garante de la fiabilisation des informations financières de gestion.

3.1.1 Unicité des chiffres comptables consolidés et de gestion

Les chiffres de gestion sont mensuellement transmis au Groupe par les pays. Ils portent sur des éléments commerciaux (chiffres d'affaires, débits, paniers moyens, surfaces de vente, ouvertures, etc...) et financiers (compte de résultat, bilan, tableau de trésorerie, etc...).

Le périmètre de ce reporting (entités, modes de consolidation, pourcentage d'intérêt...) est identique à celui retenu pour les arrêtés consolidés du Groupe.

De même, les données brutes issues des comptabilités statutaires des pays sont ajustées mensuellement pour intégrer l'impact d'éventuels retraitements de consolidation (par exemple, les survaleurs sont constatées et amorties par les pays dans leur reporting).

Ainsi, le Groupe utilise pour prendre ses décisions de gestion les mêmes résultats que ceux issus de sa comptabilité. Ces mêmes chiffres sont utilisés, lors des arrêtés semestriels, pour la communication financière.

Un contrôle de cette homogénéité est réalisé lors de chaque arrêté semestriel et les écarts éventuels sont analysés, notamment en matière de classification.

3.1.2 Arrêtés semestriel et annuel : consolidation, documentation des estimations et options comptables

Nous souhaiterions supprimer dans ce paragraphe les références aux commissaires aux comptes et inclure le cas échéant les travaux des CAC dans le paragraphe 3.1.4.

La consolidation a lieu semestriellement. Les filiales ajustent les comptes statutaires, préparent les comptes consolidés de leur périmètre et convertissent ces états financiers en euros. Les directeurs financiers des pays disposent d'une liste de contrôles formalisée à effectuer sur ces comptes consolidés. Ces listes de contrôles sont revues par les équipes financières centrales.

Les principales options et estimations comptables font l'objet de revues systématiques par le Groupe et les directeurs financiers de pays, en coordination avec les auditeurs internes et externes locaux.

Deux cas de figure peuvent se présenter, selon que l'option ou l'estimation concernent un pays en particulier ou l'ensemble du Groupe.

Dans le premier cas, le chiffrage et l'argumentaire sont d'abord fournis par le directeur financier du pays, revus et validés par les auditeurs externes locaux avant d'être présentés au Groupe. La direction financière du Groupe

prend connaissance de la proposition, l'entérine avec les Commissaires aux comptes de Carrefour et, selon le niveau de significativité, par le Comité d'Audit. Une fois la décision prise, le pays est informé et le point fait l'objet d'un suivi particulier lors des arrêtés semestriels.

Dans le second cas, la proposition est faite par la direction financière du Groupe aux Commissaires aux comptes de Carrefour et au Comité d'Audit, qui avalisent, le cas échéant, le traitement et le chiffrage retenus. L'information est, alors, relayée dans les pays concernés ainsi qu'aux auditeurs externes locaux dont la mission est de contrôler la bonne application du point dans les comptes des pays. Les impacts sont alors mesurés avec précision. Ces points font systématiquement l'objet d'un suivi particulier et une synthèse est présentée au Comité d'Audit, et, le cas échéant, au Directoire et au Conseil de Surveillance lors des arrêtés comptables.

Dans les deux cas de figure, une documentation précise est préparée, et est conservée dans les pays et au sein de la direction financière du Groupe.

3.1.3 Arrêtés des comptes consolidés suivant les nouvelles normes comptables

En application du règlement européen sur les normes comptables internationales, Carrefour a adopté les normes internationales (IAS/IFRS) à compter de l'exercice clos au 31 décembre 2005 selon les dispositions de la norme IFRS 1, première adoption des IFRS, avec un comparatif au titre de l'exercice 2004 établi selon les mêmes normes (à l'exception des normes IAS 32 et 39)..

Afin de publier cette information comparative, Carrefour a préparé un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004, date à laquelle les impacts du passage des normes comptables françaises aux normes IFRS ont été enregistrés en capitaux propres. L'impact des normes IAS 32 et IAS 39 a été enregistré dans les capitaux propres au 1^{er} janvier 2005.

En décembre 2004, une présentation de l'estimation globale des impacts de changement de normes et détaillant les exceptions, avait été faite aux analystes financiers. Cette présentation avait également été faite auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et mise à disposition sur le site internet du Groupe.

Le Groupe a également diffusé, dans le courant du mois de juin 2005, une plaquette de présentation des impacts du passage aux normes IFRS sur les comptes 2004 (impact sur les situations nettes au 1^{er} janvier 2004, 30 juin 2004 et 31 décembre 2004) accompagné d'un rapport particulier d'audit des commissaires aux comptes.

Les comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2005 ont été préparés selon les nouvelles normes comptables internationales et présentent également un comparatif au 30 juin 2004 (à l'exception d'IAS 32 et IAS 39). Ces derniers ont fait l'objet d'un rapport des Commissaires aux comptes sur l'information semestrielle 2005.

3.1.4 Mission de l'audit externe sur les arrêtés

L'audit externe a pour fonction de contrôler les comptes sociaux et consolidés de Carrefour et certifie la régularité, la sincérité et l'image fidèle de ces comptes dans un rapport destiné aux actionnaires du Groupe.

Les missions d'audit pays sont réparties entre les deux auditeurs statutaires de Carrefour, KPMG et Deloitte, afin de garantir un niveau de qualité le plus élevé possible.

Les points couverts par les auditeurs sont les suivants :

- identification des zones de risques et réalisation de tests par sondages permettant de valider la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes au regard de leur seuil de matérialité social ou consolidé,
- validation des principaux traitements et options comptables tout au long de l'année, en coordination avec le management des pays et du Groupe,
- application des normes comptables définies par Carrefour dans l'ensemble de ses entités,

- rédaction d'un rapport d'audit en vue de la certification des comptes consolidés pour chacune des entités auditées et de leurs observations en matière de contrôle interne, puis rédaction d'une synthèse générale sur le Groupe, présentée au management et au Comité d'Audit,
- préparation des rapports à l'attention des actionnaires du Groupe.

Les Commissaires aux comptes s'appuient sur le contrôle interne dans le cadre de leur audit des états financiers mais leur intervention ne vise pas à exprimer une opinion sur le contrôle interne en tant que tel. Ils peuvent ainsi être amenés à relever des déficiences dans le fonctionnement des systèmes à l'occasion de leur prise de connaissance du dispositif de contrôle interne ou de tests de procédure. Dans le cadre de leur communication avec les personnes constituant le gouvernement d'entreprise, ils n'ont pas porté à la connaissance de ces dernières des déficiences majeures de contrôle interne qu'ils auraient identifiées.

3.2 La maîtrise de la communication financière

3.2.1 Rôle et mission de la communication financière

La communication financière a pour but essentiel de promouvoir auprès de tout actionnaire existant ou potentiel, de tout acteur du marché financier et, plus généralement, du public l'image financière de l'entreprise.

Son objectif est d'informer :

- de manière continue : la régularité et la qualité du flux de l'information doivent se faire dans la durée. Elles sont fondamentales pour la crédibilité de l'entreprise et sont garantes de la fidélisation de ses actionnaires,
- en véhiculant un message cohérent et clair : la communication doit permettre aux investisseurs d'acquérir une compréhension exacte et précise de la valeur de la société et de la capacité de son management à la développer. Le choix de l'investisseur doit être éclairé,
- en respectant le principe d'égalité des actionnaires devant l'information : toute information à caractère financier et pouvant avoir un impact sur son cours de bourse est rendue publique par une source unique et centralisée au niveau du Groupe.

3.2.2 Organisation de la communication financière

La communication financière s'adresse à un public diversifié essentiellement composé d'investisseurs institutionnels, de particuliers et de salariés à travers quatre canaux :

- le service des relations avec les actionnaires prend en charge l'information du grand public (actionnaires individuels),
- la direction finances et gestion, ainsi que le Président du Directoire, sont les interlocuteurs uniques des analystes et des investisseurs institutionnels,
- la direction des ressources humaines gère l'information auprès des salariés,
- la direction de la communication gère les relations avec la presse.

Dans la pratique le message financier est élaboré en étroite collaboration entre la direction financière et la direction de la communication.

Il est délivré par les moyens édictés par la loi (Assemblée Générale) et les règlements de l'AMF (publications périodiques, communiqués). De plus, au delà des obligations légales, la communication financière de Carrefour dispose d'un large éventail de supports. En fonction de l'importance de l'évènement Carrefour choisit entre la presse, les contacts téléphoniques directs, des réunions individuelles ou événementielles à caractère exceptionnel.

3.2.3 Procédure de contrôle de la communication financière

La direction finances et gestion est la pourvoyeuse exclusive des informations chiffrées.

Le contrôle interne du processus de communication financière porte essentiellement sur le respect du principe d'égalité entre les actionnaires. Tout communiqué et toute communication significative sont élaborés d'un commun accord entre le service de la communication financière, qui relève de la direction finances et gestion, et la direction de la communication Groupe.

La répartition des rôles et des responsabilités permet d'assurer la stricte indépendance entre le Comex, les départements sensibles (par exemple le département fusions et acquisitions) et le service de la communication financière.

4. Plan d'action en matière de contrôle interne sur les exercices suivants

4.1 Développement de la documentation des contrôles des processus

L'établissement d'un modèle d'entreprise dans le cadre de la cartographie a permis de regrouper l'activité du Groupe en processus majeurs de nature stratégique, opérationnel et de support.

Pour les processus sélectionnés depuis 2003 par les dirigeants, une documentation, pour chacun d'entre eux relevant d'un même responsable, lui indique les points de contrôle clés ou les meilleures pratiques permettant d'avoir une couverture efficace des risques. Elle met également l'accent sur les dysfonctionnements susceptibles de se produire si les contrôles ne sont pas efficaces et contribue de la sorte à la responsabilisation de l'intéressé. Cette documentation des points de contrôle des processus permet d'établir un référentiel commun en matière de contrôle interne pour l'ensemble des pays et des fonctions du Groupe.

4.2 Questionnaires d'autoévaluation et plan de remédiation du contrôle interne

Des questionnaires d'autoévaluation permettant de mesurer la formalisation et l'efficacité du contrôle interne ont permis de faire un état des lieux sur les périmètres concernés depuis 2003 (cf. supra 2.5.2). Parallèlement à l'établissement d'un plan de remédiation pour compléter le contrôle interne là où cela s'avère nécessaire, des tests de fiabilité des réponses apportés par les responsables de processus ont été menés par l'audit interne sur les contrôles relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ce plan de remédiation prend la forme d'un plan d'action adressé à chaque destinataire des questionnaires qui décrit les actions à mener pour mettre en œuvre et rendre les contrôles formalisés et efficaces. Il lui donne également une indication du délai nécessaire, généralement bref, pour mettre en œuvre les actions de correction.

4.3 Développement de la démarche

Cette démarche d'autoévaluation conduisant à la formalisation des procédures de contrôle interne et à leur supervision par les responsables opérationnels ou fonctionnels dans un cadre cohérent qui reprend l'ensemble des activités du groupe sera poursuivi.

Sur l'année 2006, l'identification des points de contrôles des processus, l'autoévaluation de leur application et leur documentation seront étendues aux derniers processus n'ayant pas encore été couverts. Le plan de remédiation qui est en cours de mise en œuvre sur les points de contrôle des processus sélectionnés en 2005 nécessitant des actions de correction pour compléter le dispositif de contrôle interne a fait l'objet de tests permettant d'évaluer la réalité de la mise en œuvre des plans d'actions. Enfin la documentation du contrôle interne élaborée dans ce cadre sera diffusée à tous les pays afin de permettre à chaque responsable de s'approprier les dispositifs de contrôle interne en relation avec son activité.

CARREFOUR

Société Anonyme

6, avenue Raymond Poincaré
75 116 Paris

**Rapport des Commissaires aux Comptes
établi en application de l'article
L225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président
du Conseil de surveillance de la société Carrefour S.A., pour ce qui
concerne les
procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au
traitement de l'information comptable et financière**

Exercice clos le 31 décembre 2005

KPMG Audit
1, cours Valmy
92 923 Paris La Défense Cedex

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92 200 Neuilly-sur-Seine

**Rapport des Commissaires aux Comptes établi
en application de l'article L225-235 du Code de commerce
sur le rapport du Président du Conseil de surveillance de la société Carrefour S.A.
pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration
et au traitement de l'information comptable et financière**

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Carrefour S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au Président du Conseil de surveillance de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 7 avril 2006

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Deloitte & Associés

Jean-Luc Decornoy

Associé

Jean-Paul Picard

Frédéric Moulin

CARREFOUR

Société Anonyme

6, avenue Raymond Poincaré
75 116 Paris

**Rapport
des Commissaires aux Comptes**

Comptes Consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2005

KPMG Audit
1, cours Valmy
92 923 Paris La Défense Cedex

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92 200 Neuilly-sur-Seine

CARREFOUR

Société Anonyme

6, avenue Raymond Poincaré
75 116 Paris

Rapport des Commissaires aux Comptes

Comptes Consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Carrefour S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles, à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, ne sont appliquées par la société qu'à compter du 1^{er} janvier 2005.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 des notes annexes sur les comptes consolidés qui expose un changement d'estimation sur la durée d'amortissement des constructions, la portant de 20 à 40 ans, de manière prospective à compter du 1^{er} janvier 2005.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants : La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur de ces actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 1 des notes annexes sur les comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 1 des notes annexes sur les comptes consolidés donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris la Défense et Neuilly-sur-Seine, le 7 avril 2006

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit

Deloitte & Associés

Département de KPMG S.A.

Jean-Luc Decornoy

Jean-Paul Picard

Frédéric Moulin

Associé

CARREFOUR

Société Anonyme

6, avenue Raymond Poincaré
75 116 Paris

**Rapport général
des Commissaires aux Comptes**

Comptes Annuels - Exercice clos le 31 décembre 2005

KPMG Audit
1, cours Valmy
92 923 Paris La Défense

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92 200 Neuilly-sur-Seine

CARREFOUR

Société Anonyme

6, avenue Raymond Poincaré
75 116 Paris

Rapport général des Commissaires aux Comptes

Comptes Annuels - Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Carrefour S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui expose :

- un changement de méthode comptable relatif aux charges à étaler et aux frais d'enregistrement des marques, du fait de l'application, à partir du 1^{er} janvier 2005 du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2004-06 concernant la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs ;

- un changement d'estimation relatif à l'amortissement du mali de fusion. La société ayant cessé d'amortir sur 40 ans le mali de fusion né du rapprochement Carrefour-Promodès, à compter du 1^{er} janvier 2005, eu égard à l'évolution des textes comptables français relatifs aux fusions.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, les immobilisations incorporelles dont les perspectives de rentabilité future ne permettent plus de recouvrer leur valeur nette comptable font l'objet d'une dépréciation. Celle-ci est déterminée par comparaison de la valeur nette comptable avec le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la valeur de marché.

- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, les titres de participation sont dépréciés au regard de leur valeur de marché ou de leur valeur d'utilité, celle-ci étant estimée par la société sur la base de prévisions raisonnables d'exploitation.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les calculs des valeurs d'utilité, en particulier les prévisions raisonnables d'exploitation établies par la société, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 7 avril 2006

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit

Deloitte & Associés

Département de KPMG S.A.

Jean-Luc Decornoy

Jean-Paul Picard

Frédéric Moulin

Associé

DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

BALO

<u>Dates</u>	<u>Publications</u>	<u>Sites</u>
		www.journal-officiel.gour.fr www.carrefour.com
12 mai 2006	Publication du nombre de droits de vote	
12 mai 2006	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2006	
26 avril 2006	Avis de convocation à l'AG 2006	
21 avril 2006	Comptes annuels 2005	
17 mars 2006	Avis de convocation à l'AG 2006	
3 février 2006	Chiffres d'Affaires du 4 ^e trimestre 2005	
2 décembre 2005	Déclaration du nombre de droits de vote existants au 25/11/2005	
7 novembre 2005	Chiffres d'Affaires du 3 ^e trimestre 2005	
4 novembre 2005	Comptes semestriels au 30/06/2005	
26 août 2005	Chiffres d'Affaires du 2 ^e trimestre 2005	
17 juin 2005	Avis concernant les titres subordonnés à durée indéterminée	
13 mai 2005	Avis de publication des comptes 2004	
6 mai 2005	Avis de fusion (Paroma), augmentation et réduction de capital	
4 mai 2005	Chiffres d'Affaires du 1 ^{er} trimestre 2005	
27 avril 2005	Déclaration du nombre de droits de vote existants au 22/04/2005	
13 avril 2005	Deuxième avis de convocation à l'AG 2005	
8 avril 2005	Avis de publication du Document E - Fusion Carrefour Paroma	

A. M. F.

<u>Dates</u>	<u>Publications</u>	<u>Sites</u>
		www.amf-france.org

www.carrefour.com

Documents de référence

24 août 2005	Actualisation du document de référence
30 mars 2005	Actualisation du document de référence
11 mars 2005	Document de référence

Opérations

8 février 2006	Offre publique d'Achat HYPARLO
31 mars 2005	Fusion - Absorption CARREFOUR - PAROMA

Communiqués

28 avril 2006	Carrefour cède ses activités en Corée du Sud à E-Land
12 avril 2006	Chiffres d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2006
4 avril 2006	Communiqué de presse
13 mars 2006	Carrefour et Sabanci annoncent la simplification administrative et juridique de Carrefour Sabanci Ticaret Merkezi A.S.
9 mars 2006	Résultats annuels 2005
30 janvier 2006	Carrefour Espagne acquiert 4 hypermarchés et 2 stations essence auprès de Caprabo
11 janvier 2006	Chiffres d'affaires du 4 ^e trimestre 2005
23 décembre 2005	Carrefour - Hyparlo : communiqué de dépôt d'offre
22 décembre 2005	Carrefour cède Puntocash en Espagne
21 décembre 2005	Dépôt d'un projet d'OPA simplifiée par Carrefour sur les titres Hyparlo

18 novembre 2005	Déclaration au titre des articles 222-14 et 222-15 du règlement général de l'autorité des marchés financiers
3 novembre 2005	Déclaration des transactions sur actions propres du 27 octobre 2005
28 octobre 2005	Comptes semestriels 2005
27 octobre 2005	Carrefour cède ses actions auto détenues
26 octobre 2005	Note d'information programme de rachat d'actions
12 octobre 2005	Chiffres d'affaires du 3e trimestre 2005
30 septembre 2005	Carrefour annonce son intention d'acquérir Tesco Taïwan et de céder ses activités à Tesco en République Tchèque et Slovaquie
1 septembre 2005	Résultats du 1er semestre 2005
22 juillet 2005	Confirmation de la signature d'un accord entre Rewe et Carrefour
12 juillet 2005	Chiffres d'affaires du 2e trimestre 2005
24 juin 2005	Carrefour annonce son intention d'acquérir Penny Market en France auprès de Rewe et de céder Prodirest à TransGourmet
9 juin 2005	Achat de 10 hypermarchés au Brésil
19 mai 2005	Carrefour Marinopoulos signe un partenariat avec Andreas Andreou en vue de la prise de contrôle de Chris Cash & Carry à Chypres
3 mai 2005	Transaction en Turquie

www.amf-france.org

Communiqués

12 mai 2006	Publication du nombre de droits de vote
21 avril 2006	Honoraires des commissaires aux comptes
6 avril 2006	Déclaration d'opération sur actions
2 janvier 2006	Bilan semestriel, liquidités au 30/12/2005
12 juillet 2005	Bilan semestriel liquidités
11 mai 2005	Déclaration au titre des articles 222-14 et 222-15 du règlement général de l'autorité des marchés financiers
9 mai 2005	Déclaration au titre des articles 222-14 et 222-15 du règlement général de l'autorité des marchés financiers

Seuils

15 décembre 2005	Déclaration de franchissement de seuil
15 décembre 2005	Déclaration de franchissement de seuil
25 juillet 2005	Déclaration de franchissement de seuil
27 avril 2005	Déclaration de franchissement de seuil

Pacte d'actionnaires

15 décembre 2005	Pactes – Conventions entre actionnaires, Déclaration de fin d'action de concert
------------------	---

Déclarations

11 avril 2006	Déclaration des dirigeants
10 avril 2006	Déclarations des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions
6 mars 2006	Déclarations des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions
13 février 2006	Déclarations des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions
9 janvier 2006	Déclarations des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions
12 décembre 2005	Déclarations des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions
21 novembre 2005	Déclarations des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions

16 mai 2005	Déclarations des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions
4 avril 2005	Déclarations des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions

GREFFE – Informations déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris

<u>Date</u>	<u>Publications</u>	<u>Site</u>
--------------------	----------------------------	--------------------

www.infogreffe.fr

29 mars 2006	Statuts à jour au 30.12.2005
29 mars 2006	Acte de réduction de capital en date du 20.12.2005
29 mars 2006	Procès-verbal du Directoire du 29.11.2005
29 mars 2006	Extrait du procès-verbal du CA du 20.04.2005 relatif à la décision de réduction de capital
3 août 2005	Extrait du procès-verbal du CA du 20.04.2005 relatif à la nomination d'administrateur(s), changement de mode d'administration, modifications statutaires, nomination de membres du Conseil de Surveillance, changement de commissaires aux comptes
03 août 2005	Extrait du procès-verbal du CA du 20.04.2005 relatif à la nomination du Président du Conseil de Surveillance, nomination du Vice Président du CS, nomination de membres du Directoire et nomination du Président du Directoire
3 août 2005	Lettre relative au changement de représentant permanent
3 août 2005	Statuts à jour au 20.04.2005
17 mai 2005	Déclaration de conformité du 12.05.2005
17 mai 2005	Extrait du procès-verbal du CA du 20.04.2005 relatif à l'augmentation et réduction de capital, apport fusion

Documents publiés à l'étranger

<u>Date</u>	<u>Publications</u>	<u>Site</u>
--------------------	----------------------------	--------------------

www.bourse.lu

17 novembre 2005	Base Prospectus
31 janvier 2005	Obligation taux flottant 2.854% (2005 -2007)
31 janvier 2005	Obligation taux flottant 2.874% (2005 -2007)
25 avril 2005	Obligation taux flottant 2.721% (2005 -2006)
23 mai 2005	Obligation taux flottant 2.711% (2005 -2007)
6 décembre 2005	Obligation taux fixe 3.625% (2005 -2013)
21 décembre 2005	Obligation taux fixe 3.825% (2005 -2015)
21 décembre 2005	Obligation taux fixe 3.85% (2005 -2015)
25 janvier 2006	Obligation taux flottant 2.824% (2006 -2008)

INFORMATIONS SUR LE PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée Générale réunie le 20 avril 2005 et statuant conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement n° 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, avait autorisé le Directoire à procéder à l'achat des actions de la Société afin de permettre à la société d'utiliser les possibilités d'intervention sur actions propres en vue, notamment :

- d'animer le marché du titre Carrefour par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement, au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- de servir les options d'achat d'actions attribuées à des salariés ou dirigeants du groupe Carrefour au titre de plans mis en œuvre dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce,
- de procéder à des attributions gratuites d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- de procéder à des remises ou échanges de titres, lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- de les annuler, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale de la vingtième résolution dans les termes qui y sont indiqués ou d'une autorisation de même nature.

Pour chacune des finalités poursuivies, le nombre de titres achetés a été le suivant :

1. Contrat de liquidité

La Société, agissant par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement, a acquis au cours de l'exercice 791 000 de ses propres actions moyennant un prix moyen pondéré de 37,46 euros par titre, représentant un coût total de 29 631 929 euros.

La Société, agissant par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement, a cédé au cours de l'exercice 846 000 de ses propres actions moyennant un prix moyen pondéré de 37,98 euros par titre, représentant un gain total de 32 130 039 euros.

2. Couverture des plans d'options d'achat d'actions

Dans le cadre de la couverture des plans d'options d'achat d'actions Carrefour a procédé le 27 octobre 2005 à la vente de 7 075 240 actions propres à Barclays Capital Securities Limited. Cette cession a été réalisée via une vente à réméré, à un prix moyen pondéré de EUR 30,11, Carrefour se réservant ainsi la faculté de pouvoir rappeler à son bilan tout ou partie des 7 075 240 actions.

Pour plus de précisions, cf. la note d'information descriptive du programme ci-dessous.

Carrefour



Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 762 796 700 €
Siège social : 6, Avenue Raymond Poincaré (75016) Paris
RC Paris B 652 014 051

NOTE D'INFORMATION ETABLIE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT PAR LA SOCIETE CARREFOUR DE SES PROPRES ACTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DU 20 AVRIL 2005 ET MIS EN ŒUVRE SUR DELEGATION DU DIRECTOIRE DU 7 JUIN 2005

INTRODUCTION

La présente note d'information a pour objet de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société CARREFOUR (ci-après « CARREFOUR » ou la « Société ») autorisé par l'assemblée générale des actionnaires du 20 avril 2005 ainsi que les incidences estimées sur la situation de ses actionnaires.

SYNTHÈSE DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

- Emetteur : CARREFOUR, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance cotée au SRD Eurolist Paris.
- Titres concernés : Actions CARREFOUR.
- Pourcentage de rachat maximum de capital social autorisé par l'assemblée générale du 20 avril 2005 : 21 200 000 actions correspondant à 3% du capital.
- Pourcentage de rachat du capital social envisagé par CARREFOUR : 21 200 000 actions correspondant à environ 3% du capital.
- Prix d'achat unitaire maximum : 75 euros.
- Objectifs par ordre de priorité :
 - servir les options d'achats d'actions attribuées à des salariés ou dirigeants du groupe CARREFOUR au titre de plans mis en œuvre dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de Commerce ;
 - animer le marché du titre Carrefour par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement, au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI du 14 mars 2005 reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et aux pratiques de marchés admises par l'Autorité des Marchés Financiers par décisions en date des 22 mars 2005 et telles que publiées au BALO du 1er avril 2005 ;
 - procéder à des attributions gratuites d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce ;
 - procéder à des remises ou échanges de titres, lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe conformément aux pratiques de marchés admises par l'Autorité des Marchés Financiers par décisions en date du 22 mars 2005 et telles que publiées au BALO du 1er avril 2005 ;
 - de les annuler, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale de la vingtième résolution dans les termes qui y sont indiqués ou d'une autorisation de même nature.
- Durée du programme : jusqu'au 20 octobre 2006 au plus tard.

CARREFOUR est la société mère d'un groupe international du secteur de la distribution alimentaire. Le groupe opère selon trois formats majeurs : Hypermarché, le supermarché et le maxidiscount.

1. BILAN DU PRECEDENT PROGRAMME D'ACHAT D'ACTIONS

L'assemblée générale des actionnaires réunie le 27 avril 2004 a autorisé un programme de rachat d'actions. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois, soit jusqu'au 27 octobre 2005 et a été visée par la Commission des Opérations de Bourse le 10 juin 2004 sous le n° 04-580.

Le prix maximum d'achat fixé par cette autorisation ne devait pas excéder 75 euros et le prix minimum de vente ne devait pas être inférieur à 25 euros.

Dans le cadre de ce programme de rachat d'actions la Société a acquis 17 161 134 actions sur la base d'un cours moyen de 37,30 euros. Par décision du mois de décembre 2004, la Société a annulé 11 022 833 actions.

CARREFOUR détient actuellement, au 31 août 2005, 7 346 241 de ses propres actions, soit 0,04 % de son capital social actuel, affecté à concurrence de 7 075 240 titres à la levée d'options d'achat d'actions de salariés du groupe CARREFOUR, à hauteur de 216 000 actions à l'annulation de celles-ci, le solde (55 000 titres) étant géré dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un PSI. Ce programme ayant pris fin le 20 avril 2005, Carrefour n'a réalisé aucune opération depuis cette date.

Tableau de déclaration synthétique

Déclaration par CARREFOUR des opérations réalisées sur ses propres titres du 10 juin 2004 au 31 août 2005		
Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte au 31 août 2005		1,04 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois (précédant la date de la note d'information)		11 022 833
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 août 2005		7 346 241
Valeur comptable du portefeuille au 31 août 2005		275 348 683 €
Valeur de marché du portefeuille au 1er juin 2005		276 732 898 €

	Flux bruts cumulés			Positions ouvertes au 13/08/2005					
	Achats	Ventes et Levées d'options	Annulation d'action	Positions ouvertes à l'achat			Positions ouvertes à la vente		
Nombre de titres	17 161 314	5 872 980	11 022 833	Call achetés	Put vendus	Achats à terme	Call vendus	Put achetés	Ventes à terme
Nombre de call exercés									
Echéance maximale moyenne				1 H8 jours					
Cours moyen de la transaction (action)	37,30	39,15	36,47						
Prix d'exercice moyen de call									
Montants	641 186 307,41	229 932 738,08	402 023 860,95						

Sur la période considérée, CARREFOUR a eu recours à des produits dérivés dans le cadre du précédent programme de rachat. Ces produits dérivés sont intégralement affectés à la couverture de levées d'options d'achats d'actions des salariés du groupe CARREFOUR et ont pour but de neutraliser les variations du cours de l'action dans les comptes de la Société. Leurs caractéristiques figurent dans le tableau ci-dessous.

Positions ouvertes sur produits dérivés

Date de la transaction	Achat/Vente	Call	Echéance	Prix d'exercice €	Prime €	Marché organisé /Gré à Gré
06/10/03	Achat	1 396 080	20/04/04	41,76	6.067	Gré à Gré
06/10/03	Achat	217 200	20/04/04	41,76	6.636	Gré à Gré
06/10/03	Achat	360 000	26/03/05	43,84	7.468	Gré à Gré
06/10/03	Achat	12 000	24/11/05	43,86	8.599	Gré à Gré
06/10/03	Achat	1 124 460	19/05/05	50,00	4.869	Gré à Gré
06/10/03	Achat	600 000	12/10/05	69,25	2.048	Gré à Gré
24/10/03	Exercice	30 000		41,76	2.760	Gré à Gré
11/03/04	Exercice	26 400		41,76	0.270	Gré à Gré
12/03/04	Annulation	42 000		41,76	2.035	Gré à Gré
13/03/04	Annulation	91 200		50,00	1.843	Gré à Gré
27/07/04	Achat	1 526 500	24/04/11	43,68	9.69	Gré à Gré
27/07/04	Achat	825 000	01/06/06	50,00	1.885	Gré à Gré

(1) Service de Règlement Différé.
(2) Arrêté du 15 avril 2005 portant homologation des modifications du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (ivre II) publié au Journal officiel du 22 avril 2005.

2. OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT ET UTILISATION DES ACTIONS ACQUISES

CARREFOUR a l'intention de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions dont les objectifs seront par ordre de priorité décroissant :

- de servir les options d'achats d'actions attribuées à des salariés ou dirigeants du groupe CARREFOUR au titre de plans mis en œuvre dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de Commerce ;
- d'animer le marché du titre Carrefour par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement, au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI du 14 mars 2005 reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et aux pratiques de marchés admises par l'Autorité des Marchés Financiers par décisions en date du 22 mars 2005 et telles que publiées au BALO du 1er avril 2005 ;
- de procéder à des attributions gratuites d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce ;
- de procéder à des remises ou échanges de titres, lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe conformément aux pratiques de marchés admises par l'Autorité des Marchés Financiers par décisions en date du 22 mars 2005 et telles que publiées au BALO du 1er avril 2005 ;
- de les annuler, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale de la vingtième résolution dans les termes qui y sont indiqués ou d'une autorisation de même nature ;

étant entendu que les rachats seront à tout moment effectués en conformité avec les lois et règlements applicables à CARREFOUR.

3. CADRE JURIDIQUE

Le programme de rachat d'actions décrit dans la présente note d'information s'inscrit dans le cadre des articles 241 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, dite Directive "Abus de Marché", entrée en vigueur le 13 octobre 2004. Le programme de rachat d'actions a en outre reçu l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de CARREFOUR du 20 avril 2005, statuant sur les projets de résolutions suivantes aux conditions de quorum et de majorité requises en matière extraordinaire :

Dix-huitième résolution (Autorisation au directoire d'acheter des actions de la Société) :

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce, du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, autorise le Directoire à procéder à l'achat des actions de la Société dans les conditions prévues ci-après. Le prix unitaire maximal d'achat est fixé à 75 euros et le nombre maximum d'actions pouvant être acquises à 21 200 000 (soit 3 % du capital sur la base du capital au 31 décembre 2004). Le montant total maximal que la Société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra excéder 1 590 000 000 euros.

En cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, division ou regroupement de titres, le nombre d'actions et les prix indiqués ci-dessus seront ajustés en conséquence.

Dans le respect des textes visés ci-dessus, la présente autorisation a pour objet de permettre à la Société d'utiliser les possibilités d'intervention sur actions propres en vue :

- d'animer le marché du titre CARREFOUR par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement, au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de servir les options d'achats d'actions attribuées à des salariés ou dirigeants du groupe CARREFOUR au titre de plans mis en œuvre dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de Commerce ;
- de procéder à des attributions gratuites d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce ;
- de procéder à des remises ou échanges de titres, lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de les annuler, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale de la vingtième résolution dans les termes qui y sont indiqués ou d'une autorisation de même nature.

L'assemblée générale décide que (i) l'achat, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués et payés par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou de gré à gré, y compris par utilisation de mécanismes optionnels d'instruments dérivés – notamment l'achat d'options d'achat – ou de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, dans les conditions prévues par les autorités de marché et que (ii) la part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions.

L'assemblée générale décide que la Société pourra utiliser la présente résolution et poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offre publique portant sur les actions titres et valeurs mobilières émises par la Société ou initiées par la Société. L'assemblée générale donne tous pouvoirs au directoire avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation, passer tous ordres de bourse, conduire tous accords effectués toutes formalités et déclarations (en particulier, conformément à la réglementation en vigueur, auprès de l'Autorité des marchés financiers) et d'une manière générale faire le nécessaire pour l'application de la présente résolution.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois ; elle annule et remplace, pour sa durée restant à courir et à concurrence de sa fraction non utilisée, celle donnée par l'assemblée générale du 27 avril 2004.

Vingtième résolution (Autorisation au directoire de réduire le capital social) :

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le directoire, en application des dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce, à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations et aux époques qu'il appréciera, par annulation d'actions déjà détenues par la Société et/ou qu'elle pourrait acheter dans le cadre de l'autorisation donnée sous la dix-huitième résolution.

Conformément à la loi, la réduction ne pourra porter sur plus de 10 % du capital social par périodes de vingt-quatre mois.

L'assemblée générale donne les pouvoirs les plus larges au directoire pour arrêter les modalités des annulations d'actions (mettre la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur valeur nominale sur tous comptes de réserves ou primes, pour apporter aux statuts les modifications découlant de la présente autorisation et pour accomplir toutes formalités nécessaires.

L'autorisation objet de la présente résolution est donnée pour une durée de dix-huit mois. Elle annule et remplace celle donnée par l'assemblée générale du 27 avril 2004.

Par délibération en date du 7 juin 2005, le Directoire a décidé de mettre en œuvre l'autorisation consentie à son profit par l'Assemblée Générale et a confié tous pouvoirs à son Président à cet effet.

4. MODALITES

4.1 Part maximale du capital à acquérir et montant maximal payable par CARREFOUR

La part maximale du capital dont le rachat a été autorisé par l'assemblée générale des actionnaires s'élève à 21 200 000 actions soit 3 % du capital.

La Société se réserve la possibilité d'utiliser l'intégralité du programme autorisé, tout en s'engageant à rester en permanence dans la limite de détention, directe ou indirecte, fixée par l'assemblée générale.

A titre indicatif le montant maximal pour la Société CARREFOUR, dans l'hypothèse d'acquisitions au prix maximum fixé par l'assemblée, soit 75 euros, s'éleverait à 1,59 milliard d'euros. Le nombre de titres que CARREFOUR envisage de racheter dans le cadre de ce programme s'élève à environ 21 200 000 (soit environ 3% du capital).

Le montant des réserves libres (réserves autres que les réserves légales statutaires et indisponibles augmentées des primes d'émission, d'apport et de fusion, des reports à nouveau) de la Société CARREFOUR, qui s'élevait à 16,452 milliards d'euros au 31 décembre 2004, est supérieur au montant maximal du programme d'achat d'actions, conformément aux dispositions de l'article L.225-210 du Code de Commerce.

4.2 Modalités d'achat

L'achat, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués et payés par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou de gré à gré, y compris par utilisation de mécanismes optionnels d'instruments dérivés – notamment l'achat d'options d'achat – ou de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, dans les conditions prévues par les autorités de marché et la part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions. CARREFOUR entend, en cas d'utilisation d'instruments dérivés, ne pas accroître la volatilité de son titre.

AVIS FINANCIER

Les titres concernés par le rachat sont des actions ordinaires, toutes de même catégorie, nominatives ou au porteur, admises aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext Paris (SRD), et enregistrées sous le code ISIN FR 000120172.

L'utilisation de produits dérivés est envisagée en vue d'assurer la couverture des plans d'options d'achat d'actions consentis au bénéfice des dirigeants et salariés du groupe sans que la mise en place de cette couverture n'impacte les comptes de la Société en cas de fluctuation du cours du titre.

La décision de recourir à des techniques optionnelles est prise au sein du directoire qui délègue au Président du directoire tous pouvoirs en vue de la mise en oeuvre de celles-ci. Cette mise en oeuvre est assurée, après accord du Directeur Finances et Gestion de CARREFOUR, par la Trésorerie du Groupe qui dispose des outils informatiques nécessaires visant à fiabiliser le traitement des données et à sécuriser la comptabilisation des opérations.

Ces opérations font l'objet d'un reporting périodique permettant d'appréhender le risque pris et le résultat généré. Les opérations seront comptabilisées, en fonction de leur nature, conformément aux dispositions des normes applicables.

4.3 Durée et calendrier du programme d'achat

Les achats d'actions pourront être réalisés, conformément à la dix-huitième résolution de l'Assemblée générale du 20 avril 2005, pour une durée maximum de 18 mois, soit jusqu'au 20 octobre 2006 au plus tard.

Conformément aux dispositions l'article L.225-209 du Code de Commerce, « l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peut être effectué par tous moyens. Ces actions peuvent être annulées dans la limite de 10 % du capital de la Société par périodes de 24 mois ».

4.4 Financement du programme d'achat

L'intention de la Société CARREFOUR est d'assurer le financement des achats d'actions en priorité par la trésorerie disponible et de recourir, pour les besoins additionnels, aux emprunts et lignes de crédits bancaires dont elle dispose.

Les comptes consolidés de CARREFOUR font ressortir une situation au 31 décembre 2004 comme suit (en millions d'euros) :

• Trésorerie nette :	2 930 M€
• Capitaux propres part du groupe :	6 886 M€ (après répartition)
• Endettement financier :	9 724 M€.

5. ELEMENTS PERMETTANT D'APPRECIER L'INCIDENCE DU PROGRAMME SUR LA STRUCTURE FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE CARREFOUR (AU 31 DECEMBRE 2004)

L'incidence théorique du programme de rachat sur les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2004, de la Société CARREFOUR a été calculée, à titre indicatif, en retenant les hypothèses suivantes :

• Nombre de titres	705 119 550
• Nombre maximum d'actions à racheter	21 200 000 (en nombre), 3% (en pourcentage de capital)
• Prix max d'achat	1 590 000 000 €
• Mois de portage	12 mois
• Soit un rachat de	3 % du capital
• Soit un coût du financement de	3,8% avant impôts
• Prix moyen d'achat par titre de	39,83 € (Cours moyen sur mars 2004/ avril 2004)
• Taux d'IS	35,43%

En M€	Comptes consolidés Au 31.12.04	Rachat de 3 % du capital	Proforma après rachat de 3% du capital	Effet du rachat exprimé en %
Capitaux propres part du Groupe	6 886,0	-865	6 020,2	-12,6%
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	7 585,9	-865,8	6 720,1	-11,4%
Endettement financier net *	6 794,0	828,7	7 622,7	12,2%
Résultat net part du Groupe **	1 386,8	-21,4	1 365,4	-1,5%
Nombre d'actions en circulation - avant dilution	705 119 550	21 200 000	683 919 550	-3%
Nombre d'actions en circulation - après dilution ***	717 011 250	21 200 000	695 811 250	-3%
Résultat net par action	1,97 €		2,00 €	1,5%
Résultat net dilué par action	1,93 €		1,96 €	1,5%

* Gain calculé sur la base des dividendes nets de 2003, soit 0,74 € par titre

** Le calcul des frais financiers a été réalisé au prorata temporis (12 mois de portage)

*** Nombre d'actions à créer (Options de souscription) : 11 891 700

6. REGIME FISCAL

L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que ces informations ne constituent qu'un résumé du régime fiscal applicable et que leur situation particulière doit être étudiée avec leur conseil fiscal habituel.

6.1 Pour le cessionnaire

Le rachat par la Société CARREFOUR de ses propres actions en vue de leur annulation n'a pas d'incidence sur son résultat imposable. En particulier, la revalorisation des titres constatée, le cas échéant, entre la date de rachat et celle de leur annulation ne génère pas de plus-value / moins-value du point de vue fiscal. Par ailleurs, cette opération ne rend pas le précompte exigible. Le rachat par la Société CARREFOUR de ses propres titres, sans annulation ultérieure, aurait une incidence sur son résultat imposable dans le cas où les titres seraient ensuite cédés ou transférés pour un prix différent du prix de rachat.

6.2 Pour les cédants ayant leur domicile fiscal ou leur siège social en France

En application des dispositions de l'article 112-6⁷ du Code Général des Impôts qui s'appliquent à l'ensemble des opérations de rachat d'actions effectué sur le fondement de l'article L.225-209 du code de commerce, les sommes perçues par les actionnaires lors de la cession de leurs actions à l'émetteur dans le cadre d'un programme de rachat d'actions sont soumises, quel que soit l'objectif en vue duquel la procédure est mise en oeuvre, au régime des plus-values applicable, selon le cas aux particuliers (article 150-0 A du Code Général des Impôts) ou aux entreprises (article 39 duodecimies du Code Général des Impôts).

6.2.1 Actionnaires personnes physiques et détenteur des actions dans le cadre de leur patrimoine privé

Les plus-values réalisées par les actionnaires personnes physiques détenteurs des actions dans le cadre de leur patrimoine privé et ne réalisant pas d'opérations de bourse à titre habituel sont, conformément aux dispositions de l'article 150-0 A du Code Général des

Impôts, imposables, dès le premier euro, si le montant annuel des cessions de valeurs mobilières et droits sociaux excède, au niveau du foyer fiscal, un seul fixé à 15 000 euros.

Le gain (représenté par l'excédent du prix effectif de rachat net de frais acquittés par le cédant sur le prix effectif d'acquisition des actions rachetées) sera alors imposé au taux global de 26%, dont :

- 16% au titre de l'impôt sur le revenu,
- 7,5% au titre de la contribution sociale généralisée,
- 2% au titre du prélèvement social, et
- 0,5% au titre de la contribution au remboursement de la dette sociale.

Les moins-values sont imputables sur les plus-values de même nature, réalisées au cours de l'année de la cession ou des dix années suivantes, à condition que le seuil de cession ci-dessus visé soit dépassé l'année de réalisation des dites moins-values.

6.2.2 Entreprises ayant leur siège social en France ou établies en France

Les gains réalisés lors de la cession sont imposables selon le régime des plus-values professionnelles (article 39 duodecimies du Code Général des Impôts).

6.3 Pour les cédants ayant leur domicile fiscal ou leur siège hors de France

Les plus-values réalisées à l'occasion de la cession de leurs actions par des personnes qui ne sont pas fiscalement domiciliées en France au sens de l'article 4B du Code Général des Impôts ou dont le siège est situé hors de France (et qui n'ont pas d'établissement stable ou de base fixe en France à l'actif duquel seraient inscrites les actions) et qui n'ont à aucun moment détenu, directement ou indirectement, seules ou avec des membres de leur famille, plus de 25% des droits dans les bénéfices sociaux de la Société à un moment quelconque au cours des cinq dernières années qui précèdent la cession, ne sont pas soumises à l'impôt en France (article 244 bis C du Code Général des Impôts).

7. REPARTITION DU CAPITAL DE LA SOCIETE CARREFOUR

A la date de la présente note d'information, et après réalisation des opérations consécutives à la fusion avec la société Paroma votée par l'Assemblée générale du 20 avril 2005, le capital social de la Société CARREFOUR est réparti comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital
Groupe Familial Halley	92 689 930	13,15%
Groupe March	23 744 424	3,37%
Daniel Bernard	1 230 724	0,17%
Total Pacte	117 665 078	16,69%
Auto-détention	7 346 240	1,04%
Auto-contrôle	0	0,00%
Salariés	16 886 007	2,39%
Public	563 221 391	79,88%
Total	705 118 716	100,00%

Le nouveau pacte d'actionnaires regroupant les principaux actionnaires familiaux, à savoir les groupes Halley et March et Daniel Bernard, est effectif depuis le 30 août 2004.

Ce pacte, dans le prolongement naturel de celui qui liait les actionnaires familiaux historiques depuis 1999, définit les modalités de la concertation entre les principaux actionnaires sur les décisions importantes relatives au développement de la Société. Il prend nécessairement en compte l'évolution normale de l'actionnariat. Le pacte d'actionnaires, qui regroupe à la date de la présente note d'information près de 17% du capital, a été signé pour une durée de trois ans.

A la connaissance de la Société, il n'existe ni pacte d'actionnaires ni autre actionnaire détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou des droits de vote. Il existe, au 31 août 2005, 11 891 700 options de souscription dont l'exercice conduirait à la création d'un nombre égal d'actions CARREFOUR.

8. EVENEMENTS RECENTS

Les événements récents relatifs à CARREFOUR sont consultables sur le site Internet de la Société (www.carrefour.com) et/ou sur celui de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org), notamment :

- Document de référence de CARREFOUR relatif à l'exercice 2004 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 11 mars 2005 sous le numéro 05-0203 ;
- Actualisations du document de référence déposées auprès de l'Autorité des marchés financiers, respectivement, les 30 mars 2005 (sous le numéro 05-0203-A01) et 24 août 2005 (sous le numéro 05-0203-A02) ;
- Document E relatif à une opération de fusion-absorption de la société Paroma votée à l'Assemblée générale en date du 20 avril 2005 et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 31 mars 2005 sous le numéro E.05-0036 ;
- Communiqués de presse afférents aux chiffres d'affaires des 1^{er}, 2^{es}, 3^{es} trimestres 2005 et aux résultats du 1^{er} semestre 2005 ;
- Communiqués de presse relatifs, notamment, à des transactions en Turquie, en Italie, à Chypre, en Pologne, au Brésil, au Japon, au Mexique, à Taïwan, en République Tchèque, en Slovaquie et en France ;
- Décision d'Information n° 2040842 en date du 2 juillet 2004 relative à la publicité des clauses d'une convention entre actionnaires en date du 30 août 2004 (article L.233-7 du Code de Commerce) ;
- Nouveaux statuts de la Société consécutifs au changement d'administration et approuvés par l'Assemblée générale en date du 20 avril 2005 ;
- Par décision du 13 septembre 2005, la Cour d'Appel de Paris a ordonné à Carrefour et/ou aux membres de la famille Arlaud de déposer une offre publique sur les titres de la société Hyparfo.

Les nouveaux statuts de la Société consécutifs au changement d'administration et approuvés par l'Assemblée générale en date du 20 avril 2005 sont consultables sur le site Internet de la Société (www.carrefour.com).

9. INTENTION DE LA PERSONNE CONTROLANT SEULE OU DE CONCERT L'EMETTEUR

Les dirigeants de l'émetteur ainsi que les membres des groupes constituant le pacte d'actionnaires n'ont pas l'intention d'intervenir dans le cadre de ce programme.

10. PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DE LA NOTE D'INFORMATION

A notre connaissance, les données de la présente note d'information sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le programme de rachat d'actions propres par la Société CARREFOUR de ses propres actions, elles ne comprennent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

José Luis Duran
Président du Directoire

EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION SUR 18 MOIS

le + bas mensuel
le + haut mensuel

REUTERS	LAST TRADE	
TIMESTAMP	CLOSE	VOLUME
01/11/2004	34,52	1 463 581
02/11/2004	34,66	2 493 525
03/11/2004	34,90	2 947 646
04/11/2004	34,41	3 067 053
05/11/2004	34,72	4 266 104
08/11/2004	34,93	3 187 224
09/11/2004	35,11	3 362 467
10/11/2004	35,20	2 562 440
11/11/2004	35,40	1 836 582
12/11/2004	35,30	2 344 030
15/11/2004	35,36	1 619 146
16/11/2004	36,09	7 260 375
17/11/2004	36,91	7 074 338
18/11/2004	36,50	3 787 996
19/11/2004	35,90	4 384 743
22/11/2004	35,50	2 435 357
23/11/2004	35,36	2 077 172
24/11/2004	35,65	3 106 675
25/11/2004	36,10	2 138 446
26/11/2004	35,98	1 805 606
29/11/2004	36,17	3 287 388
30/11/2004	35,74	3 287 370

TIMESTAMP	CLOSE	VOLUME
01/12/2004	36,13	2 351 971
02/12/2004	36,38	2 598 357
03/12/2004	36,28	2 299 051
06/12/2004	36,16	1 390 788
07/12/2004	36,30	1 759 624
08/12/2004	36,20	1 862 137
09/12/2004	35,74	2 671 357
10/12/2004	36,09	2 597 248
13/12/2004	36,54	2 745 406
14/12/2004	36,65	3 428 922
15/12/2004	36,42	2 571 613
16/12/2004	36,13	2 447 110
17/12/2004	35,51	4 282 005
20/12/2004	35,10	3 308 651
21/12/2004	35,05	2 745 265
22/12/2004	35,10	2 821 445
23/12/2004	35,16	1 746 859
24/12/2004	35,16	555 955
27/12/2004	35,27	1 924 677
28/12/2004	35,30	739 283
29/12/2004	35,21	2 470 359
30/12/2004	35,00	1 227 800
31/12/2004	35,04	920 225

TIMESTAMP	CLOSE	VOLUME
03/01/2005	35,36	1 839 382
04/01/2005	35,62	2 512 443
05/01/2005	35,40	3 043 474
06/01/2005	35,73	3 453 823
07/01/2005	36,25	3 801 593
10/01/2005	36,90	5 004 350
11/01/2005	36,66	4 240 751
12/01/2005	37,43	8 970 882
13/01/2005	37,02	3 529 224
14/01/2005	37,47	2 297 806
17/01/2005	37,90	1 905 515
18/01/2005	37,96	8 757 322
19/01/2005	38,00	3 835 782
20/01/2005	37,72	2 196 543
21/01/2005	37,75	1 472 017
24/01/2005	38,57	5 723 484
25/01/2005	39,00	3 278 421
26/01/2005	38,94	3 192 636
27/01/2005	38,97	2 044 123
28/01/2005	38,90	1 793 604
31/01/2005	39,55	2 440 443

TIMESTAMP	CLOSE	VOLUME
01/02/2005	39,59	3 295 447
02/02/2005	39,46	4 479 913
03/02/2005	40,24	7 796 350
04/02/2005	40,70	3 861 809
07/02/2005	40,86	2 991 705
08/02/2005	40,58	2 263 257
09/02/2005	40,41	2 258 115
10/02/2005	40,17	2 041 401
11/02/2005	40,33	1 988 850
14/02/2005	39,78	2 301 144
15/02/2005	40,05	2 570 802
16/02/2005	39,77	2 529 219
17/02/2005	39,80	2 366 668
18/02/2005	39,99	3 379 722
21/02/2005	39,92	2 248 086
22/02/2005	40,19	2 262 971
23/02/2005	39,59	2 504 397
24/02/2005	39,21	2 169 664
25/02/2005	39,30	1 807 048
28/02/2005	39,55	2 198 789

TIMESTAMP	CLOSE	VOLUME
01/03/2005	39,94	2 727 547
02/03/2005	40,06	2 429 525
03/03/2005	39,99	1 394 948
04/03/2005	40,05	1 652 451
07/03/2005	40,23	1 733 613
08/03/2005	40,34	2 264 828
09/03/2005	40,50	4 129 688
10/03/2005	40,18	3 908 244
11/03/2005	40,69	3 215 723
14/03/2005	40,51	1 908 979
15/03/2005	40,41	2 116 885
16/03/2005	39,95	3 050 777
17/03/2005	39,60	2 099 943
18/03/2005	39,86	2 745 311
21/03/2005	39,86	1 980 921
22/03/2005	40,12	1 985 553
23/03/2005	40,20	1 590 216
24/03/2005	40,66	2 189 306
29/03/2005	40,69	2 148 737
30/03/2005	41,04	2 652 719
31/03/2005	40,94	1 949 207

TIMESTAMP	CLOSE	VOLUME
01/04/2005	41,27	2 189 531
04/04/2005	40,66	2 092 625
05/04/2005	41,17	3 575 017
06/04/2005	41,32	3 682 341
07/04/2005	41,31	2 111 413
08/04/2005	41,42	2 157 852
11/04/2005	41,19	2 271 897
12/04/2005	40,98	2 073 891
13/04/2005	41,75	3 865 314
14/04/2005	41,60	2 806 267
15/04/2005	41,05	3 420 226
18/04/2005	40,35	6 215 541
19/04/2005	40,26	2 610 613
20/04/2005	40,02	1 961 260
21/04/2005	40,33	1 816 188
22/04/2005	39,11	3 595 452
25/04/2005	38,45	3 862 459
26/04/2005	38,42	2 236 511
27/04/2005	37,67	3 164 282
28/04/2005	37,62	2 046 806
29/04/2005	37,50	1 819 768

TIMESTAMP	CLOSE	VOLUME
02/05/2005	37,90	1 314 292
03/05/2005	38,35	2 297 053
04/05/2005	38,46	1 527 848
05/05/2005	38,86	1 564 872
06/05/2005	38,83	1 910 005
09/05/2005	38,91	1 666 055
10/05/2005	38,80	1 683 932
11/05/2005	38,57	2 079 575
12/05/2005	38,54	2 198 746
13/05/2005	38,23	2 304 163
16/05/2005	38,63	1 561 342
17/05/2005	39,46	3 621 917
18/05/2005	40,25	2 813 938
19/05/2005	40,36	1 950 417
20/05/2005	40,74	3 626 555
23/05/2005	41,19	2 372 991
24/05/2005	40,78	2 246 540
25/05/2005	40,33	1 860 179
26/05/2005	40,53	1 380 040
27/05/2005	40,70	1 489 580
30/05/2005	40,76	893 643
31/05/2005	40,30	1 944 776

TIMESTAMP	CLOSE	VOLUME
01/06/2005	40,88	1 543 872
02/06/2005	40,75	1 531 942
03/06/2005	40,97	1 850 531
06/06/2005	40,89	2 329 822
07/06/2005	40,93	2 280 209
08/06/2005	40,31	3 363 225
09/06/2005	40,04	3 503 629
10/06/2005	39,88	2 675 193
13/06/2005	39,70	2 033 593
14/06/2005	39,76	1 835 129
15/06/2005	39,76	1 979 797
16/06/2005	40,07	1 982 137
17/06/2005	39,87	3 484 914
20/06/2005	39,49	2 683 280
21/06/2005	39,76	2 337 860
22/06/2005	40,10	2 880 916
23/06/2005	40,28	2 408 413
24/06/2005	39,88	1 985 713
27/06/2005	39,59	2 750 429
28/06/2005	39,90	1 689 453
29/06/2005	40,00	3 438 639
30/06/2005	40,10	2 748 516

TIMESTAMP	CLOSE	VOLUME
01/07/2005	40,40	2 196 822
04/07/2005	39,95	1 599 541
05/07/2005	39,79	1 636 845
06/07/2005	39,76	2 428 530
07/07/2005	39,26	5 826 385
08/07/2005	39,50	2 911 669
11/07/2005	39,70	2 389 972
12/07/2005	40,00	2 417 742
13/07/2005	39,05	8 983 351
14/07/2005	39,13	2 485 192
15/07/2005	38,95	2 451 381
18/07/2005	39,06	1 497 698
19/07/2005	39,54	3 261 172
20/07/2005	39,50	2 360 524
21/07/2005	39,12	3 440 511
22/07/2005	38,97	1 714 749
25/07/2005	38,80	1 906 944
26/07/2005	38,68	1 779 500
27/07/2005	38,78	1 668 993
28/07/2005	38,81	1 663 149
29/07/2005	38,94	1 615 343

TIMESTAMP	CLOSE	VOLUME
01/08/2005	38,76	1 311 371
02/08/2005	39,77	3 339 283
03/08/2005	39,28	1 956 148
04/08/2005	39,07	1 887 868
05/08/2005	38,56	2 235 020
08/08/2005	38,64	813 207
09/08/2005	38,91	1 473 961
10/08/2005	39,22	1 994 218
11/08/2005	38,84	1 475 157
12/08/2005	38,60	1 623 928
15/08/2005	38,68	3 322 444
16/08/2005	38,73	1 999 446
17/08/2005	38,60	2 238 462
18/08/2005	38,70	1 424 690
19/08/2005	39,14	2 007 628
22/08/2005	39,03	832 801
23/08/2005	38,71	1 514 871
24/08/2005	38,46	2 575 033
25/08/2005	38,27	1 654 887
26/08/2005	37,89	1 597 954
29/08/2005	37,68	1 846 725
30/08/2005	37,46	3 100 864
31/08/2005	37,67	3 466 220

TIMESTAMP	CLOSE	VOLUME
01/09/2005	38,15	5 061 141
02/09/2005	37,60	2 712 295
05/09/2005	37,75	1 330 267
06/09/2005	38,06	1 758 477
07/09/2005	38,15	2 741 426
08/09/2005	37,90	1 767 411
09/09/2005	38,00	1 935 311
12/09/2005	38,00	2 072 860
13/09/2005	37,70	2 071 212
14/09/2005	37,80	2 117 197
15/09/2005	37,80	1 932 560
16/09/2005	37,96	4 195 593
19/09/2005	38,05	1 976 572
20/09/2005	38,25	2 948 277
21/09/2005	37,77	2 963 413
22/09/2005	37,34	3 948 214
23/09/2005	37,16	3 238 485
26/09/2005	37,58	3 094 243
27/09/2005	37,39	2 026 883
28/09/2005	37,93	3 010 891
29/09/2005	37,78	2 675 809
30/09/2005	38,28	3 645 230

TIMESTAMP	CLOSE	VOLUME
03/10/2005	38,32	2 013 690
04/10/2005	39,22	4 602 842
05/10/2005	38,78	2 833 916
06/10/2005	38,45	3 097 145
07/10/2005	38,53	2 142 879
10/10/2005	38,40	1 154 406
11/10/2005	38,29	1 535 192
12/10/2005	38,27	2 700 044
13/10/2005	38,40	2 615 781
14/10/2005	38,45	2 039 231
17/10/2005	38,35	1 474 752
18/10/2005	38,10	2 879 729
19/10/2005	37,30	2 832 604
20/10/2005	37,44	2 231 693
21/10/2005	37,27	2 232 467
24/10/2005	37,62	1 278 671
25/10/2005	37,63	1 614 928
26/10/2005	37,26	1 845 863
27/10/2005	36,47	3 446 598
28/10/2005	36,44	2 506 212
31/10/2005	37,10	2 471 484

TIMESTAMP	CLOSE	VOLUME
01/11/2005	36,99	1 755 727
02/11/2005	36,77	2 331 155
03/11/2005	37,15	2 525 730
04/11/2005	37,28	2 148 350
07/11/2005	37,07	1 736 859
08/11/2005	37,43	3 304 743
09/11/2005	37,23	1 990 905
10/11/2005	37,30	1 700 552
11/11/2005	37,95	2 085 798
14/11/2005	37,75	1 616 554
15/11/2005	37,75	1 447 488
16/11/2005	37,59	1 838 489
17/11/2005	37,24	2 047 408
18/11/2005	37,65	2 091 470
21/11/2005	37,55	1 350 372
22/11/2005	37,45	1 749 433
23/11/2005	37,18	3 587 409
24/11/2005	37,00	1 967 597
25/11/2005	36,95	1 903 245
28/11/2005	36,88	3 152 223
29/11/2005	36,90	1 555 608
30/11/2005	36,90	4 176 121

TIMESTAMP	CLOSE	VOLUME
01/12/2005	37,28	2 715 955
02/12/2005	37,84	3 226 217
05/12/2005	37,45	2 546 257
06/12/2005	37,75	2 072 204
07/12/2005	37,54	2 140 674
08/12/2005	37,62	4 050 099
09/12/2005	38,02	4 520 759
12/12/2005	38,45	3 798 992
13/12/2005	38,50	4 056 196
14/12/2005	38,50	6 650 527
15/12/2005	39,22	7 149 023
16/12/2005	40,22	11 148 196
19/12/2005	40,38	4 545 344
20/12/2005	40,28	3 212 646
21/12/2005	40,00	3 422 583
22/12/2005	39,55	2 220 813
23/12/2005	39,57	1 274 291
27/12/2005	39,79	876 354
28/12/2005	39,66	1 169 889
29/12/2005	39,90	960 811
30/12/2005	39,58	1 445 022

TIMESTAMP	CLOSE	VOLUME
02/01/2006	39,85	1 036 069
03/01/2006	40,27	3 999 280
04/01/2006	40,99	4 861 758
05/01/2006	40,88	3 046 587
06/01/2006	41,22	2 390 799
09/01/2006	41,22	3 327 105
10/01/2006	41,08	2 162 002
11/01/2006	41,00	2 155 800
12/01/2006	40,05	7 177 586
13/01/2006	39,65	3 559 160
16/01/2006	39,45	2 587 937
17/01/2006	39,29	4 393 332
18/01/2006	38,45	7 134 947
19/01/2006	38,57	3 039 381
20/01/2006	38,17	4 301 568
23/01/2006	38,10	3 660 809
24/01/2006	38,12	4 189 075
25/01/2006	38,54	3 059 380
26/01/2006	38,31	4 937 349
27/01/2006	38,45	6 589 649
30/01/2006	38,67	3 131 724
31/01/2006	38,86	3 040 725

TIMESTAMP	CLOSE	VOLUME
01/02/2006	39,17	3 376 474
02/02/2006	38,50	3 424 429
03/02/2006	38,36	3 520 812
06/02/2006	38,55	1 784 495
07/02/2006	38,44	3 306 743
08/02/2006	38,37	2 306 716
09/02/2006	38,78	3 646 314
10/02/2006	38,67	2 275 450
13/02/2006	38,80	1 922 342
14/02/2006	39,14	2 576 296
15/02/2006	39,10	4 075 233
16/02/2006	39,42	2 540 324
17/02/2006	39,69	3 256 559
20/02/2006	39,38	1 248 810
21/02/2006	39,38	3 412 842
22/02/2006	39,63	1 971 551
23/02/2006	40,87	8 722 302
24/02/2006	41,26	3 546 888
27/02/2006	42,40	7 131 586
28/02/2006	41,66	4 387 922

TIMESTAMP	CLOSE	VOLUME
01/03/2006	41,50	3 545 841
02/03/2006	40,98	3 351 297
03/03/2006	40,97	2 700 198
06/03/2006	40,86	1 560 986
07/03/2006	40,66	3 044 428
08/03/2006	40,25	3 232 674
09/03/2006	42,30	9 719 603
10/03/2006	42,78	7 290 268
13/03/2006	43,16	3 117 270
14/03/2006	42,79	2 622 777
15/03/2006	42,99	2 350 117
16/03/2006	43,05	2 648 279
17/03/2006	43,51	4 540 913
20/03/2006	43,16	2 361 957
21/03/2006	43,05	2 009 171
22/03/2006	43,02	3 605 816
23/03/2006	43,03	2 800 399
24/03/2006	43,63	3 287 995
27/03/2006	43,46	2 137 002
28/03/2006	42,79	3 220 215
29/03/2006	42,91	2 101 352
30/03/2006	43,54	2 947 712
31/03/2006	43,90	3 850 191

TIMESTAMP	CLOSE	VOLUME
03/04/2006	43,90	2 684 440
04/04/2006	43,45	3 068 692
05/04/2006	43,19	2 926 851
06/04/2006	43,19	2 110 506
07/04/2006	43,60	4 421 628
10/04/2006	43,60	1 691 409
11/04/2006	43,26	2 215 512
12/04/2006	43,00	2 289 242
13/04/2006	44,57	10 468 575
18/04/2006	44,50	2 883 275
19/04/2006	44,95	3 221 067
20/04/2006	45,27	2 963 068
21/04/2006	45,70	2 600 989
24/04/2006	45,70	2 367 310
25/04/2006	46,41	4 797 887
26/04/2006	46,19	2 637 206
27/04/2006	45,83	3 726 998
28/04/2006	45,98	2 522 397